R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

MINISTRE CHEF DE FILE

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, complété par l'article 169 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, par l'article 160 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Sont institués 19 documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : aménagement du territoire, défense et sécurité nationale, développement international de l'économie française et commerce extérieur, inclusion sociale, justice des mineurs, lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales, outre-mer, politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, politique du tourisme, politique en faveur de la jeunesse, politique française de l'immigration et de l'intégration, politique française en faveur du développement, politique immobilière de l'État, politique maritime de la France, prévention de la délinquance et de la radicalisation, sécurité civile, sécurité routière, ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

- Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

- Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir 2022, l'année en cours (LFI + LFRs 2021) et l'année précédente (exécution 2020), y compris en matière de dépenses fiscales et de prélèvements sur recettes, le cas échéant.

- Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.** Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Les prélèvements sur recettes sont présentés de manière à s'additionner aux CP.

SOMMAIRE

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale 8

Présentation stratégique de la politique transversale 11

Objectif n° 1 – Mieux connaître et valoriser le patrimoine immobilier de l'État 12
Objectif n° 2 - Rationaliser et optimiser la gestion immobilière de l'État 40
Objectif n° 3 - Moderniser et améliorer la performance énergétique du parc 57
Objectif n° 4 - Professionnaliser la fonction immobilière au sein de l'État 66

AXE 1 : Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État 68

Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe 68

Présentation des crédits par programme 89

Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale 89
Autres programmes concourant à la politique transversale 92
Présentation des programmes concourant à la politique transversale 93

ANNEXES

I Parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs 218
II Parc immobilier occupé par l'État 222
III Parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État 228
IV Parc de bureau 234
V Parc immobilier figurant au bilan de l'État 240
VI Évaluation des emplois et dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale 252
VII Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale 256

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde Action extérieure de l'État	Philippe ERRERA *Directeur général des affaires politiques et de sécurité*
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence Action extérieure de l'État	Michel MIRAILLET *Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*
P104 – Intégration et accès à la nationalité française Immigration, asile et intégration	Claude D'HARCOURT *Directeur général des étrangers en France*
P303 – Immigration et asile Immigration, asile et intégration	Claude D'HARCOURT *Directeur général des étrangers en France*
P152 – Gendarmerie nationale Sécurités	Général d'armée Christian RODRIGUEZ *Directeur général de la gendarmerie nationale*
P161 – Sécurité civile Sécurités	Alain THIRION *Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises*
P176 – Police nationale Sécurités	Frédéric VEAUX *Directeur général de la police nationale*
P207 – Sécurité et éducation routières Sécurités	Marie GAUTIER-MELLERAY *Déléguée à la sécurité routière*
P232 – Vie politique Administration générale et territoriale de l'État	Jean-Benoît ALBERTINI *Secrétaire général du ministère de l'intérieur*
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur Administration générale et territoriale de l'État	Jean-Benoît ALBERTINI *Secrétaire général du ministère de l'intérieur*
P354 – Administration territoriale de l'État Administration générale et territoriale de l'État	Jean-Benoît ALBERTINI *Secrétaire général du ministère de l'intérieur*
P138 – Emploi outre-mer Outre-mer	Sophie BROCAS *Directrice générale des outre-mer*
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Valérie METRICH-HECQUET *Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises*
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Bruno FERREIRA *Directeur général de l'alimentation*
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Sophie DELAPORTE *Secrétaire générale*
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles Recherche et enseignement supérieur	Valérie BADUEL *Directrice générale de l'enseignement et de la recherche*
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	Isabelle SAURAT *Secrétaire générale pour l'administration*
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense Défense	Alice GUITTON *Directrice générale des relations internationales et de la stratégie*
P178 – Préparation et emploi des forces Défense	Général d'armée Thierry Burkhard *Chef d'état-major des armées*
P212 – Soutien de la politique de la défense Défense	Isabelle SAURAT *Secrétaire générale pour l'administration*

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P146 – Équipement des forces Défense	Général d'armée Thierry BURKHARD / Joël BARRE *Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement*
P175 – Patrimoines Culture	Jean-François Hebert *Directeur général des patrimoines et de l'architecture*
P131 – Création Culture	Christopher MILES *Directeur général de la création artistique*
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture Culture	Aude ACCARY-BONNERY *Secrétaire générale adjointe*
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture Culture	Noël CORBIN *Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle*
P334 – Livre et industries culturelles Médias, livre et industries culturelles	Jean-Baptiste GOURDIN *Directeur général des médias et des industries culturelles*
P126 – Conseil économique, social et environnemental Conseil et contrôle de l'État	Thierry BEAUDET *Président du Conseil économique, social et environnemental*
P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières Conseil et contrôle de l'État	Pierre MOSCOVICI *Premier président de la Cour des comptes*
P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives Conseil et contrôle de l'État	Bruno LASSERRE *Vice-président du Conseil d'État*
P129 – Coordination du travail gouvernemental Direction de l'action du Gouvernement	Claire LANDAIS *Secrétaire générale du Gouvernement*
P308 – Protection des droits et libertés Direction de l'action du Gouvernement	Claire LANDAIS *Secrétaire générale du Gouvernement*
P203 – Infrastructures et services de transports Écologie, développement et mobilité durables	Marc PAPINUTTI *Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*
P205 – Affaires maritimes Écologie, développement et mobilité durables	Thierry COQUIL *Directeur des Affaires maritimes*
P159 – Expertise, information géographique et météorologie Écologie, développement et mobilité durables	Thomas LESUEUR *Commissaire général au développement durable*
P181 – Prévention des risques Écologie, développement et mobilité durables	Cédric BOURILLET *Directeur général de la prévention des risques*
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables Écologie, développement et mobilité durables	Émilie PIETTE *Secrétaire générale du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer.*
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables Recherche et enseignement supérieur	Thomas LESUEUR *Commissaire général au développement durable*
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins Régimes sociaux et de retraite	Thierry COQUIL *Directeur des affaires maritimes*
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile Contrôle et exploitation aériens	Marie-Claire DISSLER *Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile*
P134 – Développement des entreprises et régulations Économie	Marie-Anne BARBAT-LAYANI *Secrétaire générale*
P220 – Statistiques et études économiques Économie	Jean-Luc TAVERNIER *Directeur général de l'Insee*
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local Gestion des finances publiques	Jérôme FOURNEL *Directeur général des finances publiques*
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières Gestion des finances publiques	Marie-Anne BARBAT-LAYANI *Secrétaire générale*

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P302 – Facilitation et sécurisation des échanges Gestion des finances publiques	Isabelle BRAUN-LEMAIRE *Directrice générale des douanes et droits indirects*
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Recherche et enseignement supérieur	Thomas COURBE *Directeur général des entreprises*
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État Gestion du patrimoine immobilier de l'État	Alain RESPLANDY-BERNARD *Directeur de l'immobilier de l'État*
P721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État Gestion du patrimoine immobilier de l'État	Alain RESPLANDY-BERNARD *Directeur de l'immobilier de l'État*
P348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants Transformation et fonction publiques	Alain Resplandy-Bernard *Directeur de l'immobilier de l'Etat*
P362 – Écologie Plan de relance	Laurent PICHARD *Sous-directeur à la direction du budget*
P166 – Justice judiciaire Justice	Paul HUBER *Directeur des services judiciaires*
P107 – Administration pénitentiaire Justice	Laurent RIDEL *Directeur de l'administration pénitentiaire*
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse Justice	Charlotte CAUBEL *Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse*
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice Justice	Catherine PIGNON *Secrétaire générale du ministère de la justice*
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale Enseignement scolaire	Marie-Anne LEVÊQUE *Secrétaire générale*
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire Recherche et enseignement supérieur	Anne-Sophie BARTHEZ *Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle*
P231 – Vie étudiante Recherche et enseignement supérieur	Anne-Sophie BARTHEZ *Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle*
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires Recherche et enseignement supérieur	Claire GIRY *Directrice générale de la recherche et de l'innovation*
P193 – Recherche spatiale Recherche et enseignement supérieur	Thomas COURBE *Directeur général des entreprises*
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales Solidarité, insertion et égalité des chances	Francis LE-GALLOU *Directeur des finances, des achats et des services*
P102 – Accès et retour à l'emploi Travail et emploi	Bruno LUCAS *Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi Travail et emploi	Bruno LUCAS *Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail Travail et emploi	Francis LE GALLOU *Directeur des finances, des achats et des services*

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'État et ses établissements publics occupent un patrimoine immobilier de près de 100 millions de m^2 de surface bâtie et 40 000 km² de terrains non bâtis pour l'exécution de leurs missions de service public.

La gestion de ce parc immobilier est une fonction support et d'appui aux services de l'État et de ses établissements, qui a vocation à s'incarner dans une politique publique à part entière, qui se déploie selon quatre axes :

- Mieux connaître et valoriser ce patrimoine immobilier ;
- Rationaliser et optimiser la gestion immobilière ;
- Moderniser et améliorer la performance énergétique du parc ;
- Professionnaliser la fonction immobilière au sein de l'État.

À tous points de vue, il s'agit de moderniser et d'adapter l'environnement de travail des agents publics, de proposer un cadre d'accueil de qualité aux usagers, d'optimiser la performance énergétique des bâtiments, d'améliorer et professionnaliser la gestion de l'État en optimisant son parc immobilier ainsi que de valoriser le patrimoine immobilier de l'État en recherchant notamment des alternatives à la cession.

Cette politique immobilière devait être portée avec une administration dédiée. C'est la raison pour laquelle l'État a souhaité renforcer la fonction immobilière en érigeant, par décret du 19 septembre 2016, le service France Domaine en direction de l'immobilier de l'État (DIE). Cette direction, rattachée au ministre chargé du Domaine, représente l'État propriétaire. Elle a pour mission de définir et de s'assurer de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État ; elle est chargée de sa gouvernance. Au niveau déconcentré, les préfets de région constituent l'échelon indispensable de relais des orientations de la PIE au niveau régional.

Depuis lors, la mise en œuvre de cette politique immobilière s'est poursuivie, autour de l'État propriétaire, avec les nouvelles priorités affirmées par le comité interministériel de la transformation publique. Il s'agit en particulier du pilotage opérationnel du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants avec un fort volet de rénovation énergétique, de l'accompagnement de la nouvelle organisation territoriale de l'État, du développement de démarches de valorisations alternatives à la cession des biens immobiliers et de la professionnalisation de la gestion immobilière.

Malgré la crise sanitaire, les années 2020 et 2021 ont été marquées à la fois par une consolidation des mesures engagées dès les années 2016-2018 et par une nouvelle accélération de la politique de transition énergétique des bâtiments de l'État dans le contexte plus global des réflexions sur l'immobilier de demain.

À compter de 2018 et pour cinq ans, le programme 348, piloté par la DIE et les préfets de régions, représente un effort d'un milliard d'euros consacré à la fois à la rénovation énergétique, à l'optimisation et la mutualisation des surfaces. Ce programme, aussi ambitieux qu'emblématique, vise principalement les cités administratives et porte un objectif de transition écologique fort, avec une cible d'économie d'énergie de 132 500 000 de Kwh.

En 2020, dans le contexte de la relance de l'économie, le Gouvernement a souhaité réservé un montant de 2,7 Md€ pour le soutien du secteur du bâtiment et travaux publics, destinés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics propriétés de l'État ou de ses opérateurs. Ce montant, figurant au titre du programme 362 « Écologie », a également une vocation essentielle de transition énergétique. La cible est ici une économie d'énergie de 400 000 000 de kWh.

Par ailleurs, le lancement, dès le printemps 2020, d'une réflexion stratégique sur l'immobilier public de demain, associant les ministères ainsi que des universitaires et des professionnels de l'immobilier, a débouché sur un rapport en 2021. Si ses conclusions donnent lieu à des propositions d'expérimentations, ses principes relatifs à l'optimisation, à la mutualisation et au partage des espaces de travail, sont d'ores et déjà intégrés dans les labellisations des projets immobiliers.

Brique indispensable de la politique immobilière de l'État, les produits provenant du Domaine constituent pour l'État une ressource non négligeable qui a fait l'objet depuis 2017 d'une redynamisation des redevances domaniales (réactualisation des montants, recherche de nouvelles valorisations telles que le photovoltaïque). Pour autant, la politique de cessions des biens devenus inutiles à l'État et à ses établissements publics connaît un tournant sur la période 2018-2021. Les cessions s'inscrivent désormais dans le cadre d'une gestion du parc immobilier où les biens les plus emblématiques ont été cédés en apportant des recettes appréciables réaffectées à la politique immobilière de l'État. Dans ce cadre, l'État recherche désormais des valorisations alternatives, principalement sous la forme de bail emphytéotique, en complément de la redynamisation des redevances domaniales.

Ces orientations sont appelées à se poursuivre après 2021 dans le cadre de l'organisation territoriale de l'État, concrétisant ainsi dans une série de projets immobiliers des services déconcentrés de l'État (associant le cas échéant des opérateurs) les principes de la politique immobilière de l'État d'optimisation et de mutualisation des espaces et surfaces de travail, avec un fort volet de transition écologique. À ce titre, il s'agit également de déployer à titre expérimental, un nouvel acteur, l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) à la fois dans le cadre de prestations accompagnant la mutualisation des espaces de travail en recherchant corrélativement une réduction des coûts, mais également dans le développement du photovoltaïque en lien avec les travaux du ministère des armées dans ce domaine.

Ces ambitions reposent sur une gouvernance et un réseau d'acteurs à l'échelle interministérielle et des établissements publics de l'État, indispensables tant pour la réflexion sur la qualité et l'efficience immobilière, que pour la diffusion des bonnes pratiques et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs. Le rôle d'impulsion et d'appui à vocation interministérielle de la DIE et des préfets de région s'appuie sur la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), instance unique créée par la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2016, et présidée par le Premier ministre ou le ministre en charge du Domaine dans son format stratégique, ainsi que par le directeur de l'immobilier de l'État dans son format opérationnel. Au niveau déconcentré, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 a instauré au sein de chaque région la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP), présidée par le préfet de région, représentant de l'État propriétaire dans sa circonscription. Ce ne sont pas moins de 122 CNIP qui se sont tenues depuis 2016 et 568 CRIP depuis 2017. Près d'un tiers de ces instances ont été dédiées à la labellisation de projets immobiliers, permettant à l'État propriétaire de s'assurer de la performance immobilière, énergétique et économique des nouveaux projets immobiliers des services de l'État et de ses opérateurs (baux, acquisitions, constructions, travaux lourds).

Ces conférences sont appelées à se prononcer en particulier sur la stratégie immobilière de l'État qui se décline soit :

- en schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) pour le périmètre des services déconcentrés de l'État en région (hors Justice et Armées). Au mois de juillet 2021, 16 régions sur 18 ont adressé un projet de SDIR à la DIE ;
- en schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pour les administrations centrales et les opérateurs de l'État. Au moment de la rédaction de ce document, la DIE a reçu 246 projets de SPSI d'opérateurs. Les SPSI des ministères financiers, des ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture et des services du Premier ministre sont validés.

Que ce soit au niveau central ou au niveau déconcentré, ces instances et structures de gouvernance permettent les échanges, renforcent la professionnalisation, favorisent un réseau d'acteurs ministériels. Cet aspect difficilement quantifiable mais indéniable est l'une des conséquences des évolutions engagées et poursuivies depuis 2016.

En outre, avec la montée en puissance de l'informatisation des processus, un outil informatique performant devient aujourd'hui indispensable au fonctionnement et à l'optimisation de la gestion de l'immobilier de l'État. La construction du système d'information de l'immobilier de l'État (SIIE) a été progressivement prise en charge par la DIE. Sa première brique, au sein de Chorus, est l'inventaire immobilier de l'État qui irrigue l'ensemble des autres applications, notamment celle portant les données bâtimentaires et l'outil d'analyse et de diagnostic (OAD), sur lesquelles reposent SDIR et SPSI ou la labellisation des projets immobiliers. La collecte d'information est en effet essentielle à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie immobilière efficace. À ce titre, le déploiement d'outils informatiques tels que l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI) constitue une étape dans la construction d'un système d'information globale sur l'immobilier de l'État et de ses établissements publics.

OBJECTIF N° 1 – MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Axe n°1 : Améliorer la connaissance du parc immobilier

Le pilotage d'un parc est subordonné à sa bonne connaissance. Cela suppose de disposer d'informations détaillées et fiables sur sa consistance, ses caractéristiques physiques, son état de santé, ses coûts globaux et détaillés en termes d'investissement et de fonctionnement.

Données clés sur l'inventaire

En application des principes posés par la loi organique relative aux lois de finances et du code général de la propriété des personnes publiques, un inventaire du parc est tenu par la direction de l'immobilier de l'État (porté par le module RE-Fx du progiciel interministériel Chorus). Organisé autour du numéro bâtimentaire et répondant prioritairement aux normes comptables de l'État, cet inventaire permet d'accéder à une carte d'identité des biens de l'État. La surface des bâtiments est essentiellement mesurée en surface utile brute (SUB), marginalement mesurée en aire aménagée ou surface de plancher. La surface des terrains non bâtis est mesurée en hectare.

Les principaux éléments sont les suivants :

- inventaire immobilier global :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	191 000	97 millions m² SUB	191 500	94,3 millions m² SUB
Terrains mesurés en hectares	30 500	4 millions ha	30 500	4 millions ha
Total	221 500		222 000	

Au cours de l'année 2020, la DIE a mené dans l'inventaire des travaux relatifs aux mesurages de surfaces dont il résulte que la SUB a diminué de 2,5% en 2020. Cette action de fiabilisation a permis de distinguer plus clairement les biens bâtis qui sont mesurés par une SUB (immeubles tertiaires classiques) des autres infrastructures (plus atypiques tels que réseaux et voiries, ouvrages d'art, monuments et mémoriaux...) qui ont vocation à être mesurées par une surface de type « Aire aménagée ». La SUB a ainsi diminué de 2 454 675 m^2. En ajoutant cette surface aux 94 313 511 m^2 constatés au 31 décembre 2021, la superficie des bâtiments inventoriés, occupés par l'État, ses opérateurs/établissements est de 96 768 186 m^2.

- inventaire des seuls biens occupés par l'État et ses établissements publics/opérateurs :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	187 000	90 millions de m² SUB	187 500	89 millions de m² SUB
Terrains mesurés en hectares	27 000	3,9 millions ha	27 000	3,9 millions ha
Total	214 000		214 500	

- inventaire des biens occupés par l'État (y compris en sa qualité de locataire) :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	145 000	59 millions de m² SUB	145 000	57 millions de m² SUB
Terrains mesurés en hectares	13 500	73 000 ha	14 000	75 000 ha
Total	159 000		159 000	

- inventaire comptable « État » (biens figurant à l'actif du bilan de l'État, qu'il utilise effectivement pour ses missions et dont il assume le rôle et les responsabilités de propriétaire) :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	92 000	49 millions m² SUB	92 000	46,5 millions m² SUB
Terrains mesurés en hectares	8 000	47 000 ha	8 000	49 000 ha
Total	100 000		100 000	

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre 2019 et 2020.

Pour les terrains :

La surface totale de terrains non bâtis est au 31 décembre 2019 de 4 millions d'hectares (contenance cadastrale des biens propriétés et/ou occupés par l'État, ses opérateurs/établissements publics). Elle reste de 4 millions d'hectares au 31 décembre 2020.

L'essentiel est occupé par les établissements publics nationaux, soit 3,8 millions d'hectares (95 %), dont 3,5 millions d'hectares sont des propriétés de l'État. Le Parc national de Guyane (1,9 millions ha), l'Office national des forêts (1,7 millions ha) et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (208 000 ha) couvrent la majeure partie de cette superficie.

Pour les bâtiments :

superficie des bâtiments inventoriés, occupés par l'État, ses opérateurs/établissements	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20
État en m² bâtis SUB	65 328 387	67 242 288	67 037 687	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097
Total en m² bâtis SUB	100 566 836	101 199 169	100 424 562	97 460 580	97 213 227	99 075 916	96 611 946	96 795 576	94 313 511*

[* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux…non mesurés en m² SUB (2,4 M m² SUB concernés).]

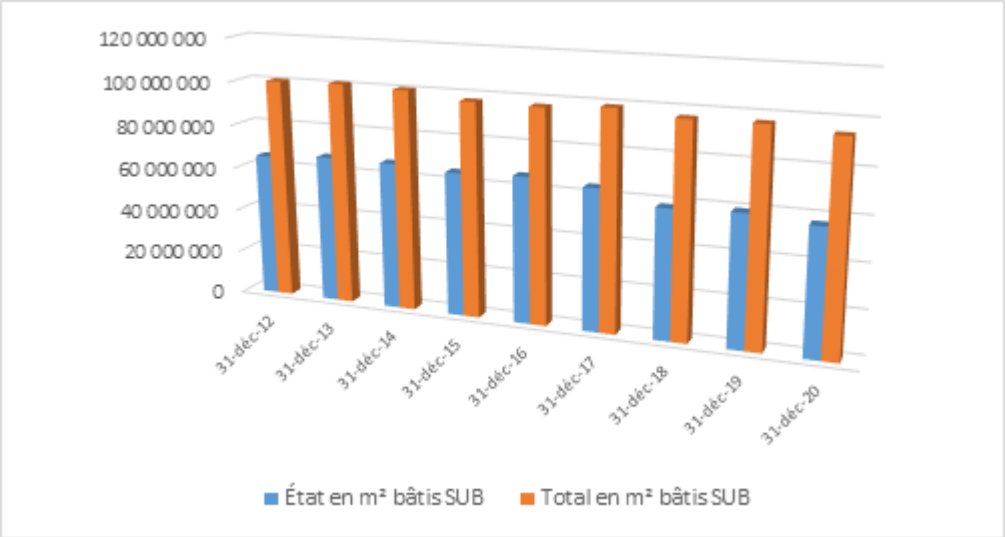

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre de chaque année.

De manière globale, les surfaces sont tendanciellement baissières. Ces chiffres doivent néanmoins être analysés avec le périmètre global intéressant l'État en prenant en compte les transferts de biens liés à la décentralisation.

Ces surfaces ventilées par types de bâtiments sont les suivantes :

Superficie bâtiments inventoriés (État, opérateurs et/ou établissements publics nationaux) par type de biens	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20
bureaux	23 858 990	22 210 733	22 365 416	22 543 680

Superficie bâtiments inventoriés (État, opérateurs et/ou établissements publics nationaux) par type de biens	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20
logements	16 173 076	15 984 589	17 500 243	17 874 424
bâtiment d'enseignement	21 432 372	20 912 723	19 804 830	19 784 315
local d'activité	29 571 911	29 299 300	28 893 011	29 690 099
bâtiment culturel	2 927 997	2 916 259	2 939 449	3 684 150
culte et monument	1 300 189	1 259 188	1 264 833	383 346 *
infrastructure	3 811 381	4 029 154	4 027 794	353 497 *
Total en m² bâtis SUB	99 075 916	96 611 946	96 795 576	94 313 511

*Travaux liés à l'évolution normative des mesurages au regard des règles de gestion (infrastructures portuaires, plateformes aéronautiques, monuments et mémoriaux). Exclusion des biens atypiques qui n'ont pas vocation à être mesurés en m² SUB (2,4 M m² SUB concernés).

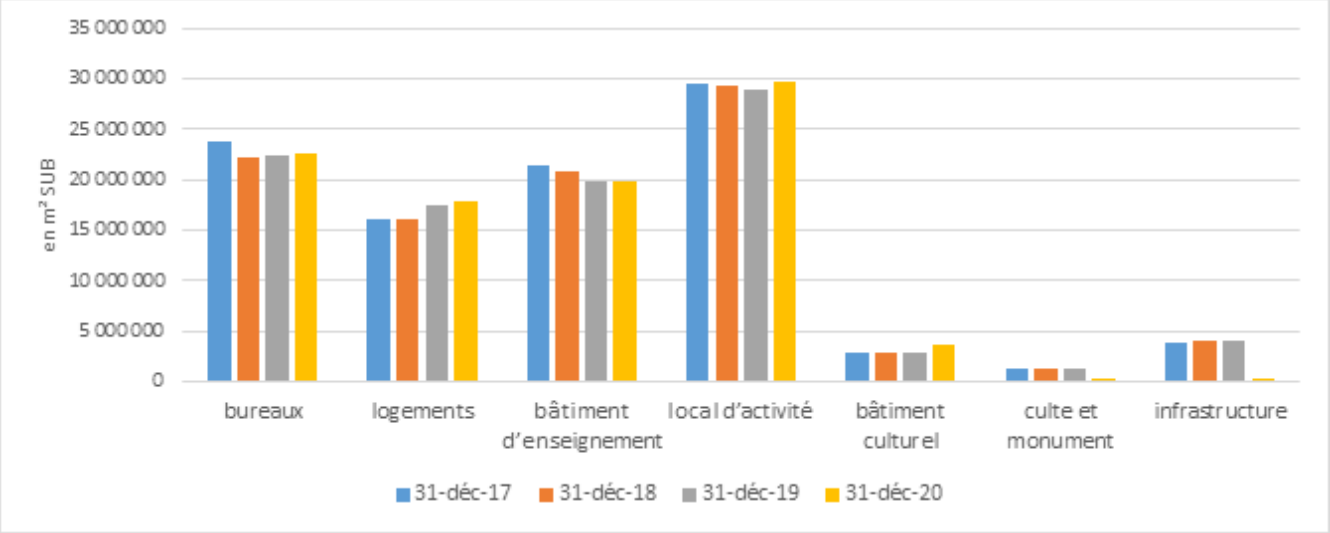

Source : inventaire immobilier Chorus RE-Fx au 31 décembre de chaque année.

La répartition des surfaces occupées par ministère (administration d'État et établissements publics/opérateurs sous leur tutelle) est la suivante :

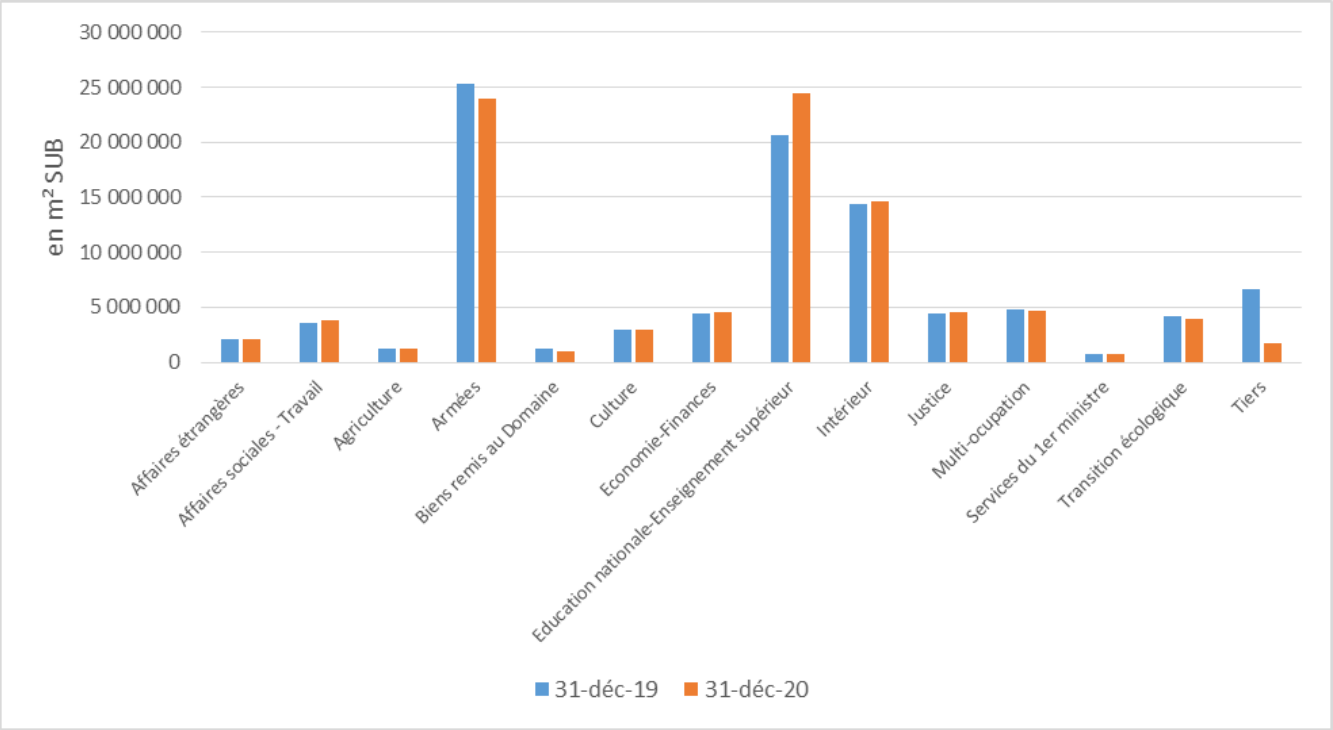

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

L'essentiel des surfaces est occupée par le ministère des armées avec une forte composante de locaux d'activité et d'infrastructures. L'importance des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est liée aux bâtiments d'enseignement des établissements supérieurs d'enseignement et de recherche.

Évolution du parc occupé par les établissements publics nationaux et/ou opérateurs

Au 31 décembre 2020, ce parc est composé de plus de 55 000 bâtiments et terrains représentant plus de 32 millions de m² de surface utile brute (SUB) et plus de 3,8 millions d'hectares non bâtis.

Nature de propriété	m² SUB (bâtiments et autres infrastructures) 2019	m² SUB (bâtiments et autres infrastructures) 2020	m² contenance cadastrale (terrains) 2019	m² contenance cadastrale (terrains) 2020
Biens domaniaux (propriété de l'État)	18 961 649	19 165 381	35 212 118 128	35 272 955 574
Biens propres (et assimilés)	5 659 745	8 020 679	1 976 446 869	1 974 539 585
Supports juridiques divers (collectivité territoriale, autres, multipropriété)	5 981 033	5 070 905	1 086 122 073	1 038 587 732
Total	30 602 427	32 256 965	38 274 687 070	38 286 082 891

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre 2019 et 2020

Superficie des terrains occupés par les principaux opérateurs et/ou établissements publics nationaux en hectare (contenance cadastrale terrain)		
Opérateurs	2019	2020
Parc national de Guyane	1,9 millions	1,9 millions
Office national des forêts	1,7 millions	1,7 millions
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	208 000	208 000
Voies navigables de France	7 335	7 098

Superficie des terrains occupés par les principaux opérateurs et/ou établissements publics nationaux en hectare (contenance cadastrale terrain)		
Opérateurs	2019	2020
Office français pour la biodiversité (fusion de l'AFB et de l'ONCFS)	6 534	1 752
Institut national de la recherche agronomique	4 594	4 594
Parc national des Cévennes	2 718	2 788
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	2 700	2 353
Parc national de Port-Cros	1 169	1 165
Parc national du Mercantour	1 070	1 070
[…]	**[…]**	[…]
Total général :	**3,8 millions**	3,8 millions

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre 2019 et 2020

Biens immobiliers figurant au bilan de l'État

La valeur comptable du patrimoine immobilier contrôlé par l'État est de 68,2 Mds€ au 31 décembre 2020. Ne sont pas pris en compte ici les routes, les autoroutes, les concessions et ouvrages hydrauliques, retracés par ailleurs au bilan de l'État mais qui n'entre pas dans le cadre de la politique immobilière de l'État stricto sensu.

Valeur comptable du patrimoine contrôlé	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-17	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-20
En M€	59 064	58 568	58 425	60 910	59 988	63 124	65 213	65 716	68 214

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus RE-Fx au 31 décembre de chaque année.

Depuis 2016, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État se concentre essentiellement sur les ministères de la Justice et de la Transition écologique. Au cours de l'année 2018, ont été mis en service : la direction régionale de la police judiciaire de la Préfecture de police de Paris (pour 162,5 M€), les établissements pénitentiaires de la Santé à Paris (211 M€), d'Aix-Luynes 2 à Aix-en-Provence (120 M€) et des Baumettes 2 à Marseille (117 M€).

En 2020, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la valeur du bilan a augmenté d'environ 1 milliard d'euros en 2020 par la réévaluation des bureaux et logements en valeur vénale. Ensuite, l'année 2020 a été l'aboutissement de travaux de fiabilisation engagés par la DIE pour rattacher à l'inventaire immobilier de l'État des travaux immobilisés figurant dans le compte général de l'État, mais sans figurer dans l'inventaire (1,7 Md €). Le complément est lié à des entrées de biens (acquisitions, remise de biens au Domaine par les établissements publics…) et des sorties (cessions, mises à disposition de biens au profit d'établissements publics nationaux…). Notons à ce titre l'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis de 113 M€ (site Amaury/Bacardi à Saint-Ouen) et de 25 M€ (campus Grand Paris Nord à Saint-Ouen) qui ont augmenté d'autant la valeur du bilan.

Il convient de noter que la réévaluation des bureaux et des logements en valeur vénale concerne essentiellement l'Ile-de-France comme le site de la « Grande Arche » à Paris (+ 80 M€), les bureaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à Paris-Convention (+ 52 M€), la caserne de gendarmerie Schomberg à Paris (+ 35 M€), le site du Grand Balard à Paris (ministère des Armées : + 27 M€). La fiabilisation de la valeur des biens à l'étranger a conduit à une réévaluation de neuf sites conduisant à une hausse de 142 M€ (site de l'ambassade à Tokyo +94 M€, campus diplomatique à Pékin +26M€, l'institut français à Londres +17 M€).

Les méthodes comptables d'évaluation sont néanmoins hétérogènes conformément au recueil des normes comptables de l'État. Jusqu'au 31 décembre 2017 les biens contrôlés par l'État étaient valorisés au bilan à la valeur vénale pour la majorité d'entre eux. Désormais seuls les bâtiments de bureaux et de logements restent évalués en valeur vénale, les autres biens étant désormais valorisés majoritairement au coût (amorti pour le bâti). Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) poursuit actuellement ses travaux d'homogénéisation des normes comptables d'évaluation des biens immobiliers de l'État, conduisant à évaluer au coût les bâtiments de bureaux et de logements, homogénéisant ainsi la norme comptable d'évaluation (hors biens historiques et culturels et certains sites stratégiques des armées). Il est probable qu'une entrée en vigueur de la nouvelle norme n'intervienne pas avant les comptes 2024.

Aussi la réévaluation en valeur vénale dont il est fait état supra, concerne-t-elle le segment limité du parc immobilier que représentent les bureaux et les logements. Il convient de souligner que ces évaluations réalisées pour la clôture des comptes de l'État 2020 conduisent à constater un certain maintien du marché dans le contexte de la crise sanitaire qui devra être confirmé en 2021.

Cette valeur nette comptable se ventile ainsi par ministère :

Valeur nette comptable du parc immobilier contrôlé par l'État ventilée par ministère	Valeur nette comptable (en M€)			
	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Affaires étrangères	5 208	4 943	4 916	5 161
Affaires sociales Travail	979	990	1 013	1 265
Agriculture	467	484	530	542
Armées	16 425	16 665	16 240	17 520
Culture	1 414	1 434	1 498	1 629
Économie et Finances	7 297	7 402	7 276	7 469
Éducation nationale - Enseignement supérieur	1 806	1 887	1 969	2 064
Intérieur	12 333	12 872	13 277	13 462
Justice	12 674	13 886	14 191	14 263
Services du Premier ministre	1 356	1 325	1 420	1 377
Transition écologique	3 165	3 325	3 385	3 462
Total :	63 124	65 213	65 716	68 214

Source : inventaire immobilier de l'État RE-Fx au 31 décembre ce chaque année.

Biens immobiliers figurant au bilan des établissements publics nationaux et/ou opérateurs

Au 31 décembre 2020, 483 organismes sont opérateurs de l'État, conformément au jaune annexé au projet de loi de finances 2020 (ce chiffre global est quasi-identique à celui de 2019). La valeur comptable brute des biens immobiliers de ces opérateurs s'élève à 75,2 milliards d'euros en 2020 (73,6 Md€ en 2019 et 68,8 Md€ en 2018), soit une variation annuelle de + 1,6 Md€ de la valeur des biens immobiliers inscrits dans les comptes des opérateurs. Cette variation est principalement liée aux facteurs suivants :

- la poursuite des opérations immobilières de grande envergure au sein de la Société du Grand Paris (+ 2,4 Md€) ;
- des opérations de réévaluation domaniale ou bien de fiabilisation des données comptables.

Le montant total de valorisation comptable des biens au bilan des opérateurs et/ou établissements publics nationaux est supérieur à celui de l'État. À la différence de l'État pour lequel les biens et logements sont évalués en valeur vénale, l'évaluation des biens de ces organismes repose sur le principe du coût.

Parmi les actifs immobiliers les plus importants, on peut relever l'Office national des forêts (10,4 Md€), la Société du Grand Paris (8,3 Md€), Voies navigables de France (7,1 Md€), Université Sorbonne université (2,2 Md€), la Bibliothèque nationale de France (1,4 Md€), le Centre national de la recherche scientifique (1,4 Md€), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (1,1 Md€), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (1,1 Md€), l'université d'Aix-Marseille (1,1 Md€).

Source : comptabilité des établissements publics au 31/12/2020

Universités

Le parc immobilier occupé par les universités est de 11 932 126 m² SUB dont 501 636 m² en multi-occupation (présence de plusieurs occupants sur le bâtiment dont au moins une université). Le parc non bâti (espace naturel) géré par les universités est de 1 254 ha (source : inventaire immobilier de l'État). La valeur du patrimoine immobilier des universités s'élève à 20,5 milliards d'euros au 31/12/2020. La surface affectée à l'enseignement dans le parc géré par les universités est de 9 627 717 m² SUB.

La propriété de ce patrimoine se répartit comme suit (en SUB) :

- État : 9 821 606 m² ;
- Collectivités territoriales : 1 398 241 m² ;
- Universités : 397 896 m² ;
- Tiers : 314 383 m².

Dévolution du patrimoine des universités

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a permis aux universités d'acquérir des responsabilités et des compétences élargies, parmi lesquelles la possibilité d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'État et précédemment affectés ou mis à disposition des universités. Ces dispositions s'appliquent tant aux terrains qu'aux bâtiments relevant du domaine public ou privé de l'État.

La loi ne prévoit pas de date d'entrée en vigueur du transfert. Une première vague expérimentale de dévolution a été menée auprès de trois établissements entre 2011 et 2012 (universités de Poitiers, Toulouse I et Clermont-Ferrand I).

La deuxième vague, initiée en 2017, en cours d'achèvement, concerne quatre universités, dont deux de taille importante : Aix-Marseille, Bordeaux, Caen et Tours. À la différence de la première, cette vague ne prévoit pas de dotation récurrente, mais le maintien des dispositifs existants (contrats de plan État-région, plan Campus, crédits ministériels de la tutelle). Les subventions de l'État ainsi que les crédits octroyés par les collectivités restent en effet indispensables pour financer l'entretien et la remise à niveau des biens des établissements.

Les retours d'expérience des établissements ayant bénéficié de ces deux premières vagues ont permis à d'autres universités de s'engager dans cette démarche. Au regard de ces expériences positives, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR), ont chacun émis un avis favorable au lancement de la troisième vague de dévolution.

Le choix des établissements à retenir pour la troisième vague s'effectuera en fonction notamment de la maturité de chaque opérateur pour réussir à franchir cette étape décisive qu'est la dévolution.

La DIE accompagne cette démarche en assurant le suivi des préconisations relatives à la valorisation du patrimoine et la validation des schémas de stratégie immobilière, permettant ainsi d'aboutir aux transferts de propriété demandés.

Pour la troisième vague, la dévolution totale du patrimoine doit demeurer le principe général pour les établissements qui sont en mesure de l'assumer sur les plans technique, financier et des moyens humains, et qui disposent d'un potentiel de cession et/ou de valorisation suffisant. Il s'agit notamment d'éviter que l'État propriétaire ne se retrouve à terme à détenir uniquement le patrimoine le plus difficile à maintenir ou à valoriser, en donnant la pleine propriété de bâtiments à un établissement dont il n'aurait pas l'utilité à seule fin de le vendre et de récupérer la totalité des produits de cession. Dans ce cadre, six établissements ont été identifiés (Nantes, Strasbourg, Angers, Bordeaux III Montaigne, Rennes I et Centrale Supélec), au vu des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) transmis et des travaux déjà engagés avec certains d'entre eux. Cette liste devra faire l'objet d'une validation conjointe du MESRI et du MEFR.

Caractéristiques techniques du parc

En complément de l'inventaire immobilier, les caractéristiques techniques du parc sont, quant à elles, renseignées par les gestionnaires immobiliers dans le référentiel technique (RT). Cet outil informatique a été mis à disposition des ministères et des *établissements publics nationaux/*opérateurs. Il permet de disposer d'une batterie d'indicateurs sur l'état de santé, la performance énergétique, le respect des normes… afin de mieux connaître le parc. La restitution synthétique de ces données, disponible au moyen d'un outil d'aide au diagnostic (OAD) permet l'élaboration des stratégies immobilières. Ainsi, la connaissance du parc progresse à chaque campagne même si elle reste naturellement perfectible.

Renseignement du référentiel technique par les établissements publics nationaux/opérateurs

Au 6 juillet 2021, les données présentes dans le RT pour le périmètre des biens occupés par les établissements publics nationaux/opérateurs correspondent à un indice global de complétude de 167 sur 275. Cet indice mesure l'exhaustivité des données dont la saisie relève de la responsabilité de l'occupant.

Il se décline selon les thématiques suivantes :

- 96 sur 125 pour les données générales (adresse du bien, surface, loyer, postes de travail…)
- 15 sur 70 pour les données d'exploitation (charges, consommation énergétique, ascenseurs…)
- 25 sur 40 pour les données relevant de l'état technique (État de santé, accessibilité, confort d'usage…)
- 31 sur 40 pour les données de cohérence (ratio SUN/SUB, ratios énergétiques, d'occupation)

La progression de la valeur de cet indice est un objectif régulièrement rappelé aux gestionnaires. La DIE met à leur disposition des possibilités de mise à jour par lots, notamment pour les établissements publics nationaux/opérateurs disposant d'un système d'information immobilier susceptible de produire des fichiers de mise à jour intégrables directement dans le système d'information de l'immobilier de l'État.

Par ailleurs, le déploiement prochain de l'outil de suivi des fluides interministériel et d'un outil de gestion des données amiante (projet DTA-Thèque, voir ci-dessous) devra permettre d'améliorer significativement l'exhaustivité et la qualité des données sur ces thématiques.

Dépenses immobilières de l'État

Dépenses globales de l'État relatives à l'immobilier

Entre 2012 et 2020, les dépenses immobilières de l'ensemble des programmes de l'État évoluent ainsi :

Décaissements (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne	Variation 2012 (base 100) / 2020
Immobilisations, y compris entretien lourd	1 629	1 556	1 613	1 667	1 669	1 795	1 763	1 886	1 934	1 723	119
Fluides	777	850	765	711	688	729	768	793	777	762	100
Matériaux / Outillage	185	183	198	233	236	219	238	213	226	215	122
Loyers	1 539	1 575	1 579	1 660	1 540	1 522	1 619	1 421	1 633	1 565	106
Entretien (hors entretien lourd)	867	1 098	885	892	978	990	1 086	991	1 149	993	133
Assurance	19	17	20	18	12	13	12	13	12	15	63
Nettoyage / Déchets	352	352	340	342	350	340	337	314	383	346	109
Taxes	34	40	44	43	45	43	46	32	48	42	141
Autres	2 242	2 354	2 135	1 684	1 359	1 185	1 135	1 069	1 265	1 603	56
Total	7 644	8 025	7 579	7 250	6 877	6 836	7 004	6 732	7 426	7 216	97

Source de données : Comptabilité générale de l'État (décaissements réalisés en trésorerie, ventilés par nature et groupes de marchandises pour les charges) au 31 décembre de chaque année (arrondis au million d'euros). Les loyers budgétaires sont neutralisés.

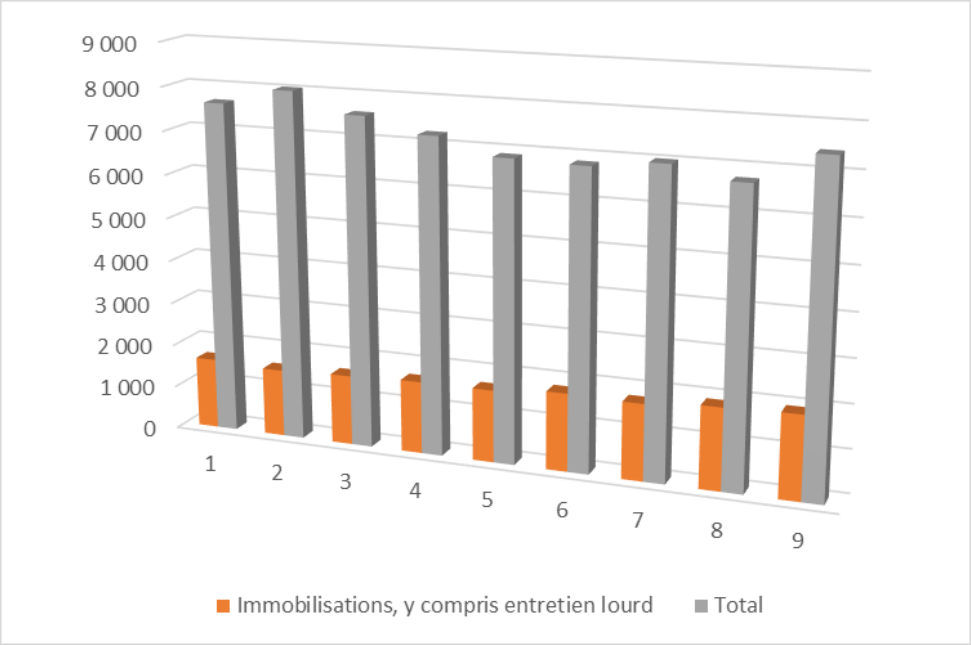

La moyenne des dépenses rattachées à l'immobilier de l'État se situe donc autour de 7,2 Mds d'euros annuels. Les montants sont globalement stables entre 2012 et 2020.

L'effort d'investissement de l'État

Cette stabilité de la dépense immobilière globale cache une baisse des dépenses courantes au bénéfice des dépenses d'investissement. Ainsi, l'effort d'investissement qui a représenté 20,6 % de la dépense globale sur la période 2012-2014 est monté à 26 % du total sur la période 2017-2020.

Les dépenses d'investissement immobilisées (projets immobiliers structurants, acquisitions, constructions, gros entretien-renouvellement) se situent autour de 1,9 Mds d'euros, représentant l'effort d'investissement annuel de l'État pour un parc immobilier évalué à plus de 68 Mds d'euros. Globalement 'effort d'investissement immobilier de l'État est donc de 2,7 % annuel.

L'effort d'investissement supporté par le compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (CAS immobilier) représente en moyenne annuelle 15% des dépenses d'investissement de l'État.

Investissement en M€ (décaissements)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAS	293	228	346	314	212	143	278	233	309
Total investissements de l'État	1 629	1 556	1 613	1 666	1 669	1 795	1 763	1 886	1 934
Proportion du CAS (%)	18	15	21	19	13	8	10	12	16

Source de données : Comptabilité générale de l'État - RAP pour le CAS / Comptabilité des immobilisations pour le total des investissements, au 31 décembre de chaque année (arrondis au million d'euros)

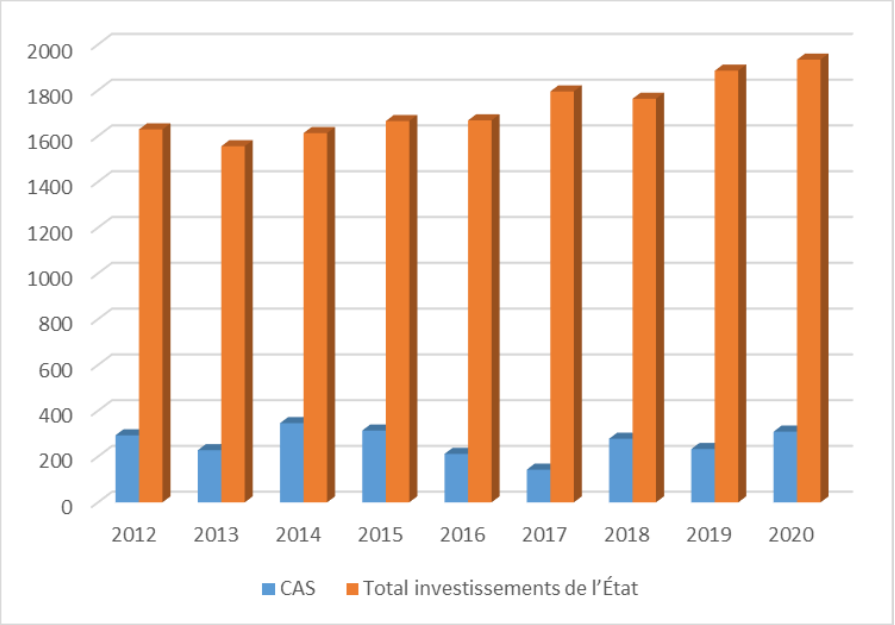

Le CAS immobilier finance une partie réduite des dépenses relevant des objectifs de la politique immobilière de l'État (hors dépenses immobilières de fonctionnement courant et d'entretien courant). La plupart des ministères financent en effet sur leurs programmes supports des dépenses d'investissement immobilier relevant du propriétaire sur le parc domanial qu'ils occupent. Pour autant, le CAS immobilier, à vocation interministérielle, demeure un vecteur non négligeable à disposition de la direction de l'immobilier de l'État et des préfets de région pour orienter et impulser l'action des acteurs conformément à la politique immobilière de l'État.

Acquisitions immobilières de l'État

Acquisitions immobilières de l'État	2017	**2018**	2019	2020
Nombre	264	**300**	298	187

Source : enquête DIE auprès des services du Domaine.

Acquisitions de plus de 0,5 million d'euros de l'État et de ses établissements et opérateurs **en 2019**				
Département	Ville	Date signature	Ministère	Prix acquisition (€)
Alpes-Maritimes	Nice	26/07/2019	État - Éducation nationale - Enseignement supérieur	1 999 763,80
Somme	Amiens	11/04/2019	État- Intérieur	1 875 000,00
Seine-et-Marne	Savigny-le-Temple	29/11/2019	État - Intérieur	1 734 000,00
Gard	Nîmes	27/11/2019	État - Justice	1 600 000,00
Nord	Loos	19/11/2019	État - Justice	1 223 280,00
Meurthe-et-Moselle	Nancy	15/11/2019	État - Intérieur	1 000 000,00
Rhône	Villefranche-sur-Saône	13/03/2019	État - Intérieur	700 000,00
Pyrénées-Atlantiques	Pau	19/09/2019	État - Justice	510 000,00

Acquisitions de plus de 0,5 million d'euros de l'État et de ses établissements et opérateurs **en 2020**				
Département	Ville	Date signature	Ministère	Prix acquisition (€)
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	27/11/2020	État - Intérieur	112,8 M€
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	03/12/2020	État – Enseignement supérieur, recherche et innovation	25,3 M€
Bouches-du-Rhône	Marseille	25/06/2020	Etat-Culture	2,9 M€
Gard	Nîmes	29/06/2020	Acquisition sur don et legs	2,7 M€
Saint-Martin	Saint-Martin	02/07/2020	Administration territoriale	2,7 M€

Source : Inventaire immobilier de l'État REFX.

Loyers payés par l'État

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne	Variation 2012 (base 100) / 2020
Loyers non budgétaires(en M€)	1 539	1 575	1 579	1 660	1 540	1 522	1 619	1 421	1 633	1 557	106

Les chiffres ci-dessus intègrent également les annuités de crédit-baux contractés antérieurement à 2018, année au cours de laquelle il a été mis fin à cette modalité de financement des acquisitions immobilières de l'État.

Prises à bail (flux)	2019	2020
Nombre	2 253	2 852

Source PABWeb. Le nombre de prises à bail est déterminé en prenant en compte les prises à bail initiales, les renouvellements, les avenants.

Prises à bail (ou renouvellement de contrat) les plus importantes depuis le 1er janvier 2020, par l'État et ses opérateurs Il s'agit des prises à bail (ou renouvellement de contrat) intervenues depuis le 1er janvier 2020, par l'État et ses opérateurs, dont le loyer est supérieur à un million d'euros dans la région Île-de-France et à 0,5 M€ hors taxe dans les autres régions.						
Ministère	Date de prise d'effet du bail	Surface louée PAB	Occupation	Loyer annuel actuel HT	Département	Prix au m²
Santé, travail	01/01/20	20264	État	10 100 355 €	PARIS	498
Affaires étrangères	01/04/20	7057	État	5 300 000 €	PARIS	751
Éducation nationale	16/12/20	12828	État	5 275 329 €	PARIS	411
Justice	01/01/21	16185	État	5 185 342 €	PARIS	320
Santé, travail	29/05/20	14594	État	4 643 128 €	SEINE-SAINT-DENIS	318
Premier ministre	01/01/21	8624	État	3 687 507 €	PARIS	428
Finances	01/03/21	7415	AAI	3 116 080 €	HAUTS-DE-SEINE	420
Santé, travail	01/01/20	9944	État	3 113 200 €	SEINE-SAINT-DENIS	313
Finances	01/07/20	5797	Opérateur	2 810 961 €	PARIS	485
Affaires étrangères	01/02/20	3334	Opérateur	1 919 599 €	PARIS	576
Finances	01/07/20	5852	État	1 577 171 €	VAL-DE-MARNE	270
Culture	01/01/21	13704	Opérateur	1 575 960 €	PARIS	115
Culture	01/01/20	3965	Opérateur	1 424 283 €	PARIS	359
Intérieur	01/01/21	9751	État	1 276 478 €	GUADELOUPE	131
Culture	01/04/21	2206	Opérateur	1 261 660 €	PARIS	572
Éducation nationale	01/11/20	5401	État	1 199 897 €	SEINE-SAINT-DENIS	222
Écologie	01/01/20	6302	État	1 196 340 €	HAUTS-DE-SEINE	190
Défense	22/01/21	31947	Opérateur	1 150 092 €	LOIRE	36
Santé, travail	01/01/20	2400	État	1 125 200 €	RHÔNE	469
Santé, travail	01/10/20	5686	Opérateur	1 114 882 €	GIRONDE	196
Éducation nationale	01/01/21	6636	État	1 083 354 €	VAL-DE-MARNE	163

Prises à bail (ou renouvellement de contrat) les plus importantes depuis le 1er janvier 2020, par l'État et ses opérateurs Il s'agit des prises à bail (ou renouvellement de contrat) intervenues depuis le 1er janvier 2020, par l'État et ses opérateurs, dont le loyer est supérieur à un million d'euros dans la région Île-de-France et à 0,5 M€ hors taxe dans les autres régions.						
Ministère	Date de prise d'effet du bail	Surface louée PAB	Occupation	Loyer annuel actuel HT	Département	Prix au m²
Culture	01/08/20	3199	Opérateur	1 067 572 €	PARIS	334
Intérieur	25/01/21	2258	État	1 008 725 €	PARIS	447
Finances	01/01/20	5194	État	858 388 €	HAUTE-GARONNE	165
Intérieur	16/05/20	4846	État	818 767 €	NORD	169
Intérieur	01/07/20	5046	État	703 775 €	SAÔNE-ET-LOIRE	139
Santé, travail	01/06/20	5340	État	693 728 €	ILLE-ET-VILAINE	130
Intérieur	16/06/20	5925	État	685 269 €	SAÔNE-ET-LOIRE	116
Intérieur	01/12/20	4638	État	659 792 €	GUADELOUPE	142
Intérieur	08/08/20	5460	État	580 000 €	CHARENTE-MARITIME	106
Intérieur	01/04/20	2344	État	558 100 €	ALPES-MARITIMES	238
Santé, travail	01/09/21	2980	Opérateur	530 000 €	YONNE	178
Intérieur	01/11/20	1736	État	516 394 €	MANCHE	297

Source de données : PAB Web – extraction du 3 août 2021

Emphytéoses et baux à construction dont l'État est titulaire	2017	**2018**	2019	2020
Nombre	155	148	156	154
Valeur comptable, État (M€)	427	393	410	418

Source : inventaire immobilier de l'État REFX.

Les baux emphytéotiques constituent des cessions de droits immobiliers. Le propriétaire délivre le bail à l'État, le titre étant constitutif de droits réels. Pendant la durée du titre, l'État contrôle comptablement le bien (il est à son bilan) mais ne peut céder le bien. Le nombre et le montant des baux emphytéotiques au profit de l'État sont stables sur les trois dernières années.

Conséquences conjoncturelles de la crise sanitaire sur la dépense immobilière de l'État

Dans la mesure des informations et des éléments connues en septembre 2021, la crise sanitaire a conduit à un décalage de trois à six mois sans que cela puisse constituer une règle absolue. Comme l'indique le niveau de dépenses d'investissement immobilier en 2020, l'exécution des opérations a connu un rythme soutenu, sachant qu'une part des dépenses réglées correspond à des opérations initiées avant 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur l'augmentation des prix des matières premières est variable selon le niveau d'avancement des projets immobiliers. Ici également il est difficile à date à déterminer avec précision. À ce titre, la circulaire Premier ministre du 16 juillet 2021 anticipe les difficultés que pourraient connaitre les co-contractants de l'administration : si les conséquences de la montée du cours des matières premières ne peuvent être neutralisées par la clause de révision de prix prévue contractuellement, seule une indemnisation des titulaires sur le fondement de la théorie de l'imprévision est envisageable sous conditions. Ainsi, le maître d'ouvrage pourra aménager les délais d'exécution et renoncer aux pénalités de retard.

Expérimentation de la comptabilité analytique bâtimentaire

Pour mieux suivre et analyser la dépense immobilière de l'État, la DIE a mis en place une comptabilité analytique (CAN) bâtimentaire dont l'objectif est de calculer le coût complet de fonctionnement des actifs occupés par les services de l'État, immeuble par immeuble. Elle concerne les bâtiments de toutes natures, occupés par des services de l'État (hors ministère des Armées), que celui-ci en soit propriétaire ou locataire.

Un référentiel reprenant tous les comptes susceptibles de porter de la dépense immobilière constitue le cadre de la CAN bâtimentaire. L'objectif est d'obtenir, pour chaque bâtiment, un coût complet.

Lorsque la dépense peut être individualisée, le rattachement au bâtiment de toutes les dépenses de nature immobilières est effectué en comptabilité, en enregistrant la référence bâtimentaire. La livraison de l'outil "Solution d'aide à la recherche des bâtiments pour la CAN" permet de trouver plus rapidement et plus simplement les références bâtimentaires dans l'outil Chorus formulaire.

Le bilan du dispositif réalisé en 2019 a confirmé l'intérêt des acteurs concernés par la démarche tant au niveau micro à la maille bâtimentaire qu'au niveau macro du parc immobilier. L'affectation directe de la dépense au bâtiment peut être affinée, afin de fiabiliser les données et répondre aux attentes des utilisateurs en ajustant le référentiel de comptabilité générale utilisé, afin d'extraire des dépenses non immobilières, et en définissant les modalités d'intégration des dépenses afférentes aux biens non mis en service et donc ne disposant pas de numéro d'inventaire. Le principe de l'affectation indirecte pose le plus de difficultés, tant dans son principe (il tend à dégrader l'information des coûts par bâtiment, en introduisant des éléments de « lissage ») que dans sa mise en œuvre qui s'avère complexe.

Axe n°2 : Céder au meilleur prix les biens devenus inutiles au service public via une dynamisation de la politique de cession et rechercher des modes de valorisation alternatifs à la cession

Cessions

Nombre et type de biens cédés

Cessions (flux)	2017	**2018**	2019	2020
nombre	667	**655**	704	567

Source : Outil de suivi des cessions.

En 2020, la répartition, en nombre de biens cédés, par catégories, est la suivante :

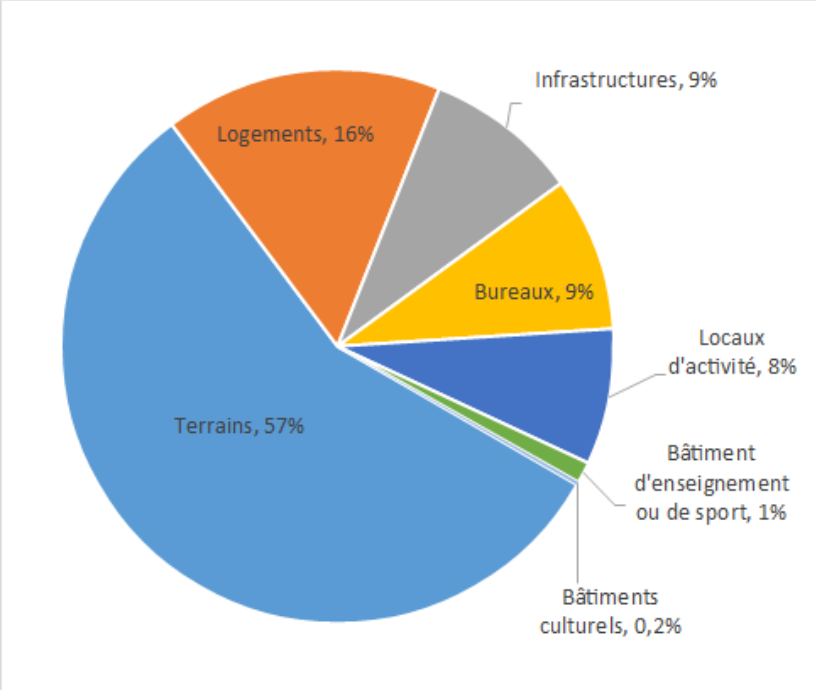

La répartition par ministère des cessions en 2020 et en nombre est la suivante :

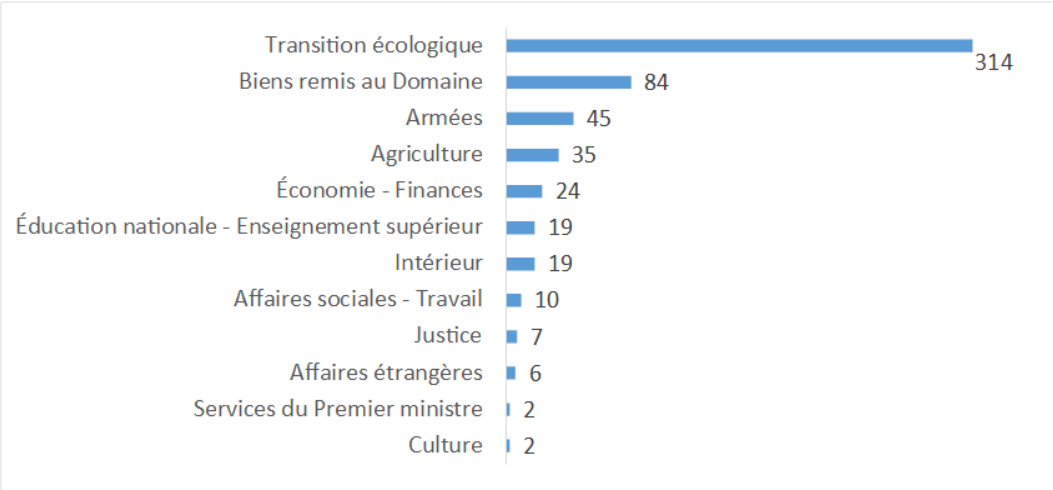

Une part importante du nombre des cessions réalisées en 2020 correspond à la vente de terrains (« délaissés » routiers ou espaces naturels).

Produits de cessions constatés dans les actes

En 2020, le prix de vente moyen est de 170 602 € (887 784 € en 2019). Le montant total des prix de vente (constaté dans les actes non encore encaissés) des 567 biens s'élève à 96,7 M€ (625 M€ en 2019). Nonobstant les cessions exceptionnelles, les effets de la pandémie sont sensibles.

Valeur des biens cédés (montant des actes de cession signés) en flux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur des biens cédés en M€	507	391	450	574	533	357	240	625	97

Source : Outil de suivi des cessions.

Le tableau ci-après présente les valeurs des biens cédés de 2012 à 2020 avec les cessions exceptionnelles dont la prévision tant sur la date que sur le montant est souvent complexe à établir avec précision :

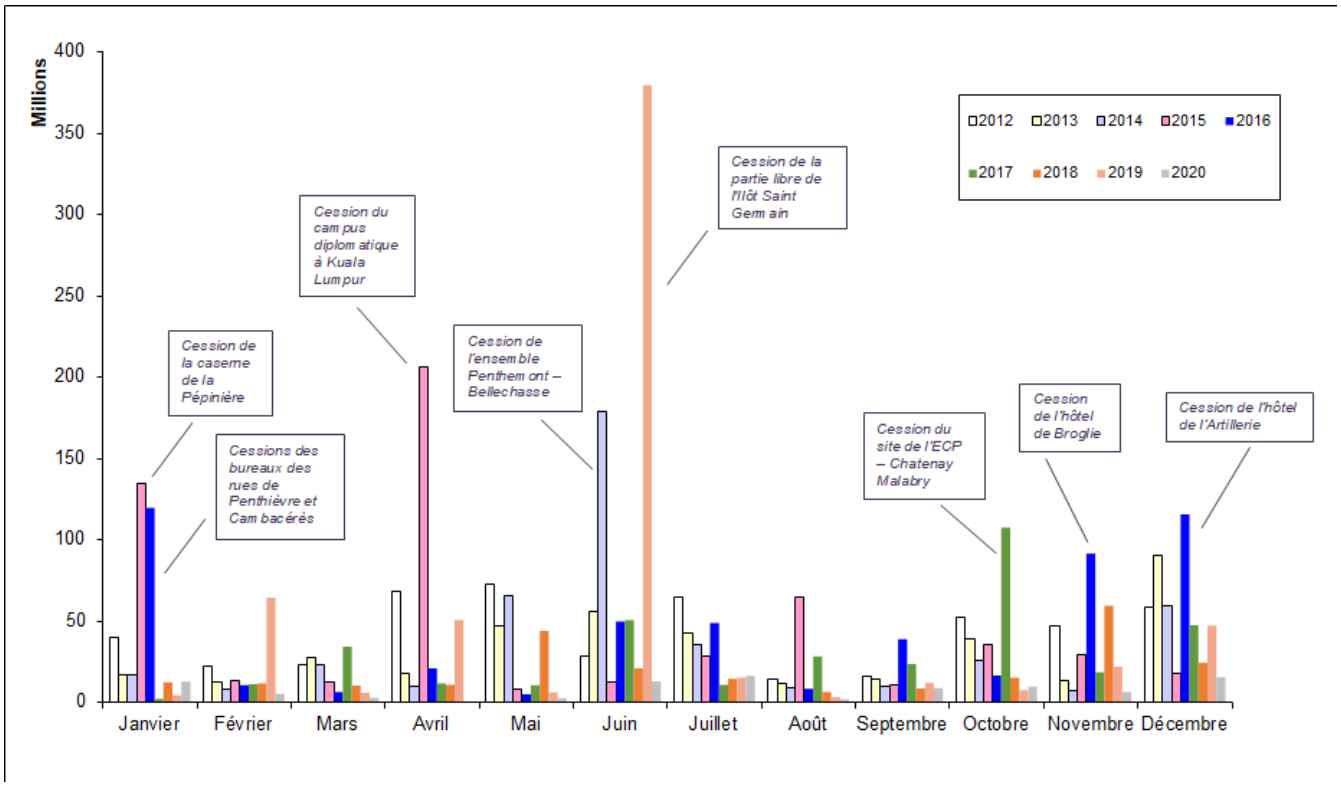

Source : Outil de suivi des cessions.

À la différence de la répartition par volume de cessions, les logements, les bureaux et les locaux d'activité correspondant aux trois quarts des biens cédés en valeur en 2020 (répartition en € des biens cédés, par catégorie d'utilisation avant cession) :

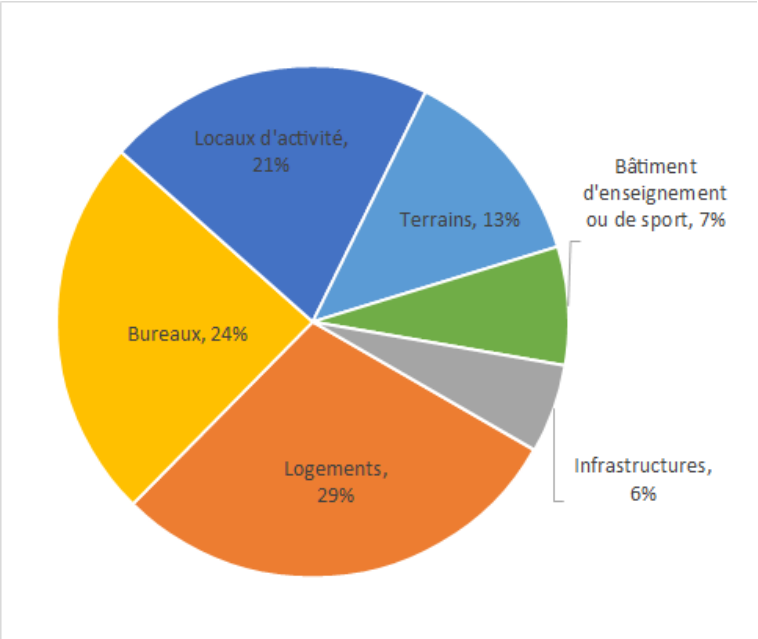

Source : Outil de suivi des cessions.

La répartition des cessions par type de biens (en valeur de cessions) au 1er juillet 2021 est la suivante :

Nature du bien	Nombre de biens cédés	Somme des prix de vente (€)
Terrains	175	9 949 861
Logements	46	23 587 674
Locaux d'activité	25	32 567 200
Infrastructures	24	2 478 859
Bureaux	22	41 155 881
Bâtiments d'enseignement ou de sport	4	1 233 000
Total général	**296**	**110 972 475**

Source : Outil de suivi des cessions au 1er juillet 2021.

Les cessions 2020 dont les montants sont supérieurs à 2 M€ sont indiquées ci-dessous :

Pays / Département	Commune	Ministère occupant	Prix de cession
HAUTE-GARONNE	Cugnaux (la base militaire de Toulouse-Francazal)	Min. Armées	4 100 000
VAL-DE-MARNE	Cachan (École normale supérieure)	Min. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	3 850 000
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Bayonne (cité administrative)	Services du Premier ministre	3 100 000
VIENNE	Poitiers	Min. de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports	2 865 000
LOIRE-ATLANTIQUE	Nantes	Min. du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	2 505 000
GIRONDE	Bordeaux	Min. Armées	2 440 000
OISE	Verneuil-en-Halatte	Min. Armées	2 315 000
MEXIQUE	MEXICO	Min. Europe et Affaires étrangères	2 063 250
ALPES-MARITIMES	Nice	Min. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2 020 000
PARIS	Paris 16e Arrondissement	Min. Transition écologique	2 000 000
		Total :	**27 258 250**

Le niveau de réalisation inférieur aux années antérieures s'explique en grande partie par les effets de la crise sanitaire.

En 2020, la répartition du parc immobilier cédé par l'État par ministère (en euros) est la suivante :

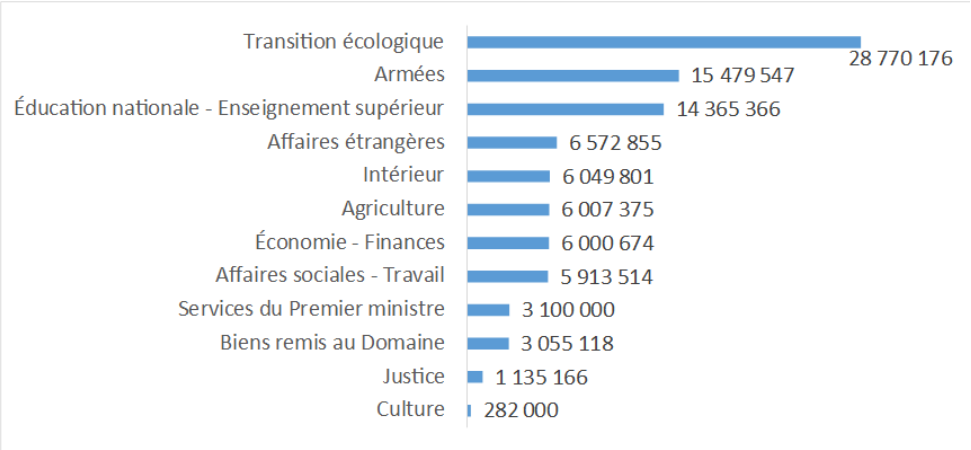

Source : Outil de suivi des cessions.

Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020, la répartition du parc immobilier cédé par l'État par ministère (en euros) est la suivante :

Ministère	Année	Prix de cession (€)
Affaires étrangères	2020	6 572 855
	2019	4 084 750
	2018	28 779 869
	2017	30 040 731
Agriculture	2020	6 007 375
	2019	8 504 764
	2018	6 665 677
	2017	2 275 758
Culture	2020	282 000
	2019	3 792 833
	2018	1 973 000
	2017	792 502
Armées	2020	15 479 547
	2019	406 839 549
	2018	55 898 094
	2017	31 869 271
Écologie	2020	28 770 176
	2019	47 767 375
	2018	34 938 027
	2017	65 327 774
Économie et finances	2020	6 000 674
	2019	68 962 126
	2018	19 803 130
	2017	27 770 214
Éducation nationale – Enseignement supérieur	2020	14 365 366
	2019	57 548 254
	2018	15 258 503
	2017	134 330 050
Intérieur	2020	6 049 801
	2019	12 472 319
	2018	17 142 503
	2017	44 654 062
Justice	2020	1 135 166
	2019	5 177 910
	2018	4 385 982
	2017	5 751 499
Services du Premier ministre	2020	3 100 000
	2019	400
	2018	48 150 000
	2017	4 630 000
Affaires sociales	2020	5 913 514
	2019	3 341 840
	2018	1 070 896
	2017	2 916 152
Biens non affectés	2020	3 055 118
	2019	6 154 526
	2018	2 539 372
	2017	7 092 316

Ministère	Année	Prix de cession (€)
Total	2020	96 731 592
	2019	624 646 646
	2018	236 605 353
	2017	357 450 329

Source de données : Outil de suivi des cessions.

Les biens de l'État cédés en 2020 sont répartis, en nombre et en montant, sur l'ensemble du territoire de la manière suivante :

Répartition géographique en nombre

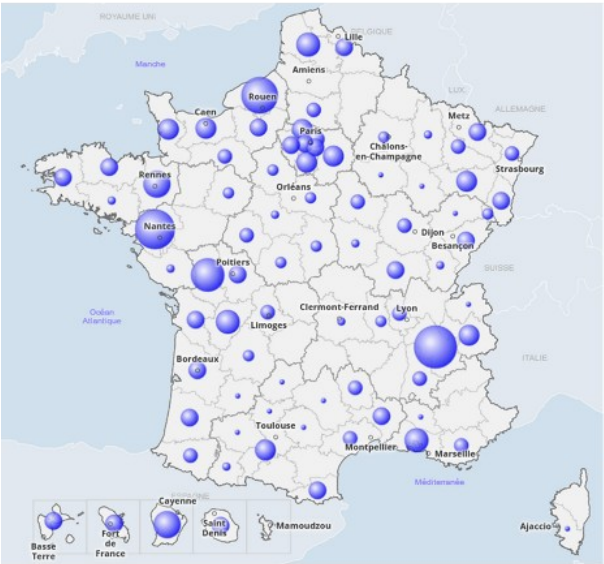

Répartition géographique en montant

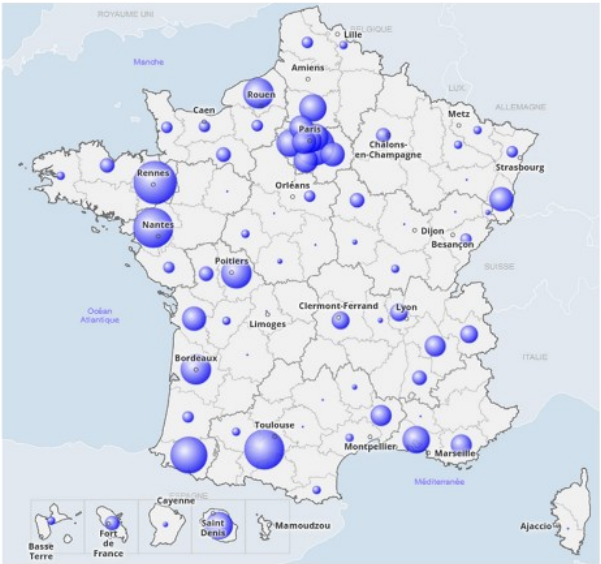

Pour le début de l'année 2021, la répartition par ministère des cessions 2021 continue de subir les effets de la crise sanitaire. Au 1er juillet 2021, 296 biens ont été cédés depuis le 1er janvier (au 3 août 2020 :271 biens cédés). Le montant total des produits de cessions (somme des prix de vente mentionnés dans les actes de vente) s'élève à près de 111 M€ (au 3 août 2020 : 47 M€).

Ministère Occupant	Nombre de biens cédés	Somme des prix de vente (€)
Armées	14	13 790 982
Justice	13	2 303 676
Affaires sociales	5	25 682 250
Agriculture	17	3 788 712
Transition écologique	180	18 704 843
Économie et finances	13	2 844 220
Éducation nationale et jeunesse - Enseignement supérieur, recherche innovation	11	4 140 431
Intérieur	3	3 714 553
Europe et Affaires étrangères	1	3 685 000
Services du Premier ministre	1	30 150 000
Biens remis au Domaine	38	2 167 808
Total général	296	110 972 475

Source de données : Outil de suivi des cessions au 1er juillet 2021.

Le graphique ci-dessous, qui présente le nombre des cessions réalisées, par mois, depuis janvier 2019, met en évidence les effets de la crise sanitaire.

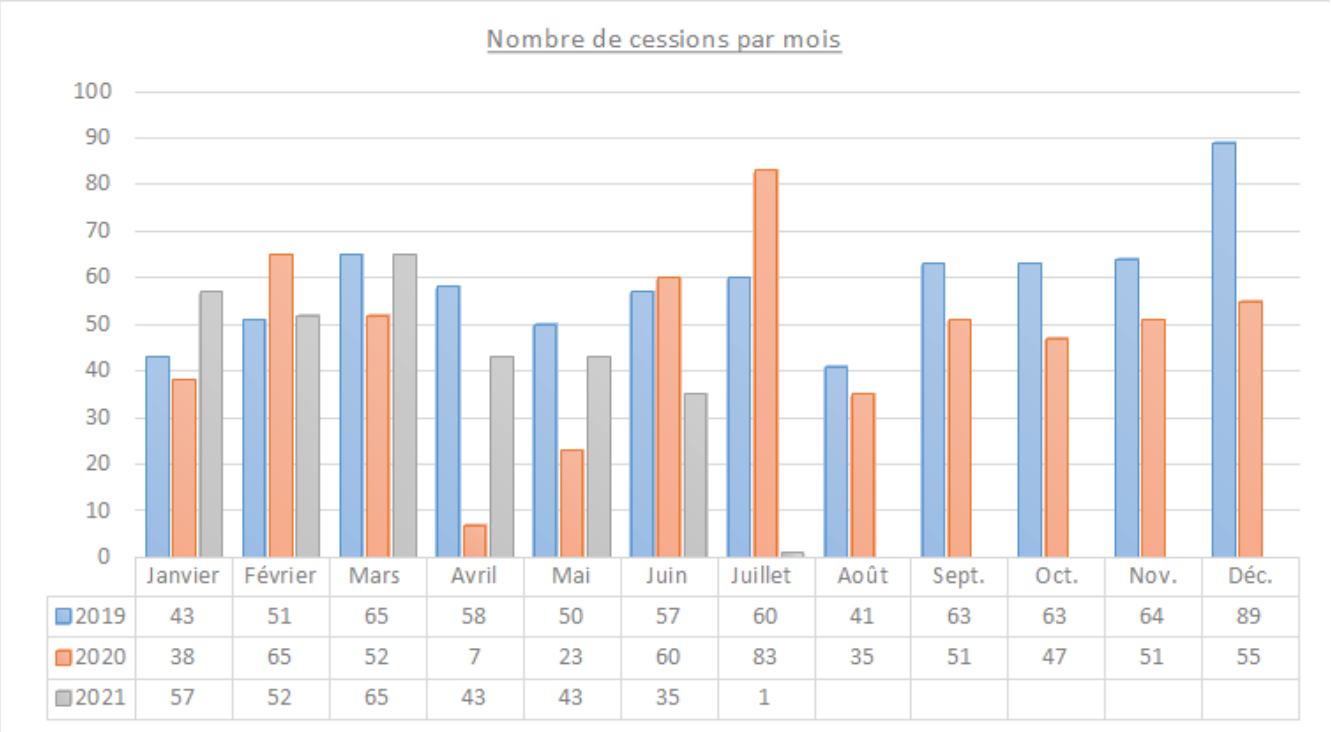

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2019	43	51	65	58	50	57	60	41	63	63	64	89
2020	38	65	52	7	23	60	83	35	51	47	51	55
2021	57	52	65	43	43	35	1					

Source : Outil de suivi des cessions

Produits de cessions encaissés

Encaissements des cessions des droits réels immobiliers de l'État	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	**2018**	2019	2020
Encaissements en M€	821	395	475	502	598	514	391	506	609	559	339	**256**	613	158

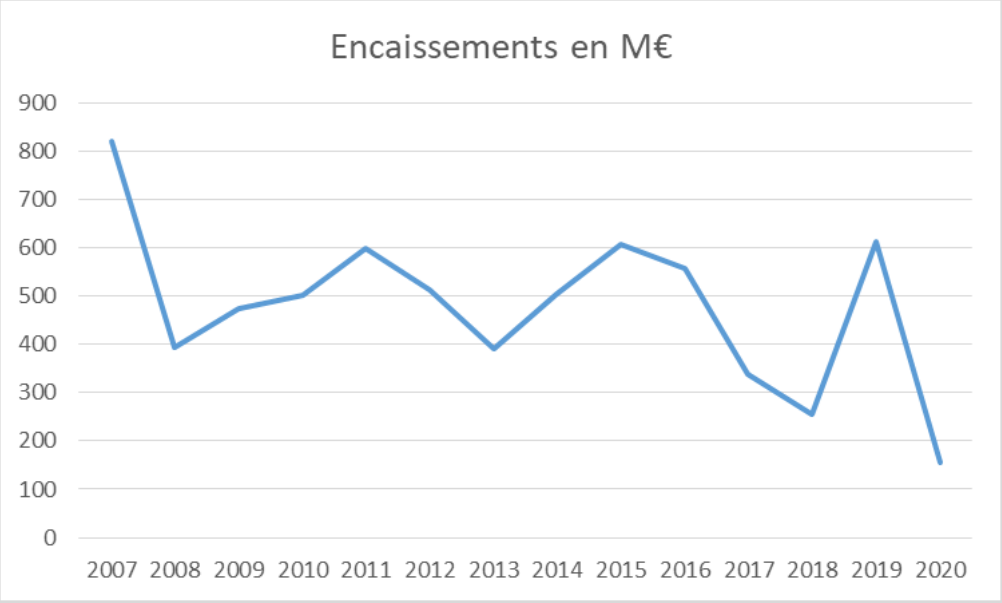

Source : Comptabilité de l'État.

Les deux cessions exceptionnelles réalisées en 2019 mises à part, la baisse tendancielle des produits de cessions constatée entre 2015 et 2018 se poursuit en 2020. Cette tendance est liée à la diminution du nombre de biens vendus ainsi qu'à la diminution du prix de vente moyen, qui s'expliquent essentiellement par les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie liée au COVID-19, et notamment la suspension des visites durant la période de confinement.

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoyait un produit des cessions immobilières à hauteur de 280 M€. Ce prévisionnel a été fixé avant la survenance de la crise sanitaire. Pour 2020, la prévision de cessions inscrite en loi de finances était de 280 M€. Toutefois, les lois n° 2020-935 du 30 juillet 2020 et n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020 ont révisé à la baisse, respectivement de - 60 M€ et de - 40 M€, les évaluations pour 2020 pour tenir compte des effets de la crise sanitaire.

Sur le triennal 2020/2022, la moyenne annuelle d'encaissements de produits de cessions de droits réels immobiliers est évaluée à 260 M€, correspondant à un flux naturel des cessions liées à l'adaptation du parc aux besoins, hors gestion volontariste du stock. Ce prévisionnel a été arrêté avant la survenance de la crise sanitaire.

Mise en œuvre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement

La politique de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, complétée par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, consiste, pour l'État, à céder des biens devenus inutiles à l'exercice des missions de service public, à des prix inférieurs à leur valeur de marché, de façon à faciliter la construction de logements sociaux. Cette politique est portée par le ministère chargé du logement, la DIE y étant partie prenante comme représentante de l'État propriétaire.

Le bilan d'application, arrêté au 31 décembre 2020, fait état de 126 fonciers domaniaux cédés (1 en 2013, 12 en 2014, 21 en 2015, 34 en 2016, 21 en 2017, 18 en 2018, 13 en 2019 et 6 en 2020). Sur ces emprises seront réalisés plus de 12 000 logements, dont environ 8 800 logements sociaux.

L'effort financier consenti par l'Etat à l'occasion de ces cessions s'élève sur la période 2013-2020 au total à 232 M€ (montant total des décotes constatées, situation au 31 décembre 2020), pour un produit de cession de plus de 152 M€.

En 2020, les biens de l'état cédés en faveur du logement social *avec décote sont les suivants :*

Dpt	Ville	Date de cession	Service occupant	Opérateur social	Nombre de logements programmés (dont sociaux)	Programme prévisionnel	Valeur vénale (€)	Décote et déductions (€)	Prix de cession (€)	taux global de décote (%)
Rhône	Lyon 5ème	22/10/2020	Ministère de l'éducation nationale	SACVL	3 (3)	PLS et PLUS	600 000	361 862	238 138	60,31
ISÈRE	Domène	02/10/2020	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	Société Dauphinoise pour l'habitat	10 (10)	PLAI et PLS	358 200	320 940	37 260	89,60
VAR	Toulon	24/06/2020	Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : Jeunesse et sports	Toulon Habitat Méditerranée	62 (62)	PLUS (3 494,34 m²), PLAI (1215,65m)	1 907 550	1 458 011	409 040	76,43
ILLE-ET-VILAINE	Saint-Malo	24/02/2020	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement	OPH de Saint-Malo	7 (7)	PLUS et PLAI	900 000	793 460	106 540	88,16

Dpt	Ville	Date de cession	Service occupant	Opérateur social	Nombre de logements programmés (dont sociaux)	Programme prévisionnel	Valeur vénale (€)	Décote et déductions (€)	Prix de cession (€)	taux global de décote (%)
Landes	Orx	14/12/2020	Ministère de la défense	Commune d'Orx	15 (15)	PLUS (94m²), PLAI (505,88m²), PLUS (202,95m²) et 105,51m² communs	357 000	267 750	89 250	75,00
Seine-Saint-Denis	Rosny-sur-Seine	27/08/2020	Ministère de la transition écologique	Commune de Rosny-sur-Seine	18 (18)	PLAI (1294 m²)	1 800 000	1 800 000	0	100,00
Total (en 2020) : 6 cessions					115		5 922 750	5 002 023	880 228	84,45
Finistère	Brest	21/01/2019	Ecologie	Brest Métropole Habitat	10 (10)	PLAI (203m²) PLUS (531 m²)	600 000	300 000	300 000	50
Hauts-de-Seine	Clamart	12/02/2019	Ecologie	I3F	15 (15)	8 PLAI (573m²) 7 PLUS (485m²)	839 100	705 725	133 375	84
Puy-de-Dôme	Aubière	8/03/2019	Intérieur	Logidome	72 (72)	33 PLAI (2326m²) 43 PLUS (2995m²)	1 544 566	344 566	1 200 000	22
Haut-Rhin	Habsheim	11/03/2019	Agriculture	Commune de Habsheim	5 (5)	5 PLAI (375m²)	70 260	57 760	12 500	82
Haut-Rhin	Wittelsheim	16/04/2019	Intérieur	Com. De Wittelsheim	15 (15)	15 PLAI (946m²)	187 517	103 000	84 517	55
Calvados	Hérouville-Saint-Clair	30/04/2019	Agriculture	Inolya	97 (62)	PLAI (1513m²) PLUS (1894m²) PLS (1196m²)	414 216	353 826	60 390	85
Lot	Cahors		Ecologie	SA HLM Polygone	17 (17)	-	89 300	28 035	61 265	31
Nord	Neuville-en-Ferrain	09/07201 9	Budget	LHM	6 (6)	-	540 000	408 240	131 760	75,6
Alpes-Maritimes	Saint-Jeannet	18/07/2019	Finances	EPF PACA	16 (16)	PLAI (270m²) PLUS (650m²)	567 776	484 000	83 776	85
Bouches-du-Rhône	Marseille	22/11/2019	Justice	Logirem	30 (30)	-	1 100 000	315 000	785 000	29
Rhône	Villeurbanne	13/11/2019	Enseignement supérieur	Est métropole habitat	261 (246)	PLAI (4746m²) PLUS (3149m²) PLS (1058m²) PLSA (1594m²) Equipements (3424m²)	4 821 500	2 242 000	2 579 500	47
Savoie	Grésy-sur-Aix	29/11/2019	Non-affecté	OPAC Savoie	16 (16)	-	355 840	294 640	61 200	83
Haute-Garonne	Toulouse	16/12/2019	Défense	Toulouse métropole	1150 (630)	PLAi (7020m²) PLUS (16380m²) PLS (19599m²)	29 109 000	12 034 000	17 075 000	41
Total : 13 cessions (en 2019)					1710 (1140)	1140	40 239 075	17 670 792	22 568 283	43,9

Logements financés à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'un prêt locatif à usage social (PLUS), d'un prêt locatif social (PLS), d'un prêt social location-accession (PSLA).

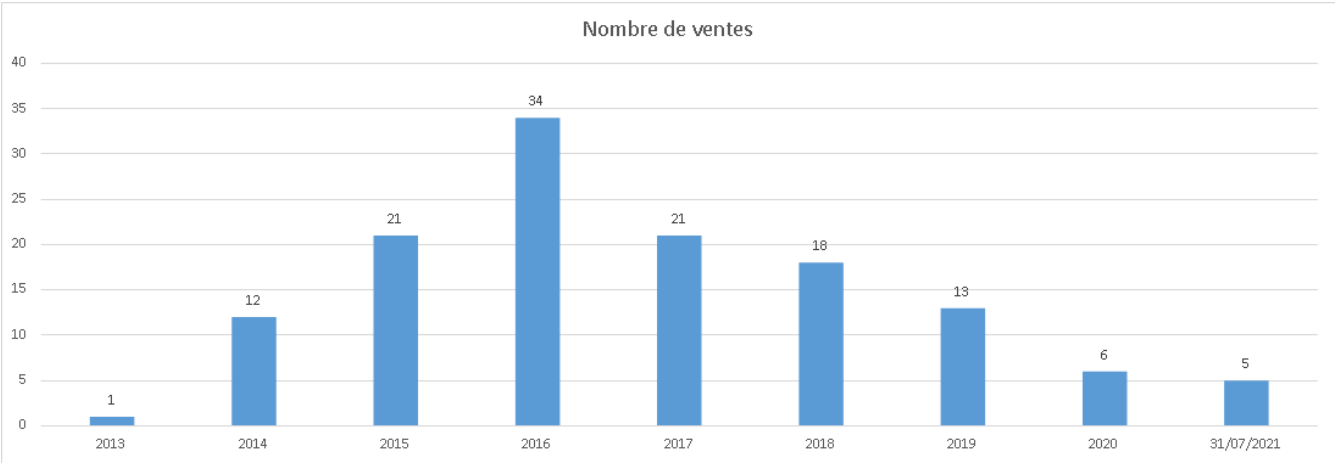

En 2020, 6 biens domaniaux ont été vendus dans le cadre du dispositif de décote, pour un produit de cessions encaissé de 880 228 €. Le montant total de la décote consentie par l'État en 2020 s'élève à près de 5 M€. Le taux de décote global sur cette période est en moyenne de 82 %. Les biens cédés permettront la construction de 115 logements, tous sociaux.

Les taux moyens de décote des biens oscillent entre 2014 à 2020 de la manière suivante (2013 étant non significatif) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	31/07/2021
55,8 %	67,4 %	46,3 %	74 %	66,7 %	43,9 %	81,58 %	70,38 %

Les montants en millions d'euros de décote des biens sont les suivants entre 2013 et 2020 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	31/07/2021
Montant de décote (M€)	1,1	27,8	49,9	29,8	29,5	70,7	17,7	5	9,2

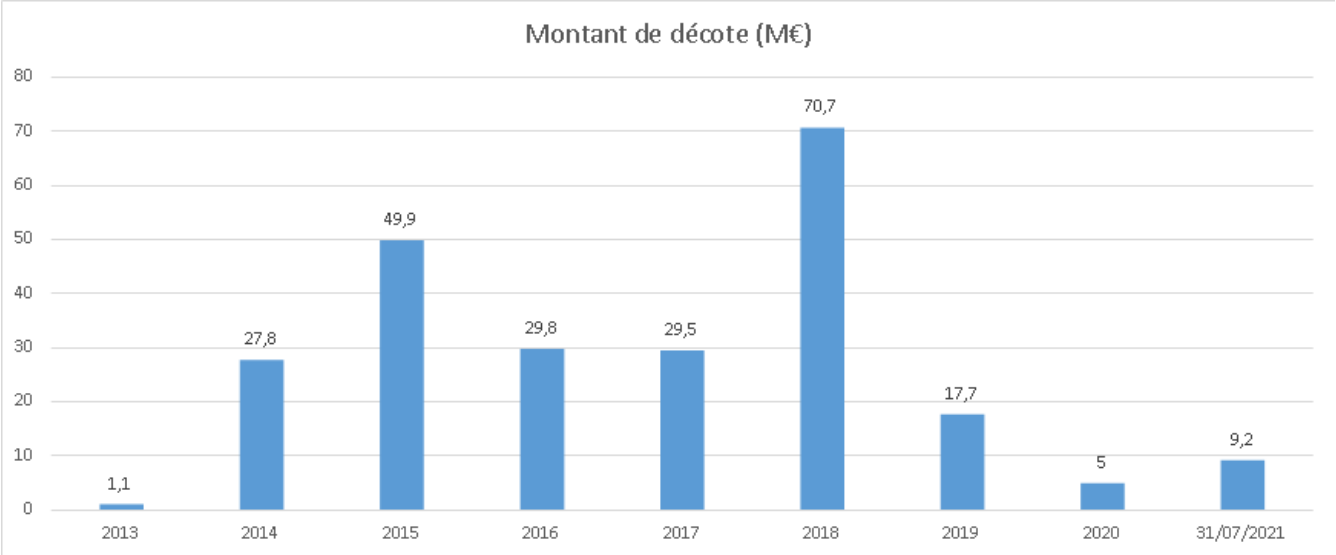

Le taux annuel moyen de décote dépend fortement des caractéristiques des opérations réalisées dans l'année. Ces caractéristiques varient chaque année en fonction des projets présentés et acceptés par l'État. À titre d'exemple, ces caractéristiques peuvent être la valeur du bien, la mixité sociale du projet, les facteurs de renchérissement du coût de

construction (caractéristiques du sol, par exemple), la zone géographique (A1, B1, B2 ou C). Pour chaque opération, la décote dépend, au cas par cas, du projet concret, dans les limites posées par les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent le dispositif. Il est donc possible qu'une opération avec 100 % de logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) en zone tendue donne lieu à une décote de 100 % dans un cas et à une décote inférieure dans un autre, que deux opérations a priori similaires, par exemple la construction de logements PLAI, donnent lieu à un taux de décote différent.

Toutefois, un mécanisme de plafonnement de la décote a été introduit par le décret n° 2019-1460 du 26 décembre 2019. Ce dernier insère un nouvel article R3211-32-7 au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui a pour objet de fixer un plafond du taux de décote en fonction du coût moyen du logement social, lorsqu'une collectivité territoriale, un établissement public ou encore une société disposent de réserves foncières ou de biens susceptibles d'accueillir un programme de logement sociaux, pour une surface de plancher au moins égale à celle du programme prévu par le demandeur. Ce dispositif visant à éviter pour l'État de subventionner de manière disproportionnée la construction de logements sociaux n'a pas encore été mis en œuvre.

Pour l'année 2020, une seule opération a fait l'objet d'une décote à hauteur de 100%, il s'agit de l'opération portée sur la commune de Rosny-sous-Bois, sur les emprises de l'ex-A103 dont le projet d'autoroute a été abandonné. Le ville a acquis cette emprise et a pour projet d'y conclure un bail à construction, pour une durée de 65 ans, avec la société d'HLM LOGIREP pour édifier 18 pavillons adaptés aux gens du voyage sédentarisés. Ce projet participe à l'effort collectif en faveur de la politique du logement, notamment pour une commune située en zone A, dans laquelle les loyers et prix des logements sont très élevés. La décote consentie de 1,8M€ est la plus élevée pour l'année 2020.

Le recours au dispositif de mobilisation du foncier public, participant à l'effort commun en matière de logement, pour ce qui est des emprises étatiques, est en baisse. En effet, bien que le montant de décote consenti ait connu une dynamique à la hausse entre 2013 et 2015, elle a baissé puis stagné jusqu'en 2017, avant de continuer à chuter à partir de 2019. Le pic de 2018 s'explique par la cession spécifique réalisée sur l'Ilot Saint-Germain. Le même constat est présent concernant le nombre de cessions annuelles réalisées avec décote, où le nombre de ventes chute après 2017. La crise sanitaire a accentué cette baisse.

Cessions de terrains militaires à l'euro symbolique

Au 31 décembre 2019, en application de l'article 39 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, neuf biens ont été cédés à l'euro symbolique cette même année (cessions relevant des dispositions spécifiques relatives aux terrains militaires) pour un prix de cession fixe de 1 € et un taux de décote de 100 % représentant une décote de 18 M€.

Au 31 décembre 2020, cinq emprises de l'État ont été vendues à l'euro symbolique, trois d'entre elles en application de l'article 39 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et les deux autres en application de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009. Ces dispositions spécifiques portent sur les terrains militaires uniquement, pour un prix de cession fixe de 1€ et un taux de « décote » de 100%, représentant pour l'année 2020 plus de 14 M€.

département	commune	ministère	évaluation domaniale (€)	date acte de vente
AISNE	La Fère	Armées	150 000 €	13/03/2020
MARNE	Châlons-en-Champagne	Armées	2 360 000 €	13/03/2020
POLYNESIE FRANCAISE	Pirae	Armées	6 480 000 €	30/06/2020
POLYNESIE FRANCAISE	Papeete	Armées	5 860 000 €	29/09/2020
INDRE	Déols	Armées	109 055 €	17/12/2020
Total :			14 959 055 €	

Le coût cumulé total depuis la mise en place du dispositif en 2009 s'élève à 296 M €.

Effets de la crise sanitaire sur les cessions ou valorisations alternatives des biens immobiliers de l'État

Le premier confinement débuté en mars 2020, qui a provoqué l'arrêt des procédures de cessions, a indéniablement induit une chute du volume de cessions immobilières de l'État. Le montant total des actes de cession (à distinguer du montant encaissé) s'est établi à 96,7 M€ en 2020. La baisse globale du nombre de biens cédés en 2020 a été davantage marquée en Île-de-France qui accuse une baisse de près de 42 % du nombre d'actes signés par rapport à 2019.

Les restrictions gouvernementales appliquées fin 2020 et début 2021 ont eu un peu moins d'impact sur les cessions immobilières de l'État qui ont pu continuer. On observe un début d'année 2021 soutenu en termes de volume de ventes.

Dynamisation des cessions

Les cessions immobilières de bâtiments de l'État résultent soit de réorganisations et de redéploiements de services, soit de relogements dans des locaux plus adaptés que l'État acquiert ou prend à bail. Si la cession des biens de l'État les plus liquides ne présente pas de difficulté majeure, les services de la DIE se trouvent en charge du « devenir » de biens complexes qui constituent une part importante du stock des biens cessibles de l'État, par ailleurs en diminution depuis 2013. En effet, entre janvier 2013 et janvier 2020, le « stock » des biens à vendre appartenant à l'État a diminué de 20 %. Désormais, le parc immobilier étant mieux dimensionné aux missions de l'État et de ses opérateurs, la cession ne constitue plus nécessairement le mode de valorisation à retenir.

Dans le cadre de la dynamisation des cessions immobilières de l'État, la DIE a lancé plusieurs actions innovantes. Elle a ainsi rénové son site Internet des cessions afin de moderniser l'offre de service aux internautes en proposant de nouvelles fonctionnalités comme la géolocalisation des biens et la création d'un espace client. Afin d'augmenter son panel d'acquéreurs, elle a généralisé la publication d'annonces immobilières digitales (sur des sites reconnus notamment par les particuliers) et va bientôt mettre à disposition de ses services une nouvelle modalité de mise en vente par le courtage aux enchères en ligne.

La DIE renforce la professionnalisation de ses équipes avec la création d'une cellule « commercialisation » au sein de son administration centrale comprenant des experts venus du secteur privé qui apportent aux commercialisateurs locaux un soutien en matière de stratégie de cession et de mise en valeur des biens cédés.

À la suite du comité interministériel de la transformation publique d'octobre 2018, la DIE a aussi comme nouvelle priorité la diversification des moyens de valorisation du patrimoine immobilier à travers la location de ses biens à court ou long terme. Elle propose ainsi, notamment pour les biens d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, la signature de baux emphytéotiques de longue durée, qui permettent d'en conserver la propriété.

L'objectif est de réfléchir davantage en termes de gestion d'actifs dont le maintien ou la sortie doit résulter d'un arbitrage quant à leur utilité, leur valeur à long terme et leur intérêt particulier pour l'État, en fonction de leur situation géographique, de leur histoire, leur configuration, etc.

Dans ce contexte, la DIE a entrepris une politique de recours au bail emphytéotique en particulier pour des immeubles pouvant faire l'objet d'une forte valorisation en zone tendue. Ces baux constituent des cessions de droits immobiliers par l'État qui délivre au preneur, un titre constitutif de droits réels. Pendant la durée du titre, l'État reste propriétaire, le preneur ne peut céder le bien. Au terme du bail, l'État devient propriétaire des immeubles éventuellement édifiés sur la parcelle. Pour autant, cette nouvelle orientation pâtit à ce stade de l'environnement défavorable de la crise sanitaire.

Valorisations par des baux à très long terme (bail emphytéotique, bail à construction….) au profit de tiers (biens domaniaux)	2017	**2018**	2019	2020
Nombre	766	789	751	761

Source : Inventaire immobilier de l'État.

Les baux emphytéotiques figurant dans le tableau ci-dessus ne sont pas représentatifs de la nouvelle orientation en matière de valorisation du parc immobilier de l'État. Très divers et souvent anciennes, ces emphytéoses correspondent notamment à des biens confiés à des organismes du logement social tenus en contrepartie de réserver une part de leurs logements à des agents de l'État.

Redevances domaniales

Dynamisation des redevances domaniales

Depuis 2016, la DIE a entrepris une politique de dynamisation des redevances de manière à valoriser le Domaine de l'État. Cette dynamisation constitue un enjeu majeur pour assurer la préservation des intérêts financiers de l'État et la valorisation de son patrimoine immobilier. Le chantier d'accompagnement des gestionnaires du Domaine par la DIE et de mutualisation des bonnes pratiques a nécessité la mobilisation et la collaboration de l'ensemble des acteurs intéressés, avec la DIE et le réseau des services locaux du Domaine.

Chaque année, est prévue une réunion à l'échelon régional entre les services locaux du Domaine et les gestionnaires du Domaine, pour renforcer les relations entre les divers acteurs. Elle a également pour intérêt de mettre en synergie les compétences de chaque service de l'État dans le cadre de la mise œuvre de l'ordonnance du 19 avril 2017 qui a porté notamment sur l'occupation privative du Domaine public.

La revalorisation des redevances domaniales se fait notamment par une meilleure valorisation des points hauts ainsi que des terrains devenus inutiles (antennes mobiles, panneaux photovoltaïques). Cette démarche s'articule avec les engagements du Gouvernement en faveur d'une meilleure couverture numérique des territoires et du développement de l'énergie solaire.

En outre, la DIE a ouvert au public en juin 2021 un nouveau service, le site des locations immobilières de l'État (https://locations.immobilier-etat.gouv.fr/). Conçu et réalisé par la DIE, en lien avec le ministère des armées et le ministère de la transition écologique, ce nouveau service a pour objectif d'optimiser et de moderniser l'activité de location des biens immobiliers de l'État et de ses établissements publics. En facilitant la consultation des annonces par le public, le site des locations immobilières de l'État permet aux services de l'État et aux établissements publics nationaux de mettre en œuvre les mesures de publicité et de sélection préalables à la délivrance des titres d'occupation du domaine, de manière alternative ou complémentaire aux autres mesures de publicité.

Parallèlement, la mise en place et l'essor d'AGILE a également pour objectif de développer, pour le compte de l'État, la production d'énergie solaire sur les sites de l'État via l'installation de panneaux photovoltaïques, autant pour valoriser le Domaine que pour contribuer à la transition énergétique.

Les redevances domaniales supérieures à 0,5 M€ comptabilisées sur le CAS en 2020 sont les suivantes :

Montant annuel de la redevance (€)	Département	Adresse du bien	Nature du bien occupé	Nature juridique du titre d'occupation	Occupant	Périodicité
2 100 000	Alpes Maritimes	Boulevard de la Croisette, Cannes	Sous encorbellement	Transfert de gestion	Commune de Cannes	Échéance unique
1 965 154	Var	Castigneau est & ouest, Toulon	Terrain	Convention d'occupation temporaire	SA NAVAL GROUP	Annuelle
1 902 988	Allier	Avenue du Président Eisenhower, Vichy	Ensemble immobilier (thermes de Vichy)	Concession immobilière (bien cédé depuis)	SA Compagnie fermière de Vichy	Annuelle (échue)
1 100 000	Yvelines	Île de Chatou, Chatou	Terrain	Convention d'occupation temporaire	SA EDF	Annuelle
1 104 493	Paris	43 Avenue du Pdt Wilson, Paris	Bâtiment	Bail à usage professionnel non commercial ou mixte (Bail ordinaire)	CCI	Annuelle

Montant annuel de la redevance (€)	Département	Adresse du bien	Nature du bien occupé	Nature juridique du titre d'occupation	Occupant	Périodicité
995 141	Alpes-Maritimes	Plage artificielle Croisette Bijou - Rue Félix Faure, Cannes	plage	concession de plage	Commune de CANNES	Annuelle
705 165	Finistère	Arsenal de Brest - zone de la pointe, Brest	Bâtiment	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA NAVAL GROUP	Annuelle
654 067	Bouches-du-Rhône	lieu-dit AER ISTRES LE TUBE,Istres	Terrains+ Bâtiments	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA DASSAULT AVIATION	Annuelle
571 519	Seine-Maritime	Lieu-dit Rivoli, Dieppe	Terrain et ouvrage de rejet d'eau	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	Centrale nucléaire de production électrique de PENLY	Annuelle

En moyenne annuelle, le montant total de ces encaissements représente environ 1/10e des recettes domaniales du CAS (à compter de 2021, la cession de l'ensemble immobilier de la station des Thermes de Vichy est de nature à infléchir ce montant). Ce niveau de recettes s'explique majoritairement par des recettes pérennes, perçues chaque année, comme les redevances liées aux concessions ou aux conventions d'occupation.

Les données présentées, qui sont issues de retraitements de données et de croisements dans diverses applications, seront fiabilisées avec le développement du nouvel outil de gestion des redevances (FIGARO) dont le déploiement est prévu en 2022.

Redevances domaniales encaissées (flux) en M€	2019	2020
Budget général	150	192
CAS immobilier	107	94
Pour le compte de tiers	366	375

Source : comptabilité de l'État.

En 2020, le montant des redevances domaniales (redevances exclusivement liées à l'occupation du Domaine, quel que soit par ailleurs le destinataire) s'est établi à 661 M€. 192 M€ ont été encaissés sur le budget général, 94 M€ sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et 375 M€ pour le compte de tiers.

Entre 2019 et 2020, le montant total des redevances domaniales a ainsi augmenté de 6 %. Cette hausse des encaissements a toutefois été affectée par les effets de la crise sanitaire. Notamment, la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a prévu l'annulation de trois mois de certaines redevances d'occupation du domaine public de l'État, conformément aux engagements du Président de la République en faveur des très petites et moyennes entreprises (des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, et de l'événementiel). Le montant des redevances annulées à ce titre s'élève à environ 3 M€.

Axe n°3 : Préserver la valeur du patrimoine de l'État par un entretien régulier des biens immobiliers

Un entretien régulier et préventif permet de maintenir le parc en état d'utilisation par les services de l'État pour l'exercice de leurs missions ; il permet également d'éviter les dégradations irrémédiables dont la réparation serait au total plus coûteuse. La dégradation du parc altère également sa valeur financière.

État de santé du bâtiment

La DIE dispose d'un indicateur global, combinant plusieurs aspects techniques, visant à évaluer l'état de santé général des bâtiments et donc du parc.

Quatre niveaux de cotation sont utilisés :

- très satisfaisant = bon état, fonction parfaitement remplie
- satisfaisant = état moyen, quelques défauts, fonction correctement remplie
- peu satisfaisant = état médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie
- pas satisfaisant = état mauvais, dégradation générale et/ou fonction non remplie.

Source de données : RT - Date de référence : 6 juillet 2021.

Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État.

72 442 actifs représentant une superficie de près de 59,4 millions de m² SUB sont représentés.

Indice de complétude de la donnée « état de santé du bâtiment » : 28 sur 40.

Dans le périmètre défini, plus de 33 % du parc est dans un état satisfaisant ou très satisfaisant. L'information n'est pas complète pour 60% de l'échantillon.

Résultats sur le périmètre étudié:

- 14 % du parc est dans un état très satisfaisant
- 19 % dans un état satisfaisant
- 6 % dans un état peu satisfaisant
- 1 % dans un état pas satisfaisant.

Désamiantage

En termes de risque d'exposition à l'amiante, la DIE prépare le déploiement, courant 2022, d'un nouveau composant du système d'information immobilier de l'État. Il est destiné à aider les occupants dans le suivi de leur obligation de constituer et de mettre à jour le « dossier technique amiante » (DTA), dont la tenue relève de la responsabilité de l'administration occupante et s'impose pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. Ce composant vise à :

- Constituer une base de données dématérialisée accessible aux acteurs de la démarche de prévention et aux publics soumis à risque ;
- Faciliter la collecte, la mise à jour et le suivi des dossiers et des mesures prises ou à prendre, ainsi que la communication aux publics concernés ;
- Fournir les éléments permettant de constituer un répertoire national ;
- Permettre aux services utilisateurs d'établir une programmation pluriannuelle des actions prioritaires.

Ce projet est dénommé « DTA-Thèque ».

Entretien du parc immobilier domanial de l'État

L'indicateur « effort d'entretien du parc immobilier par l'État propriétaire » est destiné à mesurer, par m² de surface utile brute, les dépenses immobilisées de gros entretien-renouvellement (GER) consacrées au parc immobilier de l'État. Il est ainsi calculé :

- au numérateur : montant total des dépenses immobilisées du propriétaire hors acquisitions et constructions (en €)
- au dénominateur : nombre de m2 SUB des bâtiments contrôlés de l'État

	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision
Effort d'entretien du parc immobilier par l'État propriétaire	32,86	30,09	28,29	31,40	30

Source de données : inventaire immobilier (pour les surfaces), briques budgétaires pour les montants (déclarés par les ministères) – au 31 décembre de chaque année.

Financement sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Au sein du CAS immobilier qui porte les moyens budgétaires de financement interministériel de la politique immobilière de l'État, les ministères et les préfectures de région disposent chacun d'un budget opérationnel de programme (BOP) pour la programmation et le financement des dépenses d'entretien du propriétaire et de projets immobiliers éligibles. Un très large pouvoir de décision est laissé aux ministères et aux préfectures de région dans le cadre fixé chaque année par le directeur de l'immobilier de l'État. Au niveau déconcentré, cette forte autonomie s'inscrit dans le cadre de la déconcentration.

Les dépenses d'entretien du propriétaire sont alimentées par des redevances domaniales et par une part des produits de cessions : ces fonds dits « mutualisés » au profit de l'ensemble de la communauté interministérielle, permettent de financer un socle d'entretien du propriétaire des immeubles de bureaux de l'État.

En la matière, la direction de l'immobilier de l'État a pour objectif de maintenir un niveau de 160 M€ annuels. Ce niveau de crédits d'entretien constitue un levier significatif pour orienter les actions de maintenance et d'adaptation du parc domanial de bureaux. En fonction de la trésorerie du CAS, le maintien de cet étiage de 160 M€ sur le triennal 2020-2022 doit assurer un socle minimum de crédits affectés à l'entretien des immeubles de bureaux.

OBJECTIF N° 2 - RATIONALISER ET OPTIMISER LA GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

L'objectif est d'adapter et d'optimiser le parc immobilier en permanence aux besoins des services pour l'exécution de leurs missions de service public.

Même s'il ne s'agit pas de l'objectif principal, la réduction des coûts de fonctionnement est un enjeu considérable. Toute surface inutile ou inemployée génère en effet des coûts supplémentaires dont la réduction contribue à une meilleure utilisation des crédits budgétaires. L'enjeu pour les finances publiques est important dans la mesure où la dépense immobilière est le deuxième poste de dépenses supports du budget de l'État.

La lutte contre l'émiettement des implantations, par une démarche volontariste de regroupement des services et par leur densification, est naturellement privilégiée pour aboutir à la rationalisation du parc, tout en prenant en compte les besoins d'accès au service public et le maillage territorial indispensable.

La rationalisation du parc passe également par une meilleure gestion du parc occupé. Mieux maîtriser les coûts de fonctionnement des immeubles, les services aux occupants, fait partie des objectifs de la politique immobilière de l'État. Le chantier d'optimisation des baux lancé par la DIE en 2016 illustre les marges de manœuvre pour réduire la dépense immobilière.

Axe n°1 : Prescrire et piloter la politique immobilière de l'État

L'État propriétaire

La DIE assure le pilotage de la politique immobilière en articulant son action, au plan central, avec les directions immobilières de chaque ministère et dans les territoires, avec les préfets de région.

Pour assurer la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2016 a harmonisé la gouvernance nationale en créant une instance unique, la conférence nationale de l'immobilier public

(CNIP), présidée par le Premier ministre ou par le ministre en charge du Domaine dans son format stratégique et par le directeur de l'immobilier de l'État dans son format opérationnel.

Chaque préfet de région, en sa qualité de représentant de l'État propriétaire, est assisté par le responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE), placés auprès des directeurs régionaux des finances publiques. Le RRPIE joue le rôle de pilote ensemblier de la politique immobilière de l'État en relation avec l'ensemble des acteurs locaux de l'immobilier. Il coopère avec le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et s'appuie sur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Dans le prolongement de la circulaire du 27 avril 2016 relative à la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 instaure au sein de chaque région une instance unique dédiée à l'immobilier de l'État, la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP), présidée par le préfet de région.

Les préfets de région sont également relayés au niveau départemental par les préfets de département, qui participent à l'élaboration de la stratégie immobilière dont les principes sont arrêtés par le préfet de région, et mettent ensuite en œuvre cette stratégie à leur échelle. Ils sont également responsables de la gestion du patrimoine immobilier occupé par les services de l'État placés sous leur autorité. Les préfets de département sont eux-mêmes assistés par les correspondants départementaux de la PIE placés auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Que ce soit au niveau central comme au niveau déconcentré, ces instances et structures de gouvernance permettent les échanges, renforcent la professionnalisation, favorise un réseau d'acteurs ministériels. Cet aspect difficilement quantifiable mais indéniable est l'une des conséquences des évolutions engagées et poursuivies depuis 2016.

Outre le réseau des RRPIE, la DIE pilote également, au titre, notamment, de ses missions de gestion domaniale et valorisation, le réseau domanial relevant des directions régionales et départementales des finances publiques (DRFiP / DDFiP). Ce dernier a été réorganisé depuis le 1er septembre 2017 dans le sens de la spécialisation (logique de « front / back office »), afin de renforcer l'expertise des équipes de la DIE.

Au global, la DIE pilote :

- au niveau national, la direction nationale d'interventions domaniales ;
- en région, le réseau des MRPIE (Missions régionales de la politique immobilière de l'État) chacune ayant un RRPIE à sa tête ;
- des services locaux du Domaine (SLD), implantés dans chaque DRFiP / DDFiP, en charge de la gestion domaniale (redevances domaniales, conventions d'utilisation, délivrance des titres d'occupation sur le domaine privé de l'État, tenue de l'inventaire immobilier…) et de la gestion immobilière « de proximité » ;
- des pôles d'évaluation domaniale (PED), implantés dans 59 DRFiP / DDFiP, dont 28 à compétence pluri-départementale, qui assurent l'ensemble de la mission d'évaluation domaniale ;
- des pôles de gestion domaniale (PGD), implantés dans chaque région (auprès des DRFiP), chargés du traitement en « back office » (acquisitions de biens immobiliers, prises à bail, signature des avenants aux contrats de bail, renégociations et résiliations des baux, cessions des immeubles inutiles ou inadaptés aux besoins de l'État), pour le compte des SLD de la région, des dossiers d'opérations immobilières et de contentieux domanial.

Structures de gouvernance

Le tableau ci-après récapitule la gouvernance au niveau central :

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF)	Suivi du dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement. Elle peut formuler des propositions à l'attention du Gouvernement concernant les opérations les plus complexes.	Président : M. Thierry Repentin. Parlementaires et personnalités qualifiées.	Loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 portant mobilisation du foncier public Article L3211-7 du code général des propriétés des personnes publiques
Conseil de l'immobilier de l'État (CIE)	Organe consultatif placé auprès du ministre chargé du Domaine et chargé de l'éclairer sur la stratégie immobilière.	Président : M. Jean-Paul Mattéi. Parlementaires et personnalités qualifiées. La préparation des travaux est assurée par le secrétariat général du conseil de l'immobilier de l'État	Article. D. 4211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Commission interministérielle pour l'immobilier de l'État à l'étranger (CIME)	Avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (à l'exclusion des opérateurs)	Président : Dov Zérah. Représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de la direction générale du Trésor, de la direction de l'immobilier de l'État, de la direction du Budget.	Article D. 1221-3 à D.1221-6 (CG3P)
Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP)	Format stratégique : instance associée à la préparation des orientations stratégiques de la politique immobilière de l'État. Format opérationnel : instance ayant pour objet d'instruire et de préparer les propositions relatives aux orientations de la politique immobilière de l'État, d'émettre des avis sur les SPSI et les SDIR, d'examiner et de rendre un avis sur les projets immobiliers structurants, leurs modalités de financement, et de favoriser l'échange d'informations entre ses membres.	Format stratégique : Président : M. Jean Castex Premier ministre, ou M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, M. Olivier Dussopt ministre délégué chargé des comptes publics Présidée par le ministre chargé du Domaine et composée de plein droit des secrétaires généraux des ministères, du directeur de l'immobilier de l'État, de la directrice du budget, du directeur interministériel de la transformation publique, du directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre, du secrétaire général du CIE, d'un préfet de région désigné par le ministre du Domaine et d'autres acteurs en fonction de l'ordre du jour. Format opérationnel : Président : M. Alain Resplandy-Bernard Présidée par le directeur de l'immobilier de l'État et associant des représentants opérationnels des membres de l'instance.	Circulaire Premier Ministre du 27 avril 2016

Conférence nationale de l'immobilier public et conférences régionales de l'immobilier public

La gouvernance de la politique immobilière de l'État repose sur une instance unique, la conférence nationale de l'immobilier public. La CNIP est associée à la préparation des orientations stratégiques de la PIE. Celles-ci sont proposées au Premier ministre, par le ministre chargé du Domaine après consultation de la CNIP.

La CNIP a également pour objet d'instruire et de préparer les propositions relatives aux orientations de la politique immobilière de l'État, d'émettre un avis sur les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) et les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), d'examiner et de rendre un avis sur les projets immobiliers structurants et leurs modalités de fin et de favoriser l'échange d'informations entre ses membres (cf. circulaire du Premier ministre du 27 avril 2016). Le mode de fonctionnement de la CNIP est fondé sur la co-construction afin que les objectifs et les modalités de la PIE soient débattus, bien appréhendés pour être ensuite mieux appliqués.

Malgré la crise sanitaire, les réunions de la conférence se sont poursuivies en 2020 de façon soutenue. 22 CNIP se sont tenues en 2020 dont 2 CNIP stratégiques et 2 CNIP exceptionnelles dédiées au plan de relance, 7 CNIP ad hoc : 4 CNIP portant sur la transition énergétique, 1 sur la professionnalisation, 1 CNIP consacrée au BIM et au système d'information de la PIE et 1 CNIP « immobilier public de demain ». Sur les 11 CNIP restantes, 7 sont relatives à des CNIP labellisation et 4 à des CNIP thématiques. Ces CNIP thématiques ont notamment concerné l'examen des SDIR, le bilan des cessions, le plan amiante de l'État, la renégociation des baux, les logements de fonction, le financement de la PIE… En 2020, 14 projets immobiliers ont été labellisés par la CNIP pour 253 M€.

Conférences immobilières

Compte tenu du nombre élevé de vecteurs budgétaires portant de la dépense immobilière (différents programmes supports des ministères sur le budget général et CAS immobilier), il est indispensable de garantir la fluidité de l'information pour disposer d'une appréciation globale de la dépense immobilière, tous vecteurs budgétaires confondus. C'est dans ce but qu'ont été mises en place, dès le printemps 2016, des conférences immobilières destinées à développer, une meilleure vision d'ensemble de l'architecture de financement de la dépense immobilière et faire émerger une programmation immobilière consolidée.

Insérées dans le cycle budgétaire, les conférences immobilières tenues annuellement avec chaque ministère, la direction du Budget et la DIE, permettent de réserver, au sein du cycle budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants. Elles abordent les principaux projets immobiliers de l'État et de ses opérateurs dans la pluri-annualité, ainsi que l'enjeu prioritaire qu'est l'entretien lourd du parc immobilier.

Les onze conférences immobilières du printemps 2021 ont permis de disposer d'une vision actualisée des principaux enjeux techniques et budgétaires de chaque ministère (hors services déconcentrés) et de ses opérateurs, et de nourrir l'exercice de budgétisation du PLF 2022. Elles ont permis de partager entre le ministère, la DB et la DIE les principaux enjeux de la politique immobilière de l'État. Les conférences ont porté en grande partie sur la dimension budgétaire et immobilière de la transition écologique, les conséquences de la crise sanitaire sur le décalage des opérations immobilières et l'organisation future des espaces de travail.

Axe n°2 : Accompagner la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État

L'accompagnement des services de l'État et de ses établissements et opérateurs dans la mise en œuvre de la PIE est essentiel en fournissant un cadre méthodologique commun et différents outils destinés à faciliter la démarche. Cet accompagnement se traduit par la formalisation d'une stratégie dans des schémas pluriannuels de stratégie immobilière pour les administrations centrales et les établissements et opérateurs, et dans les schémas directeurs immobiliers régionaux pour les services déconcentrés. Il se traduit également par un accompagnement plus soutenu de certains projets immobiliers.

L'importance exceptionnelle du parc immobilier occupé par l'État et ses établissements et opérateurs, ainsi que sa très grande diversité, nécessite de dépasser la logique d'opérations immobilières ponctuelles pour mettre en place des schémas directeurs globaux, raisonnés, fondés sur une bonne connaissance du parc.

La principale caractéristique de ces schémas est de partir d'un diagnostic du parc pour construire la stratégie. Il s'agit, d'une part, d'arrêter la stratégie patrimoniale, en définissant le devenir des actifs et identifiant le « parc cible » par confrontation entre le diagnostic et l'expression des besoins des administrations, et, d'autre part, d'établir une stratégie pluriannuelle d'intervention sur le bâti, afin de garantir la préservation du parc, sa mise aux normes et son optimisation.

Schémas pluriannuels de stratégie immobilière ministériels

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque ministère, l'état d'avancement de son SPSI d'administration centrale :

Ministères	Statut du SPSI d'administration centrale	Observations
Europe et affaires étrangères	SPSI présenté au CIE	Le CIE a auditionné le MEAE sur son projet de SPSI en février 2021.
Économie, finances et relance	SPSI validé	Les enjeux principaux du SPSI reposent sur l'optimisation des surfaces et la prise à bail de l'administration centrale à Paris et ses environs, ainsi que sur l'élargissement des processus de gestion du parc par le secrétariat général aux sites d'administration centrale et des services nationaux en province. Le SPSI est en cours de mise en œuvre au sein des ministères financiers.
Culture	SPSI en cours de rédaction	Le MCC a été auditionné en novembre 2019 sur son projet de SPSI. Celui-ci est toujours en attente par la DIE. Selon le MCC, le SPSI AC est en cours de finalisation et le MC devrait être en mesure de l'adresser à la DIE d'ici la fin du mois d'août 2021.
Agriculture	SPSI validé	Le MAA a été auditionné par le CIE en février 2020 et son avis a été rendu en novembre. Le MAA a transmis un nouveau SPSI en février 2021.
Intérieur	SPSI validé	En raison de la confidentialité attachée à certaines opérations immobilières majeures, ce SPSI n'a pas fait été diffusé selon les modalités habituelles.
Justice	SPSI non reçu, en cours d'élaboration	Le SPSI 2019-2023 a été évoqué lors de la conférence immobilière début 2021, mais aucune date annoncée.
Éducation nationale, jeunesse et sports Enseignement supérieur, recherche et innovation	SPSI non reçu, en cours d'élaboration	En mai 2021, dans le cadre d'un COPIL avec la DIE, le MEN/MESRI a annoncé que la phase stratégique de son SPSI était en phase de finalisation.
Santé Travail	SPSI dont les orientations ont été validées et qui est en cours de complètement	Les ministères sociaux sont engagés, dans le cadre du SPSI d'administration centrale, dans une démarche de regroupement sur deux sites au lieu des quatre occupés actuellement. Le SPSI finalisé et stabilisé sera présenté en 2021 (il était souhaitable de stabiliser les sujets transfert de la jeunesse et des sports, Malakoff et OTE avant de le finaliser)
Transition écologique	SPSI en cours de rédaction	Le secrétariat général de ce ministère a indiqué en conférence immobilière que la phase de production du SPSI du ministère perdure et estime que le SPSI d'AC sera transmis à la DIE avant l'été 2021. Le SPSI de la DGAC, en phase de synthèse, est à présenter au CIE en novembre.

Ministères	Statut du SPSI d'administration centrale	Observations
Armées	SPSI en cours de rédaction	Le SG du ministère s'est lancé dans la production d'un SPSI pour son administration centrale.
Services du Premier ministre Juridictions administratives Juridictions financières	SPSI validé	Les enjeux principaux du SPSI se fondent sur la réussite de l'opération Ségur-Fontenoy. Un projet de rénovation de quatre hôtels particuliers doit conduire à l'adaptation des implantations immobilières dans une approche d'investissement au profit de l'exploitation maintenance, dans un souci de développement durable. Le SPSI est en cours de mise en œuvre au sein des services du premier ministre.

Schémas directeurs immobiliers régionaux

En date du 15 juillet 2021, 16 régions sur 18 ont adressé un projet de SDIR à la direction de l'Immobilier de l'État. Ces projets ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en CNIP puis ont ensuite été examinés par le Conseil de l'immobilier de l'État. La présentation du SDIR de la région Corse en CNIP est prévue en octobre 2021.

Les travaux réalisés dans les régions ont gagné en qualité, tant pour ce qui concerne le diagnostic immobilier, que les stratégies patrimoniale et d'intervention. Les SDIR ont permis d'identifier des projets de rationalisation immobilière et des projets de cession ou de valorisation à conduire.

En décembre 2020, la DIE a diffusé une nouvelle organisation thématique portant sur le management de l'énergie, destinée à améliorer la prise en charge au niveau du SDIR de la transition environnementale du parc immobilier régional.

Les circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018 relatives à l'organisation territoriale de l'État et à la déconcentration ont appelé une déclinaison de ces schémas et, le cas échéant, à certaines adaptations en fonction des évolutions de la cartographie des services déconcentrés de l'État. Il en est de même des circulaires du 5 juin 2019 relatives à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État qui sont prises en compte dans les SDIR et conduisent à leur mise à jour régulière ainsi qu'à leur approfondissement.

Le tableau d'avancement détaillé des SDIR est le suivant :

Région	Statut du SDIR[1]
Auvergne Rhône-Alpes	SDIR validé
Bourgogne Franche-Comté	SDIR validé
Bretagne	SDIR validé
Centre Val-de-Loire	SDIR validé
Corse	SDIR en cours
Grand-Est	SDIR validé
Hauts-de-France	SDIR validé
Île-de-France	SDIR validé
Normandie	SDIR validé
Nouvelle Aquitaine	SDIR validé
Occitanie	SDIR validé
Pays de la Loire	SDIR validé
Provence Alpes Côte-d'Azur	SDIR validé
Guadeloupe	SDIR validé
Martinique	SDIR validé
Guyane	SDIR en cours
La Réunion	SDIR validé
Mayotte	SDIR validé

Schémas pluriannuels de stratégie immobilière des opérateurs

La circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016 a renouvelé à l'égard de chaque opérateur l'obligation d'établir un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce schéma a pour objectif de permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale de ce parc immobilier, support des activités de service public de chaque opérateur. Ces SPSI doivent en outre pleinement être en cohérence avec les SDIR, sur chaque territoire.

Au 15 juillet 2021, la DIE a reçu 246 projets de SPSI d'opérateurs (dits de « seconde génération ») sur un total de 437 opérateurs inscrits au PLF 2021, soit 56 %.

La DIE a rendu 217 avis au 15 juillet 2021 : 211 SPSI ont été validés (avec ou sans réserves) et 6 ont été rejetés.

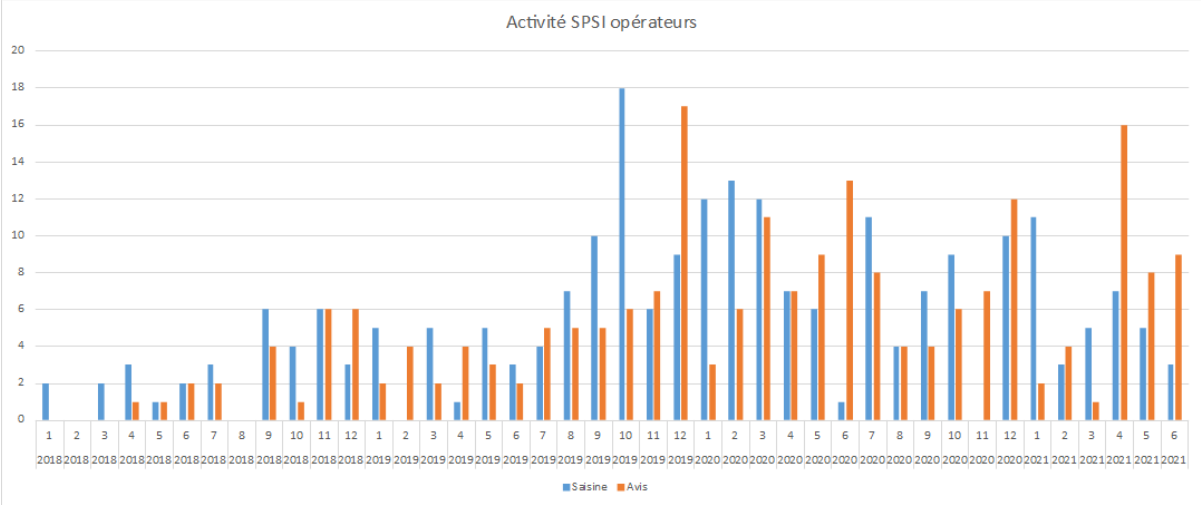

En ce qui concerne les universités, au 15 juin 2021, la DIE a réceptionné 46 SPSI d'universités (sur 74 SPSI attendus). 42 SPSI ont fait l'objet d'un avis favorable par la DIE, les quatre autres sont en cours d'analyse. Les documents, globalement de bonne qualité, même si des disparités persistent en fonction des établissements, traduisent la prise de conscience collective de la nécessité de formaliser une stratégie immobilière pluriannuelle au service de la stratégie globale de l'établissement universitaire.

Outils informatiques d'aide à la stratégie immobilière

Pour tous les acteurs immobiliers de l'État et de ses opérateurs, en région comme en administration centrale, l'outil d'aide au diagnostic est devenu un outil incontournable au regard de la multiplicité de ses fonctionnalités :

- segmentation proposée des actifs entre ceux qui pourraient ne plus répondre aux besoins et justifier de s'en séparer, ceux à conserver et ceux qui nécessitent une étude plus approfondie ;
- identification des potentiels de densification ;
- établissement d'une stratégie d'entretien priorisée et en rapport avec la segmentation des actifs.

Le système d'informations de la DIE a également été complété par une nouvelle application l'observatoire des valeurs locatives tertiaires (OVALT), qui renforce la capacité d'expertise et d'analyse des acteurs immobiliers et constitue pour eux une aide à la décision.

Axe n°3 : S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers

S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers ne consiste pas seulement en un rôle de vérification de normes et d'objectifs de la PIE afin de s'assurer que les préconisations sont bien appliquées. Il s'agit bien plus d'un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets.

Labellisation

L'analyse **de la performance technique et économique** se matérialise par une labellisation des projets immobiliers, destinée à :

- professionnaliser la conception des projets immobiliers ;
- vérifier la conformité des projets à la politique immobilière de l'État avant leur examen dans le cadre budgétaire ;
- objectiver la décision immobilière.

La procédure de labellisation s'applique aux projets immobiliers structurants de l'ensemble des services de l'État (services déconcentrés et administrations centrales) et de ses établissements et opérateurs. Elle porte sur l'immobilier de bureau et/ou d'enseignement et/ou de logement.

La labellisation s'appuie sur une démarche formalisée et sur une série de critères tenant à la qualité intrinsèque du projet, à sa performance immobilière, économique et écologique et à son impact financier. La labellisation d'un projet ne vaut pas accord de financement, mais en constitue une condition préalable. Elle objective la décision immobilière en y associant la communauté interministérielle et l'échange de points de vue différenciés.

Elle se traduit ensuite par une décision du ministre en charge du Domaine après examen d'un projet immobilier par une instance interministérielle (CNIP ou CRIP). Cette décision ministérielle est déléguée au directeur de l'immobilier de l'État, ou au préfet de région, représentant du ministre du Domaine en région, en fonction du montant du projet, ou, dans certains cas, au responsable de la politique immobilière de l'État (RRPIE).

Entre octobre 2016 et le 31 décembre 2020, 700 projets immobiliers ont été labellisés (correspondant à des financements de 3 756 M€), lors de 288 conférences abordant la labellisation (44 CNIP et 244 CRIP). Durant l'année 2020 et malgré la crise sanitaire, un nombre de projets immobiliers comparable aux années précédentes a été labellisé : 192 projets immobiliers (contre 196 en 2019 et 190 en 2018) pour un montant de 583 M€, dont 178 projets au niveau local pour un montant de 330 M€. 72 instances traitant de labellisation ont pu se tenir (7 CNIP et 65 CRIP), permettant d'assurer la continuité de l'activité.

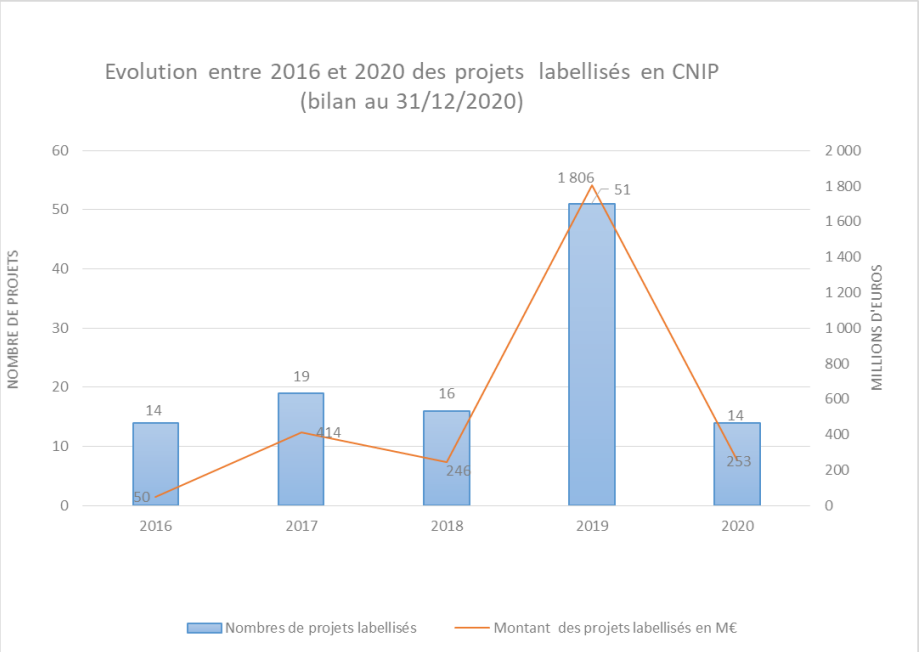

Acquisitions :	16 projets labellisés	183 M€
Constructions :	41 projets labellisés	1 517 M€
Travaux lourds structurants :	315 projets labellisés	756 M€

Prises à bail :	254 projets labellisés	641 M€
Projets mixtes :	74 projets labellisés	659 M€
	Total	3 756 M€

114 labellisations en CNIP :	91 projets	Services déconcentrés (dont mixte)
	17 projets	Opérateurs
	6 projets	Administration centrale (dont SCN)
374 labellisations en CRIP :	359 projets	Services déconcentrés (dont mixte)
	14 projets	Opérateurs
	1 projet	Administration centrale (dont SCN)
212 labellisations par le RRPIE :	68 projets	Services déconcentrés (dont mixte)
	117 projets	Opérateurs
	27 projets	Administration centrale (dont SCN)

47 % des projets labellisés en 2020 consistent en des travaux lourds et 40 % concernent des prises à bail.

Un nombre important de labellisations concerne des projets portant sur les secrétariats généraux communs ou la fusion de directions départementales interministérielles, dans le cadre de la réorganisation de l'organisation territoriale de l'État.

Ces chiffres illustrent la bonne appropriation du processus de labellisation mis en place depuis 2016, avec pour triple objectif de professionnaliser le montage des projets immobiliers, vérifier leur performance technique, immobilière, énergétique et financière, et objectiver la décision immobilière.

Outils informatiques d'aide à l'analyse de la performance d'un projet immobilier

L'outil de simulation et d'analyse financière (OSAF) a été élaboré par la DIE pour modéliser financièrement différents scénarios immobiliers envisagés en réponse au besoin d'un service ou d'un opérateur de l'État. Cet outil d'analyse de la performance économique et financière constitue une aide à la décision et une pièce importante du dossier de labellisation proposé par le porteur de projet en vue d'un examen en conférence.

Ainsi, au travers d'un tableau de données et des courbes illustrant la valorisation des scénarios en coûts complets indexés et actualisés sur 25 ans, l'outil permet d'identifier aisément les données d'entrée essentielles retenues pour élaborer chaque scénario (surfaces, quantités, ratios), les variables majeures et les seuils qui peuvent faire basculer les équilibres financiers favorisant un scénario plutôt qu'un autre. Il est consultable par toute la communauté interministérielle sur le portail de l'immobilier de l'État.

Avancement de projets immobiliers emblématiques

Palais de Justice de l'île de la Cité, Paris

La rénovation du Palais historique de l'Île de la Cité a été engagée avec la mise en œuvre d'une organisation interministérielle qui confie par convention à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) le pilotage des travaux et la coordination immobilière des trois ministères intéressés par ce grand site : Chancellerie pour le Palais de justice, Culture et centre des monuments nationaux pour la Conciergerie et la Sainte Chapelle, Intérieur et Préfecture de Police. Le marché global de performance, inscrit dans le cadre des financements du Plan de relance immobilier de l'État, est en cours et devrait être notifié en fin d'année 2021.

Cité administrative de Lille

Ce projet de nouvelle cité administrative, retenue sur le programme P348 a été estimé à 149 M€ et consiste en la construction d'un bâtiment à haute performance environnementale prévue pour 2023. Il regroupera les services de

l'État aujourd'hui implantée dans une tour immeuble de grande hauteur devenu obsolète et doit participer à la revitalisation du quartier de la Porte des Postes, au sud du centre-ville.

Cité administrative de Rouen

Le projet de 96 M€ retenu sur le programme P348, consiste en une importante réhabilitation d'un bâtiment des années 60 lequel sera densifié par l'accueil en 2023 de nouveaux services, actuellement implantés dans des locaux en location. Le projet met l'accent sur la rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, la constitution de nouveaux espaces de travail plus modulables, le désamiantage et la mise aux normes du bâtiment.

Future Cité Administrative d'État de Lyon

Le projet de 88 M€ retenu sur le programme P348, consiste à relocaliser les services actuellement présents dans la cité administrative vieillissante et obsolète. Le projet qui est mené en deux phases accueillera en 2023 non seulement les occupants de l'actuelle cité mais aussi d'autres services, actuellement implantés dans des locaux domaniaux ou en location, pour 2023. Le projet donne lieu à un marché global de performance pour la phase 1 et un marché de partenariat en phase 2 permettant de gérer la valorisation de l'assiette foncière de la cité actuelle.

Ministère de l'Agriculture, Maisons-Alfort, Val de Marne

Le projet estimé à 133 M€, situé sur le site de l'école nationale vétérinaire d'Alfort à Maisons-Alfort, vise la constitution d'un grand campus à échéance 2025 en permettant la rationalisation et le regroupement des implantations en Île-de-France du ministère de l'Agriculture et de ses opérateurs. Le projet de regroupement du siège de l'office national des forêts (ONF) pour 27 M€ s'intègre dans le projet d'ensemble initié visant à créer un grand pôle Agriculture sur le site de l'école nationale vétérinaire.

Opération de restructuration du pôle "Géosciences" de Saint-Mandé (Val de Marne) du Ministère de la Transition écologique

Dans le cadre de l'achèvement de l'opération de restructuration du pôle Géosciences, le projet de 25,6 M€ vise à construire un bâtiment d'environ 5 400 m² de surface de plancher en complément des installations existantes, afin de répondre aux besoins de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le projet occupera les dernières emprises disponibles sur ce site à vocation scientifique.

Ministère de l'Intérieur, 3e site UniverSeine à Saint-Denis, Seine-Saint-Denis

Dans le cadre du regroupement de services centraux du Ministère de l'Intérieur sur un site domanial pour permettre principalement de résilier le bail très onéreux du bâtiment « Lumière », à Paris, un projet estimé à 340 M€ est en cours sur le site UniverSeine à Saint-Denis consistant à acheter en VEFA un ensemble immobilier de 45 000 m². Cet ensemble immobilier actuellement en début de travaux servira dans un premier temps à héberger les délégations dans le cadre des JO 2024. Les services du ministère de l'Intérieur intégreront ce nouveau site à l'horizon 2026.

Site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) à Saint-Ouen, Seine-Saint-Denis

En vue de regrouper sur un site unique les services de la DGSI actuellement répartis sur plusieurs sites de l'ouest parisien, un projet de construction est en cours à Saint Ouen. A l'heure actuelle, le terrain est acquis et les études de programmation/conception sont lancées. La livraison est prévue pour 2028.

Val de Grâce, PariSanté Campus

L'État souhaite réaliser sur le site de l'ancien hôpital militaire du Val de Grâce à Paris un campus de recherche et d'innovation dédié à la santé numérique. Le site regroupera plusieurs établissements publics de recherche et de formation, ainsi que des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de la santé numérique.

Le site sera divisé en deux composantes. Il comprendra, d'une part, une partie strictement privée qui sera construite autour d'un hôtel d'entreprises destiné à des grands groupes, start-up, etc. en lien avec la thématique, un centre de conférence et de formation et des services offerts aux occupants du site et, d'autre part, une partie publique destinée à héberger les locaux des établissements publics afin qu'ils y exercent leurs activités dans un environnement porteur et en synergie avec les acteurs privés du secteur.

Avant la mise en service de ce site à horizon 2028/2029, un lieu préfigurateur a été pris à bail à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) pour permettre aux différents acteurs de commencer dès maintenant à structurer les synergies des acteurs des données numériques en santé.

Ministère des Solidarités et de la Santé, nouveau site à Malakoff

La stratégie immobilière de l'administration centrale du ministère des Solidarités et de la Santé prévoit l'abandon des trois sites locatifs actuellement occupés par les services du ministère dont les loyers dépassent les 37 M€ par an.

Après une recherche immobilière par appel à projet déclarée sans suite en 2018, la décision a été prise de privilégier l'option domaniale située sur la commune de Malakoff (Hauts-de-Seine) par réutilisation de l'ancien site de l'INSEE sis à proximité de la porte de Vanves.

Le projet consiste à démolir les bâtiments existants sur la parcelle domaniale et à reconstruire un ensemble immobilier intégré dans le projet de rénovation urbaine porté par la ville de Malakoff et offrant une forte dimension environnementale et énergétique. Le dimensionnement du projet porte sur l'hébergement de 1 800 à 2 000 postes de travail et d'un espace spécifique pour un cabinet ministériel, dans un espace développant entre 36 000 et 39 000 m² de surface utile brute.

Vincent Auriol, Paris 13e

Le principe de la conservation du site domanial Vincent Auriol, en vue d'une densification et d'une restructuration complète, a été validé. Occupé aujourd'hui par des services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, il accueillera à la livraison prévue en 2025 plus de 1 000 postes de travail pour bénéficier du potentiel de droits à construire obtenus auprès de la ville de Paris dans un bâtiment d'environ 19 000 m² SUB.

Fouillole, Guadeloupe

Ce projet à vocation maritime associe plusieurs services de l'État (la Direction de la Mer, les brigades de garde-côtes et de surveillance nautique de la Douane, la brigade de gendarmerie maritime de la Défense, la société nationale des sauveteurs en mer) pour un montant de 7,6 M€. La livraison est prévue en 2021.

Saint-Martin

Il s'agit de la construction d'une nouvelle cité administrative qui réponde également à des objectifs de sécurité parasismiques et paracycloniques. Financée sur le programme 362 pour un montant de 38,81 M€ et confiée à l'APIJ, la livraison est prévue en 2025.

Axe n°4 : Mutualiser les locaux et les services

La mutualisation est un levier d'action privilégié dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État.

La circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics rappelle aux préfets cet objectif de mutualisation des implantations immobilières. Les courriers du 18 juin 2019 du ministre chargé du Domaine aux ministres et aux préfets de région relatifs au renouvellement du SPSI des ministères donnent les

orientations pour lutter contre l'émiettement des implantations et mutualiser, à chaque fois que possible les espaces, dans un souci d'économie et de réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments.

Pour produire tous leurs effets, ces opérations de regroupement doivent être optimisées en termes de densification, faciliter la mutualisation des services communs (accueil, personnel d'entretien, salle de réunion…) et générer des économies substantielles, notamment en matière d'énergie.

La surface des biens multi-occupés par plusieurs services de l'État est non seulement en augmentation tendancielle, mais également en proportion croissante au sein de son parc immobilier.

Surface utile brute (m2) des biens multi-occupés (tous biens y compris bureaux, logement, bâtiments techniques…) par les services de l'État	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Toute surface multi-occupée	2 995 818	3 257 702	3 743 919	3 840 444	4 107 060	4 016 655
Dont surface bureaux multi-occupée	1 825 052	1 888 152	2 102 826	2 313 000	2 453 749	2 373 813
Total État	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097*
	4,6 %	4,9 %	5,8 %	6,6 %	6,9 %	7,04 %

[* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux…non mesurés en m² SUB (2,4 M m² SUB concernés).]

Source : Inventaire immobilier de l'État REFX.

Organisation territoriale de l'État

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) aborde la mutualisation en matière immobilière. Elle précise que trente projets immobiliers significatifs traduiront cette orientation.

Dans ce cadre, la DIE a inventorié, en lien avec les préfets, les responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, la mission de coordination nationale pour la réforme de l'État (MICORE, placée auprès de la secrétaire générale du Gouvernement) et le ministère de l'Intérieur, les projets immobiliers liés à l'OTE afin d'en évaluer la pertinence et le besoin de financement. Une part importante des projets significatifs concerne l'outre-mer, en raison d'un retard dans la rationalisation et la mutualisation des surfaces et d'un probable rattrapage sur des travaux de gros entretiens. Au 1er septembre 2021, 15 projets significatifs sont d'ores et déjà financés sur les programmes 362 et 723, représentant 288 M€.

La mise en place de secrétariats généraux communs (SGC) aux préfectures et directions interministérielles départementales prévue par la circulaire du 2 août 2019 s'est poursuivie en 2020 et début 2021. Une enveloppe de 10 M€ a été réservée par la DIE sur le programme 723 pour contribuer aux investissements immobiliers pour l'installation des SGC. En 2020, 44 SGC ont été financés pour un montant de 5 817 937 €. Au 30 avril 2021 (date de la dernière demande de financement), 50 SGC ont été financés pour un montant de 7 567 121 M€.

Axe n°5 : Optimiser les surfaces

Occupation des surfaces

Chaque projet immobilier est l'occasion de rationaliser l'occupation des surfaces et de s'assurer que le ratio plafond de surface utile brute de 18 à 20 m²/poste de travail (selon les tensions du marché immobilier) est bien appliqué.

Le ratio SUB/poste de travail est le plus pertinent dans la mesure où la surface utile brute correspond à la surface achetée ou louée et entretenue. Le ratio de SUN dépend, en revanche, du rendement de plan de chaque immeuble. Si dans certains cas (celui par exemple des immeubles anciens), la configuration des locaux ne permet pas d'améliorer sensiblement le rendement de plan, la DIE demande, dans le cadre de la labellisation des projets immobiliers, un rendement de plan dépassant 67 % et un ratio de SUB inférieur aux plafonds précités.

Il est à noter que la baisse constante des effectifs dans la plupart des ministères constitue, avec les contraintes de rendement de plan spécifique à chaque immeuble, un facteur de difficultés pour faire baisser les ratios d'occupation. En effet, la baisse des effectifs dans la fonction publique engendre un « mitage » des surfaces dont la résorption dépend des crédits qui peuvent être consacrés aux projets immobiliers permettant de regrouper des services et de densifier des immeubles. Ces projets peuvent comporter, en outre, des travaux structurants et nécessiter de mobiliser des financements dont les services ne disposent pas toujours.

De plus, la promotion des nouveaux modes d'aménagement des espaces de travail (plateaux de bureaux flexibles, « co-working ») conduit à raisonner différemment. En effet ils induisent un partage d'espaces de travail en contrepartie duquel les surfaces communes annexes augmentent significativement. La modularité de plus en plus fréquente de certains espaces, configurables alternativement en salle de restauration et en espace de travail par exemple rendra également le calcul des ratios plus délicat.

Compte tenu de ce contexte évolutif, la DIE a lancé un groupe de travail en 2020 destiné à définir de nouveaux indicateurs et référentiels de mesure du taux d'occupation des bâtiments, et plus spécifiquement des espaces de bureaux. Le résultat de ce groupe de travail a été diffusé le 22 juin 2021.L'objectif est de mieux analyser l'occupation de la surface disponible au travers de l'aménagement des locaux et de l'occupation effective des différents espaces de travail par les agents dans un contexte de développement du travail à distance.

S'agissant des incitations à la densification, au-delà des orientations qui figurent dans les SPSI et les SDIR et de la prise en compte progressive des nouveaux modes de travail, la DIE a développé de nouveaux moyens incitatifs, qu'il s'agisse du contrôle des engagements signés dans les conventions d'utilisation des immeubles domaniaux, ou de la procédure de labellisation qui permet notamment d'expertiser, projet immobilier par projet immobilier, le respect des ratios plafond.

Évolution des surfaces de bureaux occupés par les services de l'État Surface utile brute (m²)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bureaux	18 636 598	18 494 895	19 070 931	18 160 380	18 134 908	18 014 012
Total État	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097*

[* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux…non mesurés en m² SUB (2,4 M m² SUB concernés).]

Source : inventaire immobilier de l'État.

Les surfaces de bureaux sont en baisse tendancielle comme l'ensemble des surfaces occupées par l'État.

Densification des espaces de bureaux (SUN par poste de travail)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
m² SUN/poste	15,98	14,33	14,06	13,97	14,54	14,86	14,63	14,40	15,73

Source : OAD premier trimestre 2021. Ces données sont issues des informations déclaratives portées par les administrations occupantes dans le RT. Elles ne peuvent actuellement avoir le même niveau de fiabilité et d'exhaustivité que celles de l'inventaire immobilier de l'État qui, en tant que données comptables, entrent dans le périmètre de la procédure de certification des comptes de l'État par la Cour des comptes. Pour autant, le niveau de complétude du RT et la stabilité de ces données permettent d'en dégager nettement une tendance.

Bilan de l'occupation des surfaces occupées par l'État par ministère (en m² de SUN par poste de travail)	SUN/Postes de travail
Affaires étrangères	13,80
Agriculture	14,81
Culture	16,60
Armées	16,95
Transition écologique	14,60
Économie - Finances	14,42
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	12,85
Biens remis au domaine	18,77
Intérieur	12,63
Justice	20,58
Multi-occupants	15,98
Services du Premier ministre	14,66
Affaires sociales - Travail	15,33

Source : OAD septembre 2021. Périmètre : Bureaux, Hors étranger, État + MO, SUN > 0, Postes de travail > 0. Indicateur calculé sur 9 326 composants pour 6 610 329 m² SUN et 459 018 postes de travail = 14,40 m² SUN/PdT.

À compter de 2022, le suivi de la SUB est substitué à celui de la SUN afin de se focaliser sur un indicateur plus pertinent calculé à partir du rapport entre le nombre de m² de surface utile brute et le nombre de postes de travail, en raison de l'évolution des agencements des espaces de travail (la distinction des surfaces nettes devient moins pertinente) et des modes de travail (télétravail, espaces partagés), ainsi que d'une approche plus économique et énergétique (les surfaces payées, entretenues, éclairées et chauffées sont les surfaces brutes).

Densification des espaces de bureaux (SUB par poste de travail)	2019	2020
m² SUB/poste	24,57	23,37

Sources : Les informations relatives aux surfaces utiles brutes (SUB) sont issues de l'inventaire immobilier et leur traitement s'intègre au dispositif de maîtrise des risques prévu par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Le nombre de postes de travail est extrait du référentiel technique (RT), outil de pilotage de la politique immobilière de l'État. Cet outil s'appuie sur les données socles de l'inventaire du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs, suivies dans l'inventaire immobilier de l'État.

La direction de l'immobilier de l'État exploite ainsi les données de l'inventaire ainsi que celles du RT conjointement pour calculer la moyenne du rendement d'occupation des surfaces (nombre de m² de SUB par poste de travail). La SUB correspond à la surface horizontale disponible et dégagée de toute emprise située à l'intérieur des locaux, de laquelle sont déduits les éléments structuraux (poteaux, murs extérieurs, gaines techniques, circulations verticales), les locaux techniques hors combles et sous-sols (chauffage, ventilation, poste électrique, commutateur téléphonique). La SUN comprend les bureaux stricto sensu, mais également les espaces collectifs de travail (salles de réunions…).

Le périmètre retenu prend en compte l'occupation des surfaces par les services de l'État (hors établissements publics et opérateurs) en propriété ou en location.

Conventions d'utilisation

Les conventions d'utilisation (CDU) constituent le dispositif juridique encadrant les relations internes entre l'État propriétaire et les administrations occupantes. Prévu par l'article R 2313-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le modèle de CDU en vigueur a été fixé par l'arrêté du 6 novembre 2018.

L'objectif est de couvrir par CDU l'ensemble des biens immobiliers domaniaux utilisés par les services de l'État et les établissements publics nationaux. Au 3 juillet 2021, le taux de couverture des conventions d'utilisation est de 98,20 % (Sur les 104 854 surfaces louées à intégrer à une CDU, 102 967 surfaces louées sont couvertes par une convention). Ce taux de couverture général continue de croître : il se situe à présent à un niveau très élevé ce qui implique des progressions de moins en moins substantielles sur douze mois.

À ce jour, il reste notamment à couvrir certaines occupations relevant du ministère des Armées. Ces occupations recouvrent environ la moitié des "surfaces louées" (SL) restant à intégrer à une CDU (938 SL sur un total de 1 887 SL concernent ce ministère et ses établissements publics). En effet, compte tenu des nombreuses emprises utilisées par ce ministère, parfois dispersées sur plusieurs sites, y compris en outre-mer, le recensement des surfaces s'avère complexe. Il convient par ailleurs de souligner que les sites occupés par le ministère des Armées recouvrent bien souvent un nombre très conséquent de surfaces comme c'est le cas, par exemple, des casernes et camps militaires. Ainsi, la conclusion d'une seule CDU peut réduire de manière conséquente le stock de surfaces louées restant à couvrir concernant ce ministère. Il convient en outre de mettre en perspective les éléments exposés avec le fait que les occupations domaniales de ce ministère sont de très loin les plus nombreuses par rapport aux autres ministères.

Par ailleurs, les premières CDU conclues en 2010, 2011 et 2012 par l'État propriétaire avec les administrations occupantes sont arrivées à expiration les 31 décembre 2018, 2019 et 2020 (les CDU étant conclues pour 9 ans pour une grande majorité d'entre elles). Depuis fin 2018, les utilisateurs des biens domaniaux sont donc constamment mis à contribution par la direction de l'immobilier de l'État et les services du Domaine afin de renouveler les CDU arrivées à terme (le cas échéant) et éviter ainsi de nombreuses occupations sans titre au sein des immeubles appartenant à l'État.

Déploiement des conventions d'utilisation par ministère 3 juillet 2021[2]				
Ministère	Surfaces restant à couvrir par une CDU (Services de l'Etat) + Surfaces restant à couvrir par une CDU (Établissements publics nationaux)	Surfaces couvertes par une CDU signée et enregistrée dans l'inventaire immobilier	Total	%
Affaires étrangères	0	41	41	100 %
Agriculture	5	4 700	4 705	99,89 %
Économie et Finances	24	2 111	2 135	98,88 %
Culture	46	2 444	2 490	98,15 %
Armées	938	55 101	56 039	98,33 %
Transition écologique et solidaire	282	11 556	11 838	97,62 %
Éducation nationale - Enseignement supérieur	285	9 424	9 709	97,06 %
Intérieur	233	13 541	13 774	98,31 %
Justice	28	2 502	2 530	98,89 %
Sociaux	5	702	707	99,29 %
Services du Premier ministre	39	164	203	80,79 %
Multi-occupants	2	681	683	99,71 %

Source : inventaire immobilier de l'État RE-Fx.

À partir d'un modèle de CDU adapté, élaboré avec la direction de l'immobilier de l'État, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a lancé dès 2019 une campagne générale d'établissement des CDU pour le parc immobilier à l'étranger.

Optimisation des baux

Depuis 2015, la direction de l'immobilier de l'État a engagé une démarche systématique d'optimisation des baux privés de l'État et de ses établissements et opérateurs, cherchant à mieux valoriser la qualité de la signature de l'État et à s'affirmer comme un preneur actif. Outre l'obtention d'économies et de meilleures conditions locatives pour les services de l'État, les opérations de renégociation de baux auront contribué à optimiser les prises à bail de l'État. L'objectif est de développer au sein de l'État une gestion active et dynamique du parc locatif.

Cette dynamique a ainsi produit des économies provenant pour une large part, depuis 2015, des travaux d'optimisation de baux (réductions définitives de surfaces et départs dans le domanial), dont le résultat est apparu pertinent dès lors qu'il s'inscrivait dans une démarche stratégique plus vaste portée par les SPSI et les SDIR. Le levier de renégociation de baux est aussi une source d'économies à long terme, générant des gains récurrents et cumulatifs sur toute la durée d'engagement du bail.

L'opération a généré des gains bruts issus d'opérations de résiliation de baux (installations domaniales et abandons de sites), de densification de sites et de renégociation de contrats. Ces gains ne tiennent pas compte des coûts de déménagement, d'aménagement des locaux d'accueil, d'entretien des bâtiments domaniaux et d'acquisition, le cas échéant.

La renégociation des baux a permis de réaliser une économie (hors taxe) de 76 M€ en 2016, 63 M€ en 2017, 47 M€ en 2018, 15 M€ en 2019 et 32 M€ en 2020 (cf. détail ci-après) :

Gains / Nombre de baux pris en charge	
2016	405 baux pris en charge soit 76 813 648 € de gains bruts ainsi répartis : 5 333 562 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 26 965 624 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 30 485 781 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 14 028 681 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2017	318 baux pris en charge soit 63 238 392 € de gains bruts ainsi répartis : 5 153 755 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 6 878 233 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 45 116 940 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 6 089 464 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2018	468 baux pris en charge soit 46 999 360 € de gains bruts ainsi répartis : 5 725 284 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 6 748 288 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 1 272 122 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 33 253 665 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2019	505 baux pris en charge soit 15 367 083 € de gains ainsi répartis : 2 848 693 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 5 995 013 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 2 412 311 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 4 111 066 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.
2020	498 baux pris en charge soit € de gains ainsi répartis : 4 193 754 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 5 753 570 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 5 714 864 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 16 723 912 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.

En 2019, dans le cadre de l'assistance à l'optimisation des baux privés de l'État ainsi que de la maîtrise des dépenses publiques, la DIE et la direction des achats de l'État (DAE) ont mis à la disposition des services de l'État l'accord-cadre Optibaux 2. Notifié le 4 juin 2019, Optibaux 2 s'adresse aux baux de l'État et à ceux de 112 établissements publics nationaux adhérents, dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 €.

En outre, la DIE a souhaité pérenniser la culture de la renégociation en renforçant l'expertise de ses équipes à travers plusieurs actions. Considérant tout d'abord la gestion active des baux comme essentielle à la fonction immobilière, la DIE a confié la mission de la renégociation des baux aux pôles de gestion domaniale (PGD) des directions régionales des finances publiques, composés d'agents ayant bénéficié d'une formation ad hoc et étroitement associés aux responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, afin d'assurer la cohérence de leurs travaux avec la politique immobilière de l'État. L'expérience acquise par les services a ensuite permis d'identifier de nouveaux leviers de négociation et de porter un regard plus vigilant sur l'ensemble des prises à bail de l'État, alors que la démarche était d'abord concentrée sur les baux de bureaux et de locaux tertiaires. La mise en place du nouvel outil de gestion et de suivi des baux dénommé PABWeb permet par ailleurs d'améliorer la connaissance et le suivi des prises à bail de l'État. Cette application est accessible en consultation à tous les ministères depuis le début de l'année 2021.

L'observatoire des valeurs locatives tertiaires (OVALT) renforce par ailleurs la capacité d'expertise et d'analyse des acteurs immobiliers et constitue pour eux une aide à la décision en matière de choix en matière de baux.

L'un des points d'attention de 2021 et 2022 porte sur les effets de la pandémie sur le montant des loyers de bâtiments de bureaux. Au 1er juillet 2021, une baisse du montant moyen des loyers n'a pas été relevée, y compris en Île-de-France et dans les métropoles, même si les conditions accessoires des baux peuvent se révéler plus favorables aux preneurs.

Coût de l'occupation des surfaces

Le dispositif budgétaro-comptable des loyers budgétaires avait pour objectif d'inciter les administrations occupantes à prendre la mesure du coût d'occupation des immeubles du patrimoine de l'État et à réduire leurs coûts immobiliers (c'est-à-dire les coûts de fonctionnement imputables à l'administration occupante). En revanche il impliquait des travaux budgétaires et comptables à la charge des services sans que leur effet incitatif soit effectivement avéré.

À la suite du retrait de la facturation des loyers, la DIE a décidé de conserver l'identification d'un coût d'occupation domaniale hors charges (CODHC) dans les conventions d'utilisation signées entre l'État propriétaire et les occupants. Est ainsi maintenue, à l'intention des occupants, l'information sur la « valeur locative » des immeubles qu'ils occupent de manière à objectiver le coût d'occupation dans une perspective pédagogique et incitative. À la différence des loyers budgétaires, qui portaient uniquement sur les immeubles de bureaux, le dispositif du CODHC a été étendu aux logements.

Le CODHC est établi en euros/m² de surface utile brute (SUB)/an. Il est calculé dans le référentiel technique (RT) à partir de la valeur vénale (comptabilité patrimoniale) des biens figurant dans l'inventaire immobilier. Le CODHC est actualisé, dès lors que la valeur vénale du bien dans l'inventaire immobilier évolue, et a minima une fois par an.

Il est communiqué aux services de l'État occupants à l'occasion d'une nouvelle installation dans des locaux domaniaux, ou lors du renouvellement d'une occupation, à travers la convention d'utilisation (CDU) signée entre l'État propriétaire et les ministères utilisateurs. Il concerne les bâtiments de type « bureaux » et « logements » selon le classement retenu dans l'inventaire immobilier.

Remploi des biens remis au Domaine

Les biens immeubles et terrains domaniaux inoccupés détenus par l'État et ses établissements et opérateurs se répartissent en :

- biens remis au Domaine suite à décision d'inutilité de l'occupant ou à l'échéance du titre d'occupation délivré par un service de l'État ;

- les biens vacants et sans maître devenus propriété de l'État qui n'ont jamais été mis à disposition d'un occupant.

Au 31 décembre 2020, 3045 sites comportaient des biens remis au Domaine et/ou des biens vacants et sans maître (au 31 août 2019 : 3 060 sites).

Le rapport entre le total des surfaces de bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus et le total des surfaces de bureaux remis au Domaine à la fin de chaque exercice est le suivant :

Réduction du stock de bureaux remis au Domaine - Surfaces de bureaux remis au Domaine, non réutilisés depuis 36 mois ou plus	2017	2018	2019	2020	12 juin 2021
Nombre de m2 SUB bureaux remis au Domaine depuis 36 mois :	59 526	74 346	90 038	97 075	108 038
Nombre de m2 SUB bureaux remis au Domaine au 31/12/N :	286 358	334 216	258 187	209 841	221 009
Indicateur au 31 décembre N :	20,8 %	22,2 %	34,9 %	46,3%	48,9%

Source des données : inventaire immobilier de l'État RE-Fx.

Ce rapport vise à évaluer les surfaces du patrimoine de l'État à usage de bureaux qui n'ont pu être mises à disposition d'une administration, ou cédées ou mises en location, trois ans après leur remise aux services des Domaines. Cet indicateur est en cohérence avec les orientations de la politique immobilière de l'État, qui recherche l'optimisation des surfaces, la cession (vente ou autre) des biens inutiles afin de financer des opérations immobilières ou de valoriser le patrimoine de l'État par l'établissement de redevances domaniales. Le point de départ de l'indicateur est la date de remise au Domaine à partir de laquelle il est constaté que l'immeuble de bureaux n'est plus utile à l'activité de l'administration occupante et est donnée à la DIE la possibilité de rechercher une nouvelle destination à l'immeuble. Le délai de 36 mois est celui durant lequel, dans le cadre de la gestion immobilière, une solution viable peut généralement être adoptée.

À compter de 2019, ce rapport est élevé. Il est dû pour partie à la dynamique engagée par la DIE en matière de remploi de ces bureaux, notamment en ce qui concerne leur cession, qui a paradoxalement pour effet de conduire à une plus grande part de biens remis avant trois ans, correspondant à des biens dont le réemploi est complexe et malaisé. La structure du ratio pose en effet quelques difficultés : l'évolution favorable de son dénominateur dégrade l'indicateur. L'interprétation de ce ratio doit donc se faire en prenant systématiquement en compte les valeurs absolues et pas seulement relatives du numérateur et du dénominateur de manière à confronter le ratio avec l'évolution générale de la dynamique impulsée par la DIE.

La lecture sur trois ans permet de constater au 31 décembre 2020 une diminution du total des m^2 de bureaux pour réemploi, location ou cession. La hausse des m² au 12 juin 2021 fera l'objet d'un réexamen en fin d'année 2021 pour confirmer ou infirmer la tendance. Il est à noter qu'en valeur comptable, au 12 juin 2021, la baisse tendancielle se poursuit.

Réduction du stock de bureaux remis au Domaine - Valeur comptable des bureaux remis au Domaine, non réutilisés depuis 36 mois ou plus	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	12/06/2021
Valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine depuis 36 mois	34 896 335 €	42 222 656 €	47 839 153 €	86 964 292 €	88 043 314 €
Valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine au 31/12/N	200 609 282 €	237 267 654 €	225 976 417 €	221 627 114 €	188 059 668 €
Indicateur :	17,4%	17,8%	21,2%	39,2%	46,8%

Source des données : inventaire immobilier de l'État Re-Fx.

Ces éléments appellent deux commentaires :

- une action efficace des services de l'État pour les immeubles de bureaux remis au Domaine avant trois ans. La surface utile brute globale est en baisse tendancielle ;
- une série de biens qui sont difficilement cessibles ou réemployables. Proportionnellement, leur SUB augmente par rapport à la surface totale de l'ensemble des biens remis au Domaine. La politique de cession ou de réallocation des bureaux remis au Domaine, aussi dynamique soit-elle, se heurte à un certain nombre de biens difficilement réutilisables, et dont la proportion augmente.

La valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine suit une courbe similaire à celle des surfaces de cette même catégorie de biens, mais demeure toutefois moins marquée : la part en valeur des biens non réutilisés depuis plus de 36 mois est relativement plus faible que le même rapport calculé sur la part en surface.

[1] Validé signifie après passage en CNIP et devant le CIE.

[2] Tout bien immobilier est décrit dans le système d'informations immobilier de l'inventaire immobilier (Chorus RE-Fx) comme un site, qui se décompose en bâtiments, eux-mêmes fractionnés en une ou plusieurs « surfaces louées », qui correspondent concrètement à des types d'utilisation (ex : « surface louée de bureaux »...). Une CDU est rattachée, dans l'application, à chaque « surface louée » de ce site. Ainsi, une convention d'utilisation signée pour une caserne militaire sera rattachée à chacune des « surfaces louées » du site dans Chorus RE-Fx. Les chiffres communiqués ci-dessus correspondent au suivi des « surfaces louées » couvertes par une convention d'utilisation pour les biens situés en France.

OBJECTIF N° 3 - MODERNISER ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC

La modernisation du parc immobilier est destinée à améliorer ses fonctionnalités pour mieux répondre aux besoins des services, améliorer les conditions de travail des agents publics et les conditions d'accès et de réception du public.

Fonction support, l'immobilier de l'État s'inscrit donc pleinement aujourd'hui au cœur de la transformation publique à travers la mise en œuvre d'importants chantiers immobiliers, en particulier dans les territoires. La PIE contribue à la transition énergétique, pour laquelle la France s'est donné des objectifs ambitieux depuis l'accord de Paris sur le climat. Les bâtiments sont en effet responsables de près de 50 % des consommations d'énergie et d'environ le quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

La mise aux normes de ce parc, le respect des règles d'accessibilité répondent en grande partie à des obligations légales. La modernisation du parc nécessite aussi de répondre aux exigences en matière de nouvelles technologies. Les objectifs de transition écologique, mais aussi en matière de numérique, se sont traduits notamment par la création en 2018 du programme 348 dédié à la rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants. Compte tenu de l'ampleur mais aussi de l'ancienneté du parc immobilier de l'État, un enjeu majeur est effectivement son amélioration en matière de performance énergétique, de modernisation technologique et pour les finances publiques. À ce titre, l'immobilier de l'État doit accompagner, voire anticiper, les nouvelles formes de travail (co-travail, télétravail) et concevoir des espaces de travail modulables qui sauront s'adapter aux évolutions.

Axe n°1 : Permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier adapté et flexible

Cet aspect a été abordé supra avec le mécanisme de la labellisation. Deux autres points complètent la démarche de PIE en cette matière.

Accessibilité

La mise en accessibilité des bâtiments, l'identification, la programmation et l'exécution des travaux relèvent des services occupants. Ces derniers les ont mis en œuvre depuis 2014, dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), en liaison avec les préfets en charge de ce suivi pour ce qui concerne les établissements relevant du public.

Les programmes de mise en accessibilité des établissements recevant du public réalisée dans le cadre des Ad'AP, doivent arriver à échéance à l'horizon 2024. Conformément à la circulaire du premier ministre du 27 avril 2015 relative aux Ad'AP dans les établissements de l'État recevant du public qui a défini les modalités organisationnelles d'application du dispositif pour les bâtiments de l'État (gouvernance, périmètres, méthode d'élaboration, modalités de dépôt et de suivi), les préfets de région, les secrétariats généraux des ministères et les établissements de l'État ont déposé et suivent des Ad'AP pour les parties de parc qui les concernent. Par ailleurs, la DIE a mis à disposition, dans le RT, un module offrant à ces acteurs le suivi des indicateurs de mise en accessibilité du parc. Le RT et l'OAD permettent ainsi le suivi de ces actions, présentes en général dans les SDIR et les SPSI.

État d'accessibilité

Afin d'évaluer l'état d'accessibilité général d'un bâtiment aux personnes handicapées, quatre critères sont diagnostiqués :

- la qualité de l'accessibilité au bâtiment,
- la qualité des conditions d'accueil dans le bâtiment,
- l'existence de services spécifiques,
- la présence de sanitaires adaptés.

Pour les bâtiments classés établissements recevant du public situés en France occupés par des services et opérateurs de l'État :

- réglementaire et fonctionnel pour 3081 biens, soit 30,01 % (31,51 % de la SUB),
- réglementaire mais non fonctionnel pour 426 biens, soit 4,15 % (4,78 % de la SUB),
- non réglementaire et fonctionnel pour 3616 biens, soit 39,36 % (44,00 % de la SUB),
- non accessible pour 1897 biens, soit 18,48 % (14,51 % de la SUB).

5991 sont des biens propriété de l'état, représentant 77,94 % de la SUB. Pour ces biens la part de bâtiments réglementaires, fonctionnels ou non fonctionnels, est de 35,32 % (pour une SUB de 36,93%).

Source : RT - 15 juillet 2021. Périmètre d'étude : bâtiments classés établissements recevant du public (ERP) situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État. 10 265 actifs et une superficie d'un peu plus de 21,4 millions de m² SUB sont représentés. Taux de complétude de la donnée « état d'accessibilité du bâtiment » : 89,25 % en termes de nombre de bâtiments.

Contrôles périodiques

La convention d'utilisation, socle juridique matérialisant l'occupation des biens appartenant à l'État par les services de l'État et ses établissements, constitue un instrument de la performance immobilière. Les contrôles périodiques, mis en œuvre à partir des CDU en vigueur (cf. article 12 de l'arrêté du 6 novembre 2018 relatif au modèle des conventions d'utilisation), sont un outil de gestion domaniale au service de la politique immobilière de l'État.

L'objectif de ces contrôles n'est pas de sanctionner les occupants des immeubles domaniaux, mais de les accompagner et de mettre en exergue les travaux d'entretien à réaliser ou les difficultés qu'il convient d'intégrer dans la réflexion des SDIR et des SPSI. Les contrôles périodiques permettent ainsi d'alimenter ou d'orienter la réflexion stratégique (valorisation, densification, mutualisation, réimplantation, cession…) en conférant un caractère utile et opérationnel.

Le mode opératoire de la campagne, dont le pilotage est confié aux RRPIE, qui s'appuient sur les CDPIE et les SLD, conforte la transition vers une approche bâtimentaire. Comme lors des campagnes précédentes, les contrôles périodiques de l'année 2020 ont été menés en adéquation avec les principes de la PIE et visaient à fiabiliser les données de description du parc immobilier domanial occupé par l'État et ses établissements publics. Les immeubles considérés comme stratégiques pour la PIE, notamment les bâtiments représentant un enjeu immobilier et/ou budgétaire avéré, sont ciblés en priorité par les acteurs des contrôles. Une attention particulière a été portée au volet bâtimentaire afférent à l'immeuble et à son entretien, tout en suivant les contrôles des obligations réglementaires.

Le RRPIE pilote le déroulement de la campagne : sélection des bâtiments, sensibilisation du préfet et des occupants aux objectifs et au *modus operandi* des contrôles périodiques, accompagnement et participation en cours d'exercice aux visites sur place des immeubles avec les CDPIE et SLD, centralisation des documents de contrôle situés dans son ressort territorial.

La crise sanitaire a rendu complexe la réalisation des contrôles périodiques en 2020 et 2021, notamment la visite sur place des immeubles par les services par ailleurs fortement mobilisés sur la période, par le volet immobilier du plan de relance. Dès lors, la campagne 2020 de contrôles périodiques a été exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par la DIE. Le mode opératoire de cette campagne 2020-2021 a conforté la transition vers une approche bâtimentaire en poursuivant les orientations engagées en 2019.

Axe n°2 : Poursuivre la modernisation du parc immobilier et la transition énergétique

Les année 2020 et 2021 ont marqué un nouveau challenge dans le contexte de l'accélération de la démarche de transition énergétique, avec notamment le déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI), et le pilotage par la DIE :

- des actions de densification, et notamment l'amélioration du ratio surface/PDT, qui constituent des inducteurs forts de la performance énergétique globale du parc ;
- des travaux engagés dans le cadre du programme 348 qui impliquent systématiquement des progrès dans la performance énergétique des bâtiments concernés ;
- des opérations spécifiques de travaux dédiés à la performance énergétique des bâtiments, rassemblées sous le vocable TIGRE « Travaux Immobilier à Gains Rapides en Énergie » ;
- des opérations immobilières du plan France relance, où le critère de l'économie d'énergie est un objectif obligatoire pour l'éligibilité d'un projet.

Performance énergétique

La transition vers des bâtiments plus sobres nécessite d'inclure la dimension énergétique dans les processus de décisions immobilières.

La DIE et le ministère de la Transition écologique (MTE) animent par ailleurs l'exécution de la feuille de route nationale pour la transition énergétique dans les bâtiments de l'État, élaborée dans le cadre de la CNIP Transition énergétique et conjointement signée par le ministère chargé du Domaine et le ministère de la Transition écologique. Cette feuille de route a fait l'objet d'une large diffusion en février 2018. Les 27 actions prévues par ce document se sont poursuivies en 2020 et 2021 afin de mettre à disposition des ministères une boîte à outils facilitant le passage à l'action et pour inciter au niveau régional les services déconcentrés à décliner la même méthode.

L'aspect énergétique et la réduction des gaz à effets de serre font partie des indicateurs observés lors des procédures de labellisation tant au niveau national que régional. La démarche de labellisation des projets immobiliers a intégré, dès 2019, des critères environnementaux plus exigeants. Compte tenu des obligations réglementaires en matières de qualité environnementale des prises à bail nouvelles et de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage publique, les critères de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments sont évalués chaque fois que possible à travers le prisme du référentiel « Énergie positive, réduction carbone » (E+C-).

Au-delà de ces actions d'ores et déjà engagées, la transition énergétique s'inscrit également dans le temps long au travers du retrait des chaudières au fioul, à l'installation progressive de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'ampoules électriques basses consommation… ainsi qu'à tous types de dispositifs que la technologie rendra accessibles dans les années à venir. Outre la mobilisation de la fonction immobilière sur les enjeux de la transition énergétique, la sensibilisation des occupants constitue un enjeu majeur et permanent.

La performance énergétique d'un bâtiment est évaluée par son niveau de consommation d'énergie (en kWh d'énergie finale qui correspond à la consommation affichée sur la facture). Cette consommation concerne tous les usages (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, bureautique…). La consommation mesurée en 2020 marque une progression résultant pour une bonne part de l'amélioration de la qualité et la complétude de la donnée liées à la mise en œuvre progressive de l'outil de suivi des fluides interministériel. Si la période de déploiement constitue un biais à cet indicateur, son achèvement permettra a contrario de fournir une vision plus fiable de cette consommation et de son évolution.

Évolution de la consommation énergétique (État et opérateurs)	juillet 2016	juillet 2017	juillet 2018	Juillet 2020	Juillet 2021
en KWh/an/m2 SUB	189	149	146	163	168

Source de données : RT - Date de référence : 06 juillet 2021. Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche, dont la SUB est supérieure à 2000 m², situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État. Ce qui représente 6 843 actifs et une superficie de plus de 36 millions de m² SUB. Le taux de complétude de la donnée « consommation d'énergie finale du bâtiment » est de 60,14 % pour les immeubles de bureau et de 31,09 % pour les logements. Pour l'année 2019, une difficulté ponctuelle a empêché le calcul du ratio.

Ces données déclaratives – et sujettes à fortes variations – donnent une approximation de la consommation énergétique, dépendant de la complétude des renseignements dans le RT. La DIE, afin de disposer de données plus précises et plus fiables, accompagne actuellement les administrations dans le déploiement l'outil de suivi des fluides interministériel. Dans l'intervalle, il convient de combiner ces données de consommation énergétique avec les montants de dépenses énergétiques ci-après, calculées pour l'État.

Dépenses énergétiques de l'État par ministères (en M€)	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Agriculture	1,1	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	0,8
Culture	5,0	5,6	5,2	5,3	5,7	5,9	5,4
Armées	299,1	261,7	244,0	284,9	293,6	302,1	302,2
Transition écologique	23,4	21,0	18,1	17,5	17,1	19,7	18,5
Éducation nationale/Enseignement supérieur	11,9	10,5	8,9	9,7	10,9	11,5	10,1
Économie et Finances	64,5	63,2	59,6	61,7	59,3	59,9	57,8
Intérieur	133,7	136,7	130,8	125,3	140,4	180,4	178,5
Outre-Mer	1,3	1,8	1,9	1,8	1,9	1,8	1,9
Justice	60,0	59,3	66,9	72,3	80,1	82,4	79,4
Europe et Affaires étrangères	14,0	13,8	13,0	12,9	13,5	13,7	12,4
Santé/Travail	5,0	5,1	4,9	4,9	2,2	2,2	2
Services du Premier ministre	44,1	42,2	39,9	40,2	40,9	6,1	6
TOTAL	663,1	621,9	594,4	637,7	666,8	687,0	675

Source : Comptabilité générale de l'État. Données exprimées en euros, donc sujettes aux variations des prix de l'énergie. Les variations importantes constatées entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 pour le ministère de l'Intérieur et les services du Premier ministre sont liées à des modifications de périmètres ministériels.

Par type d'énergie (en M€)	2019	2020
Électricité	412,1	429,4
Gaz	173,4	154,4
Fioul	42,5	35,2
Chauffage Climatisation	45,5	44,2
Autres énergies	13,5	11,8
TOTAL	687,0	675

Source : Comptabilité générale de l'État. Données exprimées en euros, donc sujettes aux variations des prix de l'énergie.

Décret tertiaire

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments, lancé par le Gouvernement en avril 2018, fixe un objectif d'économie d'énergie sur le parc immobilier de l'État de 15 % d'ici 2022. Au-delà de cette ambition, l'État est particulièrement concerné par les obligations d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire, introduites par la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « ELAN »). Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » a fixé les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire au travers du dispositif Eco energie tertiaire (DEET). L'État est également tenu par ses obligations et doit faire preuve d'exemplarité, en particulier dans le domaine de l'immobilier (au moins 40 % d'économies en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010).

Ce chantier a fortement mobilisé l'activité interministérielle selon deux axes de travail fixés par la DIE et suivis en conférence nationale de l'immobilier public :

- la mise en place d'une liaison technique entre le système d'information immobilier de l'État (SIIE) et la plateforme OPERAT opérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) destinée à suivre l'atteinte des objectifs fixés par le DEET pour chaque bâtiment assujetti. Cette action est notamment destinée à éviter à chaque administration occupante d'intégrer à son niveau, au sein de la plateforme OPERAT, les données descriptives de son patrimoine et de ses consommations énergétiques comme le prévoyait l'ADEME ;
- la montée en qualité des données contenues dans le système d'information de l'immobilier de l'État, et notamment le référentiel technique, sur les caractéristiques techniques et énergétiques des bâtiments concernés par le DEET. Audelà de permettre d'identifier précisément les bâtiments assujettis, cette action est destinée à transmettre les informations nécessaires et suffisantes à OPERAT pour permettre de fixer les objectifs attendus de l'État.

Le 17 mai 2020, le ministère de la transition écologique a reporté d'un an, au 30 septembre 2022, l'échéance de fourniture des données attendues par la plateforme OPERAT. Ce report témoigne de la complexité globale du dispositif et sera utilement exploité par l'ensemble des acteurs pour mieux conduire les travaux préparatoires. À cet égard, le ministère de la transition écologique a prévu de conduire une concertation auprès des futurs intéressés visant à proposer, in fine, une plateforme OPERAT mieux adaptée à leurs contraintes.

Suivi des fluides

Le déploiement progressif depuis décembre 2019 de l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI) piloté par la DIE et la direction des achats de l'État (DAE), permet de mieux identifier les gisements d'économies et les actions à mettre en œuvre. Les différentes fonctionnalités de cet outil permettent en effet de cartographier précisément les enjeux liés à l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments de l'État, d'identifier les surconsommations pour les corriger et d'en supprimer les coûts indus. Il est le support de l'animation d'un réseau interministériel de référents nationaux et régionaux dont l'objectif sera de détecter les immeubles présentant les enjeux les plus importants de réduction des consommations et d'engager les actions correspondantes.

Après une phase d'initialisation, la première vague de déploiement a été lancée auprès des ministères en juin 2019. Elle concernait le périmètre des dépenses de gaz et d'électricité compris dans les marchés interministériels d'approvisionnement portés par la direction des achats de l'État. La plate-forme de l'OSFi a été ouverte aux ministères le 16 décembre 2019.

À la suite d'un travail d'impulsion et d'accompagnement important de la part de la DIE, le taux de couverture de la dépense en fluides des ministères (hors armées) a progressé de 6 points sur l'ensemble des fluides (de 47% à 53%) et de 8 points pour le gaz et l'électricité (de 64% à 72%). La DIE poursuit son accompagnement auprès des ministères pour augmenter le nombre de bâtiments paramétrés dans l'OSFi.

Les travaux en cours sur la mise en place d'une interface (API) avec le portail du progiciel Chorus Pro (point d'entrée numérique des factures transmises par les entreprises à l'État) devraient permettre d'améliorer la captation des données pour les fluides autres que le gaz et l'électricité. Cette API sera mise à disposition des ministères sur le dernier trimestre 2021. La remontée des données dans l'OSFi nécessitera cependant un travail important de réconciliation entre les points de livraison et les biens. Au 15 juillet 2021, près de 1 300 utilisateurs ont été habilités à l'outil au sein des administrations centrales et des régions.

La DIE poursuit ses travaux dans plusieurs directions :

- améliorer le taux de couverture de la dépense à 80% (hors ministère des armées) fin 2021 pour le périmètre des ministères, et étendre la couverture de l'OSFi à d'autres fluides (réseaux de chaleur et de froid, fioul domestique, chauffage urbain, eau) ;
- étendre le déploiement auprès des opérateurs de l'État, dont l'adhésion à l'OSFi s'effectue sur la base du volontariat ;
- assurer une utilisation effective de l'outil.

La DIE a élaboré, en relation avec des représentants des régions et des ministères, un schéma type d'organisation du management de l'énergie, ainsi qu'un programme de formation qui ont été proposés aux différentes administrations occupantes. Ces dispositifs complémentaires à l'OSFI devraient faciliter une utilisation effective de l'outil, dans le cadre d'un processus allant de la détection du gisement de performance d'un bâtiment à la captation effective des résultats après mise en œuvre d'un plan d'actions adapté.

Outre les fonctionnalités d'analyse de la consommation et d'identification des leviers d'optimisation qu'il offre, l'OSFi permet d'alimenter automatiquement le système d'information de l'immobilier de l'État des données de consommations énergétiques des bâtiments disposant de points de livraison (PDL) qu'il prend en charge. Dès lors, le déploiement de cet outil va améliorer très significativement le taux de complétude et de fiabilité de la donnée de consommation d'énergie finale.

Programme 348

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le programme 348, créé par la loi de finances initiale pour 2018, a pour objectif le financement interministériel de la rénovation des cités administratives et plus généralement de sites occupés par plusieurs administrations de l'État et par ses établissements et opérateurs.

Doté d'un milliard d'euros sur cinq ans, il contribue à :

- accélérer la transition écologique ;
- répondre à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'accueil du public, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, à la réduction des dépenses d'entretien correctif et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Le but de ce programme est de financer des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de reconstruction de bâtiments, ainsi que de travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État en priorité compte tenu de l'ancienneté et de l'état dégradé de ce parc domanial. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale.

L'année 2018 a été dédiée à l'approfondissement de la connaissance technique du parc immobilier de 54 cités administratives par le biais d'audits techniques et énergétiques permettant d'identifier les sites nécessitant des travaux

importants. Les résultats de ces audits ont permis l'élaboration de projets globaux, sous la responsabilité des préfets de région et de département, intégrant les problématiques bâtimentaires, énergétiques et d'optimisation immobilière, avec proposition de plusieurs scénarios plus ou moins ambitieux.

La DIE a par la suite expertisé ces dossiers afin de proposer le choix des cités qui feront l'objet de travaux, dans une logique d'appel à projets et de concours, pour sélectionner les projets les plus performants et les plus pertinents. La CNIP a ensuite examiné, en formation dédiée, avec notamment la présence d'un représentant de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du MTE, les projets de scénarios de travaux pour chaque cité (52 dossiers déposés par les préfets), en vue de la labellisation et de la priorisation des dossiers. 39 projets de cités administratives ont été retenus dans un premier temps pour près de 989 M€ d'investissement. Parmi les lauréats figurent des cités relevant de grandes villes (Lyon, Lille, Nantes, Rouen...) mais également de villes moyennes (Charleville-Mézières, Guéret, Albi...). Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets…) et l'autre part à des études complémentaires sur cité. Au 15 juillet 2019, l'intégralité des crédits du programme avaient fait l'objet d'une programmation et d'une répartition entre les projets.

Après cette sélection, les programmes de travaux ont été rédigés par les différentes maîtrises d'ouvrage. La conformité de ces programmes de travaux est vérifiée par la DIE avant mise à disposition des crédits nécessaires à la poursuite des études. En septembre 2020, 30 projets avaient été validés par la DIE en phase programme et fait l'objet de mise à disposition des crédits correspondants. L'état d'avancement des projets était le suivant :

Projets	Labellisations	Programmes de travaux validés	Travaux immobiliers engagés
Nombre de cités concernées	39	30	3
Correspondance en millions d'euros	992	823	117

Après cette phase, 38 programmes de travaux sont en définitive validés. L'opération de Melun est ajournée au profit d'une réflexion plus globale sur la stratégie immobilière de l'État à Melun.

Au 22 septembre 2021, l'état d'avancement des projets est le suivant :

Projets	Labellisations	Programmes de travaux validés	Travaux immobiliers engagés
Nombre de cités concernées	39	38	12
Correspondance en millions d'euros	994	975	330

Plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés de ce programme en tous points emblématique :

- dans certains cas, le choix a été fait, parmi plusieurs scénarios, de choisir celui d'une construction neuve innovante tant sur le plan énergétique qu'immobilier, sur un nouveau site, la cité actuelle ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation optimisée. La variété des solutions et la recherche d'innovation sont le fruit des études approfondies et des échanges itératifs entre l'ensemble des acteurs intéressés. L'objectif a été, pour chaque projet, d'étudier l'adéquation entre le budget global proposé, l'état bâtimentaire et les travaux de mise à niveau nécessaires, les travaux de densification et les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- quels que soient les impacts de la crise sanitaire, la mise en œuvre de ce programme confirme que la réalisation de lourds travaux d'investissements immobiliers menés dans une enveloppe financière fermée et avec des objectifs précis en matière de performance (économie d'énergie, optimisation immobilière), nécessite plusieurs années. Le principe d'annualité budgétaire n'est peutêtre pas complètement adapté à l'investissement immobilier ;
- le dispositif de sélection des cités et des travaux a conduit à hiérarchiser les objectifs majeurs du programme 348. De manière globale, il a été décidé de maintenir les objectifs de travaux, prioritairement de performance énergétique, au sein de l'enveloppe dédiée et fermée et, en contrepartie, de prolonger dans certains cas les délais de livraison, initialement prévus en 2022 ;
- au plan opérationnel, la mise en œuvre du projet de chaque cité implique une équipe stable, sous la direction du préfet de département, et encadrée par un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des services

concernés. Au plan national, la DIE a assuré le pilotage et le suivi de la bonne mise en œuvre des projets et le maintien des performances prévues. La mobilisation et la stabilité des acteurs à tout niveau est une condition essentielle à la réussite des projets, y compris pour faire face à la crise sanitaire.

Programme TIGRE

Le programme de Travaux Immobilier à Gains Rapides en Énergie (TIGRE), mis sur pied au cours du dernier trimestre 2019, prévoyait une enveloppe de 20 M€ prélevée sur le CAS immobilier afin de financer des travaux dédiés à la performance énergétique des bâtiments, avec le dénominateur commun d'un retour sur investissement court, et en tout état de cause inférieur à celui des grosses opérations de rénovation. Ce programme se déclinait ainsi en quatre axes :

- Une contribution financière à la participation des services de l'État au concours CUBE2020. À la fin de l'année 2020, 31 conventions de financement avaient été établies avec les services, dont 25 ont fait l'objet de demandes de financement pour un montant cumulé de 247 k€ sur une enveloppe prévue de 465 k€ (soit 53%). La survenance de la crise sanitaire a obéré la capacité des services de déployer ces actions tournées vers les comportements d'usage, dans un contexte de travail à distance massif.
- L'expérimentation et le déploiement de solutions à caractère innovant issues d'un appel à manifestation d'intérêt auprès du tissu des PME ; au terme d'un sourçage opéré par la DIE en liaison avec la direction des achats de l'État, et avec l'appui du centre scientifique et technique du bâtiment, quinze solutions innovantes ont été identifiées, dont l'expérimentation va être effectuée au cours du second semestre 2021 au sein de deux régions.
- Le financement de travaux retenus à l'issue d'un appel à projets lancé auprès des services de l'État. Un appel à projets a été lancé en mars 2020, qui a permis d'étudier un millier de projets éligibles. Ces projets ont été financés au travers de deux enveloppes, dont la seconde a été portée par le plan « France Relance ». A la mi-juillet 2021, 16,8 M€ ont été engagés, soit 50 % du total des deux enveloppes. 277 actions sont terminées et 656 marchés ont été passés pour un gain énergétique de 7,3 GwhEP annuels. Au terme de cet axe du programme TIGRE et de l'achèvement des 632 actions restant à réaliser, une cible de 106,1 GwhEP d'économies annuelles devrait être approchée.

France Relance

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité favoriser la relance de l'économie, avec un volet concernant l'immobilier de l'État et de ses établissements et opérateurs pour un montant de 2 700 M€.

Après un appel à projets lancés à l'été 2020, 4 214 projets de rénovation énergétique (dont une part similaire au programme TIGRE ci-dessus, baptisée « TIGRE II ») ont été sélectionnés lors d'une conférence nationale de l'immobilier public présidée par le Premier ministre le 14 décembre 2020 *répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultra-marines, concourant ainsi au respect de l'équilibre territorial, principe fondamental du plan de relance. Tous les ministères et tous les pans d'actions de l'État sont concernés (préfectures, universités, établissements publics, gendarmeries, etc.). Il s'agit aussi bien d'immeubles de bureaux, de logements, de locaux d'enseignement, de casernes… que de locaux techniques*. Les projets ont été retenus selon deux critères :

- le gain énergétique, avec une cible de réduction de 400 000 000 kWhef de la consommation énergétique globale du parc de l'État à l'issue des travaux ;
- la rapidité de mise en place des projets visant leur livraison au plus tard fin 2023, avec une date limite de notification des marchés au 31 décembre 2021, afin de favoriser la relance économique.

Trois principes ont également guidé le Gouvernement dans le choix des projets :

- l'efficacité écologique et économique, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment, en particulier les entreprises moyennes, petites et très petites ;
- le soutien à la jeunesse, particulièrement touchés par la crise, en consacrant une part des investissements notamment aux universités, aux logements étudiants et aux grandes écoles ;
- l'équilibre territorial, en servant l'ensemble des régions y compris les territoires ultramarins.

Il s'agissait également de répondre aux objectifs traditionnels de la politique immobilière de l'État, notamment en améliorant les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers.

Ces opérations sont financées sur le programme 362 « Écologie » de la mission Plan de relance. Les 2 700 M€ d'autorisations d'engagement sont positionnés sur un budget opérationnel de programme dont la responsabilité est confiée au directeur de l'immobilier de l'État. La mise en œuvre par la DIE a associé étroitement le MESRI pour la composante universitaire et de recherche. Elle a en outre fait l'objet de mesures de contrôle interne et de suivi spécifiques avec :

- des opérations de validation pour les projets supérieurs à 500 K€ par la DIE, les RRPIE, et, pour la composante universitaire et de recherche, par les ingénieurs régionaux de l'équipement, placés auprès des recteurs ;
- le déploiement d'un outil de suivi élaboré par la DIE et déployé auprès de l'ensemble des porteurs de projets, y compris des établissements publics et des opérateurs, afin que ces porteurs de projets y portent les informations indispensables sur les caractéristiques et l'avancée des études et des travaux.

L'objectif de ces mesures est, outre le respect des dispositions financières, de s'assurer de la qualité des travaux énergétiques et de la réalisation des objectifs de transition énergétique attendus, dans les délais impartis.

L'ensemble des marchés du programme doit avoir été notifié au plus tard le 31 décembre 2021. Les travaux et les paiements afférents doivent se poursuivre les années ultérieures.

Immobilier de demain

Une des missions de la direction de l'immobilier de l'État est de dessiner les évolutions souhaitables de l'immobilier public en lien avec les nouvelles formes d'organisation du travail. À ce titre, la DIE travaille depuis un certain temps sur les modalités de diffusion des nouveaux espaces de travail dans la sphère étatique. Ainsi, la conférence nationale de l'immobilier public du 12 avril 2019, destinée aux décideurs au sein de l'État et aux états-majors chargés de mettre en œuvre des projets de transformation publique, avait abordé les différents aspects propres aux ressources humaines, à l'organisation du travail des nouveaux espaces de travail, au numérique et à l'informatique, les facteurs d'évolution auxquels ils répondent, leur intérêt, leur mise en œuvre et leur trajectoire.

La crise sanitaire est venue impacter, d'une manière dont les contours ne sont pas encore tous cernés, l'adoption de ces nouvelles organisations de l'espace de travail. Si un développement durable du télétravail peut être anticipé, la remise en cause de certains modes d'organisation et le développement d'autres ne peuvent encore qu'être esquissés. Au-delà des interrogations plus ou moins conjoncturelles sur la pertinence des aménagements des espaces de travail et leur acceptabilité (bureaux partagés, open space, flex-office, co-working...), l'État doit s'interroger sur la manière de construire un immobilier tertiaire public plus flexible, plus adaptable aux diversités de situation de travail et plus résilient.

La DIE a ainsi souhaité donner un nouvel élan à ces approches au travers d'une large concertation engagée en 2020 autour de la thématique de « l'immobilier public de demain », pour capitaliser sur les enseignements tirés de la crise sanitaire. Elle a engagé une réflexion sur l'immobilier public de demain prenant en compte tant l'essor du télétravail que la conciliation entre des espaces de travail plus adaptés aux besoins et les impératifs de santé, de confort et de qualité de vie au travail. Dès le mois de mai 2020, deux groupes de travail ont été constitués, l'un dédié au télétravail, au management et à l'organisation spatiale du travail et un second consacré à l'aménagement des espaces de travail et des tiers lieux. Les participants issus de la communauté interministérielle et du monde académique et professionnel externe ont partagé leurs réactions, réflexions et témoignages. La DIE a également poursuivi ses réflexions au travers d'une série d'auditions de la communauté interministérielle et des personnalités extérieures (experts du monde académique, praticiens du secteur immobilier, spécialistes dans les domaines de l'organisation du travail, du management, du numérique, de la santé et la sécurité au travail, de la prévention des risques psycho-sociaux, de l'architecture et de l'aménagement de l'espace, de la sociologie du travail) afin d'éclairer les décideurs publics sur la façon dont l'immobilier public doit ou peut évoluer.

L'objectif était de faire le pont entre la recherche et la pratique en faisant le point sur les connaissances, en suggérant des thèmes possibles de recherche appliquée et en guidant les expérimentations qui pourraient être menées avec des administrations volontaires :

- sur le développement prévisible du télétravail et ses conséquences sur l'organisation et les espaces de travail ;

- sur l'aménagement de l'espace pour concilier sécurité sanitaire, travail en équipe en mode projet et lien social ;
- sur le développement de tiers-lieux : mouvement de démétropolisation, espaces de co-working.

Ces travaux ont été articulés avec des initiatives parallèles menées par la délégation interministérielle à la transformation publique, la direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction du numérique sur les aspects managériaux, ressources humaines et numériques de cette transformation en cours.

En 2021, le rapport produit par la DIE est ainsi le fruit d'échanges nourris pour dessiner les évolutions envisageables de l'immobilier public dans un contexte marqué par le retour d'expérience de la crise sanitaire, le développement du télétravail et des nouveaux modes d'organisation du travail. Ces réflexions et débats ont conduit à des recommandations applicables à l'ensemble des services et vont donner lieu prochainement à des expérimentations. Afin de proposer aux administrations des solutions innovantes, il préconise de repenser les espaces de travail, plus adaptés aux usages et attractifs pour les nouvelles générations, en prenant en compte l'évolution des modes de travail, les nouvelles aspirations des agents, mais aussi l'organisation spatiale de l'immobilier avec le développement des tiers-lieux. L'immobilier doit s'appréhender comme un outil d'efficacité au service de la transformation de l'action publique et de l'accompagnement de l'évolution des missions de service public. C'est aussi un levier pour favoriser de nouvelles façons de travailler et de manager, plus collaboratives, et offrir des conditions de travail plus qualitatives à l'ensemble des collaborateurs de la sphère publique.

D'ores et déjà ces orientations sont intégrées au processus de labellisation des projets immobiliers, en particulier en ce qui concerne l'optimisation et la mutualisation des surfaces.

OBJECTIF N° 4 - PROFESSIONNALISER LA FONCTION IMMOBILIÈRE AU SEIN DE L'ÉTAT

Tous les objectifs de la PIE passent par un renforcement de la professionnalisation des équipes en charge de l'immobilier au sein de l'ensemble des services de l'État et des établissements et opérateurs. Compte tenu de leurs interactions, la professionnalisation concerne tous les métiers de l'immobilier, de la stratégie jusqu'à la conduite d'opération, en passant par le montage des projets que ce soit sur les aspects techniques, juridiques ou financiers. La professionnalisation de la fonction immobilière est ainsi un enjeu stratégique majeur dans le cadre des nombreux chantiers de la PIE : élaboration des stratégies immobilières, réalisation des projets immobiliers, mise en œuvre de la transition énergétique, mise en œuvre du volet immobilier de l'organisation territoriale de l'État, entretien/modernisation valorisation du parc immobilier...

Les ministères font le constat partagé de la nécessité de "structurer" davantage la filière immobilière qui fait face à d'importantes difficultés, en particulier dans les territoires.

Les actions prioritaires concernent :

- montages techniques et budgétaires de projets immobiliers ;
- transition énergétique ;
- management de l'énergie ;
- terminologie du bâtiment ;
- techniques générales et confort du bâtiment ;
- gestion technique du patrimoine immobilier.

Le renforcement des missions régionales de politique immobilière de l'État, décidé dans le cadre d'une communication en Conseil des ministres du 20 janvier 2016, s'est traduit par l'implantation d'emplois supplémentaires auprès de chaque RRPIE (via le redéploiement d'emplois d'évaluateurs) et par le recrutement d'agents issus de corps techniques des services de l'État, afin de disposer de toutes les compétences utiles pour la gestion du patrimoine de l'État (ingénieurs économistes de la construction, ingénieurs des travaux publics de l'État, ingénieurs des services techniques du ministère de l'Intérieur, ingénieurs des ponts, des eaux et forêts...). Des postes sont également offerts

régulièrement en administration centrale à des profils similaires, en fonction des besoins et y compris pour des agents contractuels.

En parallèle, des modules de formation ont été élaborés et dispensés en matière de pilotage stratégique de parc (« asset management »), d'analyse économique et financière, de négociation de baux, de cessions, de gestion domaniale et de commercialisation des biens immobiliers, afin de renforcer l'expertise de l'ensemble des acteurs.

Ces démarches s'inscrivent dans l'action plus globale de professionnalisation de l'ensemble de la fonction immobilière, chantier en cours piloté par la DIE en collaboration avec les autres ministères et qui s'est poursuivi au cours des années 2020 et 2021. Il s'agit ainsi de créer une véritable filière de l'immobilier au sein de l'État et de mettre à disposition une offre de formation continue interministérielle sur la fonction immobilière. La mutualisation des moyens et des compétences est un des leviers d'action structurants. Ce chantier est mené en partenariat avec la DGAFP et l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) et figurait ainsi dans le schéma directeur triennal pour la formation professionnelle tout au long de la vie 2018-2020.

Nouveauté 2020 : Un cursus dédié à la transition énergétique développé par la DIE avec le Ministère de la transition écologique (la DHUP-Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), en s'appuyant sur le CEREMA (le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique).

Ce cursus financé par la DGAFP en 2020, comprend 3 briques : un webinaire pour un large public et 2 modules en présentiel : « l'environnement et l'énergie : les nouveaux enjeux du bâtiment » et « Transition énergétique et bâtiments de l'État ».

	Évaluation par catégorie des emplois et des dépenses de personnel de l'état consacrés à l'immobilier de l'État															
	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€
A	2957	236	3023	240	2589	194	2 956	254	3 161	242	3088	268	3225	278	3236	286
B	3272	191	3300	191	3470	169	3 594	218	3 831	214	3890	231	4095	234	4111	247
C	5758	253	5787	255	5554	232	5 354	266	5 182	245	4960	252	5066	264	5066	261
Total :	11987	680	12110	686	11613	595	11 904	738	12 174	701	11938	751	12386	776	12413	794

Source : enquête réalisée au second semestre 2021 auprès des responsables de programme

En complément, la DIE a poursuivi l'enrichissement du corpus documentaire à destination des acteurs de la politique immobilière (services de l'État et de ses établissements publics), tels que les contrats de VEFA ou de BEFA, la procédure d'acquisition d'un bien immobilier, la prise à bail de locaux professionnels.

RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

OBJECTIF DPT-2790 : Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions
OBJECTIF DPT-2472 : Améliorer l'efficience de la gestion immobilière
OBJECTIF DPT-2469 : Améliorer la gestion des projets immobiliers

AXE 1 : AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE CET AXE

OBJECTIF DPT-2790

Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

INDICATEUR P354-20008-12441

Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / ETPT	m²/effectifs adm.	21.51	21,26	21,90	21,81	21,59	20,27
Ratio entretien courant / SUN	€/m²	15,77	15,55	18,67	18,26	18,45	18,67

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »

Sources des données :

• La valeur de la surface utile nette est issue de la base OAD de la direction de l'immobilier de l'État (DIE). La SUN est la surface bâtimentaire à disposition d'activités tertiaires. Elle est valorisée sur le périmètre soutenu au titre de l'immobilier occupant, comprenant les préfectures, DDI et DR de l'ATE. Les surfaces valorisées représentent en quasi-totalité des surfaces de bureau, et par exception des locaux techniques ainsi que des biens d'habitation comprenant des surfaces de travail.

• Le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) repose sur des données fournies par les ministères. Ce décompte repose sur une enquête réalisée par la SDAT auprès des ministères, au 31/12/2019.

Mode de calcul :

• Numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme.
• Dénominateur : nombre d'ETPT dans les services déconcentrés de l'État du périmètre précité.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUN »

Sources des données :

• La valeur de la surface utile nette est issue de la base OAD de la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Les surfaces valorisées représentent en quasi-totalité des surfaces de bureau, et par exception des locaux techniques ainsi que des biens d'habitation.
• Les dépenses d'entretien courant sont consolidées à partir du progiciel CHORUS.

Mode de calcul :

• Numérateur : dépenses d'entretien courant (activité : travaux courants du locataire).

• Dénominateur : surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Concernant le ratio entretien courant/SUN : la prévision 2020 actualisée est stable à 22,24 m²SUN/ETPT. L'affinement des critères de recensement des surfaces dans l'outil OAD est poursuivi, concernant le périmètre des DDI mais également les sites de directions régionales désormais soutenues en outre-mer.

En 2021 : le ratio est minoré, les mises en œuvre de projets immobiliers locaux étant principalement attendues au titres des secrétariats généraux communs (SGC) ainsi que des nouvelles directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Or, les projets connus libèrent proportionnellement peu de locaux occupés, en particulier les projets les plus légers, prioritairement mis en œuvre en 2020 et 2021.

D'ici 2023, le ratio diminue notablement à 20,27 m²SUN/ETPT. Cette prévision anticipe la mise en œuvre effective de l'ensemble des projets de SGC et DDETS. Il tient également compte de la livraison d'une majorité des projets de densification de cités administratives au titre du programme 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants », ainsi que de la livraison de plusieurs projets significatifs de mutualisation inter-services. A ces différents titres les restitutions de surfaces à charge du programme 354 sont évaluées à 158 000 m² d'ici 2023, soit 10% du parc soutenu en 2020. Le ratio 2020 tient également compte des travaux de fiabilisation des effectifs soutenus sur l'ensemble du périmètre ATE.

Concernant le ratio entretien courant /SUN : en 2020 le ratio évolue significativement de 15,8 €/ m²SUN à 18,7 €/ m². Cette évolution fait suite à une réévaluation des dépenses d'entretien courant du programme fusionné de 8,0 M€. Le programme 307 comportait en effet également cette nature de dépenses, à additionner aux budgets du programme 333. Il est également ajouté au numérateur les effets du tendanciel, ainsi que la charge des transferts outre-mer.

En 2021 et au-delà, le ratio reste stable. Il est en effet projeté de minorer annuellement à compter de 2021 la dépense d'entretien courant à hauteur des gains estimés en surfaces, soit -1,5% en 2021, -3,0% en 2022 et – 4,5% en 2023 plus l'inflation. Cet objectif est ambitieux, ce poste de dépense s'élevant tendanciellement. Ainsi, afin de stabiliser l'évolution de ce sous-indicateur, les dépenses d'entretien courant doivent être réduites au-delà du taux de baisse attendu des surfaces soutenues.

OBJECTIF DPT-2472

Améliorer l'efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR P129-268-3372

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / effectifs administratifs	m²/effectifs adm.	14,83	14,38	12,78	14,28	13,93	12,78
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	57,48	56,28	64,10	63,11	61,15	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	90,42	41,57	66,42	50,24	206,75	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la division du pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

Modalités de calcul :

Le ratio "SUN / effectifs administratifs" :

-Numérateur : surface utile nette (SUN) en m².

-Dénominateur : effectifs administratifs soit effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Le ratio "entretien courant / SUB":

-Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments.

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m²

Le ratio "entretien lourd / SUB" :

-Numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations.

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m²

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière. Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ratio SUN/effectifs administratifs

La prévision 2021 actualisée (14,28 m² SUN/eff. admin.) est en augmentation par rapport à la prévision du PAP 2021 (12,78 m² SUN/eff. admin) en raison de la réouverture de l'immeuble au 19 rue Constantine qui a augmenté la SUN totale mais dont l'occupation, en cours de progression, n'est pas encore optimale. Par ailleurs, sur le site Ségur-Fontenoy, la libération progressive d'espaces par la DILA et la stabilisation des effectifs de la DINUM ont diminué les effets de la densification de l'ANCT et du SIG.

L'optimisation du ratio prévue pour 2022 prend en compte la création de la DIESE dans l'hypothèse où elle serait implantée sur un des sites en gestion et l'augmentation significative des effectifs de la CNIL.

Ratio entretien courant/SUB

La réouverture de l'immeuble au 19 rue de Constantine, initialement libéré suite au regroupement de services dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, a entrainé des travaux d'entretien complémentaires identifiés dans la prévision de 2021 dont le ratio se montait à 64,10€/m². La prévision actualisée (63,11€/m²), est légèrement en deçà, en raison d'une dépense en définitive plus faible que prévue. La fin en 2021 de travaux d'entretiens ponctuels supplémentaires, notamment au 19 rue Constantine, se traduit par une baisse du ratio pour 2022 (61,15€/m²).

Ratio Entretien lourd/SUB

Le ratio actualisé pour 2021 (50,24€/m²) est en deçà de la prévision initiale (66,42€/m²) en raison du report d'opérations de restructuration.

La prévision 2022 (206,75€/m²) est liée à la volonté de lancer l'ensemble des programmes qui ont du être reportés, notamment en raison de la réouverture de sites, tout en démarrant ceux planifiés pour cette même année. L'atteinte de cette cible est conditionnée, d'une part, par la libération de certains site pour y réaliser des travaux en site inoccupé et, d'autre part, de la de la disponibilité des crédits de paiement afférents.

INDICATEUR P308-11043-12211

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'entretien courant / SUB du CSA	€/m²	27	27	28	30	30	28
Ratio SUN / poste de travail du CSA	m²/poste de travail	14	14	14	14	14	14

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur : « ratio d'entretien courant / SUB CSA »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative financière et des systèmes d'information du CSA

Modalités de calcul :
– numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
– dénominateur : surface utile brute (SUB) en mètres carrés.

Sous-indicateur : « ratio SUN / postes de travail »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative financière et des systèmes d'information du CSA
Modalités de calcul :
- numérateur : ratio surface utile nette SUN ;
- dénominateur : postes de travail.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le CSA a conclu un nouveau bail à compter du 1er juillet 2019 qui a donné lieu à des mesures plus précises des surfaces occupées dans la tour Mirabeau en incluant une quote-part des parties communes. Ainsi, la SUB s'établit désormais à 8 173m² (contre 7 413 m² avant le 1er juillet) et la SUN à 5 910 m² (contre 5 361m² avant le 1er juillet).

Avec la prise en compte de ces nouvelles surfaces et l'augmentation de certaines dépenses, notamment de nettoyage renforcé des locaux et de collecte des déchets en lien avec la crise sanitaire, la prévision actualisée du sous indicateur n° 1 est supérieure à la réalisation 2020 et à la prévision du PAP2021. En dehors de ces dépenses exceptionnelles, les efforts entrepris par le Conseil grâce à sa politique d'optimisation des dépenses courantes lui permettent de stabiliser le sous indicateur 1. Cette politique d'optimisation se traduit notamment par un taux de rattachement aux marchés mutualisés de près de 66 % en 2020 (contre 62,5 % en 2019).

Le sous indicateur n° 2 est en légère diminution par rapport à la réalisation 2020 et à la prévision du PAP 2021. La politique d'optimisation et de rationalisation du parc du Conseil permet d'envisager une stabilité du sous indicateur n° 2 pour les années à venir.

Les ratios indiqués pour 2022 et 2023 ne prennent pas en compte le potentiel d'évolution lié au projet de création de l'ARCOM au 1er janvier 2022, qui verra la fusion des deux entités CSA-HADOPI.

INDICATEUR P216-59-11988

Efficience immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	21,81	28,35	20,57	31,04	26,39	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	10,52	15,34	16,71	14,87	15,53	10
Ratio SUN / ETPT	m²/effectifs adm.	9,30	9,20	9,14	10,28	10,16	9
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	17,45	14,92	19,3	12,71	29,93	18
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	11,79	12,60	13,35	10,73	12,35	10

Précisions méthodologiques

Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT* (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216.

Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (programmes 104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (programme 207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Taux d'écart calendaire agrégé

L'impact de la crise sanitaire a été intégré pour les opérations dont le chantier est en cours, en rajoutant 3 mois aux délais de réalisation antérieurs. Ce délai intègre, outre les deux mois de crise telle que projetée à ce jour, un mois forfaitaire résultant des pertes de productivité découlant du maintien des mesures de distanciation s'appliquant aux entreprises (cf. les recommandations du guide de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics - OPPBTP). En fonction de la durée de maintien desdites mesures, cette période pourrait devoir être prolongée ; de même, d'éventuelles difficultés d'approvisionnement pourraient retarder également les dates de livraison. Il convient de noter que ces allongements, du fait du mode de calcul du taux retenu, ont un effet mathématique facialement favorable (le dénominateur augmentant proportionnellement davantage que le numérateur).

La cible 2023 est ainsi maintenue au niveau de la cible 2020

Taux d'écart budgétaire agrégé

L'impact de la crise sanitaire n'a, par contre, pas pu être intégré faute de visibilité satisfaisante. La dégradation du taux pour 2020 et 2021 résulte pour partie de la suppression des opérations livrées entre temps (cf. effet mathématique mentionné ci-dessus). Il doit être noté qu'une opération a un fort impact sur le taux global, elle augmente à elle seule de 1,42% le taux 2021. Enfin, la survenue d'avenants pour reprise de chantier, peu ou prou systématiques même si de montants modérés, conduirait à refaire passer le taux obtenu en dessous de 10%.

La cible 2023 est réévaluée à hauteur de 10%, plus en cohérence avec la série des résultats constatés ces dernières années tout en traduisant un réel effort de maîtrise (la cible 2020 avait été fixée sur la base du résultat prévu en 2018, mais qui constituait une année atypique avec l'introduction récente du nouveau mode de calcul de l'indicateur).

Ratio SUN / Poste de travail

L'augmentation faciale découle de l'actualisation des m² de SUN constatée dans le cadre des travaux de fiabilisation menée avec la DIE, déjà prise en compte lors du RAP 2019.

La cible 2023 est révisée, en conséquence, à un ratio de 9.

Ratio entretien lourd / SUB et ratio entretien courant / SUB

Ces deux indicateurs s'inscrivent dans l'évolution dynamique concrétisant la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves pour l'entretien lourd et qui vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat.

Les ratios présentés, à l'instar du taux d'écart budgétaire et pour les mêmes raisons, n'intègrent pas les impacts éventuels de la crise sanitaire. Toutefois, être précisé, à ce stade, qu'elle ne devrait pas avoir d'incidences sur la consommation des crédits 2021 disponibles. Pour l'exercice 2020, une baisse par rapport à la prévision actuelle est probable ; elle pourrait ne pas s'avérer trop importante en cas de reprise rapide des chantiers et d'un rattrapage d'activité d'ici la fin de l'année, associé au paiement des surcoûts qui seraient accordés et constatés par voie d'avenant (ils porteraient de fait sur des événements déjà intervenus).

Les cibles 2023 évoluent respectivement de 15 à 18 et de 8 à 10, conformément à la dynamique enclenchée ces dernières années.

INDICATEUR P218-449-11928

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	40,6	41,8	40,6	41,8	41,8	40,6
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	49,3	33,9	41,3	33,9	33,9	41,3

Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Afin de réduire le ratio SUN / poste de travail, et se rapprocher de l'objectif cible de 12 m² de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux.

De 15,5 m² en 2008 puis 13,2 en 2017, le ratio SUN par poste de travail s'élève à 12,4 m² en 2018. Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 définit une stratégie renouvelée s'inscrivant dans la trajectoire de densification des espaces. Néanmoins, le dépassement du résultat atteint en 2018, d'ores et déjà proche de l'objectif cible, nécessite la réalisation préalable d'opérations immobilières particulièrement complexes, qui ne permettent pas, dans l'immédiat, de prévoir une nouvelle baisse du ratio Sun / Poste de travail.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et les travaux d'aménagement légers devraient se maintenir au même niveau dans un contexte de vieillissement naturel du parc domanial et d'investissements à réaliser pour améliorer sa sécurité et sa performance énergétique.

Enfin, les dépenses d'entretien lourd, imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », ne devraient pas diminuer.

INDICATEUR P124-10898-11896

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m² SUB	20,9	21,4	23	27	25	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m²/poste de travail	12,8	12,8	12,3	12,7	12,7	12,3
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m²/poste de travail	13,7	13,78	13,6	13,8	13,7	13,4

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier

Mode de calcul :

1.Ratio entretien courant / SUB en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre le montant total (en €) des dépenses d'entretien courant et d'exploitation et les m² SUB (Surface utile brute).

Les coûts d'entretien courant recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles règlementaires. Les coûts d'entretien courant excluent les coûts des fluides et énergies, ainsi que les coûts d'exploitation (gardiennage, espaces verts, nettoyage). Elles n'intègrent pas non plus les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

2. Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m2 et les postes de travail.

3.RATIO SUN / POSTE DE TRAVAIL EN AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m2 et les postes de travail. Les données sont communiquées par les ARS.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Après l'enregistrement de gains d'efficience en 2018 et en 2019, la cible de 23€/m² pour l'entretien courant est maintenue sur la période 2020, soit à hauteur de la prévision initiale. Cette cible correspond au réalisé de 2018. En effet, des dépenses engagées en 2019 ont été payées en 2020. Ce décalage dans le temps explique la baisse du ratio enregistrée en 2019 par rapport à 2018. In fine, ce ratio devrait être revue à la baisse lorsque le ministère aura regroupé ses services centraux sur deux sites au lieu de quatre actuellement.

La prévision actualisée du ratio SUN/poste de travail est conforme à la prévision initiale qui affichait une baisse par rapport à 2018 suite aux actions engagées. Ce ratio devrait rester stable jusqu'à la livraison du nouveau site d'administration centrale à Malakoff qui devrait permettre un ratio sur ce site à 10 m² dès sa livraison prévue en 2026.

En effet, il est prévu de réduire le nombre de sites actuellement occupés par les différents services des ministères et de réduire le nombre de m² occupés en appliquant les nouveaux ratios plafond demandés par la DIE. Dans le même temps, le site de Duquesne qui a déjà fait l'objet d'une densification en 2013, sera à nouveau densifié. Ainsi le ratio d'occupation cible préconisé par la DIE pourrait, selon le calendrier de mise en œuvre du scénario retenu dans le SPSI, être atteint en 2025.

Pour les agences régionales de santé, l'actualisation de la prévision 2020 résulte d'une meilleure connaissance du parc immobilier des ARS, lesquelles sont majoritairement engagées dans l'élaboration et la réalisation (89%) de leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

La libération de m² réalisée par les ARS ne se traduit toutefois pas nécessairement par une amélioration du ratio compte tenu de la baisse d'effectifs qui peut être constatée sur la même période.

La prévision pour 2021 tient compte de la réalisation d'opérations immobilières par les ARS qui permettent ainsi de poursuivre la réduction des surfaces qu'elles occupent afin de se rapprocher du ratio cible de la DIE du 12m² SUN / Poste de travail.

INDICATEUR P215-92-4347

Efficience de la fonction immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	13,27	12,94	13,51	13,32	13,1	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	24,39	19,03	23,81	18,56	19,40	26,59
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	55,89	67,63	124,78	150,94	104,42	19,34
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	6,25	9,38	9,38	10,94	10,94	9,38
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	20,51	27,18	20,51	27,18	27,18	20,51

Précisions méthodologiques

Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : les ratios *SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail*, ratios *entretien courant / SUB* et *entretien lourd / SUB* prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Grands projets immobiliers

Les projets immobiliers suivent les principales orientations du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du MAA présentées au Conseil immobilier de l'Etat (CIE) le 27 février 2020.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuel sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Concernant le ratio sun/postes de travail :

L'indicateur est en légère baisse du fait de la densification des locaux induite par les travaux sur le bâtiment D de Varenne. Les surfaces du bâtiment en travaux ainsi que des bâtiments A et B non occupés du site tampon de Maine n'ont pas été comptabilisées dans le calcul de la SUN 2020 pour établir ce ratio. En les comptabilisant, ce ratio s'élève à 14,5 m²/PdT.

La variation de l'indicateur en 2021 s'explique par la comptabilisation du site de Maine dans son intégralité et la réintégration du bâtiment D. Le bâtiment E n'est, lui, plus comptabilisé dans la surface utile nette compte tenu des travaux prévus sur ce dernier, en 2021.

Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation des crédits des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. Le pic attendu en 2020 est reporté sur l'année 2021 en conséquence de la crise sanitaire actuelle. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort. Il est à noter que la totalité de la surface utile brute (SUB) est considérée pour le calcul de ce ratio. En 2023, la SUB comptabilisée prend en compte les orientations du SPSI (sites cédés, sites conservés).

Concernant le taux d'écart budgétaire et calendaire :

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux ainsi qu'à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart est augmenté par la crise sanitaire en cours, décalant le démarrage des travaux du bâtiment E de 3 mois.

INDICATEUR P217-10728-11846

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m²	40,66	46,47	41.2	45	45,47	42.03
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m²/poste de travail	11,56	11,55	11.7	11,50	11,50	11.7

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

1. sous-indicateur 1.2.1 : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.
   - au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
   - au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217.
2. sous-indicateur 1.2.2 : ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.
   - au numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217 ;
   - au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.2.1 : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant / m^2 SUB).

La prévision 2020 est révisée à la hausse, estimée à 40,79 €/m². Les postes exploitation-maintenance, nettoyage et entretien courant sont ainsi prévus respectivement à 1,67 M€, 0,9 M€ et 2,6 M€.

Le renouvellement du marché d'exploitation-maintenance (multi-techniques) pour le Pôle ministériel de Saint-Germain interviendra en 2020, ce qui pourra conduire à une variation du montant sur le poste de dépense afférent.

La valeur de cet indicateur est estimée à 41,20 €/m² pour 2021 au titre des postes de dépenses exploitation-maintenance, nettoyage et entretien courant.

L'année 2021 verra à son tour le renouvellement du marché d'exploitation-maintenance (multi-techniques) de l'Arche Paroi Sud et de la Tour Séquoia, ce qui pourra là aussi conduire à une variation du montant sur le poste de dépense afférent.

Sous-indicateur 1.2.2 : ratio d'occupation.

Les prévisions révisées 2020 et 2021 sont maintenues et restent stables.

Cet indicateur est estimé à 11,70 pour les années suivantes. La densification liée à des redistributions et ré-occupations d'espaces par des entités ministérielles nouvelles ou actuellement situées sur d'autres sites s'installant dans les deux Immeubles Grande Hauteur de l'Arche Paroi Sud et de la Tour Séquoia, sera largement neutralisé par la diminution des effectifs en administration centrale.

INDICATEUR P214-401-11711

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN/Poste de travail	m²/poste de travail	12,7	12,8	12,4	12,4	12,4	12,5
Ratio entretien courant/SUB	€/m²	10,6	9	9,1	10,8	10,8	10,1
Ratio entretien lourd/SUB	€/m²	31,4	21,6	36,4	30,1	38,9	28

Précisions méthodologiques

Source des données : MENJS - SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-20-3099 du 10 avril 2020 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

– pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES et de IH2EF) ;

– pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI de l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés (et prochainement dans les opérateurs) :

– « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, alimentant CHORUS REFX ;

– « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFX.

De plus, l'infocentre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFX.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour rappel, le tableau ci-dessus présente les ratios agrégés de l'administration centrale et des services déconcentrés. Les éléments suivants détaillent ces ratios en distinguant les deux périmètres.

Occupation : ratio SUN/poste de travail

Les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées et de rationalisation immobilière et de la prise en charge par le MENJS des CIO départementaux, dont les conseils départementaux se sont désengagés financièrement, ont permis de réduire la surface utile nette par poste de travail à 12,7 m² en 2019. La diminution du ratio devrait se poursuivre en 2020 et en 2021 (12,5 et 12,4 m² par poste de travail).

Services déconcentrés

Les prévisions actualisée 2020 et initiale 2021, ainsi que la cible 2023 du ratio d'occupation s'élèvent à 12,4 m² par poste de travail. Ces cibles sont ambitieuses au regard de celle fixée en prévision 2020 initiale (12,8 m² par poste de travail). La principale évolution attendue en 2021 sur le périmètre actuel des services déconcentrés est le regroupement des services du rectorat de la région académique Grand-Est, de la direction départementale de Meurthe-et-Moselle et des circonscriptions de Jarville et Vandoeuvre, ainsi que les opérateurs Canopé sur l'ancien site de l'Ecole des Mines de Nancy. Cette opération doit permettre de réduire les surfaces occupées de 7 855 m².

L'impact de l'intégration des services de la jeunesse et des sports est en cours d'évaluation et n'a pas été pris en compte dans les prévisions inscrites au PAP 2021. Cette évolution devrait néanmoins entrainer notamment la densification des directions départementales et des rectorats, où seront constitués respectivement des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES) et des délégations régionales académiques de la jeunesse, de l'engagemetn et du sport (DRAJES).

Les services déconcentrés du MENJS sont intégrés à plusieurs projets de regroupements interministériels des services déconcentrés financés sur le programme 348, s'inscrivant dans la démarche de réduction des consommations énergétiques, de densification de locaux, de mutualisation de surfaces et d'amélioration des conditions de travail des agents. Ainsi, en 2022, les services du rectorat de Besançon vont intégrer les locaux de la cité Sarrail et abandonner le site Carnot. le rectorat de Corse va acquérir un bâtiment annexe afin de regrouper sur le même site la DSDEN et les services de la jeunesse et des sports à échéance 2023. En 2023, la réhabilitation du site des Milles à Aix-en-Provence permettra la libération du Bois de l'Aune en location et l'accueil de l'une des équipes informatiques nationales. Le projet de densification après réhabilitation de la DSDEN d'Auxerre comprend l'accueil des services de la jeunesse et des sports, des équipes du CIO et de l'atelier Canopé. A Mayotte, le renforcement des services du rectorat lié à la transformation du vice-rectorat en académie au 1er janvier 2020 nécessitera la réhabilitation de 3 483 m² et la construction d'une extension de 1 401 m².

Administration centrale

La poursuite de la démarche de rationalisation et de densification des locaux explique l'amélioration régulière du ratio depuis le RAP 2016 qui a atteint son niveau le plus bas en 2019 (13,9 m² par poste de travail).

La prévision actualisée 2020 est stable par rapport à la prévision initiale. En effet, les effectifs et les surfaces évoluent peu du fait de la reconduction du bail d'occupation de la Tour Mirabeau jusqu'en 2024. La prévision 2021 et la cible 2023 sont abaissées à 13 m² par poste de travail et s'expliquent par la baisse des surfaces utiles brutes et nettes. Cette baisse résulte du déménagement des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis le bâtiment Carré Suffren (dont le bail est arrivée à échéance à la fin du premier semestre 2020) vers le site Descartes en juillet 2020.

Coût d'entretien (courant et lourd) et travaux structurants

Les prévisions du ratio de coût « entretien courant/SUB » estimées à 8,9 €/m² pour la prévision actualisée 2020 et 9,1 €/m² pour la prévision 2021 et la cible 2023, sont conformes à la prévision 2020 (9,2 €/m²). Pour l'administration centrale, à surfaces égales, la prévision 2020 a été revue à la baisse, l'impact de certaines opérations ayant été initialement surévalué. S'agissant des services déconcentrés, les prévisions de coût d'entretien courant par m² restent stables.

La prévision 2020 actualisée et la prévision 2021 du ratio de coût « entretien lourd/SUB » sont estimées respectivement à 25,4 €/m² et 36,4 €/m². Ces prévisions globales s'analysent différemment entre les services centraux et déconcentrés.

Pour l'administration centrale, l'évolution des coûts d'entretien lourd correspond à la cible d'avancement des opérations de travaux programmées en cours de réalisation. Il s'agit principalement :

- du remplacement de la réfection des installations électriques courant fort – courant faible de l'ensemble du site Descartes;
- de l'ensemble des travaux de sécurité incendie liés au schéma directeur du site Descartes;
- de la restauration et la mise en sécurité de façade du 97/99 Grenelle, rue et cour intérieure;
- de la poursuite de la mise aux normes des ascenseurs des sites du MENJS (périmètre éducation nationale).

En ce qui concerne les services déconcentrés, le ratio prévisionnel actualisé 2020 relatif au coût de l'entretien lourd/SUB de 25,4 €/m² est en baisse par rapport à la réalisation 2019 de 31,4 €/m². L'évolution des coûts d'entretien lourd résultent essentiellement du rythme d'avancement des différentes opérations et de leur impact sur la consommation des crédits de paiement.

INDICATEUR P105-12-12248

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m²/poste de travail	14,6	14,4	13,77	13,9	13,9	13,77
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m²	10,26	10,23	8,88	9,01	8,66	9,13
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m²	10,71	11,56	31,27	29,79	29,23	31,27

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'immobilier et de la logistique, direction des ressources humaines, direction des affaires financières.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 141 962 m² pour la France et 1 503 688 m² pour l'étranger (données CHORUS).

A noter : la surface utile brute (SUB) globale a légèrement augmenté (+ 68 035 m² l'étranger) pour un total de 1,6 millions de m². Un important travail de consolidation des données SUB et SUN pour la France devrait amener un changement significatifs dans le cadre du RAP 2020.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

3.3.1 Ratio SUN

La tendance à la baisse du ratio se confirme et permet au MEAE de se rapprocher du ratio de performance immobilière préconisé par la Direction de l'immobilier de l'État.

Le ratio devrait continuer à diminuer dans les prochaines année grâce au projet QO21 qui permettra, à terme, de regrouper l'ensemble des effectifs franciliens du ministères sur 3 sites (Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve).

3.3.2 Ratio entretien courant / SUB

Diminution du ratio entretien courant entre 2019 (réalisation) soit 10,26 contre 8,26 pour 2020 (actualisé).

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses de l'entretien courant liée à la diminution d'activité, en raison de la crise sanitaire.(prévision actualisée 2020) par rapport à 2019 (réalisation) : -19,5% pour l'ensemble des dépenses. (Soit – 12,8% en France et de -23,4% à l'étranger).

La baisse des dépenses est provisoire et dans le cadre du PLF 2021,il est prévue une hausse globale des dépenses d'entretien courant (+7,5% en globale, soit + 4.9% pour la France et + 9.2% pour l'étranger.).

L'augmentation des prévisions de dépenses se confirmera sur les prochaines années.

Concernant l'étranger, cette augmentation doit permettre de couvrir l'ensemble des besoins d'entretien courant et de petits travaux des postes diplomatiques et consulaires dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement.

La simple reconduction sur cette activité prioritaire laisse souvent les postes face à leurs capacités variables de redéploiement de crédits, entre contraintes immédiates (énergie et fluide,…) et approche de moyen terme qui doit caractériser cette activité d'entretien courant et de petits travaux.

Concernant la France , la majeure partie du budget pour l'entretien courant est mobilisé sur le marché multiservices des sites parisiens (entretien de l'ensemble des sites franciliens : nettoyage, espaces verts, déchets, déménagements/aménagements,..).Un nouveau marché est en cours de passation.

Cette tendance à la hausse aura un impact direct sur le ratio entretient courant/ SUB prévu à 9,13 pour la cible 2023.

3.3.3 Ratio entretien lourd / SUB

L'augmentation des crédits liés à l'activité de l'entretien lourd va permettre de faire face aux importants besoins d'entretien des immeubles en France et dans le réseau à l'étranger, soit plus de 1 000 biens immobiliers.

L'indicateur, Ratio entretien lourd / SUB , qui est destiné à mesurer par m² de SUB les dépenses immobilisées de gros entretien - rénovation (GER) augmente donc de façon significative , passant de 14,25 en 2020 à 31,27 en 2021, ce qui correspond à la moyenne des efforts d'entretien du parc immobilier par l'état propriétaire.

Concernant l'entretien lourd en France, il est majoritairement employé à financer le marché multi techniques (maintenance de l'ensemble des sites), ainsi que des opérations de travaux (rénovation de sanitaires sur le site du QO, rénovation du système d'eau chaude sanitaire au quai d'Orsay, remise à niveau des ascenseurs,..).

Pour l'étranger, parmi une liste importante d'opérations financées :

- 2 M€ servent à terminer les opérations lancées en 2019 ;
- 5,9 M€ sont consacrés au financement de menues opérations d'entretien lourd (ex : remplacement de groupes électrogènes, petites rénovations électriques, réfections d'étanchéité de toiture,…) ;
- 6,8 M€ serviront à réaliser ou initier des opérations pluriannuelles, parmi lesquelles : réaménagement des locaux de la RPUE à Bruxelles, regroupement des services à Vienne, rénovation des installations de CVC à Buenos Aires, remplacement du système de climatisation à Ryad, rénovation technique de l'ambassade à Berlin,…

La plupart de ces opérations ne seront achevées qu'en 2022.

En parallèle, le ministère continue de mobiliser des ressources supplémentaires disponibles, afin de mener une opération prioritaire pluriannuelle de mise à niveau des installations électriques des postes à l'étranger qui se trouvent dans les pays les plus à risques, ainsi que dans ceux, où le climat et les conditions locales sont les plus pénalisants.

Enfin la campagne de diagnostics amiante que le MEAE mène dans tout son réseau diplomatique, à raison de 1 M€ par an de 2018 à 2021, sera poursuivie.

INDICATEUR P212-10875-11884

Efficience immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	12,64	12,56	12,50	12,50	12,50	12,50
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	Non connu	Non connu	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise du partenariat public-privé (PPP) Balard. Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Source des données : contrat du PPP Balard et suivi réalisé par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

Mode de calcul :

- « Ratio SUN / poste de travail » : la surface utile nette (SUN) et le nombre de postes de travail sont définis dans le PPP Balard ;
- « Ratio entretien courant / surface utile brute » (SUB) et « Ratio entretien lourd / SUB » : les coûts et la SUB sont définis dans le contrat du PPP Balard.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ratio SUN / Poste de travail :

Les prévisions restent supérieures à la norme fixée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), soit 12 m² par poste de travail. En effet, la configuration de certains bâtiments anciens, bien que rénovés, ne permet pas d'atteindre cette norme. Cependant, le ministère des Armées s'attache, par des opérations de densification, à améliorer ce ratio qui est passé de 13,5 m² en 2016 à 12,64 m² en 2019. La prévision pour 2020 est actualisée à la baisse pour prendre en compte le résultat de l'année 2019.

La prévision 2021 est en amélioration du fait des mouvements liés au chantier OCM qui pourront conduire à une densification supplémentaire. Concernant la prévision 2023, celle-ci est établie dans le prolongement de 2021.

Ratios d'entretien courant / SUB et d'entretien lourd / SUB :

Les dépenses d'entretien courant et d'entretien lourd sont comprises dans le périmètre du contrat de partenariat public-privé qui gère l'emprise et sont réalisées par le prestataire de services OPALE. Il n'est pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant. Les coûts de la maintenance globale, regroupant entretiens lourd et courant, étaient de 143 € par m² pour 2018 et de 145 € pour 2019. La prévision reste fixée à 138 € pour 2020, elle est de 130 € pour 2021 et 129 € pour 2023.

INDICATEUR P150-2351-609

Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'occupation des locaux	%	65,8	60,48	67	64	68	69
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	68,6	69,2	66,4	67,3	66,4	66

Précisions méthodologiques

Source des données :

- Pourle **premier sous-indicateur**, MESRI/DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département de la stratégie patrimoniale.
- Pour le **second sous-indicateur**, MESRI / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.
- 2nde étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI.

Les données de l'année universitaire n-1/n sont disponibles en août de l'année n.

Limites et biais :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants).

Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux.
- Concernant **le second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-région 2007-2013, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations. Le CPER 2015-2020, qui comprend un fort volet réhabilitation/rénovation du parc existant, dans le cadre des politiques de site, et non de développement de surfaces nouvelles, devrait influer positivement sur cet indicateur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les cibles 2023 sont fixées pour inciter les opérateurs à l'optimisation de la fonction immobilière, qui est un des piliers de l'autonomie accrue qui leur a été donnée.

Au regard de la mise en place de la politique de site, les schémas directeurs immobiliers et d'aménagement (SDIA) vont articuler la politique immobilière entre les établissements et les sites, dans le cadre du dialogue de gestion avec le MESRI, en complément des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pilotés par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et la DGESIP.

L'optimisation de la gestion immobilière des établissements est également encouragée par un dialogue contractuel renouvelé entre les établissements et le ministère dans le cadre de la politique de site.

Concernant le sous-indicateur relatif au taux d'occupation des locaux, une certaine prudence reste de mise. En effet, jusqu'à 2015 les taux d'occupation des amphithéâtres et des salles banalisées étaient globaux alors qu'avec le déploiement du référentiel technique ESR ceux-ci sont à l'échelle bâtimentaire. Bien que plus lourd à renseigner par les établissements, l'indicateur est plus précis, et permet de suivre la trajectoire au plus proche de la réalité.

OBJECTIF DPT-2469

Améliorer la gestion des projets immobiliers

INDICATEUR P310-528-11795

Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	8,2	6,59	6,17	5,73	17,89	6,17
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	22,78	13,66	9,73	8,73	9,63	9,73
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	10,88	8,58	11,01	9,60	10,31	11,01
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	9,81	11,31	11,41	11,82	11,88	11,41

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, conception-réalisation ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de construction.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et aux opérations validées dans la circulaire de programmation pour les opérations judiciaires déconcentrées, il ne peut être préjugé des arrêts ou lancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart, es paramètres suivants sont pris en compte :

- ne sont prises en compte que les opérations de construction neuve ou de restructuration lourde/extension de plus de 10 M€ dont le passage en phase opérationnelle est validé dans la circulaire budgétaire pour les opérations judiciaires déconcentrées ou ont fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'APIJ.

- les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;

- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire:

- le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est le coût, pour l'ensemble des opérations, validé dans la circulaire de programmation ou approuvé en conseil d'administration.

- le coût révisé prend en compte l'ensemble des dépassements, ou, éventuellement des réfactions, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés sont intégrés.

Source des données : APIJ et service immobilier ministériel du secrétariat général.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Liste des projets concernés pour 2020

- Opérations judiciaires :

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
JUDICIAIRE	**489 183 600 €**	**515 218 600 €**	**6,21%**	**943**	**1012**	**10,07%**
Aix-Carnot	47 700 000 €	48 500 000 €	1,68%	49	56	14,29%
Basse-Terre (Phase 1)	39 950 000 €	39 950 000 €	0,00%	81	81	0,00%
Cayenne (Cité judiciaire)	51 800 000 €	51 800 000 €	0,00%	81	81	0,00%
Lille	93 400 000 €	117 700 000 €	26,02%	69	96	39,13%
Lisieux	12 500 000 €	13 435 000 €	7,48%	49	56	14,29%
Meaux (Phase 1)	42 810 000 €	42 810 000 €	0,00%	69	69	0,00%
Mont-de-Marsan	27 900 000 €	27 900 000 €	0,00%	66	94	42,42%
Nancy	79 630 000 €	79 630 000 €	0,00%	69	69	0,00%
Saint-Laurent du Maroni	30 540 000 €	30 540 000 €	0,00%	85	85	0,00%
Bourgoin-Jallieu	14 595 000 €	14 595 000 €	26,89%	67	67	20,90%
Vienne	12 063 000 €	12 063 000 €	3,32%	75	75	16,00%
Bayonne	10 200 000 €	10 200 000 €	0,00%	62	62	0,00%
Nantes	16 000 000 €	16 000 000 €	0,00%	74	74	0,00%
Evry	10 095 600 €	10 095 600 €	0,00%	47	47	0,00%

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision passe de 12,09% à 6,21%.

Cette baisse est liée à l'intégration de nouvelles opérations passées en commande au conseil d'administration de l'APIJ (Basse-Terre, Cayenne, Meaux, Nancy et Saint-Laurent du Maroni) ou confiées aux départements immobiliers des directions interrégionales du secrétariat général (Bayonne, Nantes et Evry).

Les hausses les plus significatives sont celles relatives à l'opération de Lille, conséquence de la réévaluation de son budget au CA de juin 2019 et à l'opération de Bourgoin-Jallieu avec la réévaluation du montant de travaux pour intégrer le désamiantage des bâtiments existants et le relogement complet des juridictions dans des locaux modulaires ainsi que les révisions de prix tenant compte du décalage de planning.

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision passe de 35,71% à 10,07%.

Les opérations d'Aix-Carnot, Lisieux et Mont-de-Marsan ont vu leur planning de travaux impacté par la crise Covid-19 et accusent un retard supplémentaire. Au-delà de la crise Covid-19, l'opération de Lille accuse un retard supplémentaire résultant d'un premier appel à candidature travaux infructueux. Celui-ci aurait dû permettre des études de PRO conjointe entre le concepteur et l'entreprise. La nouvelle consultation travaux se fera à l'issu de ces études par le concepteur.

Les opérations de Bourgoin-Jallieu et Vienne ont quant à elles pris du retard du fait de l'intégration des études de relogement des juridictions non prévu initialement.

Cependant, la prévision de l'indicateur est en baisse du fait de l'intégration de nouvelles opérations passées en commande au conseil d'administration de l'APIJ ou confiées aux départements immobiliers des directions interrégionales du secrétariat général.

- Opérations pénitentiaires :

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
PENITENTIAIRE	**1 451 910 000 €**	**1 611 830 000 €**	**11,01%**	**1569**	**1748**	**11,41%**
Baie-Mahault	54 300 000 €	56 200 000 €	3,50%	69	93	34,78%
Basse-Terre	63 000 000 €	62 385 000 €	-0,98%	73	117	60,27%
Baumettes 3	110 000 000 €	137 690 000 €	25,17%	69	105	52,17%
Bordeaux-Gradignan	125 110 000 €	136 240 000 €	8,90%	85	109	28,24%
Caen (CP)	115 000 000 €	115 000 000 €	0,00%	73	70	-4,11%
Caen (SAS)	16 530 000 €	20 400 000 €	23,41%	57	57	0,00%
CFS	13 700 000 €	15 100 000 €	10,22%	49	68	38,78%
CFC	12 100 000 €	12 100 000 €	0,00%	57	61	7,02%
Colmar (SAS)	24 130 000 €	24 130 000 €	0,00%	49	49	0,00%
Ducos (SAS)	40 800 000 €	40 800 000 €	0,00%	61	61	0,00%
ENAP - Phase 2	27 400 000 €	28 600 000 €	4,38%	36	38	5,56%
Fleury CJD	60 000 000 €	75 350 000 €	25,58%	73	59	-19,18%
Le Mans - Coulaines (SAS)	15 050 000 €	20 510 000 €	36,28%	54	54	0,00%
Lille-Loos	126 770 000 €	150 740 000 €	18,91%	69	86	24,64%
Lutterbach	110 150 000 €	105 900 000 €	-3,86%	61	71	16,39%
Montpellier (SAS)	18 300 000 €	27 280 000 €	49,07%	54	52	-3,70%
Nimes (DAC)	26 520 000 €	34 800 000 €	31,22%	63	58	-7,94%
Noisy (SAS)	18 160 000 €	29 140 000 €	60,46%	54	61	12,96%
Orléans (SAS)	15 370 000 €	22 315 000 €	45,19%	57	52	-8,77%
Osny (SAS)	45 080 000 €	63 520 000 €	40,91%	57	61	7,02%
Meaux(SAS)				57	61	7,02%
Saint-Laurent du Maroni	240 800 000 €	240 800 000 €	0,00%	85	85	0,00%
Toulon (SAS)	65 340 000 €	83 160 000 €	27,27%	46	49	6,52%
Valence (SAS)				46	49	6,52%
Avignon (SAS)				46	49	6,52%
Troyes (Lavau)	108 300 000 €	109 670 000 €	1,27%	69	73	5,80%

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision passe de 13.02% à 11.01%.

Cette baisse est liée à la commande en conseil d'administration de nouvelles opérations (SAS de Colmar, SAS de Ducos et Saint-Laurent du Maroni).

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision passe de 9.24% à 11.41%.

Malgré la commande en conseil d'administration de nouvelles opérations (SAS de Colmar, SAS de Ducos et Saint-Laurent du Maroni) qui entraînent théoriquement une baisse de l'indicateur, la crise Covid-19 a impacté le calendrier de l'ensemble des autres opérations.

Enfin, des aléas sur les opérations de Baie-Mahault (concertation publique), Bordeaux-Gradignan (désamiantage et géotechnique) et Lille-Loos (exigences nouvelles liées à la proximité d'un site SEVESO) entraînent un retard supplémentaire, faisant augmenter la prévision de l'indicateur.

Liste des projets concernés pour 2021

Seule l'opération de Lisieux (judiciaire) sortira du périmètre de calcul (livraison en juillet 2020) pour 2021.

Les prévisions 2021 sont donc sensiblement les mêmes que les prévisions actualisées de 2020.

Cependant la commande de nouvelles opérations en conseil d'administration de l'APIJ pourrait amener à faire diminuer ces indicateurs.

- Opérations judiciaires :

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
JUDICIAIRE	**476 683 600 €**	**506 108 600 €**	**6,17%**	**894**	**981**	**9,73%**
Aix-Carnot	47 700 000 €	48 500 000 €	1,68%	49	55	12,24%
Basse-Terre (Phase 1)	39 950 000 €	39 950 000 €	0,00%	81	81	0,00%
Cayenne (Cité judiciaire)	51 800 000 €	51 800 000 €	0,00%	81	81	0,00%
Lille	93 400 000 €	117 700 000 €	26,02%	69	96	39,13%
Meaux (Phase 1)	42 810 000 €	42 810 000 €	0,00%	69	69	0,00%
Mont-de-Marsan	27 900 000 €	27 900 000 €	0,00%	66	94	42,42%
Nancy	79 630 000 €	79 630 000 €	0,00%	69	69	0,00%
Saint-Laurent du Maroni	30 540 000 €	30 540 000 €	0,00%	85	85	0,00%
Bourgoin jailleu	14 595 000 €	18 520 000 €	26,89%	67	81	20,90%
Vienne	12 063 000 €	12 463 000 €	3,32%	75	87	16,00%
Bayonne	10 200 000 €	10 200 000 €	0,00%	62	62	0,00%
Nantes	16 000 000 €	16 000 000 €	0,00%	74	74	0,00%
Evry	10 095 600 €	10 095 600 €	0,00%	47	47	0,00%

L'indicateur intégrera en 2022 de nouvelles opérations inscrites dans la programmation immobilière judiciaire 2018-2022, quand leur coût et calendrier prévisionnels auront été arrêtés à l'issue des études préalables.

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2021 est de 6.17%

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2021 est de 9.73%

La sortie du champ de calcul de l'opération de Lisieux qui accusait un retard calendrier entraîne une baisse minime de l'indicateur par rapport à la prévision actualisée 2020.

- Opérations pénitentiaires :

Les prévisions 2021 sont les mêmes que les prévisions actualisées de 2020.

INDICATEUR P175-134-2683

Qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	120,10	123,14	110	110	110	110

Précisions méthodologiques

L'indicateur de suivi du respect de la programmation des opérations sous convention cadre OPPIC terminées dans l'année est supprimé depuis le PLF 2019.

Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ». L'indicateur porte sur un périmètre de 8 opérations en cours en 2018, 7 en 2019 et 7 en 2020.

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :
N1 = coût réel (dernier avenant) ;
N2 = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le ministère s'engage sur le respect des coûts des opérations immobilières confiées à l'OPPIC. Ainsi, pour les opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, lorsque le coût total n'excède pas de 15% le coût prévu en convention initiale (corrigé uniquement des révisions de prix), il est considéré que l'opération est achevée sans modification structurelle par rapport au projet initial. Ce seuil de tolérance accepté en matière de maîtrise d'œuvre a été revu à la baisse en 2018, avec une cible de 114% en PAP et une prévision actualisée à 112%. L'ambition est renforcée avec un objectif de 110% en 2020. Néanmoins, cet objectif ne tient pas compte de l'impact de la crise sanitaire. Celui-ci est en cours d'évaluation. La cible 2021 sera ajustée en conséquence et au regard des résultats 2020.

INDICATEUR P212-2044-13369

Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	21	45	30	30	30	30
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	33	20	20	15	15	20

Précisions méthodologiques

Le périmètre retenu est constitué des opérations d'infrastructure individualisées dont le coût initial est supérieur à 5 M€ (coût mentionné dans le programme ou dans l'avant-projet (AVP) selon les cas), et qui ont été livrées dans l'année considérée. Chaque opération livrée compte pour un projet. Seules les opérations en dépassement sont prises en compte.

Source des données : tableaux de restitution semi-déclaratifs, réalisés sur la base d'extraction de données de l'application métier COSI du service d'infrastructure de la défense.

Mode de calcul :
Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (Bai-Bpi)/\sum Bpi$
Bpi = budget prévu initialement de l'opération
Bai = budget final de l'opération
Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (Dai-Dpi)/\sum Dpi$
Dpi = durée prévue initialement de l'opération
Dai = durée finale de l'opération

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le plan de transformation du service d'infrastructure de la défense 2020-2022 pose le principe de l'amélioration de la conduite des programmes d'infrastructure basé sur trois piliers fondamentaux : la standardisation, la massification et l'externalisation. Il s'agit, par exemple, de rechercher une plus grande standardisation du besoin en développant le recours à des marchés nationaux et régionaux et en favorisant l'intensification du recours à l'externalisation de la maitrise d'œuvre et de la maitrise d'ouvrage. Ce type d'action devrait permettre d'accroitre la capacité de production du SID en consolidant l'écart calendaire et les coûts prévisionnels, ce qui explique l'amélioration de la prévision 2020.

La programmation 2021 relative aux opérations d'infrastructures supérieures à 5 M€ correspond en grande partie à la mise en œuvre du plan Famille dans le domaine du logement familial, la réalisation du plan Hébergement et du plan Lycées.

La préparation de l'avenir, conditionnée par les objectifs de la LPM, conduit le SID à faire des choix stratégiques importants à travers :

- l'amélioration de la relation avec les bénéficiaires en renforçant la maitrise d'ouvrage (accompagner le bénéficiaire dans l'expression de son besoin au plus juste) ;

- la transformation des modes d'actions du service (améliorer la conduite des programmes d'infrastructure en anticipant les nouveaux besoins le plus en amont possible de l'expression).

Ces mesures visent à améliorer les performances en termes de respect des délais et des coûts du SID en s'appuyant sur une optimisation et une adéquation des ressources et des moyens. Elles permettent de maintenir sur les deux sous-indicateurs des prévisions stables par rapport au PLF 2020, malgré la programmation d'opérations très exigeante que porte le service.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 Action de la France en Europe et dans le monde	**106 925 162**	**113 076 600**	**150 976 553**	**154 731 285**	**162 475 208**	**161 065 181**
105-07 – Réseau diplomatique	106 925 162	113 076 600	150 976 553	154 731 285	162 475 208	161 065 181
P303 Immigration et asile	**16 827 662**	**22 096 139**	**30 433 698**	**37 140 705**	**48 863 698**	**40 453 698**
303-01 – Circulation des étrangers et politique des visas	16 827 662	22 096 139	30 433 698	37 140 705	48 863 698	40 453 698
P152 Gendarmerie nationale	**1 210 963 221**	**769 635 271**	**1 288 630 315**	**774 109 824**	**1 192 747 398**	**783 173 296**
152-04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 210 963 221	769 635 271	1 288 630 315	774 109 824	1 192 747 398	783 173 296
P161 Sécurité civile	**14 546 598**	**10 268 733**	**11 438 282**	**13 869 943**	**11 668 785**	**14 523 121**
161-12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	14 546 598	10 268 733	11 438 282	13 869 943	11 668 785	14 523 121
P176 Police nationale	**297 733 554**	**365 092 204**	**279 647 366**	**255 475 656**	**605 917 353**	**386 445 643**
176-06 – Commandement, ressources humaines et logistique	297 733 554	365 092 204	279 647 366	255 475 656	605 917 353	386 445 643
P207 Sécurité et éducation routières	**4 410 702**	**5 036 121**	**4 845 000**	**4 845 000**	**4 898 295**	**4 898 295**
207-03 – Éducation routière	4 410 702	5 036 121	4 845 000	4 845 000	4 898 295	4 898 295
P232 Vie politique	**10 059 069**	**2 173 398**	**792 000**	**1 846 000**	**955 904**	**1 556 486**
232-03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	10 059 069	2 173 398	792 000	1 846 000	955 904	1 556 486
P216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	**84 053 384**	**126 222 652**	**92 454 755**	**137 174 653**	**173 481 527**	**206 974 251**
216-05 – Affaires immobilières	84 053 384	126 222 652	92 454 755	137 174 653	173 481 527	206 974 251
P354 Administration territoriale de l'État	**279 641 670**	**287 334 454**	**300 278 856**	**300 601 592**	**323 283 295**	**315 892 244**
354-06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale	279 641 670	287 334 454	300 278 856	300 601 592	323 283 295	315 892 244
P138 Emploi outre-mer	**33 929 351**	**34 575 082**	**27 330 000**	**24 944 327**	**30 982 369**	**28 108 000**
138-02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	33 929 351	34 575 082	27 330 000	24 944 327	30 982 369	28 108 000
P215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	**5 074 487**	**9 965 752**	**19 755 523**	**16 805 914**	**21 088 413**	**14 472 827**
215-01 – Moyens de l'administration centrale	5 074 487	9 965 752	19 755 523	16 805 914	21 088 413	14 472 827
P169 Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	**1 174 585**	**1 265 813**	**1 650 000**	**1 650 000**	**1 750 000**	**1 750 000**
169-09 – Politique de mémoire	1 174 585	1 265 813	1 650 000	1 650 000	1 750 000	1 750 000
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	**175 713 447**	**100 327 061**	**1 013 892 848**	**163 724 283**	**311 708 546**	**129 895 596**

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
144-03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	175 713 447	100 327 061	1 013 892 848	163 724 283	311 708 546	129 895 596
P178 Préparation et emploi des forces	**1 628 519 278**	**1 243 909 285**	**1 518 105 345**	**1 192 809 535**	**1 175 626 106**	**1 359 826 733**
178-01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 628 519 278	1 243 909 285	1 518 105 345	1 192 809 535	1 175 626 106	1 359 826 733
P212 Soutien de la politique de la défense	**746 337 480**	**609 603 686**	**771 837 028**	**716 824 237**	**884 768 711**	**693 102 214**
212-04 – Politique immobilière	746 337 480	609 603 686	771 837 028	716 824 237	884 768 711	693 102 214
P146 Équipement des forces	**336 218 431**	**375 515 577**	**774 774 015**	**405 062 808**	**846 065 328**	**503 503 648**
146-06 – Dissuasion	336 218 431	375 515 577	774 774 015	405 062 808	846 065 328	503 503 648
P175 Patrimoines	**10 336 126**	**13 406 058**	**25 379 840**	**20 382 376**	**12 079 840**	**20 832 376**
175-01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	10 336 126	13 406 058	25 379 840	20 382 376	12 079 840	20 832 376
P131 Création	**19 416 812**	**6 088 800**	**17 640 000**	**11 390 000**	**26 640 000**	**20 390 000**
131-01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	19 416 812	6 088 800	17 640 000	11 390 000	26 640 000	20 390 000
P224 Soutien aux politiques du ministère de la culture	**4 651 436**	**8 304 092**	**10 884 327**	**8 882 878**	**10 884 327**	**8 882 878**
224-07 – Fonctions de soutien du ministère	4 651 436	8 304 092	10 884 327	8 882 878	10 884 327	8 882 878
P361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**27 086 555**	**3 578 063**	**5 797 169**	**3 181 026**	**20 797 169**	**14 481 026**
361-01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	27 086 555	3 578 063	5 797 169	3 181 026	20 797 169	14 481 026
P126 Conseil économique, social et environnemental	**1 256 100**	**1 256 100**	**4 726 000**	**4 726 000**	**1 056 000**	**1 056 000**
126-01 – Représentation des activités économiques et sociales	1 256 100	1 256 100	4 726 000	4 726 000	1 056 000	1 056 000
P164 Cour des comptes et autres juridictions financières	**11 083 528**	**10 380 134**	**9 947 692**	**9 087 677**	**7 796 705**	**9 043 987**
164-21 – Examen des comptes publics	11 083 528	10 380 134	9 947 692	9 087 677	7 796 705	9 043 987
P165 Conseil d'État et autres juridictions administratives	**63 230 989**	**41 081 376**	**64 052 937**	**47 812 868**	**23 366 023**	**64 029 602**
165-01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	63 230 989	41 081 376	64 052 937	47 812 868	23 366 023	64 029 602
P129 Coordination du travail gouvernemental	**56 840 358**	**55 979 162**	**66 983 194**	**63 338 430**	**31 269 322**	**77 948 605**
129-01 – Coordination du travail gouvernemental	56 840 358	55 979 162	66 983 194	63 338 430	31 269 322	77 948 605
P308 Protection des droits et libertés	**1 559 220**	**2 023 292**	**2 589 925**	**1 717 392**	**1 387 064**	**1 820 022**
308-02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	1 559 220	2 023 292	2 589 925	1 717 392	1 387 064	1 820 022
P203 Infrastructures et services de transports	**32 131 597**	**35 916 722**	**31 800 000**	**38 500 000**	**30 660 000**	**38 460 000**
203-01 – Routes - Développement	32 131 597	35 916 722	31 800 000	38 500 000	30 660 000	38 460 000
P205 Affaires maritimes	**4 721 278**	**6 178 330**	**5 150 000**	**5 150 000**	**5 200 000**	**5 200 000**
205-01 – Sécurité et sûreté maritimes	4 721 278	6 178 330	5 150 000	5 150 000	5 200 000	5 200 000
P181 Prévention des risques	**819 742**	**771 601**	**47 662 400**	**5 462 400**	**690 000**	**5 490 000**
181-01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	819 742	771 601	47 662 400	5 462 400	690 000	5 490 000
P217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	**31 776 032**	**73 703 183**	**57 783 566**	**77 304 581**	**35 616 196**	**78 111 850**

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
217-07 – Pilotage, support, audit et évaluations	31 776 032	73 703 183	57 783 566	77 304 581	35 616 196	78 111 850
P613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	**11 955 994**	**12 418 639**	**20 701 000**	**20 601 000**	**12 132 819**	**12 682 819**
613-01 – Ressources humaines et management	11 955 994	12 418 639	20 701 000	20 601 000	12 132 819	12 682 819
P134 Développement des entreprises et régulations	**2 034 091**	**5 859 600**	**2 445 872**	**5 924 082**	**4 742 424**	**6 404 708**
134-24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	2 034 091	5 859 600	2 445 872	5 924 082	4 742 424	6 404 708
P220 Statistiques et études économiques	**14 252 405**	**12 889 615**	**17 084 535**	**12 345 452**	**13 265 605**	**14 676 745**
220-01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	14 252 405	12 889 615	17 084 535	12 345 452	13 265 605	14 676 745
P156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	**303 313 119**	**274 690 091**	**325 561 633**	**269 832 929**	**344 239 319**	**277 086 430**
156-01 – Fiscalité des grandes entreprises	303 313 119	274 690 091	325 561 633	269 832 929	344 239 319	277 086 430
P218 Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	**59 225 640**	**86 017 324**	**99 871 790**	**95 354 123**	**61 558 714**	**102 183 398**
218-02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	59 225 640	86 017 324	99 871 790	95 354 123	61 558 714	102 183 398
P302 Facilitation et sécurisation des échanges	**62 759 617**	**58 212 851**	**51 955 464**	**52 869 370**	**55 250 708**	**61 221 503**
302-01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	62 759 617	58 212 851	51 955 464	52 869 370	55 250 708	61 221 503
P723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	**392 456 644**	**522 025 834**	**285 000 000**	**275 000 000**	**370 000 000**	**420 000 000**
723-11 – Opérations structurantes et cessions	238 059 036	362 961 319	145 000 000	110 000 000	210 000 000	260 000 000
723-12 – Contrôles règlementaires, audits, expertises et diagnostics	24 984 511	21 776 016	18 700 000	20 700 000	21 900 000	21 900 000
723-13 – Maintenance à la charge du propriétaire	50 581 171	48 280 721	41 000 000	46 000 000	48 500 000	47 500 000
723-14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	78 831 926	89 007 778	80 300 000	98 300 000	89 600 000	90 600 000
P348 Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	**165 707 232**	**34 954 010**		**266 430 438**		**266 430 438**
348-11 – Etudes	10 209 800	7 139 463		48 641 466		9 842 145
348-12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	57 861 615	14 429 148		105 779 272		139 732 597
348-13 – Acquisitions, construction	97 635 817	13 385 399		112 009 700		116 855 696
P362 Écologie			**2 700 000 000**	**1 192 000 000**		**729 000 000**
362-01 – Rénovation énergétique			2 700 000 000	1 192 000 000		729 000 000
P166 Justice judiciaire	**732 431 717**	**365 257 193**	**520 653 665**	**443 111 143**	**531 074 971**	**459 324 503**
166-06 – Soutien	732 431 717	365 257 193	520 653 665	443 111 143	531 074 971	459 324 503
P107 Administration pénitentiaire	**1 244 968 306**	**461 754 520**	**1 369 218 895**	**711 018 492**	**1 147 190 368**	**809 877 966**
107-01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	1 244 968 306	461 754 520	1 369 218 895	711 018 492	1 147 190 368	809 877 966
P182 Protection judiciaire de la jeunesse	**72 887 060**	**49 923 690**	**68 494 784**	**57 970 079**	**69 382 433**	**65 312 687**
182-01 – Mise en oeuvre des décisions judiciaires	72 887 060	49 923 690	68 494 784	57 970 079	69 382 433	65 312 687

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P310 Conduite et pilotage de la politique de la justice	**19 237 506**	**36 227 129**	**53 864 584**	**54 163 971**	**66 594 417**	**56 446 482**
310-04 – Gestion de l'administration centrale	19 237 506	36 227 129	53 864 584	54 163 971	66 594 417	56 446 482
P214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	**113 917 102**	**97 382 145**	**201 138 198**	**128 583 068**	**108 234 118**	**163 828 601**
214-08 – Logistique, système d'information, immobilier	113 917 102	97 382 145	201 138 198	128 583 068	108 234 118	163 828 601
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	**263 820 214**	**286 994 105**	**234 093 272**	**332 594 572**	**258 204 000**	**310 822 700**
150-14 – Immobilier	263 820 214	286 994 105	234 093 272	332 594 572	258 204 000	310 822 700
P124 Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	**101 243 315**	**52 569 055**	**45 715 832**	**55 150 995**	**338 560 453**	**74 439 689**
124-12 – Affaires immobilières	101 243 315	52 569 055	45 715 832	55 150 995	338 560 453	74 439 689
P155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	**24 973**	**19 847**				
155-01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	24 973	19 847				
Total	**8 777 272 789**	**6 691 960 389**	**12 633 038 158**	**8 471 501 104**	**9 384 153 931**	**8 821 126 248**

AUTRES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

P185 Diplomatie culturelle et d'influence
P104 Intégration et accès à la nationalité française
P149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
P142 Enseignement supérieur et recherche agricoles
P334 Livre et industries culturelles
P159 Expertise, information géographique et météorologie
P190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables
P197 Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle
P721 Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État
P231 Vie étudiante
P172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
P193 Recherche spatiale
P102 Accès et retour à l'emploi
P103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

P105 ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Réseau diplomatique	106 925 162	113 076 600	150 976 553	154 731 285	162 475 208	161 065 181
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	**106 925 162**	**113 076 600**	**150 976 553**	**154 731 285**	**162 475 208**	**161 065 181**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe aux deux axes stratégiques de la politique transversale : « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « être un État exemplaire ».

Contribution du programme à la politique transversale

Plus de 90% des surfaces immobilières gérées par le MEAE sont situées à l'étranger, ce qui expose les opérations du ministère à divers aléas réglementaires, politiques, sécuritaires et monétaires.

Le MEAE est engagé dans une démarche de modernisation et de rationalisation de ses emprises.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2025 de l'administration centrale qui détaille la politique immobilière du ministère concernant ses emprises est mis en œuvre en France. Le SPSI a été validé par le CIE en janvier 2021. Le programme Quai d'Orsay XXI, qui structure le SPSI, vise à rénover, moderniser et rationaliser le nombre de sites. Ce projet est financé en partie sur le programme 105, en partie sur le programme 723 (c'est le cas de l'opération d'extension-réhabilitation de l'aile des archives, opération majeure du projet).

À l'étranger, la politique d'investissement du MEAE s'est longtemps appuyée sur le programme 723, alimenté par les produits de cessions. La raréfaction des ventes et l'insoutenabilité de ce modèle sur le long terme a toutefois contraint le ministère à solliciter le retour à une dotation budgétaire pour financer ses opérations nouvelles à l'étranger. La dotation allouée à cet effet en 2021 s'élève à 41,7 M€.

Les besoins pour l'entretien lourd à l'étranger de la direction des immeubles et de la logistique (DIL) s'élèvent à 84,7 M€ en AE et 70 M€ dans le cadre du PLF 2022. La lettre plafond reçue fait apparaître que la dotation approuvée sera de 41,7 M€ en AE = CP. Cette dernière sera complétée par une dotation complémentaire de 36 M€ sur le CAS (dotation non soumis à contrepartie ou remboursement ultérieur).

Ces crédits sont dédiés aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par la direction des immeubles et de la logistique et les ambassades, au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de 1878 bâtiments dont 215 transférés au MEAE dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

Les interventions comprennent pour une part des opérations de mises en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de maintenance ou remplacement des équipements techniques lourds.

La programmation inclut la poursuite de près de 122 opérations immobilières pluriannuelles structurantes déjà validées, telles la rénovation des toitures et façades du Palais Farnèse à Rome (ambassade de France en Italie), la rénovation de l'enveloppe de l'ambassade de France à New-Dehli (Inde) ou encore la finalisation du campus diplomatique à Tripoli (Libye), la rénovation de l'ambassade à Zagreb (Croatie), la rénovation des façades de l'ambassade d'Athènes (Grèce).

Elle intégrera également le lancement de nouvelles opérations (dont la liste exacte sera arrêtée en fin d'année 2021 par le comité ministériel de programmation immobilière), sous réserve des disponibilités financières, car la ressource totale cumulée sur les deux lignes reste inférieure aux besoins exprimés (écart de 7,1 M€). La priorité ira à la poursuite des opérations en cours.

La Direction des affaires financières (DAF) a la charge de l'entretien courant à l'étranger (à hauteur de 9,2 M€ pour 2022). L'entretien courant et les petits travaux correspondent à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toiture), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), des aménagements pour les agents en situation de handicap, des travaux d'efficacité énergétique selon les orientations de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics éco-responsables, ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates pour assurer la sécurité des personnes. Enfin, les opérations de petit entretien ont souvent un impact en termes de sécurité et de respect des normes.

La DAF assure également les dépenses d'énergie et de fluide (14 M€) qui sont soumises aux fluctuations de change et des prix du pétrole, à la hausse des tarifs et aux aléas climatiques. Dans certains postes, les dépenses peuvent être renchéries par l'usage de groupes électrogènes pour compenser les carences de fourniture d'électricité. Compte tenu de ces incertitudes, cette rubrique est dotée de telle sorte à sanctuariser une ressource suffisante pour couvrir les factures obligatoires. Les reliquats sont ensuite redéployés vers les autres rubriques du budget de fonctionnement des ambassades, notamment l'entretien courant.

La Direction de la Sécurité diplomatique (DSD) effectue également des travaux lourds (26 M€ en AE et 19 M€ en CP demandés pour 2022). Ces dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

En 2019 et 2020, la DSD a utilisé l'avance de sécurisation dévolue sur le CAS pour les travaux structurants, c'est pourquoi cette ligne apparaît à 0 pour 2020. Cette avance de sécurisation fait à présent l'objet d'un remboursement par ponction de la moitié des produits de cession. Mais, au regard de la menace sécuritaire existante, les investissements doivent être poursuivis, notamment dans les pays dont le traitement n'était pas jugé prioritaire et qui n'ont donc pas été inclus dans le plan quadriennal de sécurité (2017-2020). De par leur caractère incontournable et sensible, ces investissements doivent être portés par des crédits budgétaires certains, sur le programme 105.

Les crédits de fonctionnement liés au maintien en condition opérationnelle des équipements de sécurité sont sur un tendanciel haussier (7,8 M€). En effet, l'actualité des dernières années ayant malheureusement montré qu'il n'existait aucun pays « totalement sûr », il convient de mettre à niveau les équipements de sécurisation (détecteurs magnétiques de métaux, systèmes anti-intrusion, contrôle d'accès par badge, mise en place de sas…) et de financer leur entretien.

Enfin, la DIL pilote au sein du ministère la démarche « services publics écoresponsables », la Directrice des immeubles et de la logistique étant haut fonctionnaire au développement durable. Lancée par le Secrétaire général en septembre 2020 et se voulant inclusive, la démarche s'appuie sur des groupes de travail pour chaque axe, constitués d'agents de différentes directions. Elle est transposée à l'étranger via le projet Ambassades vertes dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation de la politique extérieure du ministère, tout en prenant en compte les contraintes locales. Un appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » permet de financer des projets proposés par les Ambassades.

P185 DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 185 relève de la mission « action extérieure de l'État », rattachée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et s'inscrit dans une logique d'influence.

Il a pour mission de promouvoir l'influence culturelle française, de développer l'usage de la langue française comme langue européenne et internationale, de mettre en œuvre une politique d'attractivité en direction des élites étrangères, d'insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et de faire entendre la position française dans les débats internationaux sur les objectifs du développement durable. Il contribue enfin au développement de la diplomatie économique et du tourisme en liaison avec la diplomatie culturelle d'influence.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le programme s'appuie sur une grande variété d'instruments et de partenaires (opérateurs, établissements à autonomie financière, alliances françaises...). Il est essentiellement mis en œuvre par le réseau culturel et de coopération français à l'étranger, qui fait partie intégrante des ambassades, mais aussi par des opérateurs de l'État (Agence pour l'enseignement français à l'étranger, Institut français, Campus France et Atout France en matière de tourisme).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 185 contribue à la politique transversale à travers ses opérateurs. Chaque opérateur doit élaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) validé par la DIE et les tutelles. L'AEFE est l'opérateur dont le SPSI 2016-2020 représente le besoin de financement le plus important sur le programme 185. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI 2016-2020 a été prolongé d'un an, après accord de la DIE et du conseil d'administration de l'Agence.

Le prochain SPSI pour la période 2022-2026 intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Le nouveau SPSI veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

Les SPSI de Campus France et d'Atout France sont en cours de finalisation et de validation.

P104 INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Le programme 104 contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), pour lequel les dépenses immobilières sont désormais portées par le P 216.

P303 IMMIGRATION ET ASILE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	16 827 662	22 096 139	30 433 698	37 140 705	48 863 698	40 453 698
P303 – Immigration et asile	**16 827 662**	**22 096 139**	**30 433 698**	**37 140 705**	**48 863 698**	**40 453 698**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « immigration, asile et intégration », pilotée par la direction générale des étrangers en France (DGEF), le programme 303, dont le responsable est le directeur général des étrangers en France, regroupe les actions et les crédits des politiques relatives à la gestion de l'immigration, à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la garantie de l'exercice du droit d'asile pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Il a pour finalités l'organisation, la réglementation, la régulation des mouvements migratoires ainsi que l'accompagnement administratif des immigrants légaux et la prise en charge des demandeurs d'asile.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État ;
- conserver le patrimoine immobilier de l'État ;
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 303 finance la gestion de 25 centres de rétention administrative (CRA) dont 21 en métropole et 4 en outre-mer et des 22 locaux de rétention administrative (LRA) permanents (19 en métropole et 3 en outre-mer) gérés par les unités de police de la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et de la préfecture de police de Paris.

Il existe aussi 15 zones d'attente (ZA) permanentes sous la responsabilité de la DCPAF comprenant une partie hébergement non hôtelière.

L'OFPRA identifie également des crédits relevant de la politique immobilière de l'État issus de la subvention pour charges de service public (SCSP) qu'il perçoit.

P152 GENDARMERIE NATIONALE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 210 963 221	769 635 271	1 288 630 315	774 109 824	1 192 747 398	783 173 296
P152 – Gendarmerie nationale	**1 210 963 221**	**769 635 271**	**1 288 630 315**	**774 109 824**	**1 192 747 398**	**783 173 296**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale assure la paix et la sécurité publiques sur près de 95 % du territoire. La disponibilité opérationnelle des militaires de la gendarmerie est garantie par leur statut militaire et la colocalisation des lieux de travail et de vie, via des concessions de logements par nécessité absolue de service (CLNAS). Son organisation singulière lui permet de remplir sa mission au plus près de la population avec un maillage constitué de 3 729 casernes implantées en métropole et outre-mer.

Au 1er janvier 2021, le parc immobilier se répartit entre les locaux de service et techniques (4,36 millions de m²) et les logements de vie des militaires (76 180 logements pour une surface totale de 6,57 millions de m²).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Dotée du système d'information GEAUDE 2G AI (Gestion Automatique Décentralisée / 2e génération / Affaires Immobilières), la gendarmerie dispose du recensement exhaustif des données physiques et financières de son patrimoine immobilier.

Avec la mise en place des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) en 2015, le référentiel technique bâtimentaire requis dans ce cadre est alimenté en central à partir des données figurant dans GEAUDE 2G AI.

Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État

Conserver le patrimoine immobilier

Le parc domanial est constitué de 659 casernes. Les ressources attendues pour la période 2020-2022 permettent la réalisation d'opérations de réhabilitation et de maintenance pour lesquelles la priorité est donnée aux logements des familles, principalement aux opérations relatives au clos et couvert, à la sécurité des occupants et aux mises aux normes réglementaires, à la rénovation des systèmes de chauffage ainsi qu'à l'adaptation des logements les plus vétustes.

Les retours des produits de cessions sont un complément important pour soutenir la maintenance du patrimoine immobilier domanial via le financement d'opérations depuis le programme 723. Dans ce cadre, les dispositions arrêtées permettent à la gendarmerie de conduire 10 opérations majeures de réhabilitation lourde, dont certaines sont achevées à ce jour. Ce dispositif se poursuit pour la période 2019-2023 avec de nouvelles opérations.

Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État

Chaque projet immobilier dispose d'un cahier des charges normé et adapté à la réglementation interne ou externe (chambres de sûreté, alarmes incendie, sécurisation des casernes…) et cohérent avec les spécifications édictées par la direction de l'immobilier de l'État. L'existence d'une section « normes prospectives », traitant entre autres des normes au sein de la DGGN, garantit le respect de ces prescriptions légales et réglementaires. La gendarmerie nationale poursuit l'effort pour optimiser la gestion de son parc immobilier en s'engageant depuis 2007 dans un « programme de performance » incluant :

– l'optimisation du parc au regard du nombre de militaires bénéficiant d'une CLNAS ;
– la livraison de logements en casernes locatives neuves en remplacement de casernes domaniales vétustes ;
– le strict recours aux prises à bail externes ;
– une gestion rigoureuse visant une diminution des coûts de gestion (politique du juste besoin en rationalisant et optimisant les surfaces, remplacement de certains logements en application d'une politique de résiliation des baux les plus onéreux, optimisation des logements en caserne) ;
– la généralisation du logement militaire familial pour occuper des logements structurellement vacants en caserne.

Professionnaliser la gestion du parc immobilier de l'État

La chaîne « affaires immobilières », qui comprendra à compter de 2022 trois niveaux complémentaires (central, régional et départemental), contribue à améliorer la fiabilité des informations d'évaluation des projets immobiliers. Cette chaîne immobilière assure la cohérence et le suivi des directives ainsi que leur uniformité au plan national. La gendarmerie nationale s'appuie sur ces éléments pour procéder régulièrement à des revues détaillées des grands ensembles immobiliers dans le cadre de schémas directeurs de résidence, ou au sein des grandes agglomérations urbaines en planifiant les réorganisations des unités au regard de la ressource, dans un souci de cohérence entre les lieux de travail et de vie et d'optimisation des crédits.

La réglementation interne exhaustive et le portail unique de l'immobilier complètent le dispositif par une information pertinente et accessible à l'ensemble des personnels de la gendarmerie nationale.

Être un État exemplaire

Développement durable

Les normes environnementales font partie de chaque projet de construction. La gendarmerie nationale s'engage avec volontarisme depuis plusieurs années dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France. Les subventions récupérées sont réinvesties pour des opérations d'amélioration des logements des familles de gendarmes.

Aux fins de créer une dynamique vertueuse fondée sur l'intéressement, la ressource dégagée à partir des opérations immobilières conduites par les régions sur leur budget de fonctionnement leur est intégralement reversée. Ces crédits sont obligatoirement réinvestis dans des opérations de maîtrise de la demande énergétique qui génèrent à leur tour des nouveaux CEE (changement de chaudière, isolation par l'extérieur, double vitrage, éco-régulateur de chaudière, calorifugeage...).

Favoriser l'accès des sites aux personnes en situation de handicap

Les unités de gendarmerie ouvertes au public font progressivement l'objet d'une mise aux normes d'accessibilité au profit des personnes à mobilité réduite. Les agendas d'accessibilité programmée ont ainsi été établis en 2015 par les préfectures avec un financement partiel à partir du programme 309, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 à partir du programme 724 et, depuis le 1er janvier 2018, à partir du programme 723 - volet déconcentré -. Pour le parc domanial de la gendarmerie, une partie des travaux, relevant de l'utilisateur, est financée par le programme 152. Pour le parc locatif, si une grande partie des travaux d'accessibilité est financée par les propriétaires-bailleurs, la gendarmerie prend à sa charge ceux qui relèvent du locataire.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Les conclusions de l'expérimentation tendant à la ré-organisation des services immobiliers menée en zones de défense et de sécurité Ouest et Sud-Est, mieux adaptée aux enjeux de la politique immobilière de l'État, accompagneront les travaux initiés dans le cadre de la convergence des régions 21 vers les régions 13. Cette mesure vise à confier à chacun des commandants de région implantés au chef-lieu des préfectures de région [1] la plénitude des décisions concernant le parc immobilier domanial de la région, en lieu et place d'une compétence propre au commandant de région zonal.

Une réflexion prospective sur la brigade du futur dénommée « projet Brigade 4.0 » dont l'objectif consiste à penser l'évolution des brigades sous toutes ses composantes (humaine, fonctionnelle, opérationnelle, technique, environnementale, digitale, immobilière) est en cours avec l'aide d'un cabinet d'étude spécialisé dans l'accompagnement à la conduite du changement. L'un des enjeux s'articule autour de la prise en compte des évolutions du métier et des modes de travail liés aux évolutions sociétales, aux attentes des nouvelles générations et au déploiement des nouvelles technologies facilitant la mobilité (NEOGEND, brigade numérique, « clavier/écran virtuel », télétravail...). S'agissant de l'immobilier, il doit permettre d'adapter la construction et les aménagements futurs des brigades de gendarmerie. Un groupe de travail sous l'égide de la DGGN/DOE a été initié en 2021.

Analyse de l'évolution des crédits

Les principaux faits marquants des gestions 2020 et 2021 sont un engagement renforcé dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie par une meilleure identification des opérations éligibles, un abaissement des seuils de valorisation et des incitations commerciales sensiblement revalorisées à la hausse en faveur de la gendarmerie ;

Sur la période des années 2021 et suivantes :

- pour 2021, 110 M€ de crédits alloués aux opérations de maintenance les plus urgentes (comprenant 47 M€ du programme 363 "Compétitivité") et poursuite de l'effort visant la sécurisation des emprises, à hauteur de 15 M€ ;
- pour 2022, les principaux projets immobiliers exposés ci-dessous seront engagés dans le respect des priorités suivantes :

1) la poursuite de l'effort au profit des logements :

- Melun (77) : quartier Lemaître : réfection du clos et du couvert, des pièces humides, de l'électricité et des parties communes (156 logements concernés) : tranche ferme de 13,7 M€ financée en 2018 et 2019, les travaux sont en cours. 4,5M€ sont financés en 2021 pour la déconstruction de barre de logements. Cette opération bénéficie d'une subvention de 0,85 M€ de la région Ile-de-France (convention CRIF) ;
- Versailles – Satory (78) : caserne Delpal : réhabilitation globale des 374 logements : coût des travaux pour 15,1 M€. Cette opération bénéficie d'une subvention de 1 M€ de la région Ile-de-France (convention CRIF) ;
- Nanterre (92) : caserne Rathelot : réhabilitation globale de la partie des logements (658 logements impactés) pour 44,4 M€. La tranche ferme a été financée en 2019 à hauteur de 10,6 M€. En 2021, une tranche est financée dans le cadre du plan de relance à hauteur de 13,9 M€ et une autre est financée au P 152 à hauteur de 19,9 M€. L'ensemble du chantier est en cours ;
- Rennes (35) : casernes Guillaudot et Audibert : traitement du clos et couvert (352 logements impactés) pour 14 M€ dont 9,4 M€ financés en 2020 pour la tranche ferme et 3 M€ en 2022 pour la tranche optionnelle ;
- Issy-les -Moulineaux (92) : casernes Vernadat et Issy Nord : réfection du clos et couvert (281 logements) pour 22,6 M€ en 2022 et 2023 ;
- Guéret (23) : caserne Bongeot : traitement du clos et du couvert pour 7,6 M€ dont une tranche financée en 2021 à hauteur de 3,8 M€.

2) la montée en puissance des installations de tir :

- Chateaulin (29) : construction d'un stand de tir pour l'école de gendarmerie pour 1 M€ financés en 2022 ;

- Melun (77) : EOGN : construction d'un stand de tir avec le financement des études de faisabilité en 2021 ;
- Rochefort (17) : construction d'un stand de tir pour l'école de gendarmerie : les études sont en cours en 2021 ; les travaux sont prévus en 2023.

3) la construction d'une nouvelle caserne :
- Saint Martin Vésubie (06) : construction de la caserne suite aux intempéries d'octobre 2020 (2,7 M€) : les études sont en cours ;

4) la poursuite du plan de sécurisation :
- Grenoble (38) : quartier Offner : reconstruction des LST incendiés et extension des LST pour 6,2 M€ ; 3,8 M€ restent à financer en 2021.

5) la poursuite de l'effort au profit de la GM :
- Camp de Faa'a (987) : réhabilitation du cantonnement GM pour 2,4 M€ financés en 2021 ;
- Aspretto (2A) : construction d'un camp GM pour 4,6 M€ financés en 2023.

Analyse de l'évolution des emplois

L'évolution des emplois observée entre l'exécution 2019 et 2020 et la programmation 2021 correspond à la résorption des trous à l'emploi puis au renforcement de la chaîne des affaires immobilières de la gendarmerie nationale. La crise du COVID 19 et les mesures de distanciation ont conduit à la réduction du nombre de places en centre de formation.

L'évolution du volume de militaires spécialistes en affaires immobilières tient principalement dans la modification des modes de recrutement (notamment la refonte des critères et des modalités de sélection) qui rejaillissent sur le nombre de candidatures et, par voie de conséquence, sur le nombre de personnels sélectionnés.

P161 SÉCURITÉ CIVILE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	14 546 598	10 268 733	11 438 282	13 869 943	11 668 785	14 523 121
P161 – Sécurité civile	**14 546 598**	**10 268 733**	**11 438 282**	**13 869 943**	**11 668 785**	**14 523 121**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 161 se compose des quatre actions suivantes :

- l'action n° 11 « prévention et gestion de crises » couvre la prospective et l'identification des risques et menaces potentiels ou avérés, la préparation et la coordination opérationnelle des différents acteurs et moyens avant, pendant et après la crise ;
- l'action n° 12 « préparation et Interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. C'est cette action qui porte les dépenses immobilières du programme 161 ;

- l'action n° 13 « soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours et associations de sécurité civile) ;
- l'action n° 14 « soutien à la politique de sécurité civile » reprend toutes les fonctions de soutien général du programme.

Le programme 161 contribue à l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'ÉTAT en :

- assurant la bonne conservation du parc immobilier ;
- rationalisant le patrimoine immobilier ;
- professionnalisant la gestion du parc immobilier.

Cette contribution repose sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la sécurité civile. Basé sur plusieurs grandes orientations, guidées notamment par les conclusions de l'enquête de l'Inspection générale de l'administration (IGA) sur le bureau du déminage ainsi que sur la volonté de regrouper certaines entités afin de réduire les coûts de fonctionnement.

S'agissant de l'entretien, les contrôleurs immobiliers de la DGSCGC sont en contact permanent avec les utilisateurs des sites délocalisés, afin de définir la nature des travaux à mettre en œuvre et en évaluer les coûts. Ils établissent, en liaison avec les chefs de centres, la priorisation des travaux à mener et apportent leur expertise technique dans le suivi des réalisations.

Le recueil des différentes actions à conduire est établi annuellement. Leur programmation se fait, pour l'année suivante, par ordre de priorité : 1. sécurité des personnes, 2. sauvegarde du bâtiment, 3. autres travaux à envisager rapidement.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Agence du Numérique de Sécurité Civile (ANSC).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Les principales opérations immobilières en cours sont les suivantes :

- la construction d'une zone de destruction et la mise à niveau de la zone de stockage pour le centre de déminage de Metz à Saint Jure (site de Resssaincourt)
- la construction d'une zone vie pour le centre de déminage de Versailles ; l'actuelle zone vie est sous-dimensionnée et vieillissante
- la rénovation du Système de Sécurité Incendie au Groupement Hélicoptères (Nîmes)
- la construction d'une nouvelle zone vie à Colomiers (31) pour le centre de déminage de Toulouse
- la reconstruction du complexe et le réaménagement de la zone de destruction à Vimy pour le centre de déminage d'Arras, suite à l'incendie de 2016
- la construction d'une zone de destruction à Cléry-sur-Somme pour le centre de déminage d'Arras, dans le cadre du chantier de creusement du canal Seine – Nord Europe
- la construction d'un hangar pour des véhicules à l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) n° 1 à Nogent le Rotrou (28)
- la construction d'un poste de filtrage et la rénovation des clôtures à l'UIISC 1, dans le cadre d'un projet global de refonte de la voirie poids lourds
- la réfection des charpentes et toitures des bâtiments remises véhicules à l'UIISC 5 (Corté)
- la rénovation du complexe de restauration (mess) de l'UIISC 7 à Brignoles, bâtiment ne répondant plus aux normes d'hygiène élémentaires

- le remplacement de portes de hangar et la mise à niveau des cuves d'avitaillement sur plusieurs bases hélicoptères (Paris, Ajaccio, Marignane …).

Les nouvelles constructions sont conçues en respectant au mieux les directives du secrétariat général du ministère de l'intérieur concernant le développement durable ; les cibles HQE (haute qualité environnementale) visées sont de façon prioritaire :

- le respect de l'environnement (protection de la faune, de la flore, intégration paysagère, gestion des eaux pluviales…)
- la limitation des consommations d'énergie en phase d'exploitation.

Ces contraintes se traduisent par une augmentation des coûts (d'étude notamment) et un allongement des délais. Elles sont donc intégrées progressivement dans le process de gestion des projets.

Analyse de l'évolution des emplois

Pas d'évolution des emplois : 1 cadre A (ingénieur contractuel) responsable de la division Immobilière, assisté de trois ouvriers d'État, soit au total 4 personnels de la DGSCGC affectés à 100 % à l'immobilier.

À ces effectifs entièrement dédiés à l'immobilier s'ajoutent les militaires, qui au sein des formations militaires de sécurité civile, assurent les tâches de casernement.

P176 POLICE NATIONALE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	297 733 554	365 092 204	279 647 366	255 475 656	605 917 353	386 445 643
P176 – Police nationale	**297 733 554**	**365 092 204**	**279 647 366**	**255 475 656**	**605 917 353**	**386 445 643**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 176 fait partie de la mission « sécurités », relevant du ministère de l'intérieur.

Placé sous la responsabilité du directeur général de la Police nationale (DGPN), le programme 176 s'articule autour des six actions suivantes :

– assurer l'ordre public et la protection de la souveraineté ;
– garantir la paix et la sécurité publique ;
– contribuer à la politique de sécurité routière ;
– assurer la police des étrangers et la sûreté des transports internationaux ;
– assurer les missions de police judiciaire et de concours à la justice ;
–optimiser les moyens consacrés au commandement, les ressources humaines et la logistique.

Les services de la police nationale occupent un parc immobilier composé de 3 424 sites (données Chorus Re-Fx, comprenant notamment les sites d'antenne et les stations relais), pour une surface brute de 3 millions de m², soit 22 % des surfaces occupées par l'ensemble du ministère de l'intérieur.

78 % du parc immobilier du programme relève du domanial, 16 % sont des surfaces locatives publiques et 6 % des surfaces locatives privées.

Le parc immobilier de la police nationale est composé de bâtiments tels que :

– les commissariats et hôtels de police,
– les écoles et structures de formation : locaux d'hébergement, pédagogiques, de restauration, équipements sportifs…
– les cantonnements et casernements des compagnies républicaines de sécurité,
– les locaux techniques : laboratoires de police technique et scientifique, stands de tir, armurerie, soutes à munitions, cuves à carburant, gymnases, dojo, etc.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

– l'École nationale supérieure de la police (ENSP).

La plupart des dépenses immobilières relatives au parc de cet opérateur sont directement imputées sur le programme 176.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 176 s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques dont la mise en œuvre est pilotée par la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), service transversal rattaché au secrétariat général du ministère.

Ses services sont intégrés dans le périmètre du logiciel référentiel technique (RT) de la direction de l'immobilier de l'État, qui permet le suivi des implantations immobilières domaniales et locatives et des consommations d'énergie. Il constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration de la programmation immobilière.

Le programme 176 est également précurseur en matière de certificats d'économie d'énergie. Un partenariat avec EDF et Partager la croissance (GEO-PLC) permet de bénéficier d'une expertise et de conseils en la matière. Les certificats obtenus à la suite des travaux sont valorisés par les prestataires, ce qui permet au responsable de programme de financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie. S'agissant des constructions neuves, le programme 176 s'attache au respect des normes de haute qualité environnementale (HQE) et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de ses programmes de construction.

En matière de gestion propre, l'accent est mis sur la réduction des coûts, notamment sur les loyers, avec deux axes majeurs :

– l'arrêt des montages innovants type AOT/ LOA qui engagent l'État sur le long terme ;
– la renégociation à la baisse des baux avec les partenaires privés, au profit d'engagements à moyen terme.

Cet engagement du programme repose par ailleurs sur une politique de réduction du nombre des implantations et sur une meilleure utilisation des surfaces par poste de travail.

Enfin, l'entretien du patrimoine bâtimentaire constitue un axe fort du programme 176.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

En 2020, les dépenses d'immobilier (titre 5) exécutées se sont élevées à 113,4 M€ en AE et 151,6 M€ en CP.

Plusieurs opérations immobilières d'envergure ont été livrées en 2020 : le relogement en Seine-Saint-Denis (93) des laboratoires parisiens du service national de police scientifique (SNPS) et du commissariat de Saint-Denis (54,5 M€), la construction du commissariat de Bourgoin-Jallieu (6,8 M€), de l'hôtel de police d'Annemasse (16,2 M€), du commissariat de Saint-André de la Réunion (6,4 M€), du commissariat de Châtellerault (3,9 M€), d'un commissariat de Digne-les-Bains (4,4 M€) et l'extension du commissariat de Privas (1,1 M€).

L'exécution 2020 recouvre la mise aux normes des stands de tir, des laboratoires de police scientifique, la réhabilitation des écoles et centres de formation ainsi que la réhabilitation des cantonnements CRS.

En 2021, l'immobilier de la police nationale dispose de trois sources de financement :

- les crédits de fonctionnement et d'investissement sur le programme 176 : dotation de 61,59 M€ en AE et 57,59 M€ en CP ;
- les crédits du plan de relance de l'économie portés sur le programme 363 « Compétitivité » : dotation de 89,25 M€ en AE et CP.

La totalité des crédits portés par ces deux programmes représente 150,84 M€ en AE et 146,84 M€ en CP.

- les crédits consacrés à la transition écologique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics, portés sur le programme 362 « Écologie » ; ont été retenus pour la police nationale :
    - 166 projets immobiliers pour un montant de 133,17 M€ ;
    - 167 projets d'implantation de bornes électriques pour un montant de 2,78 M€.

La totalité des projets doivent être engagés en 2021, mais l'exécution en CP peut être réalisée jusqu'en 2023.

Par ailleurs, un nouveau programme triennal immobilier couvrant la période 2021-2023 a été engagé pour solder les projets arbitrés dans le cadre des deux triennaux précédents et pour intégrer les nouveaux projets immobiliers.

À ce titre, la prévision d'exécution pour 2021 comprend :

- la finalisation de 14 opérations lancées dans le cadre du triennal 2015-2017 pour un montant de 6,7 M€ en AE et de 55,5 M€ en CP dont la construction de l'hôtel de police de Carcassonne (14,4 M€), l'extension de l'hôtel de police de Béziers (11,9 M€), la construction de l'hôtel de police de Fort-de-France (36,3 M€) ;
- le financement de 31 opérations annoncées lors du triennal 2018-2020 parmi lesquelles les projets de construction du commissariat de Wattignies (5,2 M€), de l'Hôtel de police d'Annecy (28 M€), du commissariat de Noisiel/Torcy (14,8 M€), du centre Cynodex de certification à la cynodétection des explosifs (9 M€), du relogement de la direction de la police aux frontières de Roissy (6 M€), de relogement de la DIDPAF d'Orléans (4 M€), de réhabilitation du commissariat de Poissy (0,7 M€), de relogement du CP de Rodez (5,5 M€), d'installation du RAID de Marseille (4 M€), d'acquisition du commissariat de Dignes- Les-Bains (3,9 M€), de desserrement des services de l'Hôtel de police de Nantes (0,4 M€) et de mise aux normes des locaux GAV du commissariat de Cherbourg (0,3 M€), pour un montant de 88,6 M€ en AE et 64 M€ en CP ;
- la dotation budgétaire de maintenance lourde, maintenue à hauteur de 49,8 M€ en AE et de 31,7 M€ en CP pour la troisième année consécutive afin de garantir l'entretien des bâtiments de la police nationale ;
- d'autres opérations de réhabilitations de moindre ampleur également financées à hauteur de 12,5 M€ en AE et 10 M€ en CP, dont les échéances 2021 des contrats PPP (6,3 M€ en CP).

P207 SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Éducation routière	4 410 702	5 036 121	4 845 000	4 845 000	4 898 295	4 898 295
P207 – Sécurité et éducation routières	**4 410 702**	**5 036 121**	**4 845 000**	**4 845 000**	**4 898 295**	**4 898 295**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 207 retrace l'action et les moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur en matière de sécurité routière pour l'observation de l'insécurité routière, la communication nationale, les actions locales et l'éducation routière, en complément des actions menées principalement par les programmes « gendarmerie nationale », « police nationale » et « radars ».

La finalité de ce programme est de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. À partir des orientations fixées par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR), les actions menées par le programme s'appuient sur trois composantes : le conducteur, la route et le véhicule.

Le programme 207 comporte trois actions. Les dépenses liées à l'immobilier relevant directement du programme ne concernent que l'action n° 3 consacrée à l'éducation routière.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

L'effort engagé pour améliorer la gestion de son parc immobilier et diminuer ses coûts de gestion conduit le programme 207 à s'inscrire dans l'ensemble des axes stratégiques définis par l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

L'une des principales missions de cette action « éducation routière » concerne l'organisation des épreuves pratiques du permis de conduire sur l'ensemble du territoire. Cette activité est assurée par les bureaux de l'éducation routière positionnées au sein des directions départementales interministérielles (DDT/DDTM, DDPP) ou des préfectures, selon l'organisation locale retenue. Depuis juin 2016, des opérateurs privés sont agréés pour l'organisation dans leurs locaux, de l'épreuve théorique générale du permis de conduire.

194 centres pour le permis A (dont 69 principaux), 693 centres pour le permis B (dont 304 principaux) et 191 centres pour le permis CE (dont 68 principaux) sont recensés.

Les dépenses immobilières qui découlent de l'organisation des examens du permis de conduire sont de plusieurs natures et peuvent être regroupées au sein de deux grandes familles : les dépenses immobilières courantes et les dépenses immobilières d'investissement.

Les interventions sur ces différentes implantations s'inscrivent toujours dans une démarche de conservation et rationalisation du parc, tout en veillant à en favoriser l'accessibilité.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières courantes concernent les frais de fonctionnement des cellules d'éducation routière d'examen du permis de conduire, ainsi que ceux des commissions médicales au sein des préfectures en charge, notamment, des visites d'aptitude à la conduite des personnes handicapées. Depuis juin 2016, l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire est externalisée et ne nécessite donc plus la location des salles.

En 2020, une partie des dépenses immobilières d'investissement a été dédiée à l'achèvement de plusieurs créations de centres d'examen tels que :

- Nevers (58) : acquisition foncière, création d'une piste moto, d'une piste poids-lourd et installation d'un bâtiment type modulaire (520 000 €),
- Dainville (62) : acquisition foncière, création d'une piste moto, d'une piste mixte moto/poids-lourd, de deux pistes poids-lourd et installation d'un bâtiment type modulaire (1 146 000 €),
- Vaivre-et-Montoille (70) : acquisition foncière, création d'une piste mixte moto/poids-lourd et installation d'un bâtiment type modulaire (713 500 €).

L'autre partie des dépenses a été dédiée aux travaux de rénovation des bâtiments et pistes d'examen ou de mise en sécurité des centres par l'installation de clôtures et portails.

En 2021, les dépenses immobilières d'investissement concernent la rénovation lourde d'anciens centres d'examen (bâtiments, pistes) comme Mérignac (33), Lézennes (59), Aulnay-sous-Bois (93), ainsi que la poursuite d'opérations ayant débuté en 2020 :

- Saint-Jacques de la Lande (35), réhabilitation de bâtiments (239 700 €),
- Blois (41), réhabilitation et extension du bâtiment existant (240 000 €),
- Le Puy-en-Velay (43), réhabilitation des bâtiments et agrandissement de la piste poids-lourd pour créer une piste mixte moto/poids-lourd (228 000 €),
- Palais-sur-Vienne (87), démolition d'anciens bâtiments et installation d'un modulaire (270 000€),
- Les Abymes (971), création d'un nouveau centre, des bâtiments et pistes d'examen (1 630 000 €).

Il est également prévu le lancement de nouvelles opérations qui s'achèveront en 2022-2023 ou l'agrandissement de centres existants tels que:

- Tulle (19), installation de modulaires et éclairage extérieur ainsi que la réfection des pistes d'examen (240 000 €),
- Rungis (94), extension du bâtiment et création d'une piste moto supplémentaire (400 000 €),
- Mamoudzou (976), implantation d'un petit bâtiment sécurisé sur le centre d'examen moto/poids-lourd (88 000 €).

Les crédits du PLF 2022 sont globalement stables par rapport à la LFI pour 2021. La variation n'intervient que lors de l'exécution qui est dépendante du bon avancement des travaux. Les travaux prévus en 2021 ont pris du retard du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

P232 VIE POLITIQUE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	10 059 069	2 173 398	792 000	1 846 000	955 904	1 556 486
P232 – Vie politique	**10 059 069**	**2 173 398**	**792 000**	**1 846 000**	**955 904**	**1 556 486**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'Intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse.

Le programme 232, dont le secrétaire général est responsable, a notamment pour finalité la mise en œuvre des lois de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et de 1988 et 1990 sur le financement de la vie politique.

Le programme est composé de cinq actions dont deux concourent à la politique immobilière de l'État :

- l'action 03 « Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques » (CNCCFP) qui retrace les activités de ladite commission, autorité administrative indépendante. Le budget opérationnel de programme « CNCCFP » comprend des crédits permettant de financer le loyer et les charges locatives de la CNCCFP.

- l'action 04 « Cultes » qui recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, application du Concordat dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Le budget opérationnel de programme « cultes, association et soutien » comprend une unité opérationnelle « immobilier des cultes » sur laquelle sont inscrits les crédits d'investissement gérés par le bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile (Direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières - DEPAFI). Ces crédits sont destinés aux travaux de sécurisation et d'entretien des bâtiments cultuels dont l'État est propriétaire en Alsace-Moselle.

Cette action sera cependant supprimée de la nomenclature du programme à compter de 2022, ses crédits étant transférés au programme 216 "conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur" qui reprend à son compte les dépenses relatives au patrimoine des cultes détenu par l'État dans les départements concordataires.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Précisions concernant l'action 03 « CNCCFP »

Gestion et orientations 2021-2022 :

La recherche de ses nouveaux locaux par la CNCCFP a abouti en septembre 2020, le calendrier initial ayant été perturbé par la crise sanitaire (arrêt des visites de sites entre autres).

La commission a engagé un montant de 8,6 M€ pour une prise à bail ferme de 9 ans. La signature du bail a eu lieu le 29 octobre 2020 et explique l'écart entre la LFI 2021 et les prévisions d'exécution 2021 (notamment sur le loyer non budgétaire).

En effet, les négociations tripartites menées avec la Direction de l'immobilier de l'État et le bailleur ont permis d'obtenir différentes mesures d'accompagnement afin d'atteindre un loyer économique inférieur à la norme de la politique immobilière de l'État sur la durée de l'opération.

Ces mesures, notamment une franchise de loyer d'un montant de 1,2 M€ HT, expliquent le cadencement particulier de la consommation de CP (avec notamment 0 € consommé en 2021 au titre des loyers non budgétaires).

Précisions concernant l'action 04 « cultes »

En vertu du régime concordataire, l'État est propriétaire de quatre implantations : les palais épiscopaux et les grands séminaires de Metz et de Strasbourg. À ce titre, il en assure uniquement l'entretien du propriétaire.

Les 680 K€ d'AE récurrents chaque année correspondent à l'enveloppe nécessaire à la sécurité des biens et des personnes et à la pérennité de ce patrimoine historique. Ces actions contribuent au maintien de la valeur des biens.

Cette dépense pérenne sera maintenue en 2022, bien qu'elle sera réalisée depuis le porgramme 216, vers lequel la composante culturelle du programme 232 est transférée dans le cadre du PLF pour 2022.

P216 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

	Exécution 2020		**LFI + LFRs 2021**		**PLF 2022**	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
05 – Affaires immobilières	84 053 384	126 222 652	92 454 755	137 174 653	173 481 527	206 974 251
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	**84 053 384**	**126 222 652**	**92 454 755**	**137 174 653**	**173 481 527**	**206 974 251**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'Interieur" porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère ainsi que ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2022 est structurée autour de quatre axes :

– poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection juridique des fonctionnaires ;

– assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

– maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficience de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support notamment dans le cadre rénové des fonctions achats et numérique depuis la création en 2020 du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) et de la direction du numérique (DNUM) ;

– assurer la gouvernance des sécrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) rattachés au périmètre du secrétariat général.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

– améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :

– conserver le parc immobilier ;

– rationaliser le patrimoine immobilier ;

– professionnaliser la gestion du parc immobilier.

Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 216 porte l'ensemble des dépenses de fonctionnement du périmètre immobilier de l'administration centrale (loyers, LOA, entretien, maintenance préventive et curative).

La part des dépenses d'investissement est principalement constituée des remboursements du capital du crédit-bail immobilier (CBI) du site de Levallois-Perret (direction générale de la sécurité intérieure – DGSI) et de l'AOT d'Issy-les-Moulineaux (direction générale de la gendarmerie nationale – DGGN), ainsi que les échéances du CBI de l'immeuble « Garance » depuis octobre 2015 (regroupement de services jusque-là disséminés sur 11 sites).

Conserver le parc immobilier de l'État

Le programme 216 finance, conjointement avec le programme 723 pour ainsi couvrir l'ensemble des sites de son périmètre, les marchés de contrôles réglementaires périodiques et les contrats d'exploitation-maintenance. Ces derniers concernent plusieurs sites du périmètre de l'administration centrale, qu'ils soient domaniaux ou locatifs. Cette politique de mutualisation permet la réalisation d'économies d'échelle. Elle est couplée avec la mise en œuvre de marchés multi-services ou multi-techniques sur les sites les plus significatifs.

Rationaliser le patrimoine immobilier et professionnaliser sa gestion

Le programme 216 finance l'essentiel des aménagements de locaux liés à des mouvements de services sur sites domaniaux ou locatifs.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale (SPSI 2018-2023) a été établi. La stratégie retenue repose sur 3 axes débouchant sur 2 projets structurants : la création d'un site unique pour la DGSI et la constitution d'un grand pôle transversal, en domanial, des directions supports ministérielles. Le choix du site unique s'est concrétisé en 2019 et son acquisition est intervenue début 2020. Les recherches foncières pour le pôle transversal peuvent désormais entrer dans une phase active en collaboration avec la DIE.

Réduire l'impact environnemental

Les marchés relatifs à l'immobilier de l'administration centrale prévoient quasi systématiquement des clauses sociales et/ou de protection de l'environnement (produits d'entretien, nettoyage, déchets, pesticides…).

P354 ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale	279 641 670	287 334 454	300 278 856	300 601 592	323 283 295	315 892 244
P354 – Administration territoriale de l'État	**279 641 670**	**287 334 454**	**300 278 856**	**300 601 592**	**323 283 295**	**315 892 244**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Depuis le 1e janvier 2020, le programme 354 "Administration territoriale de l'État" porte les ressources des services placés sous l'autorité des préfets, dont le réseau préfectoral, les directions régionales de l'Administration territoriale de l'État ATE (DR ATE), ainsi que les directions départementales interministérielles (DDI). Il est issu en PLF 2020 de la fusion des programmes 307 « administration territoriale » du ministère de l'Intérieur ainsi que du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » des services du premier ministre.

Le regroupement de ressources ministérielles HT2 sur le seul programme 354 doit faciliter les différentes actions de mutualisations, de convergence et d'harmonisation menées dans les services déconcentrés de l'ATE, simplifier les financements d'investissements et optimiser les dépenses de fonctionnement courant et immobilières.

En matière immobilière, le programme 354 porte les crédits du propriétaire et de l'occupant (investissement et entretien courant) du réseau des préfectures et des sous-préfectures (hors Paris), des hauts commissariats et des services des administrations supérieures d'outre-mer. Il porte également les crédits de l'occupant (loyers, charges immobilières et dépenses d'entretien courant) des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), des directions régionales sous l'autorité des préfets de région, en métropole et dans les départements-régions d'outre-mer, ainsi que des directions départementales interministérielles (DDI) métropolitaines. Consécutivement, les dépenses d'investissement de l'occupant et d'entretien lourd hors préfectures relèvent d'autres vecteurs budgétaires.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 354 contribue, dans le cadre de son périmètre immobilier, à l'ensemble des axes portés par la politique transversale et selon la déclinaison établie par la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI) pour le ministère de l'intérieur.

À ce titre, le programme 354 participe en particulier à :

1 – La bonne conservation du patrimoine immobilier

Dans ce cadre, l'intervention du programme 354 est inégale selon le périmètre considéré, étant donné que ne sont portées que les dépenses du propriétaire des sites de l'administration préfectorale tandis que les dépenses de l'occupant concernent à la fois les sites de l'administration préfectorale, les DDI et les DR. Aussi, les dépenses d'investissement immobilier (T5) du programme ne concernent quasi exclusivement que les sites préfectoraux.

À ce titre, les indicateurs de performance immobilière du programme calculant les ratios d'entretien lourd par m² de surface utile brute (SUB), ainsi que les ratios d'entretien courant par m² de SUB s'attachent à isoler les surfaces (administration préfectorale seule ou bien incluant préfectures, DDI et DR) selon le périmètre considéré.

2 – La rationalisation, la modernisation du parc immobilier

Les enjeux de la fonction immobilière portent de manière générique sur l'optimisation et la rationalisation des implantations occupées, la modernisation et l'amélioration de la performance énergétique du parc, ainsi que la professionnalisation de la fonction immobilière.

Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte d'opportunités budgétaires, avec la rénovation en cours de 39 cités administratives au titre du programme 348 (1 milliard d'€ investi), ainsi que la mise en œuvre en 2021 du plan France Relance pour 529 projets de rénovation accordés, à hauteur de 437 M€ pour le périmètre des sites de l'ATE.

3 – La professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le regroupement des compétences immobilières au sein des Secrétariats Généraux Communs Départementaux voulu par la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) contribue à la professionnalisation de la fonction immobilière au niveau départemental pour les sites du périmètre de l'ATE, et en particulier s'agissant des fonctions de maîtrise d'ouvrage, de suivi des contrôles réglementaires des bâtiments soutenus, ainsi que le renseignement des systèmes d'informations à l'instar des outils Chorus RE-FX et RT-OAD.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La gestion 2020 des crédits HT2 immobiliers est notamment caractérisée par plusieurs actions notables :

- *La poursuite du programme quinquennal 2018-2022 d'équipement des préfectures (PNE)* :

La programmation initiale du PNE pour l'exercice 2020 s'établissait à 28,0 M€ en AE et 30 M€ en CP. Aussi, et malgré l'arrêt ou le ralentissement de nombreux chantiers immobiliers durant plusieurs mois du fait de la crise sanitaire, une gestion dynamique des crédits a permis d'atteindre une consommation de 24,9 M€ AE et 21,2 M€ CP et de financer plusieurs projets structurants pour le réseau des sites de l'administration préfectorale, comme à titre d'exemple :

- l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un immeuble tertiaire destiné à reloger la préfecture d'Illeet-Vilaine à Rennes (35), pour 4,2 M€ CP ; l'opération totale est valorisée à 28 M€ ;
- le relogement de la souspréfecture de Boulogne Billancourt (92) pour 2,8 M€ AE et 1,7 M€ CP ; l'opération totale est valorisée à 5,3 M€.
- la restructuration du hall d'accueil de la préfecture de Melun (77) pour 3,5 M€ AE et 0,9 M€ CP ; l'opération totale est valorisée à 4,3 M€.
- L'accélération des travaux de sécurisation du réseau préfectoral, à la faveur d'une mesure nouvelle de 2,5 M€ en 2020, complétée par une enveloppe complémentaire de 1 M€, selon les marges dégagées en gestion par le RPROG 354.
- L'accompagnement de projets issus de l'OTE, dont la mise en chantier des premiers SGC et DDETS.

Le programme 354 n'a pas été doté en PLF pour 2020 afin de financer les coûts induits par la réforme OTE. Certains projets nécessitant une mise en œuvre dès 2020, des échanges interministériels ont été tenus afin d'aboutir à une prise en charge par d'autres vecteurs, dont notamment le programme 723 concernant certains travaux nécessaires en sites domaniaux. Plusieurs SGAR ont également pu mobiliser le programme 349, via des enveloppes déléguées par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Concernant les dépenses immobilières du programme 354, ce sont 3,54 M€ AE et 2,71 M€ CP qui ont été consacrées aux travaux de l'occupant de l'OTE, ainsi qu'à certaines prises à bail temporaires nécessaires aux services.

En 2021, les priorités immobilières du programme 354 portent principalement sur la poursuite du programme d'équipement des préfectures (PNE) pour une programmation de 27,8 M€ AE et 30,8 M€ CP. En effet, sur cet exercice budgétaire, les actions structurantes du périmètre immobilier soutenu classiquement par le programme 354, comme la sécurisation des sites préfectoraux, la labellisation des sous-préfectures en Espaces France Services ou l'accompagnement des projets immobiliers OTE, sont portées par le programme 363 « compétitivité » de la mission France Relance.

Analyse de l'évolution des crédits

Les crédits immobiliers portés par le programme 354 progressent de 20,6 M€ en AE (+ 7 %) et de 13,3 M€ en CP (+ 4 %) en LFI 2021 par rapport à l'exécution 2020.

Cette progression s'explique tout particulièrement par le contexte singulier de la gestion 2020 marquée par la crise sanitaire et l'arrêt de nombreux chantiers immobiliers, ainsi que par le redéploiement de crédits immobiliers de l'occupant vers d'autres dépenses de fonctionnement courant jugées plus nécessaires par les services (achat de masques individuels, de gel hydro alcoolique...).

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois du programme 354 affectés à la politique immobilière de l'État connaissent une évolution importante entre l'exécution 2020 et les prévisions d'exécution au titre de 2021 et 2022, de l'ordre de 53 % pour l'ensemble des catégories d'emplois pour l'exercice 2021. Deux facteurs expliquent cette dynamique, un premier technique et un second structurel.

Le premier sous-jacent permettant d'expliquer cela est une amélioration des outils de comptabilité analytique des emplois du programme qui permet d'attribuer des emplois (ETPT) à des missions – fonctions relevant du périmètre du programme. Depuis le 1er janvier 2021, cette grille a été profondément repensée dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État et détaille plus finement la fonction immobilière en reposant sur trois pans d'activités : gestion immobilière, maintenance des bâtiments et des travaux ainsi que sécurité et sûreté des sites. Cet approfondissement des fonctions immobilières permet de mieux documenter les emplois affectés à cette fonction, qui étaient précédemment réunis dans un champ unique d'activités plus général de « suivi immobilier ».

Cette évolution a été nécessaire du fait de la mise en place au 1er janvier 2021 des secrétariats généraux communs départements (SGC-D) au sein du programme 354, service interministériel à vocation départementale placé sous l'autorité du préfet de département opérant pour l'ensemble du périmètre de l'ATE – préfectures et directions départementales interministérielles.

Une part importante des agents affectés au sein du SGC-D assurent les missions de conseil immobilier ainsi que de gestion budgétaire et technique du patrimoine des sites occupés par les entités soutenues. Les SGC-D sont également compétents afin d'assurer le suivi du patrimoine immobilier, de sa mise en œuvre opérationnelle et des travaux (à entendre au sens large) d'entretien du parc immobilier occupé.

Ces nouvelles missions s'appliquant à un périmètre étendu augmentent naturellement les moyens dédiés, en correspondant aux importants transferts de moyens humains dont le programme 354 a bénéficié afin de mettre en place ces nouveaux services (2 456 ETP au total pour l'ensemble de la métropole et des départements d'outre-mer).

Enfin, cette exécution et ses prévisions ne retiennent pas les apprentis, qui représentent 11,1 ETPT en 2020 et 24,1 ETPT soit une augmentation de 117 % dans le cadre du plan 10 000 jeunes engagé par le ministre de l'Intérieur afin d'offrir 10 000 offres aux jeunes sous formes de stages ou de contrats d'apprentissage. Dans ce cadre, le responsable de programme 354 a prévu de doubler le nombre d'apprentis affectés dans les services en atteignant 700 apprentis au 31 décembre 2021, dont une partie dédiée aux fonctions immobilières au sein des nouveaux SGC-D.

P138 EMPLOI OUTRE-MER

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	33 929 351	34 575 082	27 330 000	24 944 327	30 982 369	28 108 000
P138 – Emploi outre-mer	**33 929 351**	**34 575 082**	**27 330 000**	**24 944 327**	**30 982 369**	**28 108 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif du programme 138 est de faciliter la création d'emploi et l'accès au marché du travail des ultramarins. Ce programme se décline au travers de quatre actions dont notamment l'action n° 02 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » qui, pour l'essentiel, est mise en œuvre par le service militaire adapté (SMA) d'une part et l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), opérateur unique du ministère des outre-mer.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits et des emplois

Le SMA est un dispositif militaire destiné à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes ultramarins en difficulté.

Pour remplir sa mission, le SMA dispose, dans les cinq départements outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte), en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, d'emprises et de bâtiments à vocation d'instruction, de formation, d'alimentation, d'encadrement et de logement des stagiaires.

L'exécution des dépenses de personnel en 2020 a été conforme aux prévisions. En effet, 67,70 ETPT sont consacrés à la fonction immobilière au sein du SMA. Il s'agit des directeurs techniques d'infrastructures et conducteurs de travaux chargés de conduire les opérations immobilières du SMA. Cet effectif a augmenté entre 2019 et 2020. afin de renforcer la fonction infrastructure au sein des régiments en raison de nombreux travaux de rénovation liés à l'usure prématurée des bâtiments (fort taux d'occupation et conditions climatiques exigeantes) ainsi que de l'ensemble des projets nouveaux destinés à permettre la mise en œuvre du schéma directeur d'infrastructure.

En 2020, sur les dépenses d'infrastructures, 11,3 M€ ont été engagées et 12,7 M€ de CP consommés. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Constructions : 3,7 M€ en AE et 4,6 M€ en CP

Les crédits ont notamment permis de construire un poste de commandement au profit de la nouvelle compagnie créée au régiment de Guyane. Une autre part de ces crédits a été utilisée pour la passation d'un marché d'architecture en vue de la construction d'un nouvel ensemble d'alimentation et de loisirs pour le régiment de Guyane.

- Travaux structurants : 2,4 M€ en AE et 3,5 M€ en CP

Le SMA a notamment engagé des travaux structurants permettant d'augmenter la capacité d'alimentation du nouveau centre de formation de Bourail au profit du régiment de Nouvelle-Calédonie.

- Entretien lourd : 5,2 M€ en AE et 4,5 M€ en CP ;

Les crédits ont permis de poursuivre les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments pour cadres célibataires du régiment de Mayotte ainsi que la réhabilitation de l'ensemble des ateliers de maintenance et de logistique du régiment de Martinique.

Une autre partie des crédits AE est venue abondée des tranches fonctionnelles dans le cadre des travaux à venir.

En termes d'entretien courant des bâtiments (9 M€ en AE et 8,3 M€ en CP), la dépense a été accentuée en 2020 pour adapter en urgence les bâtiments aux mesures de lutte anti COVID mais aussi pour rattraper le retard pris sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants, tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

La LFI 2021 devrait permettre la réalisation d'opérations importantes en Guyane telles que la rénovation de la totalité des voiries et réseaux, la construction de nouveaux plateaux pédagogiques et de bâtiments d'hébergement pour les volontaires stagiaires. Ces dépenses sont aussi programmées pour le regroupement et la réhabilitation des ateliers pédagogiques de Mayotte, la construction d'un bâtiment d'hébergement pour les cadres de la nouvelle compagnie de Bourail en Nouvelle-Calédonie, l'extension de l'infirmerie et la réfection des chambres et sanitaires à La Réunion ainsi que la démolition d'un bâtiment vétuste à la Martinique.

Pour 2022, les dépenses d'infrastructure permettent de poursuivre le rattrapage du retard pris concernant la maintenance obligatoire, de débuter les projets en vue de se mettre en conformité avec les lignes directrices et objectifs du plan SMA2025, avec notamment la poursuite des travaux pour l'installation de la 3e compagnie de Mayotte à Combani, la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants, tout en améliorant leur performance technique et énergétique ainsi qu' en abaissant leur coût de fonctionnement.

ADOM, établissement public administratif de l'État, est chargé de contribuer à l'insertion professionnelle des résidents ultramarins, de mettre en œuvre la politique de continuité territoriale et de mobilité internationale des collectivités d'outre-mer ainsi que de gérer certaines aides versées à ses bénéficiaires.

LADOM est structurée autour d'un siège à Paris et de onze unités territoriales, dont 6 en hexagone :

- Ile-de-France – Centre Val-de-Loire : son siège à Paris et une antenne à Orléans ;
- Atlantique : à Nantes, deux antennes à Bordeaux et Limoges ;
- Hauts de France – Grand Est : à Lille (Lomme), une antenne à Colmar ;
- Auvergne – Rhône-Alpes – Bourgogne – Franche-Comté : une unité à Lyon (Villeurbanne) ;
- Méditerranée – Occitanie : à Marseille, une antenne à Toulouse ;
- Normandie : une unité à Rouen.

En outre-mer, il existe cinq unités territoriales et leurs antennes :

- Guadeloupe – Saint-Martin – Saint-Barthélemy : une unité à Baie-Mahault, une antenne à Saint-Martin ;
- Guyane : une unité à Cayenne ;
- Martinique : une unité à Fort-de-France ;
- Mayotte : une unité à Mamoudzou ;
- La Réunion : une unité à Sainte-Clotilde et une antenne à Saint-Pierre.

Les entités sont locataires de leurs locaux en vertu de baux commerciaux, qui représentent un montant global annuel hors charges de 0,4 M€.

Quatre d'entre elles font exception :

Trois antennes bénéficient d'une mise à disposition gratuite de leurs locaux :

- le siège et l'unité territoriale d'Ile-de-France – Centre Val-de-Loire occupent des locaux du ministère de l'intérieur
- l'antenne de Limoges de l'unité territoriale Atlantique occupe des locaux du centre des finances publiques de Limoges.

L'unité territoriale de Lille est installée dans des locaux de l'AFPA à Lomme contre le versement d'une somme mensuelle en vertu d'une convention de prestation de services renouvelée annuellement.

Des places de stationnement sont louées par plusieurs entités à proximité de leurs locaux. Selon les sites, ces places sont incluses dans le bail des locaux ou louées indépendamment.

LADOM œuvre pour la réduction de la charge que représentent les loyers dans son budget de fonctionnement, tout en considérant que son implantation sur le territoire métropolitain et ultra-marin est cohérente et correspond à la nécessité de mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont confiées. La recherche d'économie consiste pour l'essentiel à rechercher des locaux administratifs.

LADOM souhaite, à moyen terme, mettre en place un schéma pluriannuel de stratégie immobilière permettant de rationaliser et d'optimiser la gestion de son parc immobilier.

P149 COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 149 vise à intervenir en synergie avec les fonds européens pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

S'agissant du secteur forestier, le programme vise à assurer un développement équilibré, dynamique et durable des forêts et de la filière forêt bois. Cet objectif s'inscrit dans un triple souci de faire participer les produits de la forêt au développement d'une économie plus sobre en carbone, de permettre une gestion durable des forêts et de développer les emplois induits en renforçant la compétitivité de la filière bois exposée à la concurrence internationale.

Concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le programme contribue, dans le cadre de la politique commune de la pêche, à la compétitivité des entreprises et à la préservation des ressources et de la biodiversité des milieux aquatiques.

Le programme s'articule autour de 8 actions (adaptation des filières à l'évolution des marchés, gestion des crises et des aléas de production, appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, gestion équilibrée et durable des territoires, protection sociale, gestion durable de la forêt, moyens de mise en œuvre des politiques publiques, gestion durable des pêches et de l'aquaculture).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- l'Agence de services et de paiements (ASP)
- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
- FranceAgriMer (FAM)
- l'Office de développement de l´économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM)
- l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO)
- le Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- l'Office national des forêts (ONF).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :
- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
- être un État exemplaire.

Contribution du programme à la politique transversale

La contribution du programme à la politique transversale passe par la déclinaison de la politique immobilière de l'État par chacun des opérateurs (adoption d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, labellisation des projets immobiliers). La poursuite de la rationalisation des implantations des opérateurs, de l'optimisation de l'occupation des locaux et d'amélioration des performances énergétiques des parcs immobiliers en est l'illustration. L'année 2021 a été marquée par la participation des opérateurs à l'appel à projet TIGRE et au plan de relance, à même de générer des économies budgétaires pour les exercices à venir.

P206 SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 206 regroupe les crédits destinés à prévenir les risques sanitaires et phytosanitaires. La direction générale de l'alimentation (DGAL) a pour mission de renforcer la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé des consommateurs et de la capacité exportatrice de l'agriculture.

Ces prescriptions s'exercent sur la base des normes internationales et des législations européennes et nationales en vigueur que la DGAL contribue à élaborer ainsi que de l'intervention des services d'inspection qu'elle coordonne dans les départements et les régions.

Elles s'effectuent dans le cadre d'une approche globale qui nécessite d'anticiper les risques, de les évaluer et de prévoir leur évolution.

Les crédits du programme 206 sont répartis entre les actions suivantes :
– prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale ;
– lutte contre les maladies animales et protection des animaux ;
– prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires ;
– acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires ;
– élimination des farines et des coproduits animaux ;
– mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation ;
– qualité de l'alimentation et offre alimentaire.

La sous-action 42 au sein de l'action n° 4 est relative aux moyens alloués à l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), chargée de conduire l'évaluation du risque sanitaire et d'apporter un appui scientifique et technique (notamment au travers d'un réseau de laboratoires nationaux) pour la définition des mesures de gestion du risque.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est le seul opérateur rattaché au programme 206. L'Anses, placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour l'évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise. Elle fournit aux autorités compétentes l'information et l'appui nécessaires à la gestion des risques.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme s'inscrit dans la politique immobilière de l'État par un souci de rationalisation du patrimoine (axe 4).

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public à l' Anses, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :
– améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
– améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
– être un État exemplaire.

Contribution du programme à la politique transversale

L'Anses développe un programme immobilier particulièrement actif et répondant aux objectifs de la politique immobilière de l'État. Trois leviers sont mobilisés à cet effet :

- la recherche de mutualisations et de synergies :

- tant internes (plate-formes analytiques) : laboratoire de Fougères (35) - Anses/Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) avec un nouveau bâtiment livré en 2019 ;
- qu'externes (partenariats, partage d'équipements et de locaux) ;

- la rationalisation des installations et des implantations (projet ELEPHANS à Ploufragan) avec des questions portant sur des équipements spécifiques coûteux (restructuration de la station de quarantaine de Clermont, modernisation de la structure expérimentale sur la faune sauvage d'Atton) ainsi que des opérations visant à améliorer la performance énergétique (laboratoire de Nancy Rage à Malzéville) ;

-la recherche de cofinancements en matière d'investissement et, à chaque fois que c'est possible, de fonctionnement, comme le projet de site commun sur le Bio district de Lyon Gerland avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), projet inscrit dans le schéma directeur de l'Anses voté par son conseil d'administration le 14 mars 2019. À ce titre, un cofinancement du Grand Lyon à hauteur de 12 M€ a été accordé en 2020 et le projet lancé en 2021 avec le concours d'architectes. L'opération sur le site de Malzéville bénéficie de 60 k€ au titre du plan de relance.

Les projets relatifs au siège de l'établissement sont également à mentionner :

- l'optimisation des occupations menée à l'échelle du site et à laquelle contribue l'Anses ;
-le développement de ses propres projets, consistant à renouveler et par là même à rationaliser ses différents laboratoires comme la restructuration du bâtiment MONOD.

Ces projets devraient être complétés par un projet d'envergure équivalent à celui de Lyon qui concerne la réhabilitation du site de Maisons-Alfort. D'un montant estimé à 33 M€, il devrait permettre d'assurer la continuité de l'activité des laboratoires assurant des missions de sécurité sanitaire et de référence. Il devrait faire l'objet d'une description complète dans le cadre du prochain SPSI qui devrait démarrer en 2023.

P215 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Moyens de l'administration centrale	5 074 487	9 965 752	19 755 523	16 805 914	21 088 413	14 472 827
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	**5 074 487**	**9 965 752**	**19 755 523**	**16 805 914**	**21 088 413**	**14 472 827**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 215 est le programme de soutien transversal à l'ensemble des programmes concourant à l'action du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La Secrétaire générale est responsable de programme.

Les dépenses immobilières du programme concernent :

– en métropole, les sites de l'administration centrale: (action n° 1 « moyens de l'administration centrale », les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges et fluides,

– dans les départements ultramarins (action n° 3 « moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires et de la mer), les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges, fluides, gardiennage et entretien des sites des Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),

– les dépenses d'investissements immobiliers (action n° 4 « moyens communs ») correspondant pour l'essentiel à des chantiers de modernisation engagés par le ministère pour rénover son patrimoine et l'adapter aux exigences de performance et de qualité attendus.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'institut national de formation professionnelle du ministère de l'agriculture (INFOMA) est le seul opérateur rattaché au programme 215.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 215 participe de manière volontariste à la politique immobilière de l'État, en cohérence avec les axes stratégiques portés dans un cadre interministériel : « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « être un État exemplaire ». Ces objectifs de performance se traduisent par une optimisation du parc immobilier, une rationalisation du patrimoine et une efficience accrue de la gestion.

Contribution du programme à la politique transversale

Le ministère poursuit les travaux de rénovation lourde du site de Varenne, prévus dans le cadre de son SPSI 2014-2018 et continue, pour l'ensemble de ces sites parisiens et son centre informatique de Toulouse, d'assurer les travaux courants d'entretien et de maintenance.

Par ailleurs, le ministère a soumis son schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023 à la direction de l'immobilier de l'État et au conseil de l'immobilier de l'État. Le scénario retenu prévoit l'abandon des sites en location et se concentre sur l'occupation des sites centraux de Varenne, Barbet de Jouy, Lowendal et d'une partie de Maine à Paris, ainsi que Toulouse-Auzeville pour le centre informatique. Il prévoit également la mise à disposition de l'autre partie de Maine à un opérateur de l'État.

A moyen terme la trajectoire financière associée est meilleure que celle d'autres scénarii, en dépit de coûts importants de rénovation (en particulier induits par le maintien du site du Maine).

Alors que le ratio cible de SUN/pdT est amélioré, le MAA garantira la durabilité de son parc en conservant un bâtiment pérenne, historique et parfaitement adapté au fonctionnement d'un service ou d'une direction (bâtiment unique), qui une fois réhabilité verra ses capacités énergétiques nettement améliorées.

Un projet de création du pôle agriculture sur le site domanial de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, prévoyant le regroupement de plusieurs opérateurs, après avoir été labellisé en mars 2019, se poursuit également. Des assistants à maîtrise d'ouvrage « pilote » et « juridique » ont été recrutés au premier semestre 2021. Le programme fonctionnel, technique et architectural est en cours d'élaboration pour permettre de lancer le dialogue compétitif préalable à la passation d'un marché global de performance.

P142 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 142 regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ainsi que la formation des cadres supérieurs techniques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des professeurs de l'enseignement technique agricole public (action 1), d'autre part, il regroupe les moyens destinés à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et rural (action 2).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)
– l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)
– l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
– l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
– l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
– l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
– l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)
– l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP)
– l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)
– l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
– l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)
– l'Association de coordination technique agricole (ACTA)
– l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA).

Par ailleurs, un opérateur est rattaché à titre secondaire au programme :
– l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :
– améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
– améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
– être un État exemplaire.

Contribution du programme à la politique transversale

Le principal investissement financé par le programme est la rénovation du Campus de l'ENVA.

En 2014, l'État a pris la décision d'engager 30 millions d'euros dans le cadre du CPER pour cette rénovation, avec 15 millions d'euros apportés par le Conseil régional d'Île-de-France.

Les objectifs étaient de réhabiliter les réseaux et de rationaliser le bâti occupé par l'ENVA sur une parcelle plus réduite afin de dégager des surfaces valorisables pour l'implantation de partenaires naturels de l'ENVA issus des domaines de l'agroforesterie, de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'implantation d'Agro Paris Tech et de l'INRA à Saclay est un enjeu majeur qui a pour ambition de développer une stratégie structurante à long terme, tout en misant sur une gestion performante, dans le cadre d'un contrat global conception/réalisation/maintenance. Un effort de mutualisation d'équipements (salles de cours, ressources documentaires) au niveau du campus est destiné à valoriser l'utilisation efficace de l'immobilier.

Les opérations immobilières conduites jusqu'alors, bien que nécessaires, n'ont pas permis de rationaliser le patrimoine de l'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) et de l'école nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup) pour qu'elles soient en capacité de garantir un patrimoine immobilier au niveau des standards européens, tout en permettant la densification du bâti, l'amélioration de la performance énergétique et les indispensables mises aux normes de sécurité. L'État, à travers le prochain CPER 2021/2027, soutiendra prioritairement ces projets, à compter de 2021, qui requerront également le soutien des régions et des métropoles.

P169 RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
09 – Politique de mémoire	1 174 585	1 265 813	1 650 000	1 650 000	1 750 000	1 750 000
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	**1 174 585**	**1 265 813**	**1 650 000**	**1 650 000**	**1 750 000**	**1 750 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « anciens combattants », le programme 169 contribue à la politique immobilière de l'État en finançant les opérations d'entretien et de restauration des sépultures de guerre en France et à l'étranger, ainsi que des hauts lieux de la mémoire nationale et parfois la création de monuments.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Au sein du programme, l'opération stratégique « sépultures de guerre et lieux de mémoire » recouvre la mise en valeur du patrimoine mémoriel : entretien, valorisation et rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale, création de monuments. Ces opérations se répartissent entre la réalisation de monuments, en France et à l'étranger, conduite par l'État ainsi que l'entretien, la rénovation et la valorisation des sites du ministère dont la mise en œuvre est assurée par les postes diplomatiques à l'étranger et par les directions du commissariat des armées en outre-mer.

Opérations lieux de mémoire réalisées par l'État

En 2020, 1,17 M€ en AE et 1,27 M€ en CP ont été consacrés à ces opérations sur un budget alloué en loi de finances de 1,5 M€.

La pandémie et la crise sanitaire qui s'en est suivie ont engendré, au second trimestre, un ralentissement des travaux d'entretien et de rénovation effectués par les ambassades. En fin d'année, les retards pris ont été en grande partie rattrapés.

En 2019, la contrainte budgétaire n'avait pas permis de conduire les opérations souhaitées dans leur intégralité. En revanche, en 2020 et 2021, tous les budgets sollicités ont été accordés.

En 2020, des travaux ont été réalisés principalement au Danemark, en Italie et au Liban :

- rénovation du cimetière d'Elseneur au Danemark ;

- remise en état de toutes les tombes des cimetières de Rome et de Venafro en Italie, où des travaux sont mis en œuvre chaque année sur ces sites ;

- création d'un ossuaire pour inhumer les restes mortels récemment découverts de marins du « Souffleur », sous-marin coulé en 1941 au large de Beyrouth au Liban.

En 2021, 1,50 M€ en AE et en CP sont alloués aux postes à l'étranger et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) et les collectivités d'outre-mer (COM).

Les principaux travaux dans les cimetières militaires étant achevés dans la plupart des pays, les besoins consistent désormais à les maintenir en état (notamment du fait des conditions climatiques), à procéder à des aménagements de valorisation, à des travaux d'entretien courant et à financer des frais de cérémonies.

En 2021, les travaux les plus importants sont réalisés en Italie, au Laos et en Pologne (pavillon français d'Auschwitz). Cependant, l'entretien des sites est amélioré et de nouveaux pays tels que l'Ukraine et Chypre ont fait appel au financement régulier de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).

Certains postes diplomatiques ont décidé d'effectuer des petits travaux liés à l'accessibilité des personnes handicapées (Albanie), à la sécurité des personnes (Grèce) à la protection contre l'intrusion d'animaux sauvages (Pologne) ou de personnes (Togo) ou encore à l'aménagement paysager (Italie).

En 2021, des crédits de subventions permettent au ministère des Armées de financer l'édification de monuments à l'étranger, dans le cadre de la mémoire partagée. Ainsi, 100 000 € (sur 2021 et 2022, voire 2021 pour la totalité si les crédits de fin de gestion le permettent) seront consacrés à la participation de la France à l'édification du mémorial national américain de la Première Guerre mondiale à Washington.

Écart entre l'exécution 2020 et la LFI 2021

En ce qui concerne les sites à l'étranger et en outre-mer la différence entre le montant des crédits réalisés en 2020 (1,27 M€ en CP) et ceux de la LFI 2021 (1,65 M€) s'explique par la difficulté d'exécution de tous les programmes d'entretien en raison de la pandémie de Covid-19. Ainsi, compte tenu de la crise sanitaire, la Turquie a renoncé à effectuer des grosses opérations d'entretien en 2020. De même, la Lituanie n'a pas pu finaliser un projet de panneau historique (Tilsit-1807). Les retards se sont multipliés et l'intégralité des crédits n'a pu être consommée.

P144 ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	175 713 447	100 327 061	1 013 892 848	163 724 283	311 708 546	129 895 596
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	**175 713 447**	**100 327 061**	**1 013 892 848**	**163 724 283**	**311 708 546**	**129 895 596**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 144 rassemble les actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

Placé sous la responsabilité de la directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), le programme regroupe des crédits de l'état-major des armées (EMA) et de la direction générale de l'armement (DGA), de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), dont la vocation est dans leur domaine d'action respectif :

- d'élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique ;
- de rechercher le renseignement de défense ;
- de définir les systèmes de force futurs et de contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes ;
- d'orienter et de conduire la diplomatie de défense.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 144 sont les suivants :

- X : École polytechnique ;
- ENSTA : École nationale supérieure des techniques avancées ;
- ENSTA Bretagne : École nationale supérieure des techniques avancées Bretagne ;
- ISAE : Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;
- ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axe stratégique de la politique transversale suivis par le programme

Axe n° 2 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

Les crédits sont imputés sur l'action 3 « recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France ». Ils sont dédiés à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et à la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

Conformément au paragraphe IV de l'article 3 du décret du 10 mars 2015 portant organisation de la DGSE, le service des affaires immobilières :

- assure la planification des besoins en matière d'infrastructure immobilière, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure, l'entretien et le maintien en bon état du patrimoine immobilier occupé par les directions et services de la DGSE ainsi que le soutien de ces directions et services en matière d'infrastructure ;

- propose de saisir l'administration chargée du domaine pour l'acquisition des biens immeubles nécessaires à l'exécution des missions de la DGSE et propose les déclarations d'inutilité des biens immeubles ne répondant plus à ses missions et leur déclassement ;

- instruit les autorisations d'occupation temporaire et conventions de toute nature du domaine public militaire et établit les servitudes d'utilité publique dont bénéficient ses installations.

La DRSD, pour sa part, ne finance pas de programmes immobiliers au sens strict. En effet, l'entretien immobilier des organismes implantés dans les territoires est assuré essentiellement par les bases de défense. Ses charges immobilières sont essentiellement consacrées à l'entretien du site de la direction centrale située en région parisienne.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES (ONERA)

Il n'y a pas d'évolution significative pour les dépenses de fonctionnement.

Concernant les investissements, la priorité est toujours donnée à la mise en sécurité des sites et bâtiments existants, notamment les mises en sécurité réglementaires de bâtiments vétustes, les systèmes de contrôle des centres. Les montants indiqués intègrent notamment les dépenses liées au renforcement de la soufflerie S1 de Modane et les dépenses liées à l'opération de regroupement des centres ONERA d'Île-de-France sur le plateau de Saclay.

P178 PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 628 519 278	1 243 909 285	1 518 105 345	1 192 809 535	1 175 626 106	1 359 826 733
P178 – Préparation et emploi des forces	**1 628 519 278**	**1 243 909 285**	**1 518 105 345**	**1 192 809 535**	**1 175 626 106**	**1 359 826 733**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA), le programme 178 recouvre l'ensemble des ressources nécessaires à la préparation et à l'emploi opérationnel des armées, directions et services interarmées. Il constitue le cœur de l'activité du ministère des Armées.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

ÉCOLE NAVALE

L'école navale est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1er janvier 2017 (article R 3411-88 du code de la Défense).

ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Depuis le 1er janvier 2019, l'école de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement (EPSCP-GE) au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation (article R. 3411-88 du code de la Défense), sous tutelle du ministère des Armées.

Elle a été rattachée au programme 178 à compter du projet de loi de finances pour 2020.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Jusqu'au 1er janvier 2020, la participation du programme 178 à la politique immobilière de l'État se limitait au soutien commun aux infrastructures fourni par les groupements de soutien des bases de défense (GSBDD). Cette participation était essentiellement du ressort de la sous-action 05-82 : « soutien des forces par les bases de défense » et correspondait à des dépenses d'énergie, de fluides (eau), de nettoyage des locaux, de collecte des déchets, d'entretien des espaces verts, de maintenance des extincteurs mobiles d'infrastructure. Elle incluait aussi des loyers pour les logements des familles aux Émirats Arabes Unis (EAU).

Depuis le 1er janvier 2020, le programme 178 a repris d'une part, les dépenses d'infrastructure liées à l'activité opérationnelle qui sont portées par l'action 2 « préparation des forces terrestres », l'action 3 « préparation des forces navales » et l'action 4 « préparation des forces aériennes » et d'autre part, le budget de maintenance « locataire » qui sera quant à lui porté par l'action 5 « logistique et soutien interarmées ».

P212 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Politique immobilière	746 337 480	609 603 686	771 837 028	716 824 237	884 768 711	693 102 214
P212 – Soutien de la politique de la défense	**746 337 480**	**609 603 686**	**771 837 028**	**716 824 237**	**884 768 711**	**693 102 214**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 212 est placé sous la responsabilité de la secrétaire générale pour l'administration (SGA). Il rassemble les fonctions transverses de direction et de soutien mutualisé au profit de l'ensemble des organismes du ministère des Armées.

Les ressources budgétaires consacrées à la politique immobilière du ministère des Armées sont principalement regroupées sur les actions 04 « politique immobilière », 10 « restructurations » et 11 « pilotage, soutien et communication » de ce programme. Antérieurement rattachés au programme 212, les crédits de la politique immobilière sont répartis depuis 2020 entre les 3 programmes budgétaires, 146 « équipement des forces », 178 « préparation et emploi des forces » et 212, suite à la décision de la ministre des Armées d'adapter la nomenclature budgétaire de l'infrastructure défense. Cette nouvelle architecture prévoit que le programme 212 ne conserve que le budget lié au logement familial, aux conditions de vie et de travail (hébergement, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale et de soutien commun), aux réseaux d'intérêt général, à la politique environnementale et à la gestion du domaine.
Par ailleurs, le budget opérationnel du compte d'affectation spéciale immobilier complète le financement de certaines opérations qui sont pleinement intégrées dans la politique immobilière du ministère des Armées.

La politique immobilière fait l'objet d'un chantier ministériel de transformation, le chantier n° 6 « immobilier et infrastructure », qui s'inscrit dans la démarche « action publique 2022 ». Celui-ci rassemble les actions permettant de réaliser les ambitions de la loi de programmation militaire en matière d'infrastructure.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)
- Musée de l'air et de l'espace (MAE)
- Musée de l'Armée (MA)
- Musée national de la marine (MNM)
- Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Entretenir le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier du ministère des Armées représente près de 275 000 hectares et plus de 41 millions de m^2 bâtis. Davantage concentré dans la moitié est du territoire métropolitain, il se caractérise par une grande hétérogénéité des infrastructures qu'il abrite, qui sont dédiées à des usages très divers : espaces d'entraînement, casernes et quartiers accueillant les forces armées, des bases aériennes, infrastructures portuaires, industrielles ou logistiques, logements, immeubles de bureaux, de formation ou d'enseignement, lieux de mémoire.

Malgré un important effort de rationalisation, cet ensemble patrimonial considérable génère une charge d'entretien conséquente. Depuis quelques années, avec la priorité accordée aux infrastructures d'accueil et de soutien d'une

nouvelle génération d'équipements militaires, l'état de la partie bâtie de ce patrimoine a tendance à se dégrader, ce qui affecte les conditions de travail et de vie du personnel.

Les crédits mobilisés depuis 2018 pour l'entretien des infrastructures[2] ont permis de ralentir la dégradation lente mais continue de l'état du patrimoine immobilier du ministère. Ainsi, sans mesure particulière, le patrimoine dit « à risque élevé » doublerait dans les toutes prochaines années, passant de 11 % en 2015 à 22 % du parc occupé en 2024. Cette projection montre aussi que l'effort consenti depuis 2018 devra s'inscrire dans la durée pour être totalement efficace.

À compter de 2020, le programme 212 ne porte plus que les crédits de maintenance lourde des infrastructures générales, tandis que ceux des infrastructures opérationnelles ont été transférés au programme 178. Ce dernier gère désormais aussi les crédits d'entretien courant et de maintien en condition déconcentrés à l'échelle des bases de défense. L'effort d'entretien du patrimoine immobilier se poursuit néanmoins dans la durée.

Améliorer les conditions de vie du personnel

En 2021, le Ministère poursuit son effort très significatif au profit de l'hébergement des militaires. Cela répond à la double nécessité d'améliorer la qualité d'un parc qui a souffert ces dernières années d'un sous-investissement chronique (20 % du parc présente actuellement des dégradations apparentes, nombreuses ou généralisées et les deux-tiers des hébergements ont dépassé leur mi-vie) et d'augmenter l'offre d'hébergement au profit des cadres d'active, en particulier dans les zones traditionnellement tendues (Ile-de-France notamment) et dans l'armée de terre qui a procédé à des recrutements massifs dans le cadre du dispositif « Force opérationnelle terrestre 77 000 ».

Cet effort se poursuivra tout au long de la période couverte par la loi de programmation militaire 2019-2025 dans le cadre d'un « plan hébergement ». En l'état actuel, ce plan hébergement se traduira par un flux d'investissement annuel moyen de l'ordre de 140 M€ par an jusqu'en 2025, supérieur de 40 M€ à celui calibré initialement par la loi de programmation militaire 2019-2025 (100 M€).

Un effort, également sans précédent, continue en matière de logement familial. Les dépenses programmées permettront à la fois d'accroître la qualité et le nombre de logements disponibles et de proposer aux ressortissants fortement mobiles du ministère des solutions de logement plus attractives que celles du marché locatif privé. Ces dépenses incluent un plan spécifique, dit « plan famille », doté de 16 M€ sur le programme 212, dédié au développement de l'offre de logements sociaux, au bénéfice des familles les plus modestes, en particulier dans les zones de fortes tensions locatives.

Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier

Premier occupant foncier de l'État, le ministère des Armées a une responsabilité fondamentale en matière de protection de l'environnement. Ses 180 000 hectares de terrains non bâtis abritent, pour certains, des espèces faunistiques et floristiques rares. Il exploite près de 3 500 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE/IOTA[3]) et ses consommations énergétiques s'élèvent à 3 TWh pour ses infrastructures bâties (plus de 41 millions de m²) et à 600 000 tonnes équivalent pétrole pour ses activités opérationnelles. Sa mission d'intervention et de protection des citoyens, du territoire et des intérêts français dans le monde et son poids économique (17 Mds € de commandes publiques annuelles) lui confèrent également un rôle sociétal tout aussi fondamental.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux inhérents à ses activités, le ministère des Armées s'est doté d'une stratégie « Défense durable », cohérente avec la stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD). Des plans d'action sectoriels, dotés d'objectifs et d'échéances, déclinent ses principaux engagements à préserver les milieux et les territoires (plan d'actions pour l'environnement), à maitriser l'empreinte environnementale de ses infrastructures et de ses équipements (stratégie ministérielle de performance énergétique).

Il s'appuie sur des partenariats écologiques pour concilier la protection de la biodiversité avec les activités opérationnelles qu'ils pratiquent sur ses terrains qui présentent un intérêt faunistique et floristique remarquable (près de 42 300 ha sont d'ores et déjà classés Natura 2000) et investit environ 250 M€ annuellement pour la protection de l'environnement (dépollution, gestion des déchets, démantèlement d'équipements et d'installations, mise aux normes

et rénovations d'installations classées pour l'environnement, prévention des risques environnementaux) et la lutte contre le changement climatique.

Des crédits importants sont ainsi mobilisés pour financer des investissements de performance énergétique, tels que le remplacement de chaufferies au charbon ou au fioul lourd vétustes et fortement émissives en gaz à effet de serre. Ce budget finance aussi la passation de contrats de performance énergétique (CPE) qui ont pour objet d'améliorer la performance énergétique d'un ensemble de bâtiments par des investissements d'économies d'énergie et par une exploitation plus optimale des systèmes de production et de distribution d'énergie existants.

Restaurer et valoriser le patrimoine immobilier historique

Le ministère des Armées poursuit également ses actions destinées à valoriser son patrimoine qui comprend plusieurs lieux à forte valeur historique, notamment l'hôtel des Invalides et l'école militaire. Ces sites particuliers, présentant un intérêt historique et architectural majeur, sont régulièrement restaurés, pour certains dans le cadre du protocole « Culture-Défense »[4], et peuvent être mis à la disposition d'opérateurs privés pour l'organisation de divers événements contre le versement d'une redevance.

Analyse de l'évolution des crédits

Une gestion 2020 marquée par la poursuite de l'effort consacré au plan famille et au plan hébergement

La réforme de l'architecture budgétaire de l'immobilier a entraîné d'importantes variations du périmètre des opérations budgétaires sur le programme. Ainsi, les dépenses réalisées en 2019, à hauteur de 1 900 M€ en autorisations d'engagement ont été ramenées à 746,3 M€ en 2020.

Néanmoins, dans le respect des objectifs de la loi de programmation militaire 2019-2025 et en cohérence avec le plan famille, les efforts ont été poursuivis en 2020 au profit de l'hébergement en enceinte militaire et des familles, 186,5 M€ ont été engagés pour des travaux, 167,8 M€ d'engagements et 153,8 M€ de paiements ont été effectués au bénéfice du logement familial et des infrastructures d'action sociale.

La gestion 2020 a mis également l'accent sur les engagements du Ministère en matière de transition écologique. Parmi ces actions, des dépenses ont été réalisées à hauteur de 14,3 M€ d'engagements et 13,9 M€ en CP pour réduire l'empreinte énergétique et pour satisfaire aux normes environnementales.

Un budget 2021 marqué par le plan France Relance

Dans la continuité de la gestion de 2020, l'engagement conséquent sur l'hébergement (247 M€) et sur le logement (160 M€) se poursuit en 2021, conformément aux programmes ministériels.

Le budget 2021 est également marqué par le plan « France relance » qui finance 80 M€ d'opérations programmées en 2021 lors de l'ajustement annuel de la programmation militaire (A2PM) en 2020, via l'appel à projets de rénovation thermique des bâtiments de l'État portés par le programme budgétaire 362 « écologie » de la mission « plan de relance ».

Par ailleurs, les dépenses suivantes ont été nouvellement imputées sur les crédits du programme 212 :

- 16 M€ pour le bâtiment des archives à Châtellerault ;
- 2 M€ pour des études relatives à deux opérations liées à la manœuvre immobilière du fort neuf de Vincennes (FNV) sur les sites de Vincennes et d'Arcueil (94) ;
- 1,5 M€ pour l'outil SIMEO permettant l'évaluation de la performance du patrimoine ministériel.

[1] Crédits portés par le BOP CPI et le BOP Soutien.

[2] Hors dissuasion nucléaire.

[3] Installations, ouvrages, travaux et activités concernés par la loi sur l'eau.

[4] Ce protocole qui associe, depuis 2005, le ministère de la Culture et celui des Armées, donne lieu, chaque année, à la programmation de travaux de rénovation du patrimoine historique militaire. Le ministère des Armées verse une subvention annuelle (≈10 M€) à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux programmés.

P146 ÉQUIPEMENT DES FORCES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dissuasion	336 218 431	375 515 577	774 774 015	405 062 808	846 065 328	503 503 648
P146 – Équipement des forces	**336 218 431**	**375 515 577**	**774 774 015**	**405 062 808**	**846 065 328**	**503 503 648**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 a pour principale mission de mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires aux opérations décidées par le chef de l'État et le gouvernement. Ses objectifs sont fixés en loi de programmation militaire. Le programme 146 est placé sous la responsabilité conjointe du chef d'état-major des armées (CEMA) et du délégué général pour l'armement (DGA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axe stratégique de la politique transversale suivis par le programme

Axe n° 2 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

Auparavant supportés par le programme 212 « soutien de la politique de la défense », les investissements immobiliers nécessaires aux programmes et opérations d'armement sont financés, depuis l'année 2020, au niveau de la mission « défense » et répartis entre les programmes 146, 178 « préparation et emploi des forces » et 212 en fonction de leur niveau d'intégration dans l'avancement de la conduite du programme d'armement concerné. Ces investissements immobiliers spécifiques aux programmes d'armement sont répartis dans les actions 7 « commandement et maîtrise de l'information» à 10[1], « protection et sauvegarde » correspondant aux systèmes de forces.

[1] Action 7 « commandement et maîtrise de l'information » ; action 8 « projection - mobilité – soutien » ;
action 9 « engagement et combat » ; action 10 « protection et sauvegarde ».
L'action 11 « préparation et conduite des opérations d'armement » regroupe d'une façon générale les activités de la DGA en matière de préparation et de conduite des programmes d'armement, d'expertise technique, d'essais et de soutien et a pour finalité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes et des opérations d'armement.

Cette action recouvre l'entretien et le fonctionnement du parc immobilier de la DGA, à l'exclusion des opérations non liées à l'activité opérationnelle des centres d'essais de la DGA, désormais portées par le programme 178.
Pour le programme 146, les activités concernées relèvent du fonctionnement et sont :

- le fonctionnement courant du parc immobilier (gardiennage, nettoyage, déchets...) ;
- le fonctionnement des bâtiments-gestions des énergies hors FOD (*Fuel Oil Domestic*, c'est-à-dire le fuel domestique) ;
- le fonctionnement des bâtiments-FOD ;
- le fonctionnement des bâtiments-charges locatives ;
- les loyers.

Elle relève d'autre part des investissements avec les activités :

- évolution et entretien des infrastructures ;
- évolution et entretien des réseaux techniques ;
- réalisation de la maintenance lourde des infrastructures ;
- réalisation d'autres opérations adaptées au profit des bases de défense.

Pour les prochaines années, le principal chantier sera la poursuite du projet EMPIRE (ensemble de moyens pour la protection des informations numériques, des réseaux et des emprises), qui couvre l'ensemble des sites de la DGA hors du site de Balard.

P175 PATRIMOINES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	10 336 126	13 406 058	25 379 840	20 382 376	12 079 840	20 832 376
P175 – Patrimoines	**10 336 126**	**13 406 058**	**25 379 840**	**20 382 376**	**12 079 840**	**20 832 376**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La politique de l'État en matière de patrimoine culturel et d'architecture a pour objectifs de :

- sauvegarder, protéger, étudier, mettre en valeur et enrichir ce patrimoine ;
- placer l'éducation artistique et culturelle au cœur du patrimoine en rendant plus accessible et en faisant mieux comprendre à tous les publics le patrimoine sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'œuvres artistiques, de monuments historiques, de patrimoine monumental, urbain ou rural, bâti ou non bâti, de patrimoine muséal archéologique, archivistique ou ethnologique ;
- participer au développement des territoires et à l'amélioration du cadre de vie, en favorisant la protection et la mise en valeur des espaces présentant une grande valeur patrimoniale (sites patrimoniaux remarquables, patrimoine mondial, abords de monuments historiques...) ;
- soutenir la création architecturale et encourager la qualité de la construction sur l'ensemble du territoire, accompagner la formation et l'exercice professionnel des architectes, favoriser l'appropriation de l'architecture contemporaine par le grand public.

Opérateurs rattachés au programme

La mise en œuvre du programme s'appuie également sur les 17 opérateurs de l'État qui lui sont rattachés.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 175 finance directement des dépenses immobilières (brique immobilier – dépenses du propriétaire) relatives aux services à compétence nationale (SCN) et aux réserves du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

Le programme finance, dans les territoires, des dépenses significatives d'entretien et de restauration des monuments historiques et d'investissement dans les musées (brique monuments historiques et musées), à travers notamment le réseau des SCN, des directions régionales des affaires culturelles et des opérateurs.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

En ce qui concerne spécifiquement les opérateurs, le programme 175 poursuit le financement d'importants programmes de travaux : outre le schéma directeur de Versailles, le schéma directeur de Fontainebleau, le projet Grand Palais, la rénovation des escaliers mécaniques en façade du Centre Pompidou ou encore la rénovation du château de Villers – Cotterêts sous l'égide du Centre des Monuments nationaux (CMN).

L'année 2020 a vu l'avancement du projet Cluny IV (reprise des travaux de modernisation et de mise en accessibilité du parcours de visite du musée de Cluny à partir de septembre). Ce projet est amené à se poursuivre en 2021 et

s'achever au premier semestre 2022. Les schémas directeurs de Versailles et de Fontainebleau se poursuivent, le second étant en voie d'achèvement de sa première phase en 2022. Le Grand Palais a fermé ses portes le 12 mars 2021 afin de permettre la réalisation des travaux du Nouveau Grand Palais. Les escaliers mécaniques du Centre Pompidou, plus communément connus sous le terme de « chenille », seront achevés d'ici la fin de l'année 2021. Enfin, le CMN poursuivra en 2022 les travaux de restauration du logis royal et du bâtiment du Jeu de Paume du château de Villers-Cotterêts.

Analyse de l'évolution des crédits

Les données LFI 2021 faisaient état de 25,38 M€ en AE et 20,38 M€ en CP consacrés aux dépenses immobilières sur le programme. Le projet de loi de finances 2022 propose 12,08 M€ AE et 20,83 M€ CP. La variation de 13,3 M€ AE entre 2021 et 2022 provient de l'extinction des AE dédiées au schéma directeur des archives nationales sur le site de Paris, les autres crédits étant en reconduction.

L'analyse de l'évolution de la brique immobilier du programme 175 révèle que le triennal 2020-2022 constitue la fin d'un cycle d'investissement, le cumul des CP (54,6 M€) l'emportant sur le cumul des AE ouvertes (47,8 M€). Les années 2020-2022 sont marquées par une reprise des engagements passant d'un niveau de 10 M€ AE en 2020 à un niveau de 25 M€ AE en 2021, puis ramenées à un niveau de 12 M€ en 2022. La hausse des AE en 2021 était due essentiellement au lancement des études pour l'extension du site des archives de Pierrefitte-sur-Seine (8,7 M€ AE). De façon caractéristique, les CP suivent le cycle des AE avec un temps de latence ; ils s'élèvent à 13,4 M€ en 2020 pour progresser jusqu'à 20,4 M€ en 2021 et conforter ce niveau à 20,8 M€ en 2022.

Au PLF 2022, la baisse des AE (-13,3 M€) est toujours liée au projet d'ensemble de schéma directeur des archives nationales sur le site de Paris. Les CP augmentent en solde de 0,4 M€ au titre de l'extension de Pierrefitte-sur-Seine, les autres crédits étant en reconduction.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX (CMN)

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public national à caractère administratif, a pour mission d'entretenir, conserver et restaurer les « monuments nationaux » (76 monuments confiés par l'État et 6 monuments lui appartenant en propre) ainsi que leurs collections, dont il a la garde, d'en favoriser la connaissance, de les présenter au public et d'en développer la fréquentation lorsque celle-ci est compatible avec leur conservation et leur utilisation.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, il exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés dans les « monuments nationaux ». Il peut également, par voie de conventions passées avec des personnes publiques, et après approbation du ministre chargé de la Culture, présenter au public des monuments historiques appartenant à ces personnes et offrir tout service s'y rapportant. Ces missions s'exercent notamment dans les cathédrales appartenant à l'État (ministère de la Culture) dans le respect des prérogatives de l'affectataire cultuel.

Enfin, il peut acquérir pour le compte de l'État des objets mobiliers et assure également, pour son compte propre et pour celui du ministère chargé de la Culture, l'édition de publications relatives au patrimoine.

Faits marquants

Le CMN a élaboré un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2018-2022. Celui-ci doit être présenté pour vote au conseil d'administration d'automne 2021 de l'établissement.

En matière de restauration et d'aménagement, l'année 2020 a notamment été marquée par l'achèvement du salon de Madame (jardin) au château de Champs sur Marne, la restauration de l'intérieur de l'église et du cloître du monastère de Saorge, le réaménagement du bâtiment d'accueil à l'abbaye du Thoronet, ainsi que le réaménagement de la librairie boutique du Panthéon.

L'année 2021 devrait voir l'achèvement des opérations suivantes : la restauration et l'aménagement d'un circuit de visite pour l'Hôtel de la Marine, le réaménagement global du parc du Château de Maisons-Laffitte, la restauration du pavillon du Roi au Château d'Oiron, les travaux d'urgence de consolidation de l'aile italienne du Château de Castelnau et enfin la deuxième tranche des travaux liés aux remparts du château d'If.

En 2021, les principales opérations en cours sont les suivantes : Château de Villers-Cotterêts (restauration du logis royal et du jeu de paume), Domaine de Saint-Cloud (réfection des digues des étangs de Corot), Site d'Ensérune (restauration du musée et renouvellement de la muséographie), Château de Bussy (restauration générale de l'aile Sarcus), Abbaye de Beaulieu (restauration du logis et présentation des collections suite au legs des époux Bonnefoi), Mont-Saint-Michel (restauration des façades et couvertures du bâtiment de la Merveille), Colonne de Juillet (achèvement de la restauration des intérieurs), Château de Bouges (restauration des façades), Château d'Angers (restauration du front nord), Château de Champs-sur-Marne (aménagement de locaux scientifiques pour le Laboratoire de recherche des monuments historiques).

L'établissement poursuivra en 2022 la réalisation de son plan de restauration des monuments nationaux. Les différents chantiers de restauration bénéficiant de l'accélération du plan de relance poursuivront leur réalisation en vue d'un achèvement courant 2022, voire 2023 pour certaines opérations. Sont notamment programmés l'achèvement des travaux de restauration du bâtiment de la Merveille au Mont-Saint-Michel, de l'aile Sarcus du château de Bussy-Rabutin ou encore la restauration de la chambre de l'évêque du château de Carrouges.

Le CMN continuera également en 2022 les travaux de restauration du logis royal et du bâtiment du Jeu de Paume du château de Villers-Cotterêts, dans le cadre du projet présidentiel de restauration du château et de création en son sein d'une Cité internationale de la francophonie.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, les crédits d'investissement s'élevaient à 128,6 M€ d'autorisations d'engagement et 79,8 M€ de crédits de paiement. Ceux-ci ont principalement été destinés à :

- des travaux dédiés à la restauration et à la réparation des monuments historiques (40 M€ d'AE et 19,9 M€ de CP) ;
- la reconversion de l'Hôtel de la Marine et la réalisation de la scénographie en vue de son ouverture au public en 2021 (11,7 M€ d'AE et 34,6 M€ de CP) ;
- le projet présidentiel de reconversion du château de Villers-Cotterêts (72 M€ d'AE et 20 M€ de CP), principalement sur des dépenses de maîtrise d'œuvre et d'installation de chantier ;
- l'investissement courant dans les monuments (4,4 M€ d'AE et 4,8 M€ de CP). À titre d'exemple, une série d'opérations de rénovation des parcours de visite dans les monuments ainsi que les aménagements nécessaires à la réouverture des monuments dans les conditions de la crise sanitaire ont été financés en 2020.

En 2021, l'établissement prévoit dans son budget rectificatif des investissements à hauteur de 153 M€ d'AE et 131,5 M€ de CP avec, notamment, l'achèvement des opérations de restauration de l'Hôtel de la Marine et la poursuite des travaux de Villers-Cotterêts, ainsi que la réalisation des missions d'entretien et de restauration des monuments du réseau.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES

Les missions de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV), régi par le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010, sont les suivantes :

- conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et présenter au public le domaine national de Versailles et ses dépendances, les châteaux de Versailles et de Trianon et leurs collections, inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, ainsi que le domaine national de Marly ;
- contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État ;
- assurer dans ces châteaux et domaines une fréquentation optimale adaptée aux capacités des différentes parties du site et l'accueil du public le plus large, en favoriser la connaissance et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion dans le but d'un égal accès de tous à la culture ;

- assurer l'étude scientifique des collections, de l'architecture et des jardins et concourir à l'éducation, à la formation et à la recherche dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la muséographie, de la musique, de la musicologie et des autres arts de la scène ;
- organiser des spectacles, notamment musicaux, de théâtre ou de ballet dans les châteaux, le musée et les domaines.

L'établissement est le siège du « département de Versailles et des Trianon », grand département des musées nationaux au sens de l'article R. 422-1 du code du patrimoine, qui remplit dans son champ de compétences des missions d'étude, de recherche et de conseil dans les domaines de l'histoire de l'art et de la conservation des œuvres.

Faits marquants

L'EPV a élaboré un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2020-2024. Celui-ci n'est pas encore formellement approuvé par l'ensemble des acteurs de la procédure de validation du SPSI. Il est à noter que la phase diagnostic du document a fait l'objet d'une présentation pour information au conseil d'administration de juin 2019.

La première phase du schéma directeur, comprenant notamment la mise en sécurité de l'Opéra royal, la restauration du Grand Commun pour y regrouper les services administratifs de l'EPV et le réaménagement du pavillon Dufour et de la Vieille aile pour l'accueil des visiteurs individuels, s'est achevée en 2016, pour un montant de 159 M€.

Les opérations de la deuxième phase (initialement estimée à 192 M€ jusqu'en 2021), lancée en 2011, sont en cours. Ces travaux concernent notamment la mise en sécurité du corps central du château (fermeture partielle : Sud puis Centre-Nord), la restauration par mécénat des décors des grands appartements et la réhabilitation de l'ancien château d'eau pour y installer un ensemble de production de froid destiné à la gestion thermique du château.

À la suite de leur livraison à l'automne 2018, les grands appartements sud (appartements de la Reine) ont rouvert au public en avril 2019. L'opération de restauration du château d'eau a connu un retard significatif en raison de la présence importante de plomb qui a contraint l'EPV à revoir le programme et à y inclure la restauration du pavillon des Eaux voisin pour y réinstaller le service des fontaines. Les interventions sur le pavillon des Eaux seront lancées fin 2021, à l'issue du chantier du château d'eau.

Les années 2019 et 2020 ont permis la réalisation d'interventions préalables au lancement des travaux du corps central nord du château qui se poursuivent en 2021. Cette opération devrait être phasée, afin de limiter autant que possible la fermeture au public de ces espaces prestigieux (chambre du Roi, Galerie des Glaces) et de lisser son financement. Elle pourrait être lancée fin 2022.

La réalisation de nombreux travaux de restauration financés essentiellement par mécénat ont également été réalisées en 2019 et 2020 : la restauration du cabinet d'angle du Roi a été livrée en mars 2020 après 12 mois de travaux, les travaux de restauration de la bibliothèque de la Reine se sont achevés en février 2020 et la grande opération de restauration du clos et du couvert de la chapelle royale, lancée en 2017, se termine en 2021. La restauration du Grand cabinet, de la bibliothèque et de la chambre du Dauphin devrait s'achever fin 2021, tandis que vont être lancés les travaux de restauration de l'appartement de Mme du Barry. Côté jardins, la restauration du bosquet de la Reine a été terminée, tandis que les travaux sur les grilles et groupes sculptés de l'Orangerie sont en cours.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, les dépenses d'investissement mises en œuvre par l'établissement se sont élevées à 32 M€. En 2021, l'établissement a programmé 47,8 M€ de dépenses d'investissement en budget initial et 50,3 M€ dans son dernier budget rectificatif en intégrant les 2,7 M€ liés aux acquisitions d'œuvres financées par le legs Heymann.

Du point de vue des financements, en LFI 2021, la subvention d'investissement s'élevait à 15 M€ en AE=CP (+4 M€ de CP par rapport à la LFI 2020). Afin de continuer l'effort d'accompagnement du financement du schéma directeur, notamment la préparation de la mise en sécurité du corps central Nord, la subvention d'investissement est augmentée de 3 M€ de CP en PLF 2022, s'élevant ainsi à 15 M€ en AE et 18 M€ de CP.

Dans le cadre du plan France Relance, une dotation de 45 M€ sur la période 2021-2022 est prévue en faveur du château de Versailles afin d'assurer la relance des investissements. Ce montant constitue un plafond qui pourra être revu à la baisse en fonction de la réalité de la gestion 2021 et 2022.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC CHARGÉ DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

L'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP RNDP), créé par décret du 28 novembre 2019, à la suite de l'incendie de l'édifice du 15 avril 2019, a pour mission d'assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale.

Faits marquants

Après avoir sécurisé les pignons et les baies et installé un parapluie au-dessus de la voûte, 28 cintres en bois et en métal destinés à renforcer les arcs-boutants de la cathédrale ont été installés de juillet 2019 à février 2020. Ils permettent de compenser la disparition du poids de la charpente et de la couverture nécessaire à l'équilibre de la structure.

La dépose de l'échafaudage mis en place pour l'opération de restauration de la flèche et endommagé par l'incendie, qui constituait une menace pour la structure de la cathédrale, notamment par sa prise au vent, s'est achevée en décembre 2020. D'importants moyens de levage, d'accès aux parties hautes et d'échafaudage ont été mis en place à cet effet.

Enfin, les travaux de sécurisation se sont achevés par la pose en 2021 de cintres sous les arcs du chœur, du transept et de la nef, ainsi que par la sécurisation des pieds de gerbe au sommet des quatre piliers de la croisée du transept.

Le calendrier des opérations assurant la réouverture de la cathédrale en 2024 prévoit de dérouler l'essentiel des appels d'offres de travaux entre la mi-2021 et la mi-2022, les travaux des différents lots s'étendant de 2022 à 2024. La restauration du grand orgue, pour sa part, est engagée depuis le début de l'été, à la suite d'une consultation conduite au premier semestre 2021.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, le montant des autorisations d'engagement s'est élevé à 80,8 M€ et celui des crédits de paiement à 70 M€. Cette enveloppe se rapporte essentiellement à la poursuite des travaux de sécurisation et de consolidation de la cathédrale entrepris par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), mais aussi, plus marginalement, aux besoins d'équipement initial de l'établissement, tant en matière informatique que bureautique.

En 2021, l'établissement prévoit dans son budget rectificatif 104,7 M€ en AE et 24,9 M€ en CP au titre des opérations de sécurisation et de consolidation ainsi que des opérations de restauration du monument.

P131 CRÉATION

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	19 416 812	6 088 800	17 640 000	11 390 000	26 640 000	20 390 000
P131 – Création	**19 416 812**	**6 088 800**	**17 640 000**	**11 390 000**	**26 640 000**	**20 390 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 131 a pour objet de soutenir la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Ce soutien apporté à la richesse de la création et à son accès au public constitue un véritable enjeu démocratique. Il est un élément important de cohésion sociale et vise l'épanouissement de chaque individu.

L'action du ministère de la Culture en matière de soutien à la création repose sur une offre publique, dans le cadre d'une intervention directe, déléguée, autonome ou partenariale. Le périmètre du programme 131 couvre les interventions du ministère dans les champs du spectacle vivant et des arts plastiques.

Opérateurs rattachés au programme

La mise en œuvre du programme s'appuie également sur les 13 opérateurs de l'État qui lui sont rattachés.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Celles-ci concernent majoritairement des travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments du spectacle vivant ou des arts visuels.

CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, 19,42 M€ en AE et 6,09 M€ en CP ont été consacrés aux projets immobiliers dans le domaine de la création artistique. Ce montant correspond pour l'essentiel à la relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) et du Mobilier national sur le site de Pantin, ainsi qu'à l'entretien des bâtiments gérés par le Mobilier national (notamment les ateliers situés à Beauvais et Lodève).

Les données LFI 2021 font état de 17,64 M€ en AE et 11,39 M€ en CP consacrés aux dépenses immobilières.

Sur ce montant, 8,64 M€ en AE et en CP sont destinés à divers projets immobiliers des opérateurs parmi lesquels la Comédie Française (fin des chantiers pour le changement de l'informatique des cintres de la salle Richelieu, aménagement de l'accueil en regard de la mise en œuvre du schéma directeur d'amélioration de la sécurité du bâtiment), le Théâtre national de Strasbourg (rénovation et aménagement de la salle Grüber)), le Jeu de paume (aménagement des combles et de la régie) et l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (travaux de désamiantage).

Le PLF 2022 prévoit de porter ces montants dédiés aux projets immobiliers du programme 131 à 26,64 M€ en AE et 20,39 M€ en CP.

Les projets ainsi financés sont :

- la rénovation de la salle Jean Vilar du Théâtre national de Chaillot (7 M€) ;
- le schéma directeur du Mobilier National (2 M€) ;
- la mise en sécurité structurelle du palais de Tokyo suite à l'affaissement (1 M€).

Pour l'annuité 2022, des crédits issus du plan de relance et portés par une mission distincte sont susceptibles de venir apporter un financement supplémentaire aux projets immobiliers portés par ce programme.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OPÉRA NATIONAL DE PARIS (ONP)

L'Opéra national de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial dont les missions sont précisées par le décret n° 94-111 du 5 février 1994 :

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres du patrimoine lyrique et chorégraphique et favoriser la création et la représentation d'œuvres contemporaines ;
- conserver, aménager, restaurer et mettre en valeur les ensembles immobiliers dont il est doté ou qui sont mis à sa disposition dans les conditions prévues à l'article 3-1" (article qui mentionne uniquement les sites du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille).

Pour assurer ses missions, l'Opéra national de Paris dispose de quatre sites :

- le Palais Garnier, propriété de l'État, conçu par Charles Garnier, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 16 octobre 1923 ;
- l'Opéra Bastille, propriété de l'État, conçu par Carlos Ott et inauguré en 1989 ;
- les Ateliers Berthier qui hébergent les ateliers de l'ONP, également conçus par Charles Garnier et inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 9 avril 1990 (bâtiment central et pavillon d'entrée) ;
- l'École de danse de l'Opéra, située à Nanterre.

Analyse de l'évolution des crédits

Les volumes prévisionnels de dépenses immobilières sont équivalents en 2021 à ceux de 2020, compte tenu des travaux indispensables réalisés sur les deux cages de scène de Bastille et de Garnier dont les équipements techniques (podiums et cintres) font courir des risques de panne de plus en plus élevés, avec un impact sur la programmation et le fonctionnement des deux salles.

Ces travaux d'environ 4 M€ comprennent notamment :

- à Garnier : le remplacement du pilotage du cintre ;
- à Bastille : le remplacement des 14 variateurs des podiums secondaires.

D'autres projets sont financés en 2022 sur le programme 363 « compétitivité » du plan France Relance. Il s'agit principalement de travaux faisant suite à l'audit de l'Opéra Bastille, en particulier l'étanchéité des toitures terrasses, la poursuite de la rénovation des éclairages scéniques, la poursuite de la rénovation de la salle Garnier (loges et fauteuils) et l'aménagement de l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les zones ouvertes au public.

P224 SOUTIEN AUX POLITIQUES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Fonctions de soutien du ministère	4 651 436	8 304 092	10 884 327	8 882 878	10 884 327	8 882 878
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	**4 651 436**	**8 304 092**	**10 884 327**	**8 882 878**	**10 884 327**	**8 882 878**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

À partir de 2021, les politiques de l'État dans le domaine culturel relatives à l'accès des citoyens à la culture, au soutien aux établissements d'enseignement supérieur culturel, au développement de l'éducation artistique et culturelle et aux actions en faveur de la langue française et des langues de France, portées jusqu'alors par le programme 224, seront désormais regroupées dans le nouveau programme 361 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». Le programme 224 prend à partir de 2021 l'intitulé « soutien aux politiques du ministère de la culture » et

continue à porter les crédits relatifs à la gestion et l'optimisation des fonctions de soutien du ministère, ainsi que ceux concourant à la valorisation de l'attractivité de la culture française à l'international.

Dans un souci de simplification et de lisibilité, afin de conserver un périmètre constant entre l'exécution 2020, la LFI 2021 et le PLF 2022.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Le programme contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme supporte les dépenses relatives à l'entretien courant du parc immobilier d'administration centrale, tandis que les dépenses d'entretien lourd, à la charge du propriétaire, sont majoritairement supportées par le programme 723. S'agissant des services déconcentrés, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, incluant les loyers, sont inscrits sur les budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux des programmes 354 « administration territoriale de l'État » et 723. La répartition des moyens entre services est assurée au niveau régional.

CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

En matière de charges immobilières liées à l'État occupant, les dépenses s'élèvent en 2020 à 4,65 M€ en AE et 8,30 M€ en CP. Par ordre d'importance, on trouve notamment les dépenses d'énergie et fluides (0,79 M€ en AE et 1,59 M€ en CP), les loyers et charges locatives, les impôts et taxes sur les bâtiments (1,09 M€ en AE et 2,67 M€ en CP), les travaux et entretien courants que le ministère doit assumer en tant que locataire (1,70 M€ en AE et 2,97 M€ en CP).

Parmi les travaux et entretien courants réalisés en 2020 par le ministère en tant propriétaire, 1,07 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre du plan de rénovation des logements. Le ministère de la culture dispose en effet d'un parc de logements de fonction important, le plus souvent domanial, réparti sur de nombreux sites tels que le Château de Versailles ou la manufacture des Gobelins à Paris. La plupart des musées et châteaux disposent d'un ou plusieurs logements, permettant un gardiennage et une conservation des biens mobiliers et immobiliers qualitatifs. Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé dans certains établissements, le ministère procède à une évaluation afin de pouvoir disposer d'une bonne connaissance de l'état du parc. Le plan pluriannuel de rénovation a été engagé en 2017.

Pour 2021, les dépenses immobilières du programme, telles que définies en LFI s'élèvent à 10,88 M€ en AE et 8,88 M€ en CP, dont :

- 0,46 M€ en AE=CP de loyers et charges liés à l'occupation des locaux par les services déconcentrés ;
- 9,09 M€ en AE et 7,09 M€ en CP de loyers et charges liés à l'occupation des locaux par les services centraux ;
- 1 M€ en AE=CP au titre du plan de rénovation des logements de fonction ;
- 0,34 M€ en AE=CP au titre de l'investissement en DRAC.

Ces dépenses sont poursuivies en PLF 2022 pour les mêmes montants.

P361 TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	27 086 555	3 578 063	5 797 169	3 181 026	20 797 169	14 481 026
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	**27 086 555**	**3 578 063**	**5 797 169**	**3 181 026**	**20 797 169**	**14 481 026**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 361, créé au PLF 2021, est issu de la fusion des programmes 224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (désormais « soutien aux politiques du ministère de la culture ») et 186 « recherche culturelle et culture scientifique ». Il regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France, ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche, auparavant répartis sur ces deux programmes budgétaires.

La stratégie du programme 361 s'articule autour de cinq grandes priorités visant à permettre la participation de tous les habitants à la vie culturelle tout au long de leur vie, sur l'ensemble du territoire et quelles que soient leurs situations :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;
- promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique dans le cadre des crédits de son action 4 « recherche culturelle et culture scientifique et technique », en s'appuyant notamment sur l'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) « Universcience », opérateur référent en la matière, dont il assure la cotutelle avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Ces priorités sont mises en œuvre au plus près des publics et des territoires et en lien avec les collectivités territoriales. Ce processus de déconcentration permet l'amélioration du service rendu à l'usager et un déploiement plus efficace et plus visible des politiques culturelles.

Opérateurs rattachés au programme

La mise en œuvre du programme s'appuie également sur les 39 opérateurs de l'État qui lui sont rattachés.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2020 a été marquée par la réalisation de travaux d'investissement sur les écoles de l'enseignement supérieur culture, pour une exécution de 27,1 M€ en AE et 3,6 M€ en CP, répartis comme suit :

- 26,53 M€[1] en AE et 2,9 M€ en CP au titre des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Marseille en centre-ville, dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) avec l'Institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'école nationale supérieure du paysage ;

- 0,56 M€ en AE et en CP relatifs aux travaux de construction de la nouvelle école nationale supérieure de la photographie d'Arles, dans des bâtiments plus adaptés à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels.

L'année 2021 a également été marquée par la réalisation d'importants travaux d'investissement sur les écoles de l'enseignement supérieur culture, pour un montant total de crédits ouverts en LFI 2021 de 5,8 M€ en AE et 3,2 M€ en CP, répartis comme suit :

- 2 M€ en CP au titre des travaux de relocalisation de l'ENSA de Marseille en centre-ville, dans le cadre de la création de l'IMVT avec l'Institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'école nationale supérieure du paysage ;
- 1 M€ en CP relatifs au projet de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA de Toulouse ;
- 0,18 M€ en AE et 0,18 M€ en CP pour les travaux de rénovation de l'École nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA) de Paris ;
- 3,57 M€ en AE pour les travaux sur la Villa Arson ;
- 2,05 M€ en AE dans le cadre de la mise en accessibilité des écoles de l'enseignement supérieur culture.

Enfin, au PLF 2022, la garantie de la mise en œuvre des grands projets d'investissement des établissements de l'enseignement supérieur culture constitue une priorité du programme 361 et bénéficie de 8,3 M€ de mesures nouvelles en CP. Ä cela s'ajoute le soutien à l'implantation des Ateliers Médicis dans un nouveau lieu à horizon 2025, qui bénéficie de 15 M€ en AE et 3 M€ en CP de mesures nouvelles en 2022. Ainsi, au PLF 2022, 20,80 M€ en AE et 14,48 M€ en CP sont destinés aux dépenses immobilières, répartis comme suit :

- 4 M€ en CP dont 2 M€ de mesures nouvelles au titre des travaux de relocalisation de l'ENSA de Marseille en centre-ville, dans le cadre de la création de l'IMVT avec l'Institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'école nationale supérieure du paysage ;
- 3 M€ en CP dont 2 M€ de mesures nouvelles relatifs au projet de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA de Toulouse ;
- 0,18 M€ en AE et 0,48 M€ en CP pour les travaux de rénovation de l'ENSBA, dont notamment la démolition du bâtiment Lenoir ;
- 3,57 M€ en AE et 2 M€ en CP de mesures nouvelles pour les travaux sur la Villa Arson ;
- 2 M€ en CP de mesures nouvelles pour la construction de la nouvelle école nationale supérieure d'art de Cergy ;
- 2,05 M€ en AE dans le cadre de la mise en accessibilité des écoles de l'enseignement supérieur culture ;
- 15 M€ en AE et 3 M€ en CP dans le cadre du soutien de l'implantation des Ateliers Médicis dans un nouveau site à Clichy Montfermeil à l'horizon 2025.

[1] Ces 23,63 M€ en AE correspondent à une correction d'imputation : imputées à tort sur l'action 7 du programme 224, elles ont été repositionnées sur l'action 1 du programme 361. Ce mouvement s'est avéré nécessaire afin de permettre la bascule de l'engagement juridique sur ce nouveau programme.

P334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Le programme 334 ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme, dont la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi). En matière d'investissement:

- 2022 devrait voir le lancement du projet de nouveau centre de conservation de la BnF pour lequel 30 M€ en AE ont été ouverts en PLF 2021 et 4 M€ en CP sont prévus en PLF 2022;

- En 2021, les travaux de réhabilitation de quadrilatére Richelieu sont presque achevés. Le projet de rénovation, dont le coût total actualisé est estimé à 247,6 M€ (intégrant le coût des études pour la restauration des façades, hors coût

de déménagement et de premier équipement), fait l'objet d'un financement interministériel. La participation du ministère de la culture et de la BnF, qui s'élève à 205 M€, au total, est financée par le programme 334 à hauteur de 164,75 M€ (pour la partie aménagement intérieur, incluant un apport de 8,4 M€ de la BnF sur crédits propres issus de mécénat, notamment pour le financement des études et travaux liés à la restauration de la salle ovale ou à des aménagements d'espaces d'exposition), et par le programme 175 " Patrimoines" de la mission "Culture" à hauteur de 40,2 M€ (pour la partie monuments historiques, clos et couvert et façade, aménagement);

- En 2022, les crédits d'investissement de la Bpi présentent une hausse de 35 M€ en AE et 5,3 M€ en CP au titre de son projet de rénovation et de modernisation, et pour contribuer à sa relocalisation temporaire pendant les travaux du Centre Pompidou.

P126 CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Représentation des activités économiques et sociales	1 256 100	1 256 100	4 726 000	4 726 000	1 056 000	1 056 000
P126 – Conseil économique, social et environnemental	**1 256 100**	**1 256 100**	**4 726 000**	**4 726 000**	**1 056 000**	**1 056 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Cette assemblée consultative est composée de 175 membres désignés sur proposition des organisations socioprofessionnelles nationales, des organisations environnementales et des associations familiales.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Contribution du programme à la politique transversale

Les crédits du programme 126 consacrés à la politique immobilière de l'État contribuent à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État. Le Conseil économique social et environnemental occupe le Palais d'Iéna, classé au titre des monuments historiques d'une surface hors œuvre nette de 17 487 m².

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

De façon à terminer le plan de sauvegarde du Palais, le mandat confié à l'OPPIC (opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) en 2013 a été prolongé par avenant pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2022 en poursuivant les opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement selon les grands axes suivants :

- assurer l'accueil des publics et leur permettre un accès le plus adapté au Palais ;
- conserver le patrimoine ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable ;
- valoriser le patrimoine immobilier : le CESE occupant des locaux prestigieux au cœur du 16e arrondissement de Paris, il est essentiel qu'il puisse se doter d'un outil de gestion patrimoniale adapté et réfléchir à des opérations de valorisation de ses bâtiments.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Les études de faisabilité pour l'accessibilité du Palais d'Iéna sont désormais achevées. Elles correspondent à une série d'opérations pour permettre au CESE de conduire toutes les démarches nécessaires à la mise en accessibilité de ses locaux aux personnes à mobilité réduite et d'offrir un accompagnement adapté à toutes les personnes en situation de handicap (signalétique, boucle auditive...). Les autorisations des services instructeurs ont été obtenues. Après un premier appel d'offres infructueux, un deuxième s'est montré plus concluant et les entreprises recevront leurs notifications, suivant les lots, entre septembre et décembre 2021, pour une opération de travaux qui doit s'achever en décembre 2022.

Des travaux d'étanchéité sont également planifiés en 2022 sur la rotonde du bâtiment et sur la partie non classée, dite Albert de Mun.

Analyse de l'évolution des crédits

Les moyens alloués en fonctionnement aux dépenses immobilières sont stables.

Les dépenses immobilières sur le titre III seront réajustées pour effectuer des travaux légers de rénovation en régie.

Les dépenses d'investissement pour 2021 correspondent, d'une part aux crédits dédiés aux travaux de mise en accessibilité des travaux d'Iéna, ayant été versés à l'OPPIC, ainsi qu'aux crédits obtenus pour le financement des travaux de clos et de couvert. L'ensemble de ces travaux seront menés tout au long de l'année 2022 (voir supra partie Faits marquants).

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois dédiés à la fonction immobilière restent stables.

P164 COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
21 – Examen des comptes publics	11 083 528	10 380 134	9 947 692	9 087 677	7 796 705	9 043 987
P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	**11 083 528**	**10 380 134**	**9 947 692**	**9 087 677**	**7 796 705**	**9 043 987**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Cour des comptes, les chambres régionales et territoriales des comptes ainsi que la Cour de discipline budgétaire et financière forment un même ensemble, les juridictions financières, régies par le code des juridictions financières.

Elles ont pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et contribuent à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de demander « compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens « de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen).

La Cour des comptes œuvre au respect de ces principes en examinant les comptes et en contrôlant la gestion de l'État et de ses opérateurs, des institutions de protection sociale, des entreprises publiques ou encore des organismes bénéficiaires de concours financiers publics. Le cas échéant, elle met en jeu la responsabilité des comptables publics

et des ordonnateurs comptables de fait ou saisit les instances habilitées à prononcer d'autres sanctions. Par ailleurs, la Cour des comptes analyse la situation des finances publiques et évalue les politiques publiques. Enfin, elle certifie les comptes de l'État et ceux du régime général de la sécurité sociale.

Les chambres régionales et territoriales des comptes remplissent, à l'égard des collectivités territoriales et des organismes publics qui en dépendent, les mêmes attributions d'examen des comptes des comptables publics et de contrôle de la gestion, à l'exception des missions de certification des comptes. Les chambres régionales et territoriales des comptes rendent également des avis sur les budgets de ces collectivités, sur leurs marchés et sur leurs délégations de service public.

La Cour de discipline budgétaire et financière sanctionne les irrégularités ou les fautes de gestion commises par les ordonnateurs et, de façon générale, les gestionnaires publics.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 164 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action n° 27 « pilotage et soutien des juridictions financières » et regroupent notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support.
Au sein des juridictions financières, ces crédits sont essentiellement utilisés par la direction du patrimoine et de la logistique de la Cour des comptes qui assure l'entretien des immeubles ou la conduite d'opération des projets immobiliers qui s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale :

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière des juridictions financières actuellement en vigueur couvre la période 2019-2023. Ses orientations générales se déclinent selon les trois priorités suivantes :

- le maintien de la valeur immobilière du parc : les juridictions financières investiront pour entretenir les implantations patrimoniales, notamment en procédant à des travaux thermiques et électriques afin de parvenir à une diminution de la facture énergétique au terme du schéma (diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES de 20 %) et préserver, dans son ensemble, la valeur immobilière du parc,
- la poursuite des projets inscrits au schéma immobilier de la Cour des comptes : les projets inscrits au schéma immobilier pour la période 2019-2023 consistent en l'adaptation des espaces de travail afin de garantir la sécurité des personnes et l'amélioration du cadre de travail,
- l'optimisation des implantations existantes : les juridictions financières poursuivront les efforts engagés de rationalisation des surfaces, notamment en densifiant ou en relocalisant certaines implantations, en renégociant les baux les plus significatifs et en réduisant également les surfaces d'archives afin d'améliorer les ratios de performance immobilière et permettre une réduction globale des coûts sur l'ensemble du parc.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

L'année 2021 s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023 et la principale opération poursuivie est l'aménagement de salles modulables de réunion (rénovation des salles des commissions) qui sera achevée en 2023.

Analyse de l'évolution des crédits et des emplois

Les dépenses immobilières 2020 se sont élevées à 10,38 M€ en CP soit une augmentation de 1,1 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2019 (10,27 M€ de dépenses totales). Le niveau d'engagement a été, quant à lui, inférieur de 9,9 M€ par rapport à 2019, année au cours de laquelle d'importants engagements pluriannuels ont été effectués.

Ainsi, en 2019, des marchés interministériels d'énergie d'une durée de quatre ou deux ans avaient été engagés pour 2,3 M€ et plusieurs baux immobiliers avaient été réengagés, concernant principalement les sièges des chambres régionales et territoriales des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes (sept ans pour un total de 6,3 M€), d'Antilles-Guyane (9 ans pour un total de 3,8 M€) et de Corse (3 ans pour un total de 0,7 M€).

En 2020, les engagements pluriannuels ont concerné principalement le réengagement des baux immobiliers des sièges des chambres régionales et territoriales des comptes de Centre-Val de Loire (9 ans pour 4,8 M€) et de Polynésie française (3 ans pour 0,3 M€).

Concernant les dépenses inscrites en LFI 2021, l'augmentation des AE de 0,9 M€ par rapport à 2021 sur le poste « énergies et fluides » concerne l'engagement ferme de deux ans sur les marchés interministériels de fournitures d'énergie (électricité de petite puissance et gaz). Sur le poste « travaux structurants » le montant d'AE de 2,2 M€ correspond à une opération de travaux relative à une restructuration d'immeuble dont l'engagement pourrait intervenir en fin d'année.

Les autres postes de dépenses de la brique immobilière sont stables sur la période 2020 à 2022.

S'agissant des emplois mobilisés, 32 ETPT sont recensés pour la gestion immobilière du programme 164 en 2020. Ce volume devrait être identique sur les années 2021 et 2022.

P165 CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	63 230 989	41 081 376	64 052 937	47 812 868	23 366 023	64 029 602
P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	**63 230 989**	**41 081 376**	**64 052 937**	**47 812 868**	**23 366 023**	**64 029 602**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 165 regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets et la réalisation d'études et d'expertises juridiques au profit des administrations.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 165 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action « soutien », qui regroupe notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support. Au sein de la juridiction administrative, l'utilisation de ces crédits, par une structure centrale professionnalisée, s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

La politique immobilière du Conseil d'État et de la juridiction administrative suit quatre priorités :
- adapter, dans un contexte d'augmentation de l'activité contentieuse, les locaux des juridictions à leurs besoins,
- mettre aux normes et valoriser les bâtiments existants,
- assurer la sécurité des lieux et des personnes,
- accroître l'efficience de la gestion immobilière (maîtrise des coûts de maintenance et de fonctionnement courant).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Au 31 décembre 2020, vingt-neuf juridictions sont accessibles au sens de la loi. La conformité d'accessibilité est atteinte pour près de 60 % des immeubles abritant la juridiction administrative.

Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2020 a été marquée par :
- la notification du marché public global de performance et la préparation du dossier de permis de construire pour l'aménagement de la cour administrative d'appel de Toulouse dont l'achèvement des travaux est prévu pour permettre l'ouverture de la cour le 1er mars 2022 ;
- la notification des marchés de travaux pour l'aménagement du nouveau site du TA de Guadeloupe et le lancement des travaux ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation de l'immeuble qui accueillera le TA de Marseille ;
- la notification du marché de travaux pour la réalisation des travaux de la phase 3 (notamment la création de 3 salles d'audience dans le volume de la grande salle d'audience existante) de l'opération de réhabilitation du TA de Paris.

Les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des tribunaux administratifs de Bordeaux, Caen et Châlons-en-Champagne ont été achevés.
L'année 2021 est particulièrement marquée par :
- la délivrance du permis de construire pour l'aménagement de la cour administrative d'appel de Toulouse et le démarrage des travaux ;
- le choix des trois groupements admis à remettre une offre dans le cadre de l'opération de relogement de la CNDA et du TA de Montreuil ;
- le démarrage des travaux de la phase 3 du TA de Paris ;
- le démarrage des travaux de séparation des flux public/privé et l'amélioration de la sûreté du TA de Melun ;
- la décision de reloger le TA de Guyane sur le futur site de la cité judiciaire de Cayenne et le lancement des études de programmation ;
- l'achèvement de la première phase provisoire des travaux de reprise de l'étanchéité des arcades du Palais-Royal donnant sur la place du Palais-Royal ;
- l'achèvement des travaux de réhabilitation du nouveau site du TA de Guadeloupe et l'emménagement de la juridiction ;
- l'achèvement des travaux de mise aux normes accessibilité et d'aménagement de la zone recevant du public du TA de Limoges ;
- l'achèvement de la rénovation complète des installations de chauffage-ventilation-climatisation du TA de Montpellier ;
- l'achèvement des travaux de création d'une seconde salle d'audience et de réaménagement de l'accueil au TA de Pau ;
- l'achèvement des travaux d'aménagement de l'espace restauration de la cour administrative d'appel de Nancy ;
- l'achèvement des travaux d'amélioration du confort thermique de l'accueil du TA de Grenoble.

L'année 2022 sera principalement caractérisée par l'ouverture de la cour administrative d'appel de Toulouse, l'emménagement du TA de Marseille dans ses nouveau locaux, la notification du marché public global de performance pour le relogement de la CNDA et du TA de Montreuil ainsi que la poursuite des études de conception, le lancement des travaux de la phase 2 de la réhabilitation de l'aile Colette du Palais-Royal, comme ceux du réaménagement des espaces publics du TA d'Amiens.

Analyse de l'évolution des emplois

L'évolution des emplois et des crédits de masse salariale liés aux fonctions immobilières est relativement stable d'un exercice à l'autre.

P129 COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Coordination du travail gouvernemental	56 840 358	55 979 162	66 983 194	63 338 430	31 269 322	77 948 605
P129 – Coordination du travail gouvernemental	**56 840 358**	**55 979 162**	**66 983 194**	**63 338 430**	**31 269 322**	**77 948 605**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général du gouvernement, le programme 129 fédère principalement les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Sont rattachés au périmètre :

– la grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) qui occupe des bâtiments dont elle est propriétaire ;

– l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) qui occupe des bâtiments domaniaux relevant du ministère des Armées ;

– l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) qui occupe depuis 2019 un bâtiment domanial relevant des services du Premier ministre.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La mise en œuvre de la politique immobilière de l'État par le programme 129 se traduit notamment par la poursuite d'une politique de rationalisation des implantations et d'optimisation de l'occupation des locaux, ainsi que par la conservation et la valorisation des biens domaniaux (inscrits à l'inventaire des monuments historiques et /ou classés pour un certain nombre d'entre eux) dont il a la charge.

À cet égard, il faut noter la poursuite des cessions de divers sites rendus disponibles par le regroupement de nombreux services sur le site Ségur-Fontenoyr. Ainsi, sur les sept sites identifiés lors du projet, quatre ont déjà été cédés : l'hôtel de Broglie en 2016, l'hôtel de Vogüé, un premier lot de l'hôtel de Mailly-Nesles en 2018 et le bâtiment sis 113 rue de Grenelle en 2021.

Contribution du programme à la politique transversale

La contribution du programme 129 à la politique immobilière de l'État est imputée principalement sur deux actions :

- action n° 2 « coordination de la sécurité et de la défense » qui comprend notamment les crédits du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), du groupement interministériel de contrôle (GIC) mais également la subvention à l'IHEDN ;
- action n° 10 « soutien ». La direction des services administratifs et financiers (DSAF) assure les missions d'administration générale des cabinets rattachés au Premier ministre et des services hors SGDSN. Le périmètre des services concernés par les dépenses immobilières prises en charge par la DSAF est donc très large. Aussi, certaines dépenses concernant les autorités administratives indépendantes du programme 308 et d'autres entités accueillies dans les locaux des services du Premier ministre peuvent faire l'objet d'un remboursement a posteriori.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Le SPSI 2019-2023 présente une stratégie qui s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État et plus particulièrement dans ceux relatifs à la conservation, la valorisation et l'optimisation d'un parc immobilier d'exception. Il se traduit par des opérations de restructuration lourdes sur plusieurs hôtels particuliers dont les occupants seront relogés de manière provisoire, dans un mouvement tournant, pendant la durée du chantier, au sein d'autres immeubles domaniaux, afin de limiter les nuisances et d'optimiser en conséquence la durée, le coût et la qualité des travaux.

La programmation du SPSI a été révisée pour tenir compte des nouvelles contraintes apparues ces dernières années. Ainsi, la cession du site 2 bis cité Martignac a été repoussée afin de loger la mission Notre-Dame de Paris fin 2019. Le site 19 rue Constantine, prévu dans le schéma de cession, a été réarmé et accueille, depuis fin 2020, le Haut-Commissaire au Plan ainsi que le Secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (SGPFUE). Au-delà, l'Hôtel de Castries accueille, depuis le mois de juillet 2020, la ministre des territoires et des relations avec les collectivités territorialesainsi que le secrétaire d'État chargé de la ruralité, l'hôtel du 101 rue de Grenelle, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et le site Ségur-Fontenoy, la ministre de la Mer et la ministre déléguée à la Ville.

La livraison du nouveau bâtiment pour le groupement interministériel de contrôle (GIC) financé à 88 % par le CAS immobilier, à la suite des cessions des biens domaniaux des services du Premier ministre, est prévue pour 2022

Dans le cadre de son évolution et des enjeux liés à la cyber-défense, deux nouvelles implantations sont prévues pour permettre la croissance de l'ANSSI :

- 33,5 M€ d'AE et 9,5 M€ de CP ont été prévus au PLF 2021 pour l'implantation d'une antenne de l'ANSSI à Rennes. Cette implantation stratégique visant à augmenter les performances et l'efficacité des actions de l'Agence en collaborant avec tous les acteurs présents dans le bassin rennais devrait à terme permettre l'accueil de 200 agents. La formule retenue en CNIP est la vente en état futur d'achèvement (VEFA) de l'ordre de 20 M€ avant travaux spécifiques. La livraison est prévue pour fin 2022.
- une seconde implantation est également envisagée en Île-de-France à partir de 2022. Ce projet entend proposer un premier tiers-lieu opérationnel de près de 10 000 m^2 (dont 1 700 m² d'occupation de l'ANSSI) porté majoritairement par le secteur privé, pour y co - localiser industriels, PME et start - ups du secteur ainsi que des services de l'État, laboratoires de recherche ou encore instituts de formation. En 2021, 11,6 M€ devraient faire l'objet d'un engagement pour couvrir 6 années de bail.

Depuis 2020, une opération de rationalisation des bâtiments et de remises aux normes des locaux occupés par l'institut des hautes études de défense nationale à l'École militaire est engagée. Cette opération pilotée par le ministère des Armées est pour partie financée par l'IHEDN.

Un transfert de 2 M€ en AE=CP a été réalisé du programme 129 vers le programme 212 « soutien de la politique de la défense » au titre des études et travaux de restructuration.

Analyse de l'évolution des crédits

Dépenses immobilières de la DSAF

La majeure partie des crédits est consacrée aux dépenses de l'occupant et plus particulièrement au loyer versé à la SOVAFIM pour le site Ségur - Fontenoy. Celui-ci progresse sous l'effet tendanciel de l'indexation à l'ILAT et de la compensation budgétaire de la libération des surfaces occupées par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Conformément à ses projets, la DILA opère progressivement un retour vers son siège de la rue Desaix au fur et à mesure des travaux de restructuration réalisés sur ce site.

3,3 M€ par an sont consacrés généralement à l'entretien du parc immobilier géré par les SPM (hors sites SGDSN). Des redéploiements en gestion ont permis en 2020 d'assurer la réouverture de l'immeuble situé au 19 rue de Constantine et l'installation des cabinets ministériels à la suite du remaniement de juillet 2020.

La programmation 2021 a été fortement révisée pour tenir compte des nouvelles contraintes de faisabilité et de calendrier à la suite de l'arrêt des chantiers pendant la durée du confinement lié à la COVID-19 d'une part et du nouveau taux d'occupation des sites d'autre part. De plus, elle porte de nouvelles interventions dans des espaces habituellement difficiles à rénover du fait de leur occupation permanente au sein de l'hôtel de Matignon.

En 2022, deux opérations importantes, en partie financées au PLF 2022, ciblent la réfection ou le remplacement (selon le cas) des menuiseries de la façade sud de l'hôtel de Matignon et la réfection du treillage du jardin qui contribue à la sûreté du site.

Dépenses immobilières du SGDSN

L'évolution des dépenses immobilières est marquée sur la période par le renouvellement des baux : de l'ANSSI à Paris (33 M€ d'AE en 2020), du GIP Acyma (assistance aux victimes de cyber-malveillance) à Paris (0,7 M€ d'AE), du Cyber Campus dans l'ouest Parisien en 2021. De plus, les nouveaux projets d'implantation liés à l'accroissement de l'activité « cyberdéfense » (Antenne rennaise de l'ANSSI, ouverture du nouveau site du GIC proche de Paris en 2022) engendrent, au-delà du prix d'acquisition, des dépenses d'entretien lourd et une augmentation des dépenses de l'occupant.

De plus, de 2019 à 2021, les dépenses du propriétaire se concentrent sur le site de l'hôtel national des Invalides, notamment avec la rénovation du parvis et la sécurisation des accès, l'aménagement de la cour de Toulon et la poursuite des travaux relatifs à la rénovation de la cage de Faraday du centre de transmission gouvernemental intégré à l'opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC).

Analyse de l'évolution des emplois

Pour établir la comptabilisation des emplois, la méthode retenue consiste à recenser les ETPT réels consacrés à l'activité immobilière. Il est précisé que, dans ce cadre, n'ont pas été comptabilisés les gendarmes qui assurent la surveillance des zones protégées (il s'agit en effet d'une mission de sûreté des sites et des personnes plus qu'une simple mission de gardiennage).

Les dépenses de personnel consacrées à la mise en œuvre de la politique immobilière au sein du programme 129 sont principalement circonscrites à l'action 10 « soutien » et 02 « coordination de la sécurité et de la défense » et sont relativement stables. Elles représentent environ 45 emplois, pour un budget de l'ordre de 2,5 M€.

P308 PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	1 559 220	2 023 292	2 589 925	1 717 392	1 387 064	1 820 022
P308 – Protection des droits et libertés	**1 559 220**	**2 023 292**	**2 589 925**	**1 717 392**	**1 387 064**	**1 820 022**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du Gouvernement, le programme 308 regroupe, en 2021, les crédits de sept autorités administratives indépendantes, d'une autorité publique indépendante le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), du comité consultatif national d'éthique (CCNE) et de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

À la suite au regroupement de la majeure partie des autorités administratives indépendantes sur l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, dont la charge relève principalement du programme 129, le programme 308 participe à la politique immobilière de l'État par une gestion rigoureuse de ses coûts d'occupation et la poursuite de la rationalisation des implantations restantes, notamment par la renégociation des baux et/ou le recours à des biens domaniaux disponibles.

La contribution du programme 308 à la politique immobilière de l'État est imputée principalement sur l'action 5 « Contrôleur général des lieux de privation de liberté » et l'action 10 « Haute autorité pour la transparence de la vie publique ».

En tant qu'autorité publique indépendante depuis 2015, le CSA bénéficie d'une subvention inscrite en titre 6 englobant l'ensemble de ses crédits. À ce titre, les crédits immobiliers ne sont pas spécifiquement identifiés au sein du PAP. Le CSA a renouvelé le bail pour les locaux qu'il occupe Tour Mirabeau le 1er juillet 2019.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

En dehors de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy dont la charge relève principalement du programme 129, le parc immobilier du programme 308 est désormais uniquement constitué d'immeubles pris à bail.

Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits s'explique principalement par le renouvellement des baux sur la période.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Le Contrôleur général occupe des locaux au 16-18 quai de la Loire dans le 19e arrondissement de Paris.

Un nouveau bail (6/9 ans) a été conclu à date d'effet du 15 février 2015, pour un montant total de loyer s'établissant à 254 600 euros HT, avec une franchise de loyer de trois mois pour une surface d'environ 860 m^2. En 2021, une mesure nouvelle de 1,3 M€ en AE a été prévue afin de permettre l'engagement de 3 ans de loyers supplémentaires au même endroit.

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique occupe des locaux situés au 98-102 rue de Richelieu, dans un immeuble pris à bail par le Conseil d'État. Cette emprise a pour contrepartie le remboursement des coûts d'occupation auprès du Conseil d'État, sur la base d'une convention d'utilisation des locaux.

En 2019, la loi de transformation de la fonction publique a prévu la fusion de la Haute Autorité et de la Commission de déontologie de la fonction publique. Cette fusion s'est traduite par la hausse des effectifs de la Haute Autorité en 2020.

La convention d'occupation avec le Conseil d'État a fait l'objet d'un avenant fin 2019 qui permet à la Haute Autorité d'occuper une surface utile brute totale de 1 317 m² dont 1 049 m² de surface utile nette. En juin 2021, un nouvel avenant a permis d'augmenter la surface occupée de 114 m^2. Cette extension au sein des locaux du Conseil d'État assure à la Haute Autorité une localisation pérenne rue Richelieu et lui permet de respecter différentes contraintes majeures : un système de sécurité renforcé, des locaux présentant des caractéristiques techniques particulières permettant l'accueil d'une trentaine d'armoires fortes et un lieu de réunion adapté à la dimension de son collège.

Le Défenseur des droits

Il s'agit principalement de quelques dépenses d'occupation pour répondre aux besoins des délégués répartis sur tout le territoire.

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois dédiés à la fonction immobilière restent stables.

P203 INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Routes - Développement	32 131 597	35 916 722	31 800 000	38 500 000	30 660 000	38 460 000
P203 – Infrastructures et services de transports	**32 131 597**	**35 916 722**	**31 800 000**	**38 500 000**	**30 660 000**	**38 460 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 203 porte à la fois sur les infrastructures et sur les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes et aéroportuaires, sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés, à l'exception de la sécurité du transport maritime qui relève du programme 205 « affaires maritimes » et du secteur aérien qui fait l'objet du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ». Ce programme fait appel aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de france (AFITF) sous forme de fonds de concours.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La création des directions interdépartementales des routes (DIR) en 2006 s'est traduite par la constitution d'un parc immobilier technique de deux cent quarante sites environ comportant des centres d'entretien et d'intervention (CEI), des points d'appuis occasionnels et permanents et dix-huit centres d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT). Cette réorganisation a nécessité la mise en place de deux programmes immobiliers :

1. L'immobilier technique hors contrat de partenariat : plus de cent soixante sites ont été conservés pour lesquels il est nécessaire d'assurer la maintenance dite "propriétaire" et en particulier les travaux de réparations urgentes ainsi qu'aux dépenses incontournables suite aux conclusions des contrôles réglementaires sur ces installations. En parallèle, des investissements complémentaires sont parfois nécessaires, comme la construction d'annexes à certains CEI (hangars, couverture de stockage de sel, sécurisation de la gestion des

déchets, traitement des eaux des plates-formes avant rejet au milieu naturel), l'extension, la réparation et le maintien de la sécurité et la salubrité des installations. En 2021, un montant de 12 M€ a été programmé en LFI.

2. Le contrat de partenariat pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et la gestion de soixante-trois CEI du réseau routier national non concédé. Le contrat a été signé le 14 janvier 2010 pour une phase de réalisation qui s'est achevée avec l'acceptation par l'État du dernier CEI le 14 mai 2012. En 2021, le loyer de ce contrat représente 19,3 M€ en AE et 26 M€ en CP.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Faits marquants

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement a été finalisé (en liaison avec le COP) et envoyé aux personnes associées (ministère de tutelle, DIE, RRPIE et préfets ainsi qu'au CEGEFI de VNF) le 6 juillet 2021.

Pour la période 2020/2025, plusieurs priorités ont été identifiées dont :

- la complétude de la base de données compatible avec les outils développés par la DIE,
- la professionnalisation de la filière immobilière avec une harmonisation des processus et des métiers à l'ensemble du réseau territorial,
- la réforme des logements de fonction selon les prescriptions établies par la DIE,
- la restructuration du patrimoine industriel en lien avec le Plan de Modernisation de la voie d'eau,

Les opérations majeures de l'établissement sont les suivantes :

- le repositionnement géographique, à une échelle de 10 ans environ, du parc industriel (centres de maintenance industrielle, points d'appui et postes de commandes centralisées) au regard du Plan de Modernisation de la voie d'eau,
- des réflexions sur les nouveaux modes de travail : télétravail, flex-office… amenant à reconsidérer les usages et les fonctions des immeubles tertiaires. Une première étude/expérience est actuellement menée pour le Siège à Béthune où VNF est accompagné par un programmiste. Cette étude pourrait alors servir de modèle et être par la suite déclinée à l'échelle des Directions Territoriales.

Analyse de l'évolution des crédits

La mise en place en 2020 d'un budget immobilier unifié (regroupant les immeubles tertiaires, les bâtiments industriels, les logements de service et l'immobilier dit de « valorisation ») est reconduite.

VNF a engagé, avec l'aide d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé dans la modélisation de la maintenance prédictive, une démarche sur le développement de ce type de maintenance visant à une meilleure maîtrise des dépenses et aux risques inhérents (discontinuité de service, pannes…).

P205 AFFAIRES MARITIMES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Sécurité et sûreté maritimes	4 721 278	6 178 330	5 150 000	5 150 000	5 200 000	5 200 000
P205 – Affaires maritimes	**4 721 278**	**6 178 330**	**5 150 000**	**5 150 000**	**5 200 000**	**5 200 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Avec ses 5 000 kilomètres de côtes et ses 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE), la France dispose du deuxième domaine maritime dans le monde. Ses approches maritimes, notamment dans la zone ouest Bretagne, Manche, Mer du Nord sont parmi les plus fréquentées du globe. Dans ces conditions, les questions immobilières dans le cadre de la sécurité maritime, de sûreté, de protection de l'environnement, mais aussi de formation des gens de mer revêtent une importance particulière et sont des enjeux de société majeurs.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Le programme 205 assure la tutelle de l'École nationale supérieure maritime (ENSM). Cette école de navigants et d'ingénieurs est implantée sur quatre sites : Le Havre, Nantes, Marseille et Saint-Malo. Cette école a par ailleurs une mission importante de formation professionnelle des marins, notamment au travers des requalifications réglementaires, en particulier sur le site de Saint-Malo. Un regroupement de ses sites est actuellement en cours, notamment pour rationaliser son occupation bâtimentaire.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'enjeu du volet immobilier pour le programme 205 dépasse largement les questions d'hébergement des équipes administratives. Le bon entretien des infrastructures conditionne directement le niveau opérationnel des missions dévolues aux services des affaires maritimes et la qualité de service rendu aux usagers.

Ces infrastructures métiers sont par nature fortement exposées à l'air salin le long des côtes et demandent un entretien régulier et important.

1) La politique transversale de l'immobilier concerne en premier lieu l'action « sécurité et sûreté maritime », qui se caractérise par une grande professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier technique de l'État.

L'entretien des établissements de signalisation maritime (ESM) des Phares et Balises est une mesure primordiale pour assurer la signalisation et la sûreté maritime. Une programmation des travaux sur les ESM fixes se poursuit de manière continue vers une amélioration des méthodes de planification qui doivent permettre d'estimer plus précisément les interventions nécessaires et planifier la rénovation des phares.

L'axe immobilier est un enjeu particulièrement important pour le maintien en conditions opérationnelles des ESM.

Les travaux d'entretien et de modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS, qui ont la responsabilité de la direction et de la coordination des missions de recherche et de sauvetage en mer, de la surveillance de la navigation maritime, de la diffusion de renseignements de sécurité maritime, de la surveillance des pollutions maritimes, de la surveillance de l'environnement marin et des pêches) poursuivent l'objectif de modernisation des implantations territoriales des sites. Chaque année, des crédits sont mis à disposition pour l'aménagement des équipements techniques, des systèmes d'information et de l'immobilier de ces sites vitaux. Leur âge - 50 ans - pose aujourd'hui la question de leur renouvellement, intégré dans un schéma permettant une optimisation du maillage territorial et impliquant une planification des moyens. Ils bénéficient en 2021 et 2022 de crédits au titre du plan de relance, de même que pour les travaux de réfection de l'Estacade du Havre.

2) Le programme est également un programme support pour les services relevant des affaires maritimes. Dans ce cadre, il participe à la rationalisation du patrimoine immobilier de l'État par de nombreuses cessions, le cofinancement d'opérations de rénovation, ou la recherche de rationalisation par regroupement interne ou entre administrations. Ainsi en 2022, l'UCEM, Unité des concours et examens maritimes, service d'administration centrale délocalisé à Nantes, rejoindra en début d'année les locaux du Centre de valorisation des ressources humaines de Nantes. Les travaux d'aménagement des locaux sont estimés à 200 K€.

La direction des affaires maritimes planifie des cessions immobilières et respecte les ratios m²/agent.

Les services des affaires maritimes conservent certains loyers marchands (1,5 M€) qui couvrent à la fois des bâtiments de service dans l'attente de la stabilisation des projets locaux de mutualisation engagés depuis 2011, mais également des logements de fonction pour des personnels soumis à nécessité absolue de service ou selon le régime des conventions d'occupation avec astreintes, particulièrement en outre-mer où l'offre de logements pour les agents publics n'est pas toujours disponible

Actuellement, les grands projets immobiliers du programme sont ceux de l'ENSM (cf ci-dessous), de Fouillole en Guadeloupe (400 K€), des regroupements de sites comme pour les services de la Rochelle à la DIRM NAMO, ou les

CROSS (DIRM MEMN). L'École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM) a quant à elle procédé au regroupement de son siège sur le site du Havre.

3) S'agissant de ENSM, elle a engagé des travaux pour établir un SPSI qui identifie des enjeux prégnants pour chacun des quatre sites, chacun spécialisé dans des activités pédagogiques bien identifiées. En particulier, dans le cadre du CPER Pays de la Loire 2015-2020, un projet de relocalisation du site de Nantes sur le campus universitaire, en partenariat avec l' École centrale de Nantes (ECN), a démarré en 2017 pour un aménagement prévu à la rentrée 2022. Le plan de financement, a prévu une contribution de 1,3 M€ sur le programme 205. Le projet n'est pas encore finalisé à ce jour.

Le site de Saint-Malo, porteur d'une grande partie de la formation professionnelle des marins, avec la requalification imposée par la réglementation dans le domaine de la sécurité, étudie le développement de son centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Conformément à son COP 2018-2022, les deux sites actuels de Nantes et de Saint-Malo, vétustes et coûteux en frais de fonctionnement seront abandonnés au profit de deux antennes :

- à Nantes, une antenne ENSM sera hébergée sur le campus de l'École Centrale, antenne dédiée à la formation ingénieur spécialité génie maritime et au pôle recherche. Ce déménagement est prévu en septembre 2022. L'ENSM continuera ainsi de bénéficier d'un environnement académique et industriel favorable. L'école sera localisée au plus près d'acteurs de l'économie maritime et au plus près d'un établissement supérieur déjà partenaire. La construction de cette antenne est intégrée dans un projet immobilier plus vaste pour l'École Centrale, projet financé par l'État, la Région, Nantes-Métropole, le FEDER, l'École Centrale. L'ENSM prépare une convention d'occupation avec l'École Centrale et accompagne le départ des agents techniques en charge de la gestion du site actuel.
- à Saint-Malo, une antenne ENSM sera hébergée sur le campus de Paramé pour accueillir la formation initiale (grade licence obtenu en trois ans) et professionnelle « machine ». Cette antenne sera localisée dans des locaux en extension des infrastructures du lycée professionnel maritime (LPM) Florence Artaud, avec pour objectif une mutualisation de moyens humains, d'outils pédagogiques et de salles avec ce lycée et avec l'IUT installé sur le même campus. La maîtrise d'ouvrage de cette antenne est assurée par la Région Bretagne pour un projet prévoyant la livraison des installations à l'été 2023.

P159 EXPERTISE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

Le programme 159 ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État. Il contribue néanmoins au financement d'opérateurs qui consacrent des crédits à cette politique ; leurs données précises n'ont pas été communiquées.

P181 PRÉVENTION DES RISQUES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	819 742	771 601	47 662 400	5 462 400	690 000	5 490 000
P181 – Prévention des risques	**819 742**	**771 601**	**47 662 400**	**5 462 400**	**690 000**	**5 490 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 181 élabore et met en œuvre les politiques relatives :

- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des risques industriels et miniers, ainsi que celles relatives aux pollutions chimiques, biologiques, sonores, électromagnétiques, lumineuses et radioactives ;
- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la prévision des risques naturels (inondations et séismes aux Antilles notamment) et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ;
- à l'évaluation et la gestion des sols pollués ;
- à la prévention et la gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire (prévention, valorisation et traitement) ;
- à l'évaluation des risques en matière de santé/environnement, notamment ceux que présentent les produits chimiques ou les organismes génétiquement modifiés (OGM).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme contribue essentiellement à la politique transversale par le financement du fonctionnement de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante créée par la loi de 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, qui assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN)

Les dépenses immobilières imputées sur l'action 9 du programme 181 concernent exclusivement l'ASN (autorité administrative indépendante) au titre de ses services centraux et de ses divisions territoriales.

Depuis le 1er mars 2013, l'ensemble des dépenses immobilières exécutées sur le programme 181, elles s'imputent d'une part, sur le BOP CASN qui prend en charge les dépenses des services centraux (du siège) et d'autre part, sur les BOP régionaux du programme 181 qui prennent en charge les dépenses des divisions territoriales (onze divisions, implantées dans les locaux des DRIEE-DREAL).

Dans ce cadre, les dépenses immobilières du siège de l'ASN concernent essentiellement le loyer, l'entretien, le nettoyage, la surveillance.

Depuis 2013, les services centraux de l'ASN franciliens de l'ASN est regroupé sur un site unique au 15-21 rue Louis Lejeune à Montrouge, dans le cadre d'un bail locatif de 9 ans qui prend en compte les loyers, charges et taxes.

Jusqu'en 2021, le loyer et les dépenses annexes du siège de l'ASN étaient programmés en LFI sur le programme 181 puis exécutés sur le programme 218, en application de la convention de prestations de services conclue le 22 mai 2019 entre les ministères économiques et financiers, la DGPR et l'ASN.

Avec le renouvellement du bail signé le 8 avril 2021 pour une durée ferme de 9 ans, le loyer et les dépenses annexes de l'ASN sont imputés sur le programme 181, à la fois pour leur programmation en LFI 2021 et pour leur exécution à compter de cet exercice. Ainsi, les dépenses immobilières exécutées sur le programme 181 s'imputent essentiellement sur le BOP CASN qui prend en charge les dépenses immobilières des services centraux (du siège).

Pour ce qui concerne les divisions territoriales de l'ASN (onze divisions implantées dans les locaux des DRIEAT-DREAL), leurs dépenses sont prises en charge par les BOP régionaux du programme 181. Il est rappelé que les dépenses immobilières des divisions territoriales sont, comme celles de la plupart des administrations déconcentrées, prises en charge sur le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » notamment en ce qui concerne les loyers et les charges immobilières. Les dépenses immobilières des divisions territoriales sur le programme 181 revêtent un caractère résiduel et concernent uniquement les dépenses qui ne sont pas prises en charge sur le programme 333.

SERVICE CENTRAL D'HYDROMÉTÉOROLOGIE ET D'APPUI À LA PRÉVISION DES INONDATIONS (SCHAPI)

Par ailleurs, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) dispose d'un bâtiment situé sur la Météopole à Toulouse, site géré par Météo-France. Dans ce cadre, les consommations de fluides et la majorité des actions d'entretien du bâtiment du service font l'objet d'une convention d'hébergement entre le Schapi et Météo-France. Celle-ci permet une prise en charge du bâtiment Schapi dans les marchés passés par Météo-France pour l'entretien des bâtiments situés sur la Météopole. Le Schapi rembourse Météo-France selon les termes de la convention. Le Schapi gère en direct les travaux de maintenance propres au bâtiment. Une nouvelle convention d'hébergement prend effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits mobilisés par le programme 181 pour les dépenses immobilières résulte principalement du renouvellement du bail de l'ASN en 2021 et de la prise en charge des dépenses afférentes par le programme 181 à compter de cet exercice.

Ce renouvellement s'est inscrit dans le cadre d'une maîtrise budgétaire sachant qu'un changement de siège aurait entraîné un surcoût budgétaire conséquent, de plusieurs millions d'euros répartis entre la prise en charge des travaux (surloyer) et le déménagement.

Il convient également de souligner qu'une économie significative de 6,8 M€ a été réalisée sur le coût du bail ainsi renouvelé, par rapport à la prévision initiale de la LFI 2021.

P217 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	31 776 032	73 703 183	57 783 566	77 304 581	35 616 196	78 111 850
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	**31 776 032**	**73 703 183**	**57 783 566**	**77 304 581**	**35 616 196**	**78 111 850**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 217 assure, pour le ministère de la Transition écologique (MTE), pour le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et pour le ministère de la Mer (MM), une fonction de pilotage des politiques et de gestion des moyens des domaines supports (juridique, immobilier et moyens de fonctionnement des services centraux et ultramarins, infrastructures et systèmes informatiques, politique des ressources humaines, actions internationales). Il participe aux objectifs de la politique immobilière de l'État d'améliorer la gestion du patrimoine immobilier et d'être un État exemplaire.

OPÉRATEURS SONT RATTACHÉS AU PROGRAMME

L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique des moyens de l'immobilier définie et mise en œuvre par le programme 217 vise, dans un cadre contraint de maîtrise de la dépense, une offre de qualité adaptée aux besoins des services dans les meilleures conditions de coût et de délai. Elle doit fournir aux agents un environnement de travail satisfaisant dans des implantations immobilières rationalisées, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services d'utilité collective nécessaires à leur

activité, tout en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État. Les progrès réalisés en termes de rationalisation du patrimoine immobilier de l'État sont mesurés, dans le volet « performance » du programme 217, par un ratio d'efficience de la gestion immobilière en administration centrale, décliné respectivement en deux sous-indicateurs, l'un d'entretien courant et l'autre d'occupation : coûts d'entretien courant/m^{2}SUB et m^2 SUN/postes de travail. Ainsi, l'opération de regroupement immobilier des services centraux des ministères sur 2 sites au lieu de 5 initialement, qui s'est achevée courant 2017, a permis de stabiliser le ratio d'entretien courant et d'améliorer le ratio d'occupation.

Plus précisément, le programme 217 finance, en administration centrale et dans les services déconcentrés ultramarins **:** les loyers marchands, les charges locatives, les taxes sur les bureaux, les dépenses d'entretien des immeubles (nettoyage et les petits travaux d'entretien courant), les dépenses énergétiques, les dépenses relatives au gardiennage, à l'accueil et à la sécurité incendie réglementaire et les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les travaux lourds. Le programme participe également au financement des dépenses immobilières de ses opérateurs (ENPC et ENTPE), par le moyen de la subvention pour charges de service public qui leur est attribuée. Il peut financer occasionnellement des dépenses d'investissement immobilier relatives à des projets qui ne sont pas pris en charge par le compte d'affectation spécial « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (par exemple les dépenses immobilières des écoles).

CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Les « activités » relatives aux dépenses immobilières du référentiel du programme 217 correspondent à la nomenclature par nature de dépenses préconisée par la direction de l'immobilier de l'État

Les dépenses de la brique immobilière sont fortement corrélées aux contrats immobiliers des deux sites de l'administration centrale à la Défense (crédit-bail immobilier de la Tour Sequoia et bail emphytéotique de la Grande Arche).

En effet, la structure des dépenses du programme 217 a été modifiée du fait de l'augmentation des dépenses d'acquisition/construction (paiement des échéances du bail emphytéotique administratif). Ainsi, depuis 2018, les besoins en crédits de paiement augmentent chaque année de 0,7 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation de la mutualisation des moyens de fonctionnement en Martinique menée entre 2017 et 2019, les crédits immobiliers de la DEAL ont été transférés en gestion vers le programme 333. À compter de 2020, les crédits de fonctionnement des services ultra-marins du programme 217 (action 3) (5,62 M€ en AE et 7,54 M€ en CP) ont été transférés en base vers le programme 354.

À ce titre, l'exécution 2020 dans le tableau en annexe a été retraitée au format 2021, c'est-à-dire sans les dépenses immobilières exécutées par les services ultra-marins.

De ce fait, l'exécution de l'année 2020 du programme 217 a été diminuée d'autant.

L'année 2022 sera sujette à de nombreuses variations en AE (à la baisse) qui s'expliquent principalement par les marchés pluriannuels (le marché de maintenance multi technique et le marché de gardiennage ont été engagés en 2021).

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES (ENPC)

Faits marquants

Conformément au schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2024 de l'ENPC, les principaux projets immobiliers en cours inscrits au BI 2021 sont les suivants :

- restructuration des locaux de l'ancienne cuisine du bâtiment CARNOT-CASSINI – projet DNHLD (170 K€ de CP au BI 202I) : le marché a été notifié en mai 2019 et les travaux ont débuté en septembre 2019 pour une durée de 16 mois. En raison de la crise sanitaire, les travaux ont été réceptionnés en février 2021.
- rénovation de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment CARNOT-CASSINI (910 K€ de CP au BI 2021) : le marché de travaux a été notifié fin 2019 et les travaux ont commencé début 2020 pour une durée de 9 mois. Les travaux ont été réceptionnés en juin 2021 en raison de la crise sanitaire et des intempéries.
- appel à projets de la Direction de l'immobilier de l'État destiné à financer des Travaux Immobiliers à Gain Rapide en réduction de consommation d'Énergie (appel à projets dit « TIGRE »). Le marché a été notifié en juin 2021, pour un début des travaux en septembre 2021 durant 3 mois (930 K€ d'AE et 875 K€ de CP prévus au BI 2021).
- remplacement des ascenseurs : le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2021. Le marché de travaux doit être publié mi-septembre et notifié en décembre 2021 (697 K€ d'AE et 247 K€ prévus au BI 2021).
- 3e tranche de travaux de mise aux normes des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR) – ADAP phase 3 pour une notification du marché de maîtrise d'œuvre en septembre 2021. Le marché de travaux sera publié au 1er trimestre 2022 et la notification interviendra au cours du 2e trimestre 2022 (22,5 K€ d'AE et 5,6 K€ de CP prévus au BI 2021).

Analyse de l'évolution des crédits

La subdivision « patrimoine et moyens généraux » de la destination « Soutien-Management » a été exécutée en investissement à hauteur de 825 K€ d'AE en 2020 pour finaliser les engagements des projets de rénovation des anciennes cuisines (opération « DNHLD »), d'étanchéité des toitures terrasses et de rénovation de l'amphithéâtre Cauchy.

Le BI 2021 prévoit pour cette même subdivision 1,66 M€ d'AE et 2,388 M€ de CP pour la finalisation des projets immobiliers ci-dessus. L'évolution significative des dépenses d'équipement en 2021 sur le volet immobilier s'explique par deux projets majeurs : les travaux prévus dans le cadre de l'appel à projets dit « TIGRE », pour lequel l'ENPC a obtenu une subvention d'équipement à hauteur de 930 K€ et le renouvellement des ascenseurs pour 697 K€ d'AE.

ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (ENTPE)

Faits marquants

Le SPSI 2016-2023 de l'ENTPE a été approuvé le 29 juillet 2019 par la Direction de l'immobilier de l'État.

Un projet global, portant sur la moitié du patrimoine de 1975 restant, a été proposé au CPER 2021-2027 et retenu dans le mandat de négociation du préfet de région, pour un montant d'opération de 15 M€. Une consultation pour une étude globale de programmation a été lancée sur le budget 2021 pour définir les opérations de réhabilitation qui seront à planifier sur les prochaines années, conformément au SPSI. Les confinements en 2020, les réponses aux appels à projet du Plan de relance, puis l'engagement des études et travaux dans les délais contraints imposés par la DIE ont conduit à décaler cette étude globale initialement prévue sur le budget 2020.

En novembre 2019, le MTE a attribué une subvention exceptionnelle de 890 k€ à l'ENTPE pour la rénovation des toitures terrasses de 2 bâtiments. Un maître d'œuvre a été recruté début juillet 2020 pour une réalisation des travaux en 2021-2022.

L'ENTPE a présenté 5 opérations à temps de retour rapides à l'appel à projet TIGRE de juin 2020 et 3 opérations plus importantes à l'appel à projet de la Direction de l'immobilier de l'État en octobre 2020 (AAP). Toutes ont été retenues pour des enveloppes de 198 k€ sur TIGRE et 3 698 k€ pour l'AAP. Les marchés de travaux ou de fourniture ont tous été notifiés avant le 31 mars pour TIGRE, les premières consultations sont en cours pour les opérations AAP, pour des notifications s'échelonnant entre juillet et novembre 2021.

Des opérations ne portant pas sur la rénovation énergétique ont été inscrites au budget 2021 de l'établissement, notamment la rénovation du système de contrôle d'accès, d'alarme et de vidéoprotection de l'établissement ainsi qu'une tranche du programme d'accessibilité programmée.

Enfin, un dispositif *Intracting* est en cours de mise au point avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer, par des avances remboursables gagées par les économies attendues des travaux en cours, programmés ou à programmer, des travaux complémentaires. Ce dispositif permettra, en 2022, de compléter les financements reçus

pour les opérations engagées, ainsi que pour lancer de nouvelles opérations d'économie d'énergie ou de réduction des impacts environnementaux, en anticipation des travaux à venir dans le cadre du CPER.

Analyse de l'évolution des crédits

L'ENTPE a réalisé en 2016-2018 la rénovation complète de son bâtiment A en utilisant son fonds de roulement alors largement excédentaire.

Après l'attribution fin 2019 d'une subvention exceptionnelle par sa tutelle, l'ENTPE cherche à abonder son budget d'investissement immobilier par la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE), la réponse aux appels à projet de la Direction de l'Immobilier de l'État, la valorisation des économies attendues dans le cadre d'un *Intracting* et en défendant son projet de rénovation globale de son patrimoine dans le cadre du CPER 2021-2027.

En intégrant les subventions reçues du MTE et du Plan de Relance, ainsi que les économies générées, dans le périmètre de l'*Intracting*, ce sont plus de 6 M€ d'opérations qui pourront ainsi être financés en 2021-2023, avant les travaux qui seront financés par le CPER.

Les financements disponibles sont, en AE 2021 :

- 890 k€ de subvention MTE pour 2 toitures terrasses (reçue en novembre 2019), dont une partie a été utilisée pour engager le marché de maîtrise d'œuvre en 2020
- 198 k€ de subventions TIGRE pour des opérations sur les systèmes d'éclairage, de ventilation et de chauffage (reçues en octobre 2020)
- 1 831 k€ de subvention AAP Plan de relance pour la rénovation thermique de la piscine et de ses vestiaires (avance de 5 % reçue à ce jour)
- 1 617 k€ de subvention AAP Plan de relance pour plusieurs opérations de rénovation thermique et de l'éclairage du bâtiment principal (avance de 5 % reçue à ce jour)
- 250 k€ de subvention AAP Plan de relance pour compléter la rénovation thermique des toitures du bâtiment C (subvention reçue en mars 2021)
- 485 k€ de la capacité d'autofinancement de l'établissement, très majoritairement consacrés en 2021 aux enjeux de sécurité des bâtiments.

P190 RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

Le programme 190 ne dispose pas de politique immobilière en propre. Les axes stratégiques suivis par le programme sont ceux des opérateurs dont il est responsable, pour lesquels des données précises n'ont pas été communiquées.

P197 RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

Le programme 197 contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'établissement national des invalides de la marine (ENIM), pour lequel des données précises n'ont pas été communiquées.

P613 SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Ressources humaines et management	11 955 994	12 418 639	20 701 000	20 601 000	12 132 819	12 682 819

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	**11 955 994**	**12 418 639**	**20 701 000**	**20 601 000**	**12 132 819**	**12 682 819**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 613 exerce au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des ressources humaines, financier, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transverses et structurantes au profit de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

École nationale de l'aviation civile (ENAC).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La politique immobilière de la DGAC, déclinaison interne de la politique immobilière de l'État, fait l'objet, compte tenu de la spécificité de son patrimoine et de son financement, d'un protocole signé le 18 décembre 2014 entre le secrétaire général du MTE, la DIE (anciennement France Domaine), la DGAC et l'ENAC.

Son pilotage est assuré, au sein de la DGAC, par deux instances :

- un comité stratégique immobilier (CSI), présidé par la secrétaire générale de la DGAC, qui définit la stratégie immobilière et fixe les grandes orientations ;
- un comité technique immobilier de la DGAC, présidé par le directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA), qui prépare les décisions du CSI et met en œuvre ses décisions.

Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 613 supporte les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement relatives au patrimoine occupé par la gendarmerie des transports aériens (GTA), formation spécialisée de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès de la DGAC avec une mission de contrôle et de surveillance en zone réservée des plate-formes aéroportuaires.

La gestion du patrimoine immobilier occupé par la GTA est confiée au SNIA, service à compétence nationale de la DGAC en charge de la gestion du patrimoine immobilier et de l'ingénierie aéroportuaire spécialisée.

Cette action s'insère dans les orientations du plan stratégique du SNIA et notamment le développement de la performance environnementale et de l'efficacité énergétique ainsi que la consolidation de la position du SNIA en tant qu'opérateur immobilier de la DGAC.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Services publics écoresponsables : réduire les consommations énergétiques :

En cohérence avec la circulaire "Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables" du 25 février 2020, les actions de sensibilisation menées par le SG avec l'appui du SNIA pour réduire les consommations énergétiques se poursuivront en 2021. Des audits énergétiques seront notamment réalisés pour réduire les consommations d'énergies tertiaires et les émissions globales de gaz à effet de serre. 2021 sera également l'année de la mise en œuvre opérationnelle du nouvel outil de suivi de consommation des fluides au sein de l'ensemble des services.

Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine :

À travers le SNIA, la DGAC s'engagera en 2021 à pérenniser l'expertise de l'ingénierie aéroportuaire dans tous ses domaines de compétences et à développer la performance environnementale et l'efficacité énergétique dans toutes les prestations réalisées.

La DGAC portera la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État sur le plan stratégique, d'une part avec la production du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la DGAC ; d'autre part, sur le plan technique, la DGAC poursuivra, par exemple, la démarche de certification ISO 50 001 « Management de l'énergie », obtenue en 2019 sur un ensemble de 32 logements domaniaux occupés par la gendarmerie du transport aérien (GTA) et appliquée prochainement à 3 bâtiments tertiaires.

L'année 2021 marquera également l'achèvement des travaux d'accessibilités programmés dans le cadre de l'Ad'AP DGAC (réalisation des derniers travaux prévus sur le siège de la DGAC à Farman financés sur le programme 613).

Logistique : accompagner les agents au quotidien :

En 2021, le SG poursuivra ses travaux de modernisation des installations dans le but de sécuriser les bâtiments et d'assurer le confort et la sécurité aux agents et aux visiteurs, tout en veillant à hiérarchiser les priorités financées.

La période 2020-2021 a conduit à une mise en œuvre massive du télétravail pour raison sanitaire. Le SG de la DGAC accompagné par le SNIA a conduit différents travaux afin de favoriser l'adaptation de l'immobilier aux besoins futurs (projet de charte du télétravail intégrant une annexe sur l'aménagement des espaces tertiaires de demain, acculturation, échanges de réflexions internes sur les espaces publics de demain, intégration des concepts qui en découlent sur des aménagements localisés pour des services souhaitant adhérer à la démarche, ces projets pourront servir d'expérimentation et d'exemple dans l'accompagnement du changement vers des espaces de travail nouveaux et mieux adaptés aux besoins émergeant).

Analyse de l'évolution des crédits

Le projet du budget du programme 613 est marqué par les conséquences de la crise sanitaire sur le budget annexe.

Dans ce contexte, l'année 2021 sera consacrée à :

- la prise en compte des conséquences de la crise, notamment via des efforts de rationalisation de la dépense ;
- la poursuite des travaux de modernisation et de rationalisation des fonctions supports ;
- la mise en œuvre des dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique, source d'efficacité accrue.

Analyse de l'évolution des emplois

Dans le contexte économique découlant de la crise, le projet annuel de performance du programme 613 précise que :

- les efforts d'économies portent également sur la masse salariale
- la crise actuelle a conduit la DGAC à suspendre les négociations relatives au protocole social 2020-2024
- les mesures catégorielles nouvelles sont limitées à 1 M€ pour 2021.

Concernant le SNIA, l'année 2021 n'est pas marquée par une évolution sensible des effectifs consacrés à l'activité d'opérateur immobilier pour le compte de la DGAC.

P134 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	2 034 091	5 859 600	2 445 872	5 924 082	4 742 424	6 404 708
P134 – Développement des entreprises et régulations	**2 034 091**	**5 859 600**	**2 445 872**	**5 924 082**	**4 742 424**	**6 404 708**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les politiques menées par le programme 134 ont pour finalité d'assurer la mise en place d'un environnement économique favorable à la compétitivité des entreprises, notamment à l'international et de veiller à une régulation efficace des marchés dans l'intérêt des consommateurs et pour la protection et la sécurité des citoyens.

Trois directions générales (des entreprises, du Trésor, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – DGCCRF-), ainsi que leurs réseaux déconcentrés, le Conseil général de l'économie (CGE) et deux autorités administratives indépendantes (Autorité de la concurrence –ADLC-, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes -ARCEP-) concourent à la réalisation de ces objectifs en collaboration avec quatre opérateurs et les acteurs du développement économique local qui sont les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les réseaux associatifs de proximité.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Business France, issu de la fusion de l'Agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) ;
- Agence nationale des fréquences (ANFr) ;
- Institut national de la propriété industrielle (INPI).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État en adaptant le patrimoine aux missions et en professionnalisant sa gestion.

Contribution du programme à la politique transversale

Depuis 2011, les crédits immobiliers de la DGCCRF correspondant aux implantations en régions et départements ont été en grande partie transférés sur le programme 354. La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en région et en département est assurée de façon mutualisée au sein des DDI, des DREETS et des DEETS.

Par exception, la DGCCRF continue à prendre en charge sur le programme 134 des crédits immobiliers pour les DEETS et l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF).

Concernant la DGCCRF, le périmètre des crédits immobiliers est désormais stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution majeure.

Les dépenses immobilières de la DGCCRF incluent en 2022 le renouvellement du bail de l'ENCCRF, pour 3 ans et à compter du 1er juillet 2022, pour un montant de 2,04 M € en AE.

Les dépenses liées à l'immobilier pour les deux AAI couvrent principalement le coût du loyer, les charges locatives, l'entretien des locaux et le coût des fluides :

- l'ARCEP occupe, depuis novembre 2018, l'immeuble Bercy Crystal situé au 14 rue Gerty Archimède Paris 12e
- l'Autorité de la concurrence occupe 3 sites à Paris. Deux sites sont en location : le site historique du 11, rue de l'Echelle et le site du 3, place de Valois. Le troisième situé 6, avenue de l'Opéra est domanial.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Concernant la DGCCRF, le périmètre des crédits immobiliers est désormais stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution majeure.

Concernant l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), les dépenses immobilières se sont élevées en 2020 à 0,65 M€ en AE et 2,46 M€ en CP et comprennent le coût du loyer, les charges locatives des nouveaux locaux, les taxes, assurance et les charges d'entretien et de maintenance. La ligne « loyers non budgétaires » intègre les taxes et la révision du loyer (indice des loyers tertiaires- ILAT) ainsi que le paiement de l'échéance annuelle du loyer dont le montant total du bail a été engagé en 2018.

L'Autorité de la concurrence occupe 3 sites à Paris. Deux sites sont en location : le site historique du 11, rue de l'Echelle et le site du 3, place de Valois. Le troisième situé 6, avenue de l'Opéra est domanial. Les dépenses immobilières de l'Autorité de la concurrence sont estimées à 1,22 M€ en AE et 2,51 M€ en CP en 2021.

Analyse de l'évolution des emplois

Les effectifs sont stables et ne connaîtront pas d'évolution majeure.

P220 STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	14 252 405	12 889 615	17 084 535	12 345 452	13 265 605	14 676 745
P220 – Statistiques et études économiques	**14 252 405**	**12 889 615**	**17 084 535**	**12 345 452**	**13 265 605**	**14 676 745**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 220 couvre l'activité de fourniture d'informations statistiques de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) aux acteurs institutionnels, économiques ainsi qu'au grand public. Territorialement, l'INSEE comprend 21 services en région, répartis sur 31 bâtiments et une direction générale installée dans un site à Montrouge, géré par le secrétariat général du MEFR.

La stratégie immobilière de l'INSEE s'articule autour de trois objectifs majeurs :

Optimisation des surfaces occupées

Initié depuis plusieurs années, cet objectif est renforcé dans un contexte de développement du télétravail, en lien avec la crise sanitaire. Il se concrétise par l'engagement de l'INSEE dans plusieurs projets de relogement dans des sites partagés avec d'autres services de l'État. Cette année, la direction régionale de Besançon rejoindra un bâtiment hébergeant la préfecture de département, l'ARS et la DGCCRF. En 2022, ce sont les établissements de Bordeaux et de Metz qui déménageront dans des sites co-occupés par des services de la DGDDI, de la police, du ministère de la justice pour le premier, avec la DDFIP pour le second. En incluant ces deux opérations, le nombre de sites en co-occupation sera porté à 14 (11 en sites multi-occupants et 3 en cités administratives) sur 24 implantations en domanial. L'INSEE intègre également la préoccupation d'une réorganisation des espaces dans toutes ses opérations de réhabilitation lourde, comme celle menée actuellement sur le bâtiment de l'établissement de Nancy et s'inscrit dans les objectifs des SPSI régionaux s'agissant de l'accueil d'autres services dans ses sites.

Transition écologique

L'INSEE en fait un axe majeur de sa programmation immobilière. Des travaux de remplacement des huisseries seront engagés d'ici la fin de l'année sur le site de Lille et en 2022 pour celui situé à Chamalières. Trois opérations sur façades sont envisagées (sites de Nantes, Dijon, Nancy) pour 2022 / 2023, chacune générant un gain énergétique de 30 kWef/an/m². En tant qu'occupant, le site INSEE de Montpellier bénéficie d'un projet de rénovation (11 M€) financé dans le cadre du plan de relance et géré par la préfecture de département. Enfin, l'INSEE est intéressé par le marché porté de la DGFIP de réalisation de BEGES.

Entretien du parc immobilier

Les crédits alloués à l'entretien immobilier concernent la mise à niveau des équipements techniques comme le système de sécurité incendie (travaux à Toulouse, Caen et Chamalières réalisés en 2021), la réfection des murs et sols (Dijon, Nancy : les marchés sont notifiés en 2021 pour des travaux en 2022), l'étanchéité des terrasses (site de Rouen, Poitiers). Ils permettent également de procéder aux derniers travaux lourds de désamiantage.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

L'INSEE consacre tendanciellement 13,5 M€ à l'immobilier dont 2,5 M€ pour les travaux à la charge du propriétaire et 11,0 M€ pour les charges de l'occupant. En 2021, les travaux du propriétaire concernent principalement les coûts d'installation (cloisonnement, câblage) de l'établissement de Bordeaux dans son nouveau site, de remise à niveau de la GTB et SSI du site de Toulouse, de remplacement des huisseries du bâtiment de Lille, de rénovation des sols et murs du site de Dijon et de ceux de Nancy. Pour 2022, la programmation immobilière mettra l'accent sur la réfection de façades.

Au titre de l'occupant, l'INSEE supporte des charges immobilières relativement stables pour 2020-2022 pour les loyers (5,5 M€), les contrats de maintenance et d'entretien courant ainsi que les fluides. L'INSEE consacre un peu plus d'1 M€ par an pour les menus travaux directement pris en charge par ses 21 services régionaux.

Analyse de l'évolution des emplois

Les questions immobilières sont traitées par la direction générale, à la division des « marchés et de l'immobilier » qui établit la programmation, suit sa réalisation et pilote et coordonne les gros travaux effectués par les établissements en région pour les travaux courants, les contrôles réglementaires et la maintenance bâtimentaire. L'effectif travaillant pour l'immobilier qui regroupe des fonctions de chef de projet immobilier à la direction générale, de responsable logistique en région, de gestionnaire budgétaire de crédits immobiliers, d'acheteur de travaux est estimé stable sur la période 2020-2022, en raison notamment des projets de relogement, très mobilisateurs en ressources et des travaux à mener pour satisfaire aux objectifs réglementaires et législatifs en matière de développement durable.

P156 GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fiscalité des grandes entreprises	303 313 119	274 690 091	325 561 633	269 832 929	344 239 319	277 086 430
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	**303 313 119**	**274 690 091**	**325 561 633**	**269 832 929**	**344 239 319**	**277 086 430**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 156 regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics. Il est mis en œuvre par la direction générale des finances publiques (DGFiP) et ses services déconcentrés, sous la responsabilité de son directeur général.

Les principaux axes sont :

- simplifier le recouvrement et la gestion fiscale et améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude ;
- améliorer l'efficacité du traitement des dépenses et des recettes publiques et la qualité des comptes ;
- renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires ;
- maîtriser les coûts de gestion au profit d'une efficience accrue.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Mieux connaître et valoriser le patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP dispose d'un parc immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire (2 707 bâtiments au 31 décembre 2020 représentant un peu plus de 2,8 millions de m²).

La connaissance de ce parc est assurée depuis janvier 2018 par deux outils interministériels développés par la DIE : le Référentiel Technique (RT) et l'Outil d'Aide au Diagnostic (OAD). La DGFiP assure également des suivis particuliers portant sur l'état d'avancement du programme de cessions, des loyers, de l'optimisation de son patrimoine et de la politique ministérielle concernant le traitement de l'amiante en liaison avec le Secrétariat Général. La DGFIP établit tous les ans un bilan immobilier qui retrace les éléments les plus significatifs de son parc.

Maintenir la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers

La DGFiP s'inscrit dans une démarche de maintien des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers, tout en veillant au respect des mises aux normes réglementaires notamment dans le cadre des agenda d'accessibilité programmée.

La DGFIP a ainsi retenu, lors de sa programmation immobilière 2021, le financement de 80 opérations dédiées à l'amélioration des conditions de vie au travail et au traitement de l'amiante.

S'agissant de l'accueil des usagers, les directions locales disposeront très prochainement d'un guide de recommandations sur l'aménagement des halls d'accueil afin d'assurer une proximité plus forte avec les usagers et une modernisation de l'ergonomie.

Faire évoluer les structures et les implantations dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité et de la dé-métropolisation

Dans un contexte évolutif où des nouvelles organisations du travail se déploient, la DGFIP réorganise son réseau. Tout d'abord avec la mise en place du nouveau réseau de proximité (160 opérations de NRP financés) : sur le plan immobilier en augmentant de 30 % les points de contacts physiques sur le territoire. Un accueil physique de proximité sera garanti dans l'ensemble des cantons de France, soit dans un service propre à la DGFIP, soit dans des services mutualisés. Parallèlement à la mise en place du nouveau réseau de proximité, des services actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles seront relocalisés dans les territoires ruraux et péri-urbains afin de contribuer à un meilleur équilibre sur le territoire.

Participer à une démarche citoyenne : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP poursuit sa démarche visant à respecter les objectifs de baisse des consommations fixés dans la loi ELAN (baisse des consommations énergétiques de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050). Elle poursuit les actions engagées : optimisation de ses contrats de fourniture d'électricité au plus près de ses besoins, adhésion à un service d'alerte fuite d'eau, analyse de la consommation électrique de certains sites afin de cibler les usages les plus consommateurs. Elle s'inscrit, par ailleurs, pleinement dans les actions pilotées par la DIE (inscription au concours CUBE 2020) et appels à projets pour le financement d'actions d'économies d'énergie à gain rapide. La DGFiP a déployé au mois de mars 2020 un nouvel outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) porté par la DIE et la DAE, dont les fonctionnalités permettent à un gestionnaire d'assurer le suivi et le pilotage des consommations et des dépenses, par énergie et par bâtiment.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

La principale évolution ayant un impact immobilier pour les prochaines années est la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques visant notamment à augmenter de 30 % les points de contacts physiques sur le territoire. Un accueil physique de proximité sera garanti dans l'ensemble des cantons de France, soit dans un service propre à la DGFIP, soit dans des services mutualisés type France Services (permanence en mairie, présence dans le réseau France Services). Les tâches de gestion seront concentrées dans des services plus étoffés avec une qualité de service améliorée pour les collectivités et usagers et un confort accru pour les agents.

Cette évolution doit être mise en œuvre sur une période pluriannuelle allant de 2020 à 2023. Parallèlement à la mise en place du NRP, la réorganisation territoriale se concrétise également par la réalisation des premiers projets de relocalisation d'une partie des services actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles vers des territoires ruraux et péri-urbains. Par ailleurs, la DGFIP continue d'améliorer l'accessibilité, la qualité des services publics et la relation de proximité avec les usagers et souhaite reconfigurer dans les années à venir les accueils des sites recevant du public.

Enfin, la DGFIP va conduire plusieurs opérations d'envergure, dont, notamment, la construction d'une nouvelle direction locale des finances publiques (8,5 M€) afin de reloger à Basse-Terre les services de direction dans un seul bâtiment tertiaire présentant un niveau d'aménagement intérieur à l'état de l'art et conforme aux normes parasismiques.

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières du programme 156 s'inscrivent depuis plusieurs années dans le cadre d'une action d'optimisation et de rationalisation des surfaces qui viennent en complément des investissements et des travaux d'entretien financés par le CAS Immobilier.

La libération des surfaces domaniales et locatives, depuis plusieurs années, permet de diminuer le poids des loyers privés ainsi que les frais de gestion associés à l'occupation des locaux (fluides, nettoyage, charges locatives...).

Par ailleurs, la fin du dispositif dérogatoire, qui autorisait l'exécution en AE=CP des baux privés conclus avant le 1er janvier 2016 comportant une clause de résiliation unilatérale et leurs renouvellements, continue de mobiliser un montant important d'AE en 2021 et 2022.

La DGFIP, tout en poursuivant la rationalisation de son parc immobilier, notamment dans les communes disposant de plusieurs implantations immobilières, s'est engagé depuis 2020 dans la mise en place de son nouveau réseau de proximité et de la la relocalisation (160 opérations du NRP et une trentaine d'opérations de relocalisation).

Pour l'année 2022, la politique immobilière de la DGFiP est donc structurée autour de trois principaux axes :

- l'évolution des structures et des implantations dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques et de la relocalisation : sur le plan immobilier, l'objectif prioritaire est d'augmenter d'ici 2023 de 30 % le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré soit dans des services propres à la DGFIP, dans des services mutualisés;
- l'entretien et la mise aux normes des immeubles participant à assurer la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers : c'est un engagement constant de la politique immobilière de la DGFiP (traitement de l'amiante, maintien d'un haut niveau de sûreté immobilière, agencement des bureaux, mises aux normes réglementaires, aménagement des espaces d'accueil du public), tout comme la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP);
- la réduction de l'impact environnemental du patrimoine immobilier : la DGFIP s'est engagée dans une démarche écoresponsable d'ensemble, dénommée « ÉcoFiP ». La dimension de transition écologique est prise en compte dans l'analyse des projets immobiliers. Dans le prolongement de la loi ELAN et du décret dit « tertiaire », elle s'engage pour la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de son parc immobilier pour atteindre les objectifs fixés.

Elle s'inscrit, par ailleurs, pleinement dans les actions pilotées par la DIE comme le grand plan investissement sur les cités administratives (programme 348), le plan de relance (programme 362 avec plus de 260 projets retenus dans des locaux domaniaux qu'elle occupe seule ou en multi-occupation) et les appels à projets pour le financement d'actions d'économies d'énergie à gain rapide. Elle adhère, de plus, aux objectifs de la circulaire mobilité du 13 novembre 2020 avec l'acquisition de bornes électriques en cohérence avec les nouvelles modalités de gestion des parcs automobiles. La DGFiP a déployé au mois de mars 2020 un nouvel outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) porté par la DIE et la DAE, dont les fonctionnalités permettent à un gestionnaire d'assurer le suivi et le pilotage des consommations et des dépenses, par énergie et par bâtiment. La DGFIP a également diffusé, en avril 2021, une note dédiée à l'« Immobilier éco-responsable » afin de rappeler aux gestionnaires locaux la nécessité d'intégrer la démarche écoresponsable de la DGFIP en matière immobilière et de présenter, sous forme de boîte à outils, les leviers d'action mis à leur disposition.

Analyse de l'évolution des emplois

Le nombre d'emplois en charge de fonctions immobilières reste globalement stable (avec une très légère baisse de -1,7 %). Les données restituées prennent en compte l'évolution de la grille de recensement du SAGERFIP au 31/12/2020 pour traduire les effets de la réorganisation des services chargés de la politique immobilière de l'État et des missions domaniales entrée en vigueur au 1er septembre 2017. Les emplois retenus recouvrent plusieurs métiers en qualité d'utilisateurs mais aussi au titre de la politique immobilière assurée par la direction de l'immobilier de l'État (responsable de la politique immobilière de l'État, services locaux du domaine et pôles de gestion domaniale, gestion de l'immobilier utilisé par la DGFIP, gardiens et concierges, veilleurs de nuit).

Il est précisé que le programme 156 est le programme support de la DGFIP, dont la direction de l'immobilier de l'État fait partie. Les emplois et la masse salariale indiqués pour la DGFIP tiennent donc compte des ressources affectées à la conduite de la politique immobilière de l'État.

P218 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	59 225 640	86 017 324	99 871 790	95 354 123	61 558 714	102 183 398
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	**59 225 640**	**86 017 324**	**99 871 790**	**95 354 123**	**61 558 714**	**102 183 398**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 218 assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la relance. Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Dans ce cadre, le Secrétariat général du ministère assure, pour son périmètre, la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. Elle a pour objectifs d'assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et d'optimiser les conditions d'accueil des usagers, toute en s'assurant d'une utilisation du patrimoine public garantissant la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Entretenir les biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire

Sur la base d'une connaissance approfondie de la consistance et de l'état du parc immobilier, le Secrétariat général du ministre de l'économie, des finances et de la relance poursuit, à l'aide des outils informatiques mis à sa disposition, une politique de rationalisation des dépenses d'entretien des biens immobiliers dans le cadre de marchés pluriannuels.

Professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État

La politique immobilière du programme 218 s'inscrit dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance établi pour une première période 2006-2010 et révisé régulièrement depuis.

Les orientations stratégiques du SPSI 2019-2023 portent sur des objectifs élargis par rapport aux précédents SPSI d'administration centrale du MEFR. Elles consistent à :

- optimiser les implantations et l'utilisation des espaces des bâtiments
- moderniser les espaces de travail
- améliorer l'exploitation et les services sur les bâtiments.

En outre, la densification, en progression constante, des espaces doit permettre d'atteindre le ratio d'occupation fixé par l'État à 18 m² de surface utile brute (SUB) par poste de travail.

La démarche, initiée en 2017, afin d'améliorer des espaces communs de l'administration centrale en recherchant une plus grande convivialité et une meilleure prise en compte des besoins des agents s'est poursuivie. Elle a été étendue aux espaces communs de travail : bureaux de passage partagé rénovés, création d'espaces nomades, aménagement

de salles collaboratives, définition et mise en œuvre d'un programme de rénovation des salles de réunion pour intégrer davantage de modularité et d'usages numériques.

Par ailleurs, afin notamment d'améliorer l'exploitation des bâtiments, une démarche de maîtrise des consommations énergétiques, s'inscrivant dans le cadre des engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, est poursuivie. Diverses opérations, visant à réaliser des économies d'énergie et à accroître la performance environnementale des immeubles, continuent d'être progressivement mises en œuvre. Le recrutement d'un gestionnaire d'énergie (energy manager), intervenu au cours de l'année 2020, va permettre l'élaboration d'un plan de maîtrise environnemental de la consommation énergétique du parc immobilier géré et de réduire l'impact carbone des bâtiments de l'administration centrale du ministère.

En termes d'investissements, la programmation 2021 continue de privilégier les travaux de sécurisation, notamment en matière de sécurité incendie et de mise aux normes.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

La politique immobilière du programme 218 s'inscrit dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance établi pour une première période 2006-2010 et révisé régulièrement depuis.

Les orientations stratégiques du SPSI 2019-2023 portent sur des objectifs élargis par rapport aux précédents SPSI d'administration centrale des MEF. Elles consistent à :

- optimiser les implantations et l'utilisation des espaces des bâtiments
- moderniser les espaces de travail
- améliorer l'exploitation et les services sur les bâtiments.

En outre, la densification, en progression constante, des espaces doit permettre d'atteindre le ratio d'occupation fixé par l'État à 18 m² de surface utile brute (SUB) par poste de travail.

La démarche, initiée en 2017, afin d'améliorer des espaces communs de l'administration centrale en recherchant une plus grande convivialité et une meilleure prise en compte des besoins des agents s'est poursuivie. Elle a été étendue aux espaces communs de travail : bureaux de passage partagés rénovés, création d'espaces nomades, aménagement de salles collaboratives, définition et mise en œuvre d'un programme de rénovation des salles de réunion pour intégrer davantage de modularité et d'usages numériques.

Par ailleurs, afin notamment d'améliorer l'exploitation des bâtiments, une démarche de maîtrise des consommations énergétiques, s'inscrivant dans le cadre des engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, est poursuivie. Diverses opérations, visant à réaliser des économies d'énergie et à accroître la performance environnementale des immeubles, continuent d'être progressivement mises en œuvre. Le recrutement d'un gestionnaire d'énergie (energy manager), intervenu au cours de l'année 2020, va permettre l'élaboration d'un plan de maîtrise environnemental de la consommation énergétique du parc immobilier géré et de réduire l'impact carbone des bâtiments de l'administration centrale du ministère.

En termes d'investissements, la programmation 2021 continue de privilégier les travaux de sécurisation, notamment en matière de sécurité incendie et de mise aux normes.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, les dépenses immobilières du ministère de l'économie, des finances et de la relance portées par le programme 218 se sont élevées à 59,22 M€ en AE. L'exécution a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID 19.
Ainsi, les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux ont augmenté sur certains postes de dépenses avec la prise en charge de nouvelles dépenses nécessaires à la protection des agents sur site et diminué sur d'autres postes avec la suspension de certaines prestations sur marchés au cours du confinement du printemps 2020.

Pour 2021, les dépenses prévisionnelles en LFI sont estimées à 99,87 M€ en AE et à 95,35 M€ en CP. Elles permettront de poursuivre le déroulement des orientations retenues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, mais aussi de financer les dépenses immobilières du SCL et de l'ANJ.

Pour 2022, les crédits du PLF sont estimés à à 61,56 M€ en AE et à 102,18 M€ en CP et intègrent 5,8 M€ en AE et en CP pour initier l'opération de rénovation du Vincent Auriol.

Analyse de l'évolution des emplois

Les effectifs sont stables.

P302 FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	62 759 617	58 212 851	51 955 464	52 869 370	55 250 708	61 221 503
P302 – Facilitation et sécurisation des échanges	**62 759 617**	**58 212 851**	**51 955 464**	**52 869 370**	**55 250 708**	**61 221 503**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 302 regroupe l'ensemble des actions de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), auxquelles sont attachés 3 objectifs qui portent sur :

- la protection du territoire national, européen et de nos concitoyens ;
- le soutien à l'attractivité de notre territoire et à la compétitivité de nos entreprises ;
- le redressement des comptes publics grâce à un dispositif de recouvrement sécurisé et à la lutte contre les fraudes fiscale et financière.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 302 contribue à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État au travers des actions décrites ci-après.

Participation à l'effort de conservation en bon état du patrimoine immobilier de l'État

Le programme 302 finance de nombreuses opérations d'entretien lourd relevant du propriétaire dans les bâtiments domaniaux.

Professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État au travers de la planification d'une stratégie

Le programme 302 s'inscrit dans cette démarche en coordonnant son action propre avec les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le but d'optimiser et de rationaliser l'implantation des bureaux et des unités de douane, tout en améliorant leurs capacités opérationnelles. Le programme veille également à prendre systématiquement en compte l'amélioration des conditions de travail des agents.

Rationalisation du patrimoine immobilier de l'État

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du programme et l'ensemble des travaux effectués ont permis de stabiliser la surface utile nette du parc immobilier (domanial et locatif) tout en accompagnant l'adaptation des services.

Maîtrise des coûts

Par ailleurs, la DGDDI vise à une réduction de ses coûts de fonctionnement en densifiant l'occupation de sites domaniaux et en limitant le nombre de sites occupés.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

En 2020, les dépenses de fonctionnement liées aux dépenses de l'occupant ont représenté en CP 45,42 M€, soit 24,8 % des dépenses de titre 3 du programme 302.

En matière d'investissement (dépenses du propriétaire), ces montants en CP se sont élevés en 2020 à 12,79 M€, soit 33,3 % des dépenses de titre 5 du programme 302.

Dépenses du propriétaire :

- Opérations d'acquisitions/constructions :

Comme les années précédentes, la DGDDI a participé financièrement en 2020 à la poursuite du projet immobilier visant au regroupement des moyens navals de l'État sur le site de Fouillole en Guadeloupe, par la construction de deux pontons pour l'accueil des moyens nautiques.

En 2021 et 2022, le programme 302 participe au financement des aménagements intérieurs du bâtiment récemment acquis à Bordeaux pour installer les services de plusieurs administrations et notamment le centre de services des ressources humaines de la douane.

Une autre opération relative à la construction d'un bâtiment pour le regroupement de la BSI et du bureau d'Avignon sera également initiée en 2022.

- Opérations structurantes :

Les crédits correspondants visent :

- à une optimisation de l'utilisation de sites domaniaux existant tout en rénovant les locaux :
    - en 2020, les travaux concernant l'Hôtel des douanes de Marseille ont débuté, leur achèvement étant prévu pour juillet 2022. Cette opération répond à plusieurs objectifs de la politique immobilière de l'État : densifier l'occupation de l'immeuble, y installer de nouveaux services, procéder à des opérations d'entretien lourd pour assurer sa conservation et enfin s'inscrire dans la politique de transition énergétique par l'abandon du chauffage au fioul en raccordant le site à un réseau de géothermie marine.

- plusieurs opérations concernant des sites domaniaux, initiées en 2020, se poursuivent en 2021 et 2022 : le regroupement d'un bureau et d'une brigade à Lons le Saulnier et le réaménagement des locaux abritant les directions régionales de Bayonne et Poitiers afin d'assurer leur densification.
- le projet immobilier concernant le site de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE), initié en 2020, se poursuit en 2021 et 2022 avec la passation des marchés relatifs aux études. Les travaux débuteront en 2023, la livraison étant prévue pour 2024. Il vise à accroître les capacités ministérielles et interministérielles pour répondre aux besoins croissant de stockage de données ou de traitement par intelligence artificielle. Soutenu par la direction interministérielle du numérique (DINUM), il permettra de réduire le nombre de sites informatiques ministériels. Il sera cofinancé par les crédits du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

- au relogement ou à l'aménagement de locaux des unités de surveillance :

La période 2021-2022 sera marquée par l'installation de la nouvelle brigade d'Orléans et la poursuite des opérations concernant les brigades de surveillance de Lons le Saulnier, Menton et de l'aéroport de Beauvais-Tillé. En 2022, les études et le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le relogement de la brigade de Nogent sur Oise débuteront. L'installation de la brigade garde-côtes d'Ajaccio sur la base aéronavale d'Aspretto, les relogements de la BSI de Rouen à Canteleu et de la BSE de Nouméa sont prévus pour 2022.

- à mettre en œuvre en 2022 et 2023 un plan de relogement de certains échelons et antennes de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières qui résulte de l'échéance des baux et de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des agents et d'assurer une plus grande sécurisation des locaux. Les sites de Metz, Perpignan, Bordeaux et Montpellier sont concernés par ce plan.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

« LA MASSE DES DOUANES »

Faits marquants

Concernant la programmation immobilière évaluée à 4,51 M€, le budget initial (BI) 2021 ouvre des crédits d'investissement de 3,6 M€ en AE et reprend les travaux nouveaux suivants :

- l'isolation des façades existantes et la réfection des toitures et terrasses à SaintMalo (700 315 €) ;
- la condamnation des vides-ordures, le traitement des ouvertures des celliers et le remplacement de portes à la cité de Calais (192 930 €) ;
- le remplacement des gardes-corps à la cité d'Ajaccio (174 426 €) ;
- la réfection de l'étanchéité des balcons et le remplacement des gardes-corps à la cité de Pontarlier (159 244 €) ;
- la reprise du réseau d'assainissement et la réparation de canalisations à la cité de l'Haÿles-Roses (154 554 €) ;
- la réfection des réseaux d'eaux et des enrobés de voirie ainsi que le traçage des places de parking à la cité d'Anglet (122 850 €) ;
- la réfection des réseaux d'eaux et des enrobés de voirie ainsi que le traçage des places de parking à la cité de Cambo (109 200 €).

Dans le cadre de la démarche « France relance » et du plan décidé par le gouvernement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État, le service central de l'EPA Masse des douanes, en concertation avec les délégués territoriaux, a présenté seize dossiers pour un coût complet de 7, 88 M€ TTC (informations communiquées au CA du 4 décembre 2020). Après traitement des dossiers présentés en CRIP, le service central a été informé de la retenue de quatre opérations de rénovation pour un montant global de près de 600 000 €.

Analyse de l'évolution des crédits

Le budget rectificatif (BR) 2020 enregistre une baisse de 41,5 % des autorisations d'engagement et de 19,9 % des crédits de paiement par rapport au budget rectificatif 2019. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- les dépenses de fonctionnement atteignent un montant de 11 337 250 € en AE (+ 9,7 % par rapport au budget rectificatif 2020) et 10 323 4350 € en CP (+ 0,3 % rapporté au budget rectificatif 2020). La forte hausse des autorisations d'engagement est avant tout due au renouvellement des conventions. De manière générale, les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées sur la destination 1 au titre des fluides et sur la destination 2 consacrée aux opérations immobilières et au paiement des impôts et taxes.

- les dépenses d'investissement atteignent en AE 6 995 231 € et 5 261 956 € en CP. Elles sont en diminution par rapport au budget rectificatif 2020. En effet, le rattrapage des programmations immobilières des années précédentes s'achève, pour lequel les causes s'expliquaient principalement par la défaillance des mandataires de trois services territoriaux et la crise sanitaire.

P192 RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La recherche industrielle et l'innovation constituent un levier majeur de renforcement de la compétitivité des entreprises, donc de croissance et de développement de l'emploi, pour faire face à une concurrence internationale accrue. En l'absence de matières premières abondantes, le niveau d'innovation et de maîtrise des technologies est un déterminant fort de la compétitivité de l'économie. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue une des grandes priorités de la stratégie européenne « Europe 2020 ».

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de l'industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs contribuant à ce programme sont le Groupe Mines Télécom, le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) et le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les actions sont conduites selon trois axes portés par les trois actions du programme :
- le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle ;
- le soutien au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation ;
- les actions d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à la création d'entreprises.

Contribution du programme à la politique transversale

Les deux objectifs de performance retenus dans le cadre du programme assurent la mise en oeuvre de ces axes stratégiques à travers :

- l'action des organismes de formation supérieure et de recherche du programme, qui est mesurée par l'objectif n° 1 « optimiser la valorisation de la recherche et développer l'efficience des formations des écoles du programme » ;

- le développement de l'innovation, qui est recherché par la poursuite de l'objectif n° 2 « favoriser l'innovation par les entreprises ».

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

GROUPE MINES TELECOM

La politique immobilière conduite par le Groupe Mines Télécom (Institut Mines-Télécom et Ecole nationale supérieure des mines de Paris) se caractérise par les objectifs suivants :

- l'optimisation et la modernisation des locaux pour s'adapter aux nouveaux besoins de la formation et de la recherche ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'étudiants accueillis,

- la maintenance du parc incluant notamment l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés, la sécurisation des campus, l'intégration systématique des préoccupations liées à l'environnement et à la transition énergétique avec des chantiers très lourds à conduire.

L'attractivité des campus (locaux d'enseignement, de recherche, d'hébergement...) constitue en effet un objectif majeur pour le développement des écoles.

Plan de relance - AAP Rénovation énergétique

Les écoles du Groupe Mines Télécom ont bénéficié d'une aide d'un montant total de 27,6 M€ pour les 8 projets qui ont été retenus, dont 9,1 M€ pour l'Institut Mines Télécom (avec 7 projets dont 2 emblématiques pour la seule école de Lille Douai, les besoins totaux de l'IMT étant sensiblement plus élevés) et 18,5 M€ pour l'École nationale supérieure des mines de Paris et son projet grand Quartz qui fait l'objet d'un suivi renforcé avec la DIE compte tenu de son enjeu.

Volet immobilier des CPER 2021-2027

Les volets immobiliers des CPER 2021-2027 contiennent également des projets avec les écoles du Groupe Mines Télécom qui mobiliseront des ressources à ce titre.

INSTITUT MINES-TÉLÉCOM

Après l'implantation récente de Télécom Paris et de la direction générale de l'IMT sur le plateau de Saclay, l'objectif visé est la finalisation du SPSI. Il s'agit d'un chantier très lourd compte tenu du nombre d'écoles concernées (8) et de l'importance du parc qui est hétérogène et réparti sur tout le territoire. Un état des lieux a été réalisé, cependant les travaux d'alimentation du référentiel technique, de même que les réflexions sur la stratégie ont été retardés par la crise sanitaire qui a conduit à une révision des priorités ; la mise en place a également été impactée par un turn-over important dans les équipes en charge du projet à la direction générale de l'IMT. Il est prévu de les relancer en 2022.

Les travaux en cours dans les écoles se poursuivent mais avec des retards de calendrier dus à la crise sanitaire.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

Le SPSI de Mines Paris a fait l'objet d'un avis favorable de la DIE en date du 9 juillet dernier, assorti de recommandations.

L'accord définitif avec le Conseil départemental des Yvelines a été signé en juin 2021, en vue de l'implantation en 2024 de 3 centres de recherche dans un nouveau bâtiment sur le site de Versailles Satory.

P723 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Opérations structurantes et cessions	238 059 036	362 961 319	145 000 000	110 000 000	210 000 000	260 000 000
12 – Contrôles règlementaires, audits, expertises et diagnostics	24 984 511	21 776 016	18 700 000	20 700 000	21 900 000	21 900 000
13 – Maintenance à la charge du propriétaire	50 581 171	48 280 721	41 000 000	46 000 000	48 500 000	47 500 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	78 831 926	89 007 778	80 300 000	98 300 000	89 600 000	90 600 000
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	**392 456 644**	**522 025 834**	**285 000 000**	**275 000 000**	**370 000 000**	**420 000 000**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 723 finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire ou qui figure à l'actif de son bilan, utilisé par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des établissements publics et des opérateurs de l'État.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le directeur de l'immobilier de l'État est le responsable du présent programme. Chaque ministère et chaque préfecture de région dispose d'un BOP pour financer les projets immobiliers à partir des droits de tirage dont il peut disposer sur les produits de cession encaissés sur le CAS et les dépenses d'entretien du propriétaire par l'allocation de crédits supplémentaires issus de la trésorerie mutualisée du CAS.

L'élaboration des programmations immobilières et financières supportées par le CAS immobilier relève du dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

Dans le périmètre de la labellisation, la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) et les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP) examinent la conformité des projets immobiliers proposés avec les normes de la politique immobilière de l'État - y compris pour son volet de transition écologique - et avec les orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI des ministères et des établissements publics et opérateurs) et des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le cadre d'une démarche de « labellisation ». Ainsi, le responsable de programme assure-t-il la priorisation des projets selon une approche globale et interministérielle, qui permet de privilégier ceux qui sont les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (transition écologique et performance énergétique, rationalisation des surfaces, mutualisation des services, qualité de vie des agents, accueil des usagers, numérique...) et les plus vertueux au plan économique et budgétaire (gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire).

S'agissant en particulier de l'entretien à la charge du propriétaire, (qui à la différence des projets immobiliers ne font pas l'objet de démarches de labellisation), la stratégie du programme s'articule autour de trois axes complémentaires dans un souci de gestion efficace et économe du parc immobilier et d'exemplarité :

- développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, assurer la réalisation des contrôles réglementaires ;
- financer des travaux lourds et en particulier de remise en état et en conformité, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent ;

- contribuer à la transition écologique en finançant des opérations conduisant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

Le responsable de programme recherche une sélectivité accrue dans ses choix. Il s'agit notamment des travaux lourds et de remise en état, pour lesquels, en dehors des ressources qui doivent rester allouées aux opérations d'entretien préventif, une plus grande concentration des dépenses sur un nombre restreint de projets exemplaires et structurants est recherchée.

La charte de gestion du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » recense les règles de gestion et le rôle de chaque intervenant dans un souci de clarté et de lisibilité. Une équipe dédiée de la direction de l'immobilier de l'État est en contact régulier avec les responsables de BOP, dans une logique interministérielle de dialogue de gestion et dans le cadre de la procédure budgétaire classique.

P721 CONTRIBUTION DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 721 concerne la contribution au désendettement de l'État perçue sur les produits de cessions et reversée au budget général.

Le programme ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État.

P348 RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Etudes	10 209 800	7 139 463		48 641 466		9 842 145
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	57 861 615	14 429 148		105 779 272		139 732 597
13 – Acquisitions, construction	97 635 817	13 385 399		112 009 700		116 855 696
P348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	**165 707 232**	**34 954 010**		**266 430 438**		**266 430 438**

Les cités administratives et, plus généralement, les sites multi-occupants représentent une part significative du parc immobilier occupé par les services de l'État et ses établissements publics. Ces sites portent de nombreux enjeux pour l'État, en termes de conditions de travail des personnels, d'accueil du public ou de politique immobilière de l'État, en particulier dans son aspect de la performance énergétique du parc immobilier de l'État.

Au vu de ces enjeux, la problématique relative à la gestion des cités administratives s'inscrit dans le cadre suivant :

• l'État propriétaire a une responsabilité particulière dans ce domaine. Les cités administratives sont la partie la plus connue et souvent la plus ancienne d'un ensemble croissant d'immeubles multi-occupants. Elles symbolisent la multi-occupation par les services de l'État et et de ses établissements publics, appelée à se développer à l'aune des grands chantiers de l'action publique mais aussi dans le cadre de l'optimisation et de la mutualisation du parc immobilier. Le présent programme a été centré sur les cités administratives existantes au 1er janvier 2017, afin de s'assurer de couvrir l'ensemble des besoins identifiés et pertinents sur cette partie du patrimoine, et de concentrer les investissements sur un nombre réduit de sites afin d'éviter une dispersion qui ferait obstacle à l'effet de levier recherché.

• la plupart des bâtiments composant les cités ont été construits dans les années 1960-1970. Ils constituent un parc qui exige des travaux d'entretien importants, en particulier dans le domaine de la rénovation thermique. Or, les crédits consacrés jusqu'à présent aux opérations structurantes et d'entretien des cités administratives se sont révélés insuffisants pour maintenir le parc à un niveau satisfaisant.

• malgré l'effort conséquent de l'administration ces dernières années, l'accueil du public et l'accès des personnes à mobilité réduite dans ce parc vieillissant restent largement perfectibles. De même, les conditions de vie au travail des agents de l'État et de ses opérateurs pâtissent trop souvent d'un patrimoine immobilier insuffisamment fonctionnel, y compris sur le plan du numérique.

Ainsi, afin d'accélérer la transition énergétique du parc immobilier de l'État et de moderniser les administrations publiques, les cités administratives ont fait l'objet, à compter de 2018, d'un grand plan de rénovation, doté d'un milliard d'eurosd'investissement. Il s'agit prioritairement d'assurer la transition énergétique, avec des travaux lourds de rénovation et de restructuration permettant d'améliorer l'isolation des immeubles et de retenir des équipements permettant de réduire les consommations de fluides. Il s'agit également, dans la ligne des orientations fixées par le Gouvernement, de poursuivre la densification, l'optimisation et la mutualisation des implantations immobilières, qui sont également sources d'économies d'énergie et budgétaires. Par ailleurs, la remise à niveau du parc immobilier permet *in fine* de réduire les moyens consacrés aux dépenses d'entretien, d'engager une rationalisation des dépenses immobilières et de pouvoir développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Il s'agit dès lors de financer des opérations de restructuration immobilière, des bâtiments nouveaux, que ce soit via des acquisitions ou des constructions, et des travaux lourds relevant du propriétaire, prioritairement quand ils contribuent à la rénovation énergétique et à combattre l'obsolescence de ces ensembles immobiliers. Il s'agit de dépenses d'investissement.

Pour ce faire, la direction de l'immobilier de l'État a mis à disposition des préfectures de département, responsables de la gestion des cités administratives, son expertise pour faire face aux nombreux besoins identifiés pour ces cités administratives, en engageant une campagne volontariste de remise à niveau.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre du projet de chaque cité sélectionnée relève de la responsabilité du préfet de département, maître d'ouvrage en sa qualité de syndic de la cité. Un comité de pilotage, rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés et une équipe projet, sont mis en place pour chaque cité. La DIE, en tant que responsable du programme, assure le pilotage et le suivi de la bonne mise en œuvre des projets et le maintien des performances prévues. Elle assure, tout au long de la mise en œuvre des étapes des projets, un accompagnement et un suivi de leur bonne réalisation. La DIE participe à l'ensemble des comités de pilotage des cités pour assister les préfets dans leurs arbitrages nécessaires, afin de respecter les enveloppes allouées et atteindre les gains énergétiques estimés.

L'année 2018 a permis de compléter la connaissance technique du parc immobilier des 54 cités administratives dans lesquelles des audits techniques et énergétiques ont été lancés, afin de permettre d'identifier les sites nécessitant des interventions lourdes ainsi que la nature de ces travaux (restructuration immobilière, gros entretien renouvellement, construction ou reconstruction éventuellement sur un nouveau site avec acquisitions foncière).

La DIE a par la suite expertisé ces dossiers afin de proposer le choix des cités qui feront l'objet de travaux, dans une logique d'appel à projets et de concours, pour sélectionner les projets les plus performants et les plus pertinents.

La Conférence nationale de l'immobilier public a ensuite examiné, en formation dédiée, associant notamment la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du ministère de la transition écologique (MTE), entre la fin 2018 et mai 2019, les projets de scénarios de travaux pour chaque cité (52 dossiers déposés par les Préfets), en vue de la labellisation et de la priorisation des dossiers répondant aux objectifs du programme 348. Après avis de la CNIP, ce sont ainsi 39 projets de cités administratives qui ont été sélectionnés par la DIE pour près de 989 millions d'euros d'investissement. Le solde est consacré à des études complémentaires.

Après cette sélection, les programmes de travaux ont été rédigés par les différentes maîtrises d'ouvrage. La conformité de ces programmes de travaux est vérifiée par la DIE avant mise à disposition des crédits nécessaires à la poursuite des études. Ainsi, au 4 septembre 2020, 30 projets ont été validés par la DIE en phase programme. 38 programmes de

travaux ont été validés par la DIE en 2021 ; seule l'opération de Melun ne sera finalement pas financée par le programme 348. En effet, l'opération est ajournée au profit d'une réflexion plus globale sur la stratégie immobilière de l'État à Melun.

Le dispositif de sélection des cités et des travaux a conduit à hiérarchiser les objectifs majeurs du programme 348. De manière globale, il a été décidé de maintenir les objectifs de travaux, prioritairement de performance énergétique, au sein de l'enveloppe dédiée et fermée et, en contrepartie, de prolonger dans certains cas les délais de livraison, initialement prévus en 2022.

L'État d'avancement des projets est le suivant :

	au 04/09/2020	au 04/09/2021
labellisations	39	39 pour 994 millions d'euros
programmes de travaux validés	31	38 pour 975 millions d'euros
chantiers démarrés	3	**12 cités pour 330 millions d'euros**

Plus précisément :

- les travaux ont démarré à Bordeaux, Cergy, Rouen, Strasbourg, Amiens et Besançon

- les marché de travaux sont notifiés à Colmar, Lyon, Mulhouse, Orléans, Albi ,Lille

- seuls les marchés de maîtrise d'œuvre sont notifiés à Agen, Aurillac, Avignon, Besançon, Bar Le Duc, Charleville, Clermont-Ferrand, Mâcon, Metz, Périgueux, Soissons, Alençon, Bourges, Brest, Dijon, Grenoble, Guéret, La Rochelle, Limoges, Saint-Lô, Tarbes, Tours, Tulle

- les marchés globaux de performance de Nancy, Toulouse et Nantes doivent être notifiés avant la fin de l'année 2021

- le marché global de performance de Toulon sera notifié en 2022.

La pandémie a entraîné un décalage calendaire dans l'exécution du programme 348, sans en remettre en cause les fondamentaux. Les équipes sont restées mobilisées pour travailler sur le programme 348 tout au long de la crise sanitaire. Elle a demandé une adaptation rapide des services pour accompagner au mieux les maîtrises d'ouvrage locales dans la gestion des impacts de la crise. À ce stade, les effets de la pandémie sur le programme sont maîtrisés, à l'exception d'éventuels surcoûts liés en particulier à la hausse des prix des matières premières.

Dans le cadre de l'enveloppe fermée de 1 Md€, la DIE a anticipé dès le début du programme des aléas et une possible hausse des coûts, synthétisés par l'indice BT 01 qui comprend notamment le prix des matériaux. La DIE a décidé de provisionner un montant destiné à couvrir ces révisions de prix. Le budget initialement dédié à l'opération de Melun est également réservé pour faire face à ces aléas.

Les projets retenus sont variés, avec dans tous les cas, une forte dimension d'amélioration de la performance énergétique. Figurent donc des cités relevant de grandes villes (Lille, Nantes, Rouen…) mais également de villes moyennes (Charleville-Mézières, Guéret, Albi…). Pour la très grande majorité des projets, il s'agit de rénovation énergétique, de mise à niveau et de restructuration immobilière, comprenant les opérations nécessaires de désamiantage le cas échéant, afin de garantir la pérennité des ouvrages. Dans certains cas, le choix a été fait, parmi plusieurs scénarios, de choisir celui d'une construction neuve innovante tant sur le plan énergétique qu'immobilier, sur un nouveau site, la cité actuelle ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation optimisée.

Cette variété et cette recherche d'innovation sont le fruit des études approfondies et des échanges itératifs entre la DIE, la communauté interministérielle, en particulier le MTE, les préfets, les porteurs de projet et les administrations occupantes. L'objectif a été, pour chaque projet, d'étudier l'adéquation entre le budget global proposé, l'État bâtimentaire et les travaux de mise à niveau nécessaires, les travaux de densification ainsi que les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Les phases de mise en œuvre des projets constituent des opportunités pour les acteurs économiques de proposer aux porteurs de projet des solutions innovantes complémentaires en termes de matériaux, de technologie… afin d'opter, selon un bilan coûts / avantages, pour les solutions les plus performantes.

P362 ÉCOLOGIE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Rénovation énergétique			2 700 000 000	1 192 000 000		729 000 000
P362 – Écologie			**2 700 000 000**	**1 192 000 000**		**729 000 000**

Dans le cadre du volet écologie du Plan de relance, 4 214 projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des opérateurs ont été sélectionnés par le Premier ministre lors d'une conférence nationale de l'immobilier public le 14 décembre 2020 pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Les projets ont été retenus selon deux critères :

- le gain énergétique, avec une cible de réduction de 400 000 000 kWhef de la consommation énergétique globale du parc de l'État à l'issue des travaux ;

- la rapidité de mise en place des projets visant leur livraison au plus tard fin 2023, avec une date limite de notification des marchés au 31 décembre 2021, afin de favoriser la relance économique.

Trois principes ont également guidé le Gouvernement dans le choix des projets :

- l'efficacité écologique et économique, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment ;

- le soutien des jeunes, particulièrement touchés par la crise, en consacrant une part des investissements notamment aux universités,aux logements étudiants et aux grandes écoles ;

- l'équilibre territorial, en servant l'ensemble des régions y compris les territoires ultra-marins.

Il s'agit également de répondre aux objectifs traditionnels de la politique immobilière de l'État, notamment en améliorant les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers.

P166 JUSTICE JUDICIAIRE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Soutien	732 431 717	365 257 193	520 653 665	443 111 143	531 074 971	459 324 503
P166 – Justice judiciaire	**732 431 717**	**365 257 193**	**520 653 665**	**443 111 143**	**531 074 971**	**459 324 503**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les services judiciaires ont pour mission de rendre la justice en matière civile, pénale, commerciale et sociale. Le programme 166 finance l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, le Casier judiciaire national et l'École nationale des greffes. Les opérations d'investissement immobilier sont concentrées sur l'action 6 du programme 166 intitulée « soutien ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

- École nationale de la magistrature (ENM)

CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue à l'axe stratégique principal de la politique immobilière de l'État : améliorer la gestion du patrimoine immobilier pour permettre aux juridictions de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions et aux réformes qu'elles doivent conduire, avec des surfaces optimisées en bon état et répondant aux objectifs d'un « État exemplaire ».

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'amélioration de la gestion du patrimoine se traduit notamment par :

- *Améliorer la connaissance et rationaliser le patrimoine immobilier*

Le patrimoine des services judiciaires est caractérisé par l'importance des édifices anciens, comportant de nombreux monuments classés ou inscrits. Ce patrimoine ancien fait l'objet d'interventions lourdes pour le moderniser, lorsque cela est compatible avec sa préservation architecturale (Parlement de Bretagne à Rennes, palais des 24 colonnes à Lyon, Marseille-Monthyon, Strasbourg, Poitiers, Périgueux…) ; il contraste avec les nouveaux palais de justice à l'architecture contemporaine construits récemment (Béziers, Bourg-en-Bresse, Bordeaux, Caen, Fort-de-France, Grenoble, Mont-de-Marsan, Montpellier, Nantes, Paris Batignolles, Pointe-à-Pitre, Pontoise, Saint-Malo, Toulouse...).

Le patrimoine immobilier judiciaire comprend 639 sites en activité, abritant un peu moins de 800 juridictions réparties sur une surface d'environ 1,77 millions de m² de surface utile brute, soit 2,11 millions de surface plancher (SdP), en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

Le ministère de la Justice est propriétaire de 43,5 % des bâtiments judiciaires, représentant environ 0,92 millions m² surface plancher. 45,2 % des bâtiments sont mis à disposition par les collectivités territoriales (représentant environ 955 000 m² SdP), à titre gratuit, dans le cadre de transferts intervenus en 1987. Des surfaces ont été prises en location par la direction des services judiciaires au regard de surfaces insuffisantes dans certaines cours d'appel (représentant environ 238 171 m² SdP).

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État, des diagnostics techniques, audits et levées de plan qui alimentent les bases de données Patrimmo (Antilope) et Chorus RE-Fx sont réalisés systématiquement.

- *Professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

Les travaux immobiliers bénéficient d'une démarche de programmation rigoureuse qui s'appuie notamment sur la mise en place d'un contrôle de gestion physico-financier des opérations judiciaires et un personnel qualifié qui permettent d'assurer un pilotage fin des crédits du BOP immobilier du programme 166, mais aussi d'offrir une visibilité accrue pour les exercices à venir.

En outre, la direction des services judiciaires organise la professionnalisation de la gestion de l'exploitation maintenance via la mise en place d'une équipe dédiée au pilotage de la fonction et l'organisation de formations, notamment pour les responsables des palais de justice récemment livrés. Elle travaille à l'harmonisation des contrats et des pratiques.

- *Conserver, améliorer et adapter le patrimoine immobilier*

La programmation immobilière vise six objectifs principaux :

- garantir la pérennité et le bon fonctionnement technique du patrimoine par la mise en œuvre d'un programme de gros entretien renouvellement qui prend en compte la sécurité et la sûreté des personnes et des biens, ainsi que des mises aux normes réglementaires et d'accessibilité ;
- améliorer la situation des juridictions sur le plan fonctionnel et absorber l'augmentation actuelle et future des effectifs. Une attention particulière est portée à la gestion des archives et des scellés ;
- achever la mise en œuvre, sous l'angle immobilier, de la réforme de la justice du 21e siècle (J21) par l'implantation des services d'accueil unique du justiciable (SAUJ) et des pôles sociaux ;
- poursuivre la mise en œuvre de la rénovation des câblages au titre du plan de transformation numérique ministériel, dans la continuité du déploiement de l'augmentation des débits (ADD) visant à renforcer les débits jusqu'aux équipements terminaux ;

- mettre en œuvre la nouvelle programmation judiciaire (NPJ) comprenant 34 opérations pour accompagner la réorganisation des juridictions en adaptant la fonctionnalité des bâtiments aux évolutions de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;
- mettre en œuvre les objectifs gouvernementaux en matière de transition énergétique des bâtiments de l'État.

Le ministère de la Justice conduit une révision importante de son programme cadre pour la construction des palais de justice, qui intègre le renouvellement des références programmatiques issues de la réforme J21, de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ainsi que des principes d'évolution dans la conception des palais de justice : séparation des flux, distinction espaces publics/espaces tertiaires/espaces sécurisés, généralisation des salles d'audience de cabinet, optimisation des espaces tertiaires et prise en compte des évolutions réglementaires (RE2020 par exemple) ou des orientations de la PIE (État exemplaire) dans la conception des nouveaux bâtiments.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Précisions méthodologiques

Concernant le titre 3, les budgets opérationnels des cours d'appel de la direction des services judiciaires financent les dépenses liées à l'entretien courant du parc immobilier, ainsi que les dépenses d'énergie, de nettoyage, de surveillance, de taxes diverses et de fluides des juridictions et des services administratifs régionaux.

Concernant le titre 5, le budget opérationnel « immobilier » du programme 166, dont la responsabilité est assurée par le secrétariat général du ministère, finance les dépenses d'investissement portant sur le parc de la direction des services judiciaires. Les opérations immobilières sont conduites par l'opérateur immobilier de la justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), par les départements immobiliers et le bureau de l'immobilier judiciaire parisien et de l'administration centrale. Enfin, à ces dépenses, s'ajoutent celles relatives aux contrats de partenariat du tribunal de Paris et du palais de justice de Caen.

Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la direction des services judiciaires, il convient de préciser que seuls sont recensés les effectifs rattachés au programme 166 en charge des opérations conduites par les services administratifs régionaux. Par ailleurs, les effectifs de l'administration centrale et des services déconcentrés en charge de la politique immobilière sont rattachés au programme support du ministère de la justice et sont comptabilisés par le programme 310. Pour la période prise en considération, une réduction des ETPT est constatée en 2020 (75,95) par rapport à l'exécution 2019 (86,49). Elle est due à la diminution du nombre d'agents se consacrant à la politique immobilière à temps complet. De ce fait, les dépenses de personnel ont baissé.

Dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses immobilières (hors subvention à l'opérateur « École nationale de la magistrature ») se sont élevées à 192,5 M€ en CP, en retrait par rapport à 2018 (194,5 M€), notamment suite aux économies de loyer réalisées au sein du ressort de cour d'appel de Paris (rationalisation des baux opérée dans le prolongement de l'aménagement du tribunal de Paris). Pour 2020, la programmation est fixée à 211,4 M€ en CP et les crédits prévus dans le cadre du PLF 2021 s'élèvent à 216,3 M€ en CP.

Dépenses d'investissement

S'agissant des acquisitions et constructions, hors contrats de partenariat, les montants d'AE en 2020 (211,30 M€) et 2021 (163,73 M€), dans la continuité de 2019 permettront de financer principalement de nouvelles opérations confiées à l'APIJ, telles que la construction du pôle pénal du tribunal judiciaire de Bobigny et la construction de la future cité judiciaire de Saint-Martin et, dans le cadre de la programmation immobilière 2018-2022, les extensions du palais de justice de Meaux et de la cour d'appel de Basse-Terre ainsi que les constructions d'un nouveau palais de justice à

Cusset et de cités judiciaires à Nancy, Cayenne et Papeete. S'agissant des CP, l'évolution prévisionnelle des dépenses est liée en particulier à l'avancement des opérations APIJ dont la démolition-reconstruction du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence (site Carnot), les constructions du nouveau tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, en cours de travaux et du nouveau palais de justice de Lille.

Les travaux structurants regroupent notamment les opérations de restructuration lourde, de relogement et d'extension, les opérations concernant la modernisation et l'évolution capacitaire des juridictions ainsi que la mise en œuvre des mesures nouvelles liées au volet immobilier de la loi n° 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21e siècle. Le volume d'AE est également particulièrement important en 2021 (105,84 M€) par rapport à 2019 et 2020 en raison du financement des opérations de la programmation immobilière 2018-2022 confiées à l'APIJ, telles que la restructuration extension du palais de justice de Toulon et les réhabilitations de la cour d'appel d'Aix-en-Provence et du tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier. Concernant les CP, le volume de paiement en augmentation servira en particulier à poursuivre la restructuration du palais de justice historique de Paris et à financer les opérations déconcentrées dans le cadre de la programmation judiciaire, dont notamment les opérations de la programmation immobilière 2018-2022 telles que la restructuration du palais de justice de Vienne, l'extension et la restructuration du palais de justice de Bourgoin-Jallieu et le regroupement des juridictions paloises externalisées.

Les travaux relevant de l'entretien lourd traduisent l'effort réalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine. Ils intègrent, outre le programme de « gros entretien renouvellement », des opérations de sécurité, de mise en accessibilité et de mise aux normes auxquelles est soumis le patrimoine judiciaire. En cohérence avec la politique immobilière de l'État, les opérations d'amélioration des performances énergétiques et de mise en accessibilité (Ad'AP) sont également prises en compte. Les montants d'AE et de CP sont stables entre 2019 et 2021.

Enfin, s'agissant des contrats de partenariat du palais de justice de Caen et du Tribunal de Paris, un montant de 33,16 M€ en AE et 53,24 M€ en CP a été ouvert en 2020 au titre des loyers investissement et financement, conformément aux échéanciers en vigueur et des fiches modificatives afférent à ces contrats. En 2021, il est prévu d'y consacrer 33,33 M€ en AE et 52,92 M€ en CP. Ces montants sont en diminution par rapport à 2019 car ils incluent une économie de loyers de 3 M€ en AE et CP par an sur la durée résiduelle du contrat, liée au refinancement du contrat de partenariat du Tribunal de Paris en 2019 au regard de conditions de marché favorables.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)

Sa mission est d'assurer la formation des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle a en charge la gestion immobilière de ses bâtiments.

Faits marquants

Pour 2020, la consommation des AE en investissement est de 78,94 % (90,10 % en 2019 et 94,06 % en 2018) et celle des CP est de 72,02 %.

Cette enveloppe budgétaire a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. De nombreux retraits d'AE sur 2020 et/ou report sur 2021 ont été effectués en budgets rectificatifs - BR1 et BR2 - (travaux d'accessibilité à Bordeaux, aménagement d'un espace de convivialité à Paris, végétalisation du toit de l'amphithéâtre, achat d'un logiciel gérant les frais de déplacement …).

Malgré cette baisse du montant des autorisations budgétaires, les crédits maintenus n'ont pu être totalement engagés, le BR2 ayant été réalisé avant le 2e confinement et les projets prévus sur la fin de l'année (SPSI notamment) n'ont pu être menés à bien.

Enfin, des engagements juridiques validés sur les derniers mois de l'année n'ont pu se concrétiser par des CP en 2020.

Le montant total exécuté en 2020 est de 215 501 € en AE et 247 044 € en CP.

Analyse de l'évolution des crédits

Les investissements au budget initial 2021 étaient prévus en AE à hauteur de 561 500 € contre 466 000 € inscrits au budget initial (BI) 2020, ce qui traduit la volonté de l'école de se projeter davantage dans le moyen et long terme.

Dans cette perspective, l'école présentera désormais lors de son projet de budget initial des fiches décrivant les investissements envisagés de manière à améliorer la connaissance des ambitions de l'école par le CA.

Dans cette perspective également, l'ENM reprend les travaux d'élaboration d'un schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) qui l'accompagne en 2021 et qui permettra ensuite de préciser davantage au budget 2022 les ambitions de l'école.

L'école envisage enfin de préparer, dans la même logique, un schéma informatique en 2021, qui se traduira sans doute par une augmentation de l'investissement pluriannuel au budget 2022 et après.

Les CP pour 2021 s'élevaient à 661 500 €. Cette différence avec les AE est essentiellement due aux restes à payer de 2020.

P107 ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	1 244 968 306	461 754 520	1 369 218 895	711 018 492	1 147 190 368	809 877 966
P107 – Administration pénitentiaire	**1 244 968 306**	**461 754 520**	**1 369 218 895**	**711 018 492**	**1 147 190 368**	**809 877 966**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 107 est l'un des six programmes de la mission justice.

Sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice, et avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la Justice. En 2021, le budget annuel s'élève à 4,3 milliards d'euros, dont près de 1,5 milliards de crédits hors titre 2 regroupés au sein du programme 107 et de deux comptes de commerce - CC909 « régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires (RIEP) » et CC912 - « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ». Le plafond d'autorisation d'emplois inscrit au titre de l'exercice 2020 est de 42 461 agents. Au 1er janvier 2021, la DAP compte 42 394 agents.

Outre l'administration centrale, 187 établissements pénitentiaires et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte également deux services à compétence nationale (service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP), ainsi qu'une école de formation (ENAP). Au 1er janvier 2021, l'administration pénitentiaire a en charge 237 183 personnes, dont 162 162 en milieu ouvert et 75 021 sous écrou (62 673 personnes détenues et 12 348 sous placement ou surveillance électronique).

La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a la responsabilité d'un nombre important de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire : établissements pénitentiaires, sièges des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) mais aussi des structures destinées à l'insertion et à la probation (SPIP) et à la formation des personnels (École nationale de l'administration pénitentiaire).

Les investissements immobiliers figurent sur l'action 1 du programme intitulée « garde et contrôle des personnes placées sous-main de justice ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) : sa mission est d'assurer la formation initiale et continue des personnels.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Programme 8000 – derniers établissements

Le premier ministre a annoncé, lors d'un discours à Lutterbach en avril 2021, la liste des derniers établissements du programme 8000 (construction de 8000 places supplémentaires d'ici 2027). Outre les établissements déjà en phase opérationnelle, l'année 2021 devrait permettre le passage en phase opérationnelle de 4 nouveaux établissements (Angers-Trélazé, Nîmes, Melun-Crisenoy et Vannes). L'année 2022 permettra, quant à elle, de concrétiser le lancement des dernières opérations avec les 4 derniers grands établissements (Noiseau, le Muy, Pau et le Val d'Oise) ainsi que deux structures InSERRE (Toul et Donchéry).

Nouvelle vague d'unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA), en lien avec la direction générale de l'offre de soins (DGOS)

En application du rapport d'évaluation des UHSA, rendu par l'IGJ/IGAS en 2018, il est envisagé avec la DGOS la construction de 3 nouvelles structures. La participation de la DAP est aujourd'hui estimée à 8 M€.

Création de 1 500 emplois de services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

Les SPIP sont en forte expansion en raison du développement des peines alternatives à l'incarcération (bracelet électronique, travail d'intérêt général) et des créations d'emplois associées. Entre 2018 et 2022, plus de 1 600 emplois supplémentaires viennent renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation. L'arrivée de ces effectifs s'échelonnera jusqu'en 2024. Afin d'accompagner cet effort massif de recrutements, il a été proposé de « sanctuariser » 8 M€/an pour les SPIP sur les trois prochains exercices (2022 à 2024).

Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) pénitentiaire

La DAP poursuit la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité en 2021 et 2022 et mobilise une ressource budgétaire de l'ordre de 6 M€ d'AE sur l'exercice budgétaire 2021 (7,1 M€ en CP) et 7 M€ sur 2022 (4 M€ en CP).

Transition écologique

La DAP s'est engagée dans

- l'application du décret tertiaire : l'exercice 2021 permettra de lancer les études préalables ainsi que la consultation de maîtrise d'œuvre et l'exercice 2022 d'achever les études de conception puis de lancer les consultations de travaux. Les travaux se dérouleront sur les exercices 20222023 avec une première tranche de 12 structures pour le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que pour la réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures des bâtiments d'hébergement. Cette mesure est évaluée globalement à 27 M€. Cette étape ne constitue toutefois que le début de l'application du décret éco-énergie tertiaire qui devra s'appliquer (avec des travaux à la clé) sur la grande majorité des bâtiments du patrimoine.
- Enfin, le programme 362 « écologie » du plan de relance consacre 25,1 M€ dédiés à la DAP pour les projets de « rénovation thermique » relatifs au patrimoine immobilier pénitentiaire. La mise en œuvre du plan de relance génère des dépenses sur le BOP Immobilier, notamment pour le déploiement des véhicules électriques (installation des bornes de recharge électrique) et pour le financement des postes de travaux liés aux opérations de rénovation énergétique mais non financés par le programme 362 (sécurisation des façades liées à la rénovation énergétique de la MC SaintMaur).

Crise sanitaire

La crise sanitaire et les confinements successifs ont impacté à plusieurs niveaux l'immobilier pénitentiaire (retards dans les opérations, hausse de prix des matières premières, pénurie de certains ouvrages, hausse du coût de la construction). Le coût final des opérations confiées à l'APIJ a été réévalué à la hausse.

Entre 2018 et 2021, le budget dédié à la maintenance du parc existant à la charge des services déconcentrés est passé de 80 M€ d'AE/an à 140 M€ d'AE/an. Par ailleurs, le programme 15000 sous maîtrise d'ouvrage APIJ (cf plus haut) fait l'objet d'un suivi par les départements des affaires immobilières et les équipes ONE, ce qui implique une augmentation de l'activité des équipes concernées, et par conséquent, la nécessité d'augmenter les emplois.

P182 PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Mise en oeuvre des décisions judiciaires	72 887 060	49 923 690	68 494 784	57 970 079	69 382 433	65 312 687
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse	**72 887 060**	**49 923 690**	**68 494 784**	**57 970 079**	**69 382 433**	**65 312 687**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle conçoit en particulier les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les directions compétentes. Elle assure directement, dans les services et établissements de l'État, ou indirectement par le secteur associatif habilité, la prise en charge de mineurs au civil ou au pénal.

Le programme 182 finance les opérations d'investissement et l'ensemble des charges liées à l'immobilier (loyers, maintenance, fluides…) des neuf directions interrégionales et de l'école nationale de la DPJJ, des directions territoriales ainsi que les établissements et services. L'essentiel des crédits d'investissement immobilier est regroupé dans un BOP central sous la responsabilité du service de l'immobilier ministériel (SIM) du secrétariat général.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue aux deux axes stratégiques principaux de la politique immobilière de l'État : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État et être un État exemplaire.

Contribution du programme à la politique transversale

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le parc immobilier de la DPJJ est de taille modeste et hétérogène du fait de la variété des missions et des modalités de prise en charge des établissements et services éducatifs. L'adoption de programmes-cadres immobilier fonctionnels et techniques par type d'unité éducative permet d'améliorer et de standardiser les équipements en définissant des normes de référence. Ces équipements sont par ailleurs répartis sur tout le territoire national métropolitain et ultramarin en raison de la nécessaire proximité avec le public.

Le déploiement de « Patrimmo », logiciel ministériel de gestion immobilière, qui a débuté à la PJJ en septembre 2019 s'inscrit dans ce contexte plus général d'amélioration de la connaissance du parc immobilier de l'État.

Le parc immobilier de la DPJJ est un outil essentiel pour la mise en œuvre des actions éducatives auprès des mineurs pris en charge. Il est également le cadre de vie quotidien d'une partie d'entre eux et revêt un caractère structurant. Son état général a un impact significatif sur la qualité de l'action éducative et une incidence non négligeable sur les conditions de travail des agents. Compte tenu du public accueilli, du caractère contraignant des séjours et d'une faible appropriation des lieux, ce parc immobilier est exposé à de nombreuses dégradations, qui imposent d'importantes dépenses d'entretien.

La PJJ est porteuse d'une ambition d'amélioration continue de son patrimoine immobilier et de sa gestion. La remise à niveau de ce parc, amorcée en 2018 en lien avec le service immobilier ministériel (SIM)) et qui s'est traduite par le lancement d'opérations significatives, se poursuivra en 2022, ainsi que le renforcement et la professionnalisation de sa gestion.

Être un État exemplaire

La politique immobilière de la DPJJ s'inscrit dans le cadre général de mise en œuvre de la stratégie de l'État en matière de gestion patrimoniale.

La loi ELAN du 23 novembre 2018, et le décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019, font obligation de réduire les consommations énergétiques de chaque bâtiment (moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010). Le diagnostic et la rénovation thermique deviennent des enjeux forts et prioritaires pour tous les services de l'État et leurs opérateurs.

L'État s'est doté d'un outil de suivi d'évaluation des fluides Interministériel (OSFi) – électricité, gaz, chauffage urbain, eau…- afin d'en optimiser la gestion et maîtriser les dépenses afférentes. Conformément aux orientations du plan ministériel administration exemplaire 2020-2025, le SIM a été désigné référent ministériel du déploiement de l'OSFi au sein du ministère de la Justice.

La DPJJ veille à ce que les nouvelles normes, liées à l'évolution de la réglementation, notamment en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments, soient intégrées dans la définition du besoin et la réalisation de l'ensemble des opérations (réhabilitation, construction, location). La DPJJ prescrit en outre dans ses programmes-cadres des dispositions fonctionnelles et techniques visant à respecter les principes de développement durable (récupération des eaux de pluie, chantiers propres…).

Enfin, dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la DPJJ poursuit la mise aux normes d'accessibilité de son parc immobilier.

Enfin, les conditions de santé et de sécurité au travail (SST) restent une préoccupation majeure et leur amélioration continue doit être un objectif permanent. Les directions interrégionales assurent une surveillance constante de l'état bâtimentaire de leurs locaux, notamment ceux accueillants du public (ERP), veillent à la mise à jour des contrôles obligatoires (amiante, radon) et effectuent sans délai les travaux qui s'imposent.

P310 CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Gestion de l'administration centrale	19 237 506	36 227 129	53 864 584	54 163 971	66 594 417	56 446 482
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	**19 237 506**	**36 227 129**	**53 864 584**	**54 163 971**	**66 594 417**	**56 446 482**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de la Justice, le programme 310 regroupe les moyens de l'état-major, du secrétariat général, des directions normatives et de services ou établissements d'intérêt commun pour le ministère, notamment de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), opérateur immobilier du ministère.

La stratégie du programme 310 poursuit un double objectif :

- améliorer la qualité des prestations de soutien au cabinet du ministre, aux services centraux et directions du ministère, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la fonction financière, de l'immobilier, des achats, de l'informatique et de la statistique ;
- prendre une part active à la modernisation de l'organisation et du fonctionnement du ministère pour créer les conditions d'une gestion efficiente, notamment au travers du pilotage des mesures de modernisation.

La politique immobilière portée par le programme se rapporte aux emprises immobilières de l'administration centrale et des neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG).

L'action n° 4 du programme regroupe les crédits de personnel ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'activité de l'ensemble des sites d'administration centrale du ministère de la Justice.

Au sein du secrétariat général du ministère de la Justice, le service de l'immobilier ministériel (SIM) élabore, en liaison avec les directions, la stratégie et la politique immobilières ministérielles et en coordonne la mise en œuvre pour les quatre programmes concernés (107, 166,182 et 310).

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), établissement public national à caractère administratif, conduit les opérations les plus importantes de construction et de rénovation des palais de justice et des établissements pénitentiaires.

L'Agence a pour mission, pour le compte du ministère de la Justice et de ses établissements publics, et dans des conditions définies par convention :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers, à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la Justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction, de réhabilitation ou de maintenance ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 310 concourt à la politique immobilière de l'État et contribue, plus particulièrement, à l'axe n° 1 « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et à l'axe n° 2 « être un État exemplaire ».

Contribution du programme à la politique transversale

Le parc immobilier du programme 310 est constitué pour l'essentiel de locaux de bureaux loués à des bailleurs privés, de locaux dont l'État est propriétaire et de locaux en crédit-bail immobilier (immeuble Olympe de Gouges). Il s'agit des sites de l'administration centrale en région parisienne et dans les neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG). Ces dernières sont chargées d'apporter leur soutien aux juridictions et aux services déconcentrés de la DAP et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

L'année 2019 a vu l'extinction du dispositif des loyers budgétaires versés à la DIE par les ministères, au titre de l'occupation d'immeubles dont l'État est propriétaire. Cela a entraîné une diminution des crédits du programme pour un montant équivalent.

L'année 2020 est particulièrement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 survenue au cours du 1er trimestre. Les conséquences de cet événement ont entraîné un décalage de plusieurs mois de l'ensemble des travaux structurants. L'ambitieux plan de modernisation des sites centraux prévu sur le quinquennat est toutefois maintenu. Les opérations porteront plus spécifiquement sur la mise en œuvre du schéma directeur de travaux pluriannuels du site Vendôme (ravalement de la façade, travaux de mise en conformité, travaux de rénovation justifiés par la vétusté de certaines installations), la sécurisation du site Olympe de Gouges (poursuite de l'opération suite à la création du service national de renseignement pénitentiaire), la réhabilitation des locaux de la délégation interrégionale du secrétariat général « Ile-de-France » situés à Savigny-sur-Orge (91) et l'aménagement du nouveau site d'archivage de l'administration centrale. L'enveloppe annuelle dédiée à ces opérations est prévue à hauteur de 5,7 M€ en CP.

Par ailleurs, dans le cadre de la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, une nouvelle prise à bail d'un site situé à Nantes dénommé « Rubix » a été réalisée en 2020. L'objectif visé par cette délocalisation est l'hébergement des équipes du service du numérique (SNUM) pour le projet informatique ASTREA sur la dématérialisation du casier judiciaire.

En 2021, les nouvelles surfaces de bureaux situées au sein du bâtiment Millénaire 2, dans le 19e arrondissement de Paris à proximité immédiate des emprises existantes (Millénaire 3 « Olympe de Gouges », Bâtiment 270),), ont offert une capacité d'accueil de 705 postes de travail répartis sur 14 000 m² pour un coût annuel de 10 M€ en CP. Cette opération s'inscrira pleinement dans la continuité de la politique immobilière de rapprochement des services centraux sur 2 pôles parisiens (Vendôme et Millénaire) menée jusqu'à présent, en conformité avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale.

Le ministère poursuit en 2022 son plan de modernisation des sites centraux, prévu sur le quinquennal 2018-2022, sur une programmation d'opérations à hauteur de 12 M€ en AE et 6 M€ en CP. Le ministère maintient sa stratégie de rationalisation des implantations de son administration centrale, visant d'une part, à offrir des conditions de travail adaptées aux agents du ministère et aux évolutions de son activité, et d'autre part, à entretenir et optimiser l'occupation de ses bâtiments en vue de répondre aux exigences définies par la politique immobilière de l'État.

Concernant le site Vendôme, la façade Vendôme et le salon Eugénie ont fait l'objet de travaux de restauration qui se sont achevés en 2021. Les travaux de restauration du bâtiment « Petites Ecuries » sont financés par le plan de relance et seront lancés fin 2021. Le site Olympes de Gouges fait l'objet d'opérations de sécurisation du site et d'aménagement - agencement de bureaux, dans le cadre du projet « Grand Millénaire ».

- Rationalisation des implantations, débutée en 2015 par le regroupement sur le site Olympe de Gouges, dans le parc du Millénaire, des directions métiers (direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse) et du secrétariat général ainsi que de

l'inspection générale de la justice. Le ministre et son cabinet ainsi que les directions législatives demeurent sur le site Vendôme.

- Bâtiments du site Vendôme, protégés au titre des monuments historiques :
    - livraison en février 2021 de la restauration de la façade Vendôme dont le coût des travaux (2,6 M€) a été financé à hauteur de 70 % par un affichage publicitaire sur les bâches de chantier,
    - livraison en août 2021 de la restauration du salon Eugénie (7 mois de travaux),
    - poursuite de l'opération de restauration du bâtiment « Petites Ecuries », financée par le plan de relance à hauteur de 3 M€, dont les travaux débuteront fin 2021 pour une durée de 14 mois,
    - poursuite du schéma directeur de travaux pluriannuels du site Vendôme (deuxième phase de rénovations architecturales et techniques).
- Site Olympe de Gouges : poursuite des opérations et travaux de sécurisation du site Olympe de Gouges - ainsi que la rénovation du site d'archivage de Russy-Bémont (Oise).
- Relocalisation de deux groupements d'intérêt public « mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme » et « mission recherche droit et justice » : 2022 sera également l'année de relocalisation de ces deux entités, d'une manière pérenne pour le GIP MRDJ et pour 3 ans pour le GIP MMT (pour lequel l'équipe a vocation à déménager dans les locaux du futur musée).
- Transformation de l'administration centrale : en cohérence avec la circulaire relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, le secrétariat général du ministère de la Justice a souhaité promouvoir l'émergence de deux centres d'hébergement informatiques en région (Nantes et Rivery près d'Amiens) du service du numérique au ministère de la Justice.
- Délégation interrégionale du secrétariat général Sud-Ouest : dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain Euratlantique à Bordeaux, la délégation participe au projet de déménagement de l'INSEE pour rejoindre un immeuble neuf multi occupant rive droite à Bordeaux (projet INSIGHT) en 2022.

P214 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
08 – Logistique, système d'information, immobilier	113 917 102	97 382 145	201 138 198	128 583 068	108 234 118	163 828 601
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	**113 917 102**	**97 382 145**	**201 138 198**	**128 583 068**	**108 234 118**	**163 828 601**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 214 regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative » relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS).

L'action n° 8 de ce programme couvre la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier, notamment :

- le fonctionnement immobilier, incluant l'entretien courant des services centraux et déconcentrés ;
- la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des collectivités d'Outre-mer) et les subventions aux collectivités d'Outre-mer pour celles qui en assument la charge ;
- la construction et l'entretien lourd des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État et des opérateurs.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 214 sont les suivants :

- le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- France Éducation International (FEI, ex-CIEP) ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- le réseau de création et d'accompagnement des nouvelles offres pédagogiques (CANOPÉ).

Le programme 214 participe également à la co-tutelle de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME Ä LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivie par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État ;
- contribuer à la mission d'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

Contribution du programme à la politique transversale

Le ministère poursuit sa politique de densification des surfaces en procédant à l'abandon de surfaces louées et au regroupement de services, tant pour les bâtiments administratifs des services centraux que pour ceux des services déconcentrés. Les effets des mesures déployées sont perceptibles au travers de différents ratios, dont notamment le ratio m² SUN / poste de travail qui s'améliore afin de se rapprocher du ratio cible de 12 m² par poste de travail.

Bâtiments administratifs des services centraux

Les travaux d'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021/2025 de l'administration centrale MENJS/MESRI ont été lancés en 2020, avec la contribution d'un cabinet d'études et devraient être actés d'ici la fin de l'année 2021.

Suite au transfert des missions Jeunesse et Sports au 1er janvier 2021, ces travaux intègrent désormais la problématique du site de l'avenue de France qui héberge les espaces de bureaux en location pour l'administration centrale dédiée aux politiques de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Une réflexion globale sur la rationalisation de l'ensemble du parc immobilier MENJS/MESRI, engagée avec la DIE, devrait aboutir fin 2021.

Au-delà de cette rationalisation, s'ajoute l'objectif d'une réhabilitation des bâtiments pérennes de l'administration centrale du MENJS et du MESRI, d'une part, afin de répondre au respect des normes de performance immobilière (dont le ratio de 10 m²/ agent) et au suivi des recommandations issues du Grenelle de l'environnement et, d'autre part, afin de permettre une amélioration des conditions de travail des personnels.

Bâtiments de l'administration centrale du MENJS

Les travaux de mise en accessibilité des accès aux toitures du site Grenelle sont prévus pour fin 2021-début 2022.

Les études et les consultations portant sur l'opération de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (SSI) du pôle Grenelle sont en cours et devraient permettre un démarrage des travaux fin 2021-début 2022.

L'étude pour le remplacement du transformateur grande et basse tension au 110 Grenelle est en cours. L'opération devrait s'achever fin 2021. .

Il est, également, envisagé de relier le MENJS au réseau glacé CLIMESPACE, ce qui permettrait de supprimer l'ensemble des installations produisant du froid. Le branchement sur le refroidissement de la ville de Paris est envisagé en 2021.

Enfin, des opérations conséquentes d'entretien, dont notamment la mise en sécurité des façades du 97/99 Grenelle, sont à planifier.

Bâtiments de l'administration centrale du MESRI (site « Descartes »)

Les travaux de réhabilitation des installations électriques sont en cours de réalisation avec une livraison par tranche, s'échelonnant jusqu'en 2022.

Les études relatives aux travaux de cloisonnement et de sécurité incendie, directement issues du schéma directeur, sont reportées à 2022 pour une réalisation à compter de 2023, tandis que celles relatives à la rénovation thermique du bâtiment Foch sont été lancées en 2021 dans le cadre d'un marché conception – réalisation dont la notification devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2021.

De plus, la création d'un espace de travail partagé est actuellement en cours de finalisation sur le site Descartes, en lieu et place de l'ancien centre de documentation.

En outre, des opérations conséquentes d'entretien, dont notamment la restructuration du bâtiment Boncourt dès 2022 sont prévues.

Bâtiments administratifs des services déconcentrés

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du ministère, visant à conjuguer rationalisation des locaux et regroupement fonctionnel des services, se poursuit. La démarche d'optimisation des implantations et de réduction des surfaces porte sur les petites structures, telles que les circonscriptions IEN et les CIO. La stratégie mise en œuvre pour ces projets a pour objectif de maîtriser la dépense immobilière, tout en améliorant les performances immobilières et les conditions de travail des agents, dans un souci de préserver un maillage géographique pertinent.
La refondation des missions d'orientation, présentée dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, n'a pas encore été traduite en matière immobilière. La carte des CIO n'a pas évolué.

L'évolution globale constatée sur les cinq dernières années (de 2016 à 20120) est toujours satisfaisante. Bien que les superficies utiles brutes (SUB) occupées par les services déconcentrés (données brochure immobilière 2020) augmentent de 1,5 %, le ratio SUN/agent s'améliore sur la même période, de 13,1 m^2 à 12,5 m² SUN/agent à fin 2020.

Entre 2019 et 2020, les superficies totales (en surface utile brute) « domanial », « locatif » et « mis à disposition » confondues, dédiées aux bâtiments des services administratifs déconcentrés sont restées stables.

Sur cette même période, les superficies louées ont diminué de 3,9 %, ce qui a permis de réduire légèrement le coût global des loyers de 1,3 %, malgré une progression du coût moyen au m² de 2,2 %.

Les axes prioritaires de travail fixés aux académies pour les années à venir portent sur :
- la poursuite de la rationalisation des surfaces,
- les mutualisations entre services déconcentrés de l'État et opérateurs,
- la mise en conformité du parc au regard de la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, conformément aux agendas d'accessibilité programmée qui ont été déposés en septembre 2015,
- la pérennisation du patrimoine et sur l'amélioration des performances énergétiques (mise en œuvre du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire).

Les services Jeunesse et Sports, transférés au MENJS à compter du 1er janvier 2021 représentent une augmentation d'environ 2 098 effectifs dont 459 sont logés dans le périmètre des cités administratives. Les agents sont, selon les possibilités, accueillis dans les rectorats et DSDEN, maintenus dans leurs locaux actuels, relogés ou en perspective de

relogement dans de nouveaux locaux. La plupart des mouvements se poursuivent tout au long de l'année 2021. De même, environ 75 personnels des délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) seront intégrés au périmètre des services déconcentrés. Au final, l'augmentation des effectifs est évaluée à 6 %, accompagnée d'une augmentation de la surface utile brute évaluée à 6,6 %.

Des projets sont initiés dans plusieurs régions académiques pour réorganiser l'implantation des services qui associent, à la fois, le besoin de surfaces, la réflexion sur les nouveaux espaces de travail et les obligations d'amélioration des performances énergétiques.

Toutes ces opérations sont réalisées après validation des instances régionales immobilières (CRIP) ou de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), ce qui permet de vérifier la pertinence des projets au regard des opportunités immobilières des autres administrations. Ces projets s'inscrivent dans les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), préparés par les préfets de région.

Constructions scolaires Outre-mer

En ce qui concerne les constructions scolaires, les enjeux majeurs portent sur l'accompagnement de la démographie scolaire à Mayotte. Les crédits permettent de financer, dans différents établissements, des opérations relatives à la sécurisation, à la maintenance, au premier équipement, à la rénovation des infirmeries, aux blocs sanitaires, aux plateaux sportifs, à la restauration et aux stations d'épuration.

Ces opérations d'investissement sont soumises à des aléas, tels que la disponibilité du foncier sur l'île ou les conditions climatiques, qui peuvent entraîner un retard dans le calendrier prévisionnel de réalisation. Plusieurs litiges relatifs aux marchés pourraient se solder par une condamnation de l'État à régler aux entreprises des montants importants.

Parmi les opérations majeures en cours à Mayotte, on peut citer la construction du lycée des métiers du bâtiment à Longoni qui intègre une cuisine centrale, ainsi qu'un internat financé par l'ANRU. La programmation 2018/2027 prévoit la construction de 4 lycées et 8 collèges.

P150 FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 – Immobilier	263 820 214	286 994 105	234 093 272	332 594 572	258 204 000	310 822 700
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	**263 820 214**	**286 994 105**	**234 093 272**	**332 594 572**	**258 204 000**	**310 822 700**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 150 rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI).

La politique publique financée sur ce programme a pour premiers objectifs de répondre aux besoins de qualification supérieure et d'améliorer la réussite des étudiants.

Par le financement de la recherche universitaire et en imbrication étroite avec les organismes de recherche, elle vise également à la constitution d'une recherche scientifique française de niveau international et à l'amélioration du transfert et de la valorisation de ses résultats.

Au service de ces objectifs nationaux, les opérateurs du programme sont amenés à consolider leur positionnement européen et international et, par ailleurs, à améliorer l'efficience de leur gestion.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

163 opérateurs sont rattachés au programme 150 chef de file et regroupés en six catégories d'opérateurs :

- les universités et assimilés (70 établissements)
- les écoles et formations d'ingénieurs (33 établissements)
- les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (13 établissements)
- les autres opérateurs d'enseignements supérieurs et de recherche (37 établissements)
- les communautés d'universités et établissements (9 COMUE)
- l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axe stratégique de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État : améliorer l'efficience de la gestion immobilière.

Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 150 comprend une action dédiée à l'immobilier (action 14) qui regroupe tous les moyens que le MESRI alloue aux établissements publics d'enseignement supérieur, opérateurs du programme 150 pour mettre en œuvre le pilotage du patrimoine immobilier qu'ils utilisent, selon les objectifs de la politique immobilière portée par le MESRI.

La politique immobilière du MESRI a pour objectif que les opérateurs rattachés au programme puissent disposer d'un patrimoine dans un état satisfaisant, adapté à leurs différentes missions (enseignement, recherche, documentation, vie de campus), fonctionnel, offrant de bonnes conditions de travail et de vie à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques) et respectant les normes en vigueur (notamment en termes de sécurité et de sûreté).

La nécessaire évolution de l'immobilier universitaire vers des campus durables (prise en compte de la transition énergétique et écologique), favorisant l'inclusion (mise en place des agendas programmés d'accessibilité, les Ad'AP) et attractifs (évolution des usages avec le développement du numérique et de nouvelles pratiques pédagogiques, amélioration de la qualité des locaux qui contribue à la réussite des étudiants) constitue un enjeu important pour le MESRI.
Les établissements publics d'enseignement supérieur sont encouragés à optimiser leur parc immobilier par une meilleure utilisation des locaux existants et des mutualisations des activités comme des espaces au niveau des sites. Cette démarche doit renforcer la soutenabilité financière de la politique immobilière universitaire en permettant une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien, qui répond également à la politique de sobriété énergique prévue par la loi ELAN de 2018.

Cette politique repose sur un pilotage immobilier performant, rendu possible par une connaissance approfondie du patrimoine tant quantitative que qualitative, qui est renforcée depuis 2016 par le déploiement, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, des outils « référentiel technique-RT-ESR » (collecte de données) et l'outil d'aide à la décision « OAD-ESR » (restitution, tableau de bord et indicateurs).

Elle s'accompagne aussi de leviers destinés à renforcer l'autonomie des établissements dans le domaine immobilier :

- la dévolution du patrimoine rendue possible par la loi LRU du 10 août 2007 qui a abouti à une première expérimentation en 2011 avec trois universités : Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1 et une deuxième vague concernant quatre universités : AixMarseille et Bordeaux qui ont obtenu la dévolution de leur patrimoine en 2019, Caen en 2020 et Tours en 2021 ; le lancement d'une troisième vague envisagé.
- la valorisation du patrimoine est facilitée et encouragée par les dispositions portées depuis la LFI 2018, créant une nouvelle dynamique patrimoniale : d'une charge, le patrimoine immobilier doit devenir un outil pour donner vie aux campus et envisager de nouvelles ressources au service de leur attractivité.

C'est dans ce cadre que le MESRI porte la campagne de schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs, lancée par la DIE par circulaire du premier ministre du 19 septembre 2016. Le ministère a mis en place à cet effet un accompagnement de ses opérateurs qui s'appuie notamment sur les services immobiliers des rectorats et de nombreux échanges en mode itératif pour améliorer la rédaction des SPSI rendus par les opérateurs. Au 30 juin 2021, 114 SPSI ont été produits, soit environ 63 % des SPSI (hors établissements ne disposant pas de patrimoine immobilier comme les COMUE). Le MESRI reste un des ministères les plus avancés dans la démarche alors qu'il représente près de la moitié des opérateurs.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Les faits marquants des opérateurs du programme 150 suivis dans le cadre du DPT sont présentés ci-dessous :

- UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Les principaux projets immobiliers en cours pour cette université sont inscrits dans le contrat de plan État-région Nouvelle-Aquitaine 2015-2020 dont :

- l'aménagement de la Maison des licences sur le campus scientifique de la Borie à Limoges dans les anciens locaux de l'ENSCI libérés après le transfert de l'école dans le centre européen de céramique (opération réalisée sur les 2 CPER précédents) pour un montant de 11,4 M€ (2,6 M€ État et 8,8 M€ collectivités locales) ;
- la réhabilitation du site d'Egletons, antenne de l'université de Limoges en Corrèze, afin de mettre à niveau et rationaliser les locaux du site qui abrite l'IUT « génie civil », des formations et recherche de la faculté des sciences et techniques pour un coût de 7,5 M€ financés par l'État.

L'université de Limoges a demandé en 2018 un délai pour déposer son SPSI en raison de la validation d'un nouveau projet stratégique impactant fortement sa stratégie immobilière et nécessitant préalablement la refonte de son schéma directeur immobilier qui sera finalisé au cours de l'année 2020 et qui prévoit le développement du la technopole Ester, avec notamment la création d'une nouvelle école d'ingénieurs regroupant les formations déjà présentes sur le site. Les opérations proposées par l'université dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) reposeront sur la stratégie définie dans ce schéma directeur immobilier.

- UNIVERSITÉ PICARDIE JULES VERNE

L'université a bénéficié du projet « la Citadelle, une opération immobilière d'envergure (21 000 m²), portée par Amiens Métropole. Ce projet, d'un coût total de 120 M€ financés dans les CPER 2007-2014 et 2015-2020, a consisté en la requalification d'un ancien site militaire au nord de la ville au profit des activités de formation et de recherche en sciences humaines et sociales (lettres, langues, histoire et géographie). Ce nouveau site mis en service depuis la rentrée universitaire 2018-2019 a libéré des locaux sur le Campus du Thil, situé au sud, à proximité du CHU.

Ces locaux libérés du campus du Thil permettront la réorganisation du pôle santé, aujourd'hui disséminé sur trois implantations : le CHU, le campus du Thil et le site Saint-Charles. Deux opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont prévues à cet effet, la réhabilitation de bâtiments du campus (sur financement des collectivités) et la construction d'un plateau technique « santé » pour un coût de 20 M€ (dont 8,5 M€ État).

Le devenir du site Saint-Charles, bâti vétuste présentant un coût élevé de restructuration, qui sera abandonné par l'UFR médecine, est en cours de réflexion avec les collectivités locales.

Le SPSI de l'université remis en 2020 définit sa stratégie patrimoniale autour de 3 axes :

- rationalisation de l'usage des locaux avec réduction du nombre des sites à Amiens et avec une amélioration des conditions d'études et de travail,
- développement de formation d'ingénieurs avec le soutien des collectivités dont la soutenabilité des projets immobiliers sera recherchée,
- rénovation énergétique et écologique avec réduction des émissions de CO2 et diminution des charges de fluides (installation de panneaux photovoltaïques, raccordement au réseau de chaleur urbain).

Les opérations du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) s'inscriront dans ces axes.

- UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'université d'Angers dispose d'un patrimoine dans un état assez satisfaisant car plus jeune que la moyenne des autres universités françaises (20 ans en moyenne).

Dans le SPSI remis en 2019, elle met l'accent sur la nécessité de mener une politique d'économie d'énergie grâce à la réhabilitation de son patrimoine le plus énergivore, implanté essentiellement sur le campus de Belle-Beille. Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 constituent l'amorce de cette politique :

- achèvement de la réhabilitation de l'UFR de médecine (6 M€) ;
- réhabilitation du bâtiment D de la faculté de sciences (1 M€) ;
- rénovation de faculté de lettres langues sciences humaines (6 M€).

Par ailleurs, l'université souhaite renforcer son école d'ingénieurs (ISTIA Polytech) pour laquelle une extension est prévue dans le cadre du CPER 2015-2020 (5,5 M€ financés par les collectivités).

Les enjeux de l'université pour les prochaines années seront un nouvel aménagement du campus de Belle-Beille lié à la nouvelle desserte en tram qui prendra en compte la rénovation de la bibliothèque universitaire et une optimisation des surfaces dédiées à la santé, avec une reconfiguration du département de pharmacie. Le futur CPER 2021-2027(en cours de négociation) devrait permettre le lancement de ces opérations.

Par ailleurs, l'université a envisagé de se porter candidate à la dévolution du patrimoine lorsqu'une prochaine vague sera lancée.

- UNIVERSITÉ DE BESANÇON

Dans son SPSI validé en 2019, l'université de Besançon a rappelé sa volonté de maintenir toutes les implantations territoriales dans une logique d'aménagement du territoire en Franche-Comté et ses objectifs d'optimisation des usages des locaux, d'efficience énergétique, de mise aux normes des bâtiments exploités (sécurité, accessibilité, isolation thermique) et de valorisation du patrimoine classé.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 pour l'université s'inscrivent dans cette stratégie, comme notamment :

- le regroupement d'équipes de recherche dans un lieu unique sur le campus de la Bouloie (opération « aprèsTEMIS ») d'un coût de 5,9 M€ qui sera achevé en 2020 ;
- la réhabilitation du bâtiment N (10 000 m²) du site de l'Arsenal (Campus Boucles du Doubs en centreville) dont les études sont en cours, qui permettra un remembrement immobilier et un resserrement de l'université ;
- la requalification en écocampus du campus Nord Franche-Comté à Belfort permettant la réorganisation des implantations belfortaines ; la 1ère tranche de cette opération, d'un coût de 27,9 M€ et qui comprend la construction du « bâtiment énergie », des démolitions et des restructurations, a été lancée en 2019.

Des réflexions sont en cours avec l'agglomération du Grand Besançon pour renforcer la présence de l'université sur le campus de centre-ville dans le cadre de la reconversion d'un ancien hôpital. Deux projets sont à l'étude : la réalisation d'une Grande Bibliothèque et la création de la Maison Universitaire de l'Éducation (regroupement des formations aux métiers de l'éducation et de CANOPE).

Le futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation) devra permettre à l'université de poursuivre sa stratégie immobilière.

- UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE – BREST (UBO)

La stratégie décrite par l'UBO dans le SPSI remis en juillet 2019 est la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur immobilier élaboré en 2012 qui a pour objectif une meilleure maîtrise du parc immobilier. Ainsi, la préservation incluant la mise aux normes et l'optimisation sont ses priorités en vue d'exploiter dans de bonnes conditions le patrimoine et de le valoriser. L'université prévoit également d'adapter ses locaux aux évolutions pédagogiques et aux besoins de recherche, tout en prenant en compte la dimension environnementale et énergétique.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans cette stratégie dont :

- la construction d'un pôle santé (14,6 M€ dont 6,3 M€ État) en vue de bénéficier de locaux adaptés aux évolutions pédagogiques dans le domaine de la santé ;
- la rénovation du pôle STIC (6,4 M€ dont 2,4 M€ État) pour rénover des locaux conformément aux besoins de recherche ;
- le transfert de l'ESPE de Quimper sur le campus Per Jakez Helias (1,4 M€ dont 50 % État) afin de rationaliser les surfaces de l'université à Quimper en regroupant des activités.

Par ailleurs, l'université travaille avec la métropole brestoise sur la desserte en tramway du campus du Bouguen. Les réflexions en cours pourraient aboutir à une transformation importante du campus du Bouguen, en créant de nouveaux axes de cheminements doux au cœur du campus, en modifiant certains bâtiments et en développant la constructibilité sur le site soit pour générer des ressources, soit pour créer des fonctions manquantes (logements…).

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) pourrait permettre l'inscription des opérations envisagées dans ce cadre.

- UNIVERSITÉ DE CAEN

L'université de Caen fait partie des quatre universités retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier, décidée sur la base d'un rapport IGF-IGAENR de septembre 2016.

L'université de Caen, qui a acquis une meilleure connaissance de son patrimoine, s'est mieux structurée et a renforcé sa direction du patrimoine depuis sa candidature à la dévolution, a présenté sa stratégie immobilière dans son SPSI qui a été validé en 2019. Cette stratégie découle de son schéma directeur immobilier adopté en 2015 qui prévoit :

- des opérations d'optimisation au regard des besoins de locaux et des mutualisations possibles et de rénovations énergétiques ciblées pour maîtriser les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- le développement de la modularité des locaux et mise à niveau des infrastructures numériques pour s'adapter aux évolutions pédagogiques.

Elle est complétée par une démarche volontariste et novatrice en matière de BIM et une réflexion sur des pistes de valorisation suscitées ou permises par la perspective d'une dévolution.

De façon concrète, l'université envisage à terme de se regrouper à Caen sur 3 campus au lieu de 5 après rénovation des locaux : le campus 1 historique du centre-ville pour les « sciences sociétales », le campus 2 au nord pour les « sciences et technologies » en lien avec l'IUT et en conservant le campus 5 « santé ».

La dévolution du patrimoine immobilier de l'université de Caen est effective depuis la co-signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI en 2019 et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI en 2020.

L'université continuera à bénéficier de financement dans le cadre des contrats de plan État-région qui lui permettront de poursuivre sa stratégie immobilière. La principale opération inscrite au CPER 2015-2020 qui consiste à la réhabilitation du bâtiment B du campus 1 s'inscrit dans le cadre des opérations d'optimisation voulue par l'université.

- UNIVERSITÉ DE NANTES

L'université de Nantes déploie depuis 2012 une stratégie immobilière visant à développer et rationaliser son patrimoine, qu'elle a confirmé dans son SDIA élaboré en 2015 et son SPSI validé en 2019. Cette stratégie, qui a sous-tendu le choix des opérations inscrites au CPER 2015-2020 et la mise en œuvre de l'Opération Campus prometteur dont a bénéficié l'université, se décline selon trois axes :

- réhabiliter le patrimoine en priorisant les bâtiments les plus vétustes (priorisation des travaux à mener sur les volets techniques et réglementaires, en prenant en compte les volets énergétiques et fonctionnels) ;
- maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement (développement d'outils de pilotage nécessaires à la bonne connaissance du patrimoine et à la maîtrise des coûts) ;
- « réhabiter » les bâtiments afin d'améliorer l'utilisation des surfaces existantes et permettre une réappropriation des bâtiments par les usagers.

Le Campus prometteur » (30 M€ financée par l'État) correspond au projet Campus « Nouveau Tertre » réalisé en conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) et livré en 2019. Ce projet a permis la réhabilitation énergétique et l'adaptation fonctionnelle de locaux du pôle « humanités » ainsi qu'une rationalisation des deux sites ESPE nantais et le transfert du département d'IUT GEA depuis le site Joffre, qui sera valorisé.

Les opérations CPER concourent aussi à la réhabilitation et rationalisation du patrimoine avec notamment :

- la poursuite de la réorganisation du pôle académique des Sciences et Techniques (campus de la Lombarderie), commencée lors du CPER 2007-2014, qui comprend la restructuration de locaux pour le laboratoire de planétologie et géodynamique (6 M€) et le transfert du département « informatique » actuellement sur le site Joffre ;
- l'opération « Nouvelles BU de l'Erdre », 1ère phase de réhabilitation des bibliothèques universitaires des campus du Tertre et de la Lombarderie en vue de créer un learning center (7 M€) ;
- l'extension des locaux de la rue Bias en centre-ville qui a vocation à améliorer le fonctionnement inter-services par le repositionnement des services centraux et communs ;
- le regroupement des activités de formation et recherche implantées à Saint-Nazaire sur le site Heinlex (3 M€ complétés par des financements du contrat d'avenir Pays-de-la-Loire).

L'université porte aussi un projet majeur tant au plan pédagogique, scientifique qu'urbain : la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'Ile de Nantes, à proximité du nouveau CHU de Nantes. Ce projet, d'un coût de plus 120 M€ et d'une surface de 36 000 m² en incluant les écoles paramédicales, permettra de libérer l'immeuble de grande hauteur (IGH) du centre-ville où est installé l'UFR de médecine et le bâtiment odontologie. Ces bâtiments (plus de 35 000 m² au total) sont vétustes, peu fonctionnels et très coûteux en exploitation-maintenance. Ce projet de nouvelle faculté de santé est complété par la construction de l'IRS 2020 au profit de la recherche.

Les études préalables de ces deux opérations (nouvelle faculté de santé et IRS 2020) sont financées dans le cadre du CPER actuel. Les travaux seront pris en charge dans le cadre du contrat d'avenir Pays de la Loire signé en 2019 entre l'État et la région Pays-de-la-Loire et la prochaine génération de CPER.

L'université de Nantes a affiché son intention de se porter candidate lorsqu'une prochaine vague de dévolution sera lancée.

- UNIVERSITÉ DE NANTES

L'université de Nantes déploie depuis 2012 une stratégie immobilière visant à développer et rationaliser son patrimoine, qu'elle a confirmé dans son SDIA élaboré en 2015 et son SPSI validé en 2019. Cette stratégie, qui a sous-tendu le choix des opérations inscrites au CPER 2015-2020 et la mise en œuvre de l'Opération Campus prometteur dont a bénéficié l'université, se décline selon trois axes :

- réhabiliter le patrimoine en priorisant les bâtiments les plus vétustes (priorisation des travaux à mener sur les volets techniques et réglementaires, en prenant en compte les volets énergétiques et fonctionnels) ;
- maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement (développement d'outils de pilotage nécessaires à la bonne connaissance du patrimoine et à la maîtrise des coûts) ;
- « réhabiter » les bâtiments afin d'améliorer l'utilisation des surfaces existantes et permettre une réappropriation des bâtiments par les usagers.

Le Campus prometteur » (30 M€ financée par l'État) correspond au projet Campus « Nouveau Tertre » réalisé en conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) et livré en 2019. Ce projet a permis la réhabilitation énergétique et l'adaptation fonctionnelle de locaux du pôle « humanités » ainsi qu'une rationalisation des deux sites ESPE nantais et le transfert du département d'IUT GEA depuis le site Joffre, qui sera valorisé.

Les opérations CPER concourent aussi à la réhabilitation et rationalisation du patrimoine avec notamment :

- la poursuite de la réorganisation du pôle académique des Sciences et Techniques (campus de la Lombarderie), commencée lors du CPER 2007-2014, qui comprend la restructuration de locaux pour le laboratoire de planétologie et géodynamique (6 M€) et le transfert du département « informatique » actuellement sur le site Joffre ;
- l'opération « Nouvelles BU de l'Erdre », 1ère phase de réhabilitation des bibliothèques universitaires des campus du Tertre et de la Lombarderie en vue de créer un learning center (7 M€) ;
- l'extension des locaux de la rue Bias en centre-ville qui a vocation à améliorer le fonctionnement inter-services par le repositionnement des services centraux et communs ;

- le regroupement des activités de formation et recherche implantées à Saint-Nazaire sur le site Heinlex (3 M€ complétés par des financements du contrat d'avenir Pays-de-la-Loire).

L'université porte aussi un projet majeur tant au plan pédagogique, scientifique qu'urbain : la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'Ile de Nantes, à proximité du nouveau CHU de Nantes. Ce projet, d'un coût de plus 120 M€ et d'une surface de 36 000 m² en incluant les écoles paramédicales, permettra de libérer l'immeuble de grande hauteur (IGH) du centre-ville où est installé l'UFR de médecine et le bâtiment odontologie. Ces bâtiments (plus de 35 000 m² au total) sont vétustes, peu fonctionnels et très coûteux en exploitation-maintenance. Ce projet de nouvelle faculté de santé est complété par la construction de l'IRS 2020 au profit de la recherche.

Les études préalables de ces deux opérations (nouvelle faculté de santé et IRS 2020) sont financées dans le cadre du CPER actuel. Les travaux seront pris en charge dans le cadre du contrat d'avenir Pays de la Loire signé en 2019 entre l'État et la région Pays-de-la-Loire et la prochaine génération de CPER.

L'université de Nantes a affiché son intention de se porter candidate lorsqu'une prochaine vague de dévolution sera lancée.

- UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

L'université d'Orléans souhaite mettre en œuvre une stratégie immobilière de l'université qui repose sur trois objectifs majeurs, qui devraient être repris par l'université dans son SPSI, en cours de finalisation :

- rendre le patrimoine conforme en matière de sécurité et d'accessibilité ;
- travailler en faveur de la rationalisation des locaux ;
- développer un patrimoine attractif pour la vie étudiante.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020, qui s'inscrivent dans cette stratégie, sont les suivantes :

- la finalisation de la réhabilitation des IUT de Bourges (5 M€) et d'Orléans (6 M€) ;
- la poursuite de la restructuration du bâtiment des « amphithéâtres sciences » construit dans les années 1960 sur le campus de la Source (2,5 M€) permettant notamment de valoriser ce lieu à l'architecture remarquable d'Olivier Clément Cacoub ;
- la modernisation de la halle des sports de l'UFR STAPS, qui date des années 1960 (5 M€). L'opération comporte la mise aux normes du bâtiment très vétuste et une extension de 600 m² pour y installer une salle de fitness, à fort potentiel de valorisation.

Par ailleurs, l'université bénéficiera d'un projet à fort enjeu urbain : l'opération « Madeleine » à Orléans. Ce projet de 14 300 m² utiles vise au transfert de la composante droit-économie-gestion (4 200 étudiants) installée actuellement sur le campus de la Source vers la ZAC Carme-Madeleine, qui est constituée par une emprise foncière en centre-ville libérée par un ancien hôpital. Il comprendra la réhabilitation de l'ancien hôpital pour y accueillir un Learning center et l'administration ainsi que des bâtiments neufs à construire pour les amphithéâtres et salles d'enseignement. Le projet d'un coût estimé à 67 M€ sera financé sur deux générations de CPER, l'actuel et le prochain (en cours de négociation), avec un soutien financier important des collectivités locales.

- UNIVERSITÉ PARIS V – DESCARTES (NECKER)

L'université Paris V a fusionné au 1er janvier 2020 avec l'université Paris VII-Diderot et l'institut de physique du Globe (IPGP) pour devenir l'université de Paris.

L'ex-université Paris V bénéficie de plusieurs opérations immobilières qui lui permettent de remettre à niveau son patrimoine immobilier :

- le désamiantage et la réhabilitation de la faculté de médecine, installée dans un bâtiment classé immeuble de grande hauteur (IGH) sur le site de Necker : ces travaux, lancés en 2013, étaient prioritaires en raison d'un avis défavorable d'exploitation de la commission de sécurité compétente et de présence d'amiante. D'un coût total réévalué en 2018 à 73,8 M€, ils ont été financés à hauteur de 30 M€ par l'État au titre du CPER 2007-2014, de 4 M€ sur des crédits de mise en sécurité, de 28,4 M€ sur la dotation Campus Paris et de 0,4 M€ par le CROUS de Paris, le solde correspondant à la récupération de la TVA. Les travaux de désamiantage ont été terminés en 2017 alors que les travaux de réhabilitation se sont poursuivis jusqu'en 2019 ;
- la réhabilitation de la faculté de pharmacie : cette opération est financée sur la dotation extra-budgétaire de l'Opération Campus Paris pour un montant de 39,6 M€. Elle est réalisée en deux tranches. La 1ère tranche

d'un coût de 5,86 M€, qui a permis la rénovation des locaux de vie étudiante et de formation continue, sera livrée à la rentrée 2019. La 2e tranche a été lancée en 2019 ;

- la réhabilitation du site des Saints - Pères (site dédié à la santé) avec un financement CPER 2015-2020 de 7,8 M€.

- UNIVERSITÉ DE REIMS

Dans le cadre de son SPSI remis en 2019, l'université de Reims présente sa stratégie immobilière « Campus 3.0 », qui a pour objet de conforter l'université sur 3 sites à Reims :

- le Campus Croix Rouge dédié aux lettres et sciences humaines et STAPS, en raison de la proximité du CREPS ;
- le campus Moulin de la Housse regroupant les activités de formation et de recherche scientifiques, l'IUT et l'école d'ingénieurs (ESI) ;
- le site du CHU pour les formations santé.

Cette stratégie se substitue au projet « Grand Campus » (transfert de tous les activités rémoises de l'université sur le campus Croix-Rouge), qui a été abandonné car considéré comme trop onéreux et non soutenable. Le « Campus 3.0 » répond aux objectifs attendus d'optimisation et de valorisation du patrimoine, de rénovation des locaux notamment énergétique et de développement numérique.

Ce projet est défini dans un schéma directeur d'aménagement urbain et immobilier élaboré en 2017-2018. Les opérations immobilières inscrites par avenant au CPER 2015-2020 pour une enveloppe totale de 78 M€ en constituent une 1ère phase dont :

- la restructuration du pôle santé livrée en 2021 qui permet de regrouper les 3 UFR santé dans un même ensemble et d'abandonner les actuels locaux de l'UFR d'odontologie ;
- la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé sur le campus du Moulin de la Housse, notamment au profit de la formation en STAPS et permettant de libérer des bâtiments modulaires ;
- la construction d'un pôle de recherche en agro-ressources et numérique (7 500 m²) sur le campus Moulin de la Housse pour répondre aux besoins de développement de la recherche dans ces thématiques en lien avec le territoire.

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) devrait permettre à l'université de poursuivre sa stratégie immobilière « Campus 3.0 ». Par ailleurs, sur les sites délocalisés de l'université (Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne et Troyes), des opérations immobilières sont en cours, financées hors CPER par les collectivités locales, qui permettent de rationaliser les besoins immobiliers et réduire les coûts d'exploitation.

- UNIVERSITÉ DE ROUEN

La stratégie de l'université de Rouen, définie dans son SPSI validé en 2019, part du constat qu'une partie de son patrimoine, construit il y a une cinquantaine d'années, est dans l'état dégradé nécessitant une remise à niveau. Cette stratégie se décline donc en trois axes :

- rendre le patrimoine rationnel, adapté à son usage et aux évolutions pédagogiques scientifiques et numériques ;
- mettre le patrimoine en conformité dans les domaines de l'environnement, d'accessibilité et de sécurité ;
- rechercher une optimisation des coûts d'exploitation.

Les opérations du CPER 2015-2020 en cours, que l'université complète par des travaux financés sur ses fonds propres, contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie :

- déconstruction de plusieurs bâtiments très vétustes pour un coût de 4,5 M€ (IRESE A, bâtiment principal des sciences et préfabriqués) ;
- rénovation de l'antenne universitaire à Evreux à Tilly permettant le transfert de départements d'IUT tertiaires (4,6 M€) ;
- restructuration du bâtiment B4 sur le campus de Mont-Saint-Aignan permettant la création d'un guichet unique rassemblant tous les services de l'étudiant (11,8 M€) et qui permet la désaffection du bâtiment Colbert qui sera cédé.

Le prochain CPER (en cours de négociation) devra permettre à l'université de poursuivre ses efforts en matière de remise à niveau de son patrimoine avec notamment la rénovation du patrimoine vétuste des années 1960 (Evreux et Mont-Saint-Aignan), la construction d'une nouvelle et unique bibliothèque sur le campus de Mont-Saint-Aignan, préalablement à la déconstruction des deux anciennes très vétustes, le développement du campus du Madrillet en lien avec les collectivités locales (schéma directeur immobilier et d'aménagement en cours).

- UNIVERSITÉ DE SAINT-ETIENNE

L'université a envisagé un schéma directeur immobilier en phase avec sa stratégie de développement qui prévoit une organisation recentrée sur trois campus principaux thématiques, se recentrant ainsi le long de l'axe Nord/Sud de la ligne de tramway, proche des commerces, des logements et de la gare de Saint-Etienne, afin d'être plus attractive :

- le campus de Tréfilierie en centre-ville qui doit être réorganisé et rénové ;
- le Campus Carnot qui est un campus à développer sur l'ancien site de la Manufacture d'armes ;
- un campus neuf pour la santé à Saint Priest, réalisé dans le cadre du précédent CPER.

Une réflexion sera à mener sur le devenir du campus de la Métare, site excentré dans la périphérie de la ville dont les locaux sont vétustes et peu occupés.

Les opérations prévues au CPER 2015-2020 traduisent la stratégie immobilière de l'université avec :

- le transfert de la faculté de sciences sur le site Carnot (18,2 M€) ;
- l'aménagement en éco-campus du campus de la Tréfilerie (19,5 M€) qui découlera de la mise en place d'un schéma directeur immobilier spécifique.

Dans le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'université souhaite mettre l'accent sur la transition énergétique et écologique de son parc immobilier.

- UNIVERSITÉ DE TOURS

L'université de Tours fait partie des quatre universités retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier.

Dans le cadre du travail préparatoire, l'université de Tours a acquis une meilleure connaissance de son patrimoine, s'est mieux structurée et a renforcé sa direction du patrimoine. Le SPSI de l'université, première étape vers la dévolution, a été validé fin 2019. Le processus de transfert de propriété est en cours de finalisation avec la signature de la décision de transfert et de la convention de dévolution prévue d'ici fin 2020.

La stratégie patrimoniale présentée dans le SPSI définit les grands axes portés par l'établissement :

- rassembler : pour créer des pôles disciplinaires permettant une rationalisation des surfaces, ce qui se traduit par la volonté à terme de se regrouper à Tours sur trois grands pôles : Tanneurs, Portalis et Grandmont,
- transformer : pour adapter les locaux aux nouvelles technologies, tout en intégrant les questions liées au développement durable,
- utiliser : pour optimiser les locaux, en prenant en compte l'évolution des usages,
- valoriser : pour accroître les ressources propres par la location de locaux qui auront été rassemblés, transformés et mieux utilisés.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans cette politique :

- réhabilitation du bâtiment Vialle renforçant le site de médecine (7 M€ dont 2 M€ État, 5 M€ collectivités) ;
- réhabilitation de l'IUT Jean Luthier permettant d'améliorer la performance énergétique du site (8,25 M€ dont 2,75 M€ État, 5 M€ par emprunt de la Caisse des dépôts et consignations et le solde par les collectivités) ;
- réhabilitation du site Tanneurs en centre-ville avec un triple objectif : remise à niveau du patrimoine, réhabilitation énergétique et réaménagement des espaces pour une meilleure utilisation des surfaces (11,75 M€ dont 4,75 M€ État et le solde collectivités) ;
- reconstruction de l'EPU permettant de libérer des locaux vétustes installés en zone inondable (22 M€ dont 3 M€ université et le solde par les collectivités).

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) permettra à l'université de poursuivre sa stratégie immobilière.

- UNIVERSITÉ DE DIJON

Dans son SPSI validé en 2020, l'université de Dijon a présenté sa stratégie immobilière qui consiste à conforter le campus dijonnais et rationaliser ses implantations délocalisées. Ces objectifs seront assurés par la réalisation des opérations inscrites dans le contrat de plan État-région Bourgogne-Franche-Comté 2015-2020, structurantes sur le plan régional, qui permettent d'améliorer les performances énergiques des bâtiments et leur mise en accessibilité.

Les deux opérations en cours financées dans le cadre du CPER les plus significatives de cette stratégie sont :

- la rénovation du bâtiment Droit-Lettres sur le campus de Dijon pour un montant de 2,54 M€ entièrement financé par l'État, dont les travaux débuteront fin 2019 ;
- la restructuration des bibliothèques universitaires sciences et santé en learning center pour un montant de 6,1 M€ dont 3 M€ de part État et dont les travaux ont débuté fin 2018 pour s'achever en 2020.

Dans le cadre du futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'université prévoit de mettre l'accent sur la poursuite de la rénovation énergique de son parc immobilier, ainsi que de moderniser les locaux de formation en santé. Par ailleurs, l'université a bénéficié du label campus innovant dans le cadre de l'Opération Campus lancée en 2008. Elle a signé dans ce cadre en 2013 un marché de partenariat d'une durée d'exploitation de 25 ans à partir de la mise à disposition des locaux intervenue mi 2015. Les investissements réalisés d'un coût de 24,8 M€ ont permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments (institut Marey / maison de la métallurgie, espace multiplex destiné à la vie étudiante, maison internationale des chercheurs-MIC). Le MESRI met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (de l'ordre de 0,7 M€ au titre de l'investissement et 0,9 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2020).

- UNIVERSITÉ PARIS X - PARIS NANTERRE

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans la stratégie immobilière de l'université Paris X Nanterre dont l'axe fort est le développement durable et la transition environnementale :

- la mise en service en octobre 2021 d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC) – La Contemporaine - respectant la norme BBC ; ce projet phare de l'université en termes de projet scientifique et documentaire a pour objectif de rassembler les activités de nature bibliothéconomique et muséale actuellement dispersées ; ce nouveau bâtiment devra renforcer l'attractivité de l'université grâce à son ouverture à tous les publics (29,5 M€ dont 15,8 M€ État, 10 M€ région, 2,3 M€ université et 1,4 M€ PIA ville de Demain) ;
- la réhabilitation du complexe sportif ; ce projet qui s'inscrit dans le plan d'action énergie de l'université est l'amorce d'un programme de réhabilitation fonctionnelle et énergétique des bâtiments du campus en vue d'améliorer la qualité d'accueil, la gestion environnementale et l'attractivité de l'université (5,9 M€ financés par l'État) ;
- le désamiantage de la tour de la bibliothèque universitaire du campus de Nanterre (stabilité au feu de l'ouvrage) (4,9 M€ pris en charge par l'État).

L'université envisage dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) de renforcer ses capacités d'accueil pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants.

- UNIVERSITÉ RENNES 1

L'université Rennes 1 a fait de la transition énergétique l'axe fort de sa politique immobilière, reposant sur une démarche de développement durable qui porte sur la qualité patrimoniale, l'optimisation des surfaces et la diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété énergétiques, performance et énergies renouvelables, réhabilitations). Les opérations prévues dans le CPER 2015-2020 (44,8 M€ dont 19,7 M€ financés par l'État) s'inscrivent dans cette politique, l'université ayant intégré un volet énergétique aux projets de réhabilitation.

Les principales opérations du CPER 2015-2020 pour l'université de Rennes 1 sont les suivantes :

- construction neuve de la 2e tranche de l'IRSET (9,5 M€)
- réhabilitation campus centre de Rennes (8,82 M€)
- réhabilitation du bâtiment recherche 1011 Beaulieu (2,79 M€)
- rénovation du bâtiment enseignement 28 Beaulieu et démolition 5A27A-21 (2,34 M€)
- rénovation du bâtiment recherche Biosanté Villejean (2,9 M€)

- réhabilitation de la halle de l'environnement « Buffon » (3,185 M€)
- démolition reconstruction de la plate-forme en RetD pour les thérapies par dispositifs implantables (2,9 M€)
- rénovation de l'IUT Lannion (4 M€).

Dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'université souhaite poursuivre sa politique de réhabilitation de son parc immobilier en mettant l'accent sur les locaux accueillant les formations de santé sur le Campus de Villejean.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de ses consommations énergétiques, l'université a signé en 2016 avec la caisse des dépôts une convention d'intracting. Ce dispositif innovant est destiné au financement d'un programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie, de nature à diminuer les consommations énergétiques et à donner à terme à l'établissement des marges de manœuvre supplémentaires sur le plan financier. Il englobe des travaux préparatoires (mise en place de compteurs et d'un logiciel de management de l'énergie) et des travaux d'économie d'énergie avec un objectif de performance (modernisation des installations de climatisation, ventilation et chauffage, modernisation de l'éclairage, équipements hydro-économes et amélioration de l'enveloppe bâtie). Il s'accompagne d'actions de sensibilisation des usagers. Le montant du dispositif pour Rennes 1 de 3,3 M€ est financé à parité par l'établissement sur ses fonds propres et par une avance remboursable de la CDC.

L'université Rennes 1 dispose d'un bâtiment construit dans le cadre du campus prometteur breton C@mpus numérique, le pôle numérique du campus Beaulieu qui accueille les étudiants et enseignants de différentes activités liées au numérique (formation, co-working…).

- UNIVERSITÉ JEAN JAURÈS TOULOUSE 2

L'enjeu de l'université a été ces quinze dernières années la restructuration-réhabilitation de son site principal, le campus du Mirail en l'intégrant dans le cadre d'un projet urbain plus vaste visant, notamment, à mieux articuler le campus avec les quartiers avoisinants et améliorer sa desserte en transports en commun. Ce campus a été édifié entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Extrêmement novateur dans sa conception, il s'est très rapidement avéré d'une capacité d'accueil insuffisante et a présenté, dès le départ, des dysfonctionnements importants en raison notamment de divers défauts de construction.

Ce projet a été réalisé en trois phases dont :

- deux financées au titre des précédents CPER (construction de la « fabrique culturelle » et de la 1ère tranche de l'UFR de langues réalisées dans le cadre du CPER 20002006, 2e tranche de l'UFR de langues et construction de l'UFR de psychologie et des amphithéâtres financés sur le CPER 20072013) ;
- une troisième réalisée en marché de partenariat qui a été signé par l'université en 2012 pour un montant d'investissement de 185 M€. Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m² a permis à la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique » la Gouvernance et des espaces mutualisés, la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéo-sciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs. Les locaux ont été mis à disposition entre mars 2015 et fin 2016.

Le MESRI met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (5,8 M€ au titre de l'investissement et 6,9 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2020).

- UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE (CY CERGY UNIVERSITÉ)

La politique immobilière de l'université, définie dans son SPSI en cours de validation, se décline en trois objectifs :

- rationalisation des implantations géographiques ;
- amélioration de la performance du patrimoine afin d'assurer la pérennité et le maintien en état du patrimoine, la sécurisation du parc, l'accessibilité des bâtiments et la performance énergétique des bâtiments ;
- reconfiguration des locaux existants en vue de créer des lieux innovants et s'adapter à l'évolution des pédagogies et des technologies, des besoins et des usages.

Pour répondre à ses objectifs, l'université recherche à faire émerger des pôles identitaires, dans des ensembles neufs répondant aux attentes avec des coûts de fonctionnement plus faibles. Les opérations immobilières dont bénéficie l'université s'inscrivent dans cette stratégie. Ainsi le CPER 2015-2020 lui permet de réaliser :

- des travaux d'optimisation énergétique pour un coût total de 3,5 M€ (rénovation GTC sur les bâtiments de l'université et réhabilitation du bâtiment des Chênes travaux sur le clos et couvert, étanchéité et remplacement de menuiseries-) ;
- une rationalisation géographique avec le regroupement de l'IUT dans un bâtiment neuf sur le site de Neuville (25 M€ financés par la région Ile de-France).

Dans le cadre de l'opération « campus Innovant », elle a prévu la création de la Maison Internationale de la Recherche en Sciences Humaines et Sociales (MIR SHS) sur le Campus des Chênes. Ce bâtiment neuf d'un coût de 20,5 M€ (dont 20 M€ État) et de 3 774 m² utiles permet de réunir au sein d'un pôle « recherche » trois laboratoires dispersés sur plusieurs sites, de regrouper dans un pôle « enseignement » dédié les masters 1 et 2 Économie-Gestion, Maths et Physique et d'abriter un institut d'études avancés (IEA) pour l'accueil des chercheurs étrangers et l'organisation de séminaires et colloques. Il sera construit sur un foncier à proximité duquel passe un réseau d'hydrocarbures géré par la société TRAPIL. Un changement de réglementation dans ce domaine ayant conduit à modifier l'opération, les travaux ont débuté en 2021 pour une livraison prévue fin 2022.

Dans le cadre du CPER 2021-2027 (en cours de négociation), CY université envisage une opération d'ampleur qui consiste à réhabiliter et densifier la parcelle Hirsch à Cergy, site central mais aujourd'hui très vétuste.

- UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

L'université de La Rochelle est confrontée à un patrimoine vieillissant et énergivore. Consciente que le patrimoine est un véritable enjeu, l'axe fort de sa stratégie patrimoniale est la rénovation énergétique des bâtiments. À cet effet, il est prévu, dans le CPER 2015-2020, une opération de réhabilitation énergétique et thermique d'un montant de 5,15 M€ (dont 1,96 M€ financés par l'État) qui s'appuie sur les conclusions de l'audit énergétique pour cinq bâtiments.

Par ailleurs, la construction de la 2e tranche de l'Institut du Littoral, inscrite au CPER 2015-2020 à hauteur de 8 M€ (dont 2 M€ État), permettra à la Rochelle de répondre à ses besoins en locaux recherche dans ce domaine.

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) permettra à l'université de poursuivre la réhabilitation énergétique de son patrimoine immobilier.

- AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Aix-Marseille université est une des quatre universités qui avaient été retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier. À l'issue d'un travail préparatoire qui l'a conduite à définir le périmètre des biens immobiliers à transférer sur la base d'une connaissance renforcée de son patrimoine et à élaborer un SPSI très développé aussi bien sur la partie diagnostic que la partie stratégie, l'université est passée à la dévolution depuis la signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI le 18 avril 2019.

Le SPSI de l'université, validé en 2018, est en phase avec sa politique de développement. Cette stratégie révèle un réel effort de rationalisation du parc et une réduction des surfaces occupées, malgré l'augmentation annoncée des effectifs étudiants dans les prochaines années. Les priorités de sa stratégie immobilière reposent sur l'amélioration du parc existant avec une approche par secteur disciplinaire comportant un volet sécurité et accessibilité et aussi énergétique et numérique.

Les principales opérations immobilières de l'université, qu'elles soient réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 ou de l'Opération campus (l'université bénéficie d'une dotation extra-budgétaire de 500 M€ générant 20,2 M€ de revenus annuels), devraient être clôturées en 2021-2022 pour un montant total de plus de 60 M€ sur la période 2018-2022 :

- le Quartier des Facultés à Aix-en-Provence : cette opération qui a été réalisée en marché de partenariat et financée dans le cadre de l'Opération Campus et finalisée début 2019 a permis une réhabilitation notamment énergétique d'une grande partie du site (bibliothèque de droit, bâtiment des lettres) et la construction d'un cœur de campus ;
- le campus scientifique de Luminy à Marseille : cette opération, réalisée en marché de partenariat et financée dans le cadre de l'Opération Campus, comprend plusieurs opérations de réhabilitation notamment énergétique

de bâtiments d'enseignement et de recherche et la construction d'un cœur de campus qui sont livrées de façon échelonnée entre 2018 et 2020 ;

- l'opération Pauliane : cette opération, financée dans le cadre de l'Opération campus, dont les études vont démarrer correspond à la construction de nouveaux locaux au profit de l'UFR Économie-Gestion sur un site à proximité de l'actuel campus aixois, le site Pauliane ;
- la restructuration des espaces d'enseignement et de recherche sur le site Marseille Nord Saint Jérôme financée dans le cadre du CPER (12,85 M€ dont 7,85 M€ État) ;
- la restructuration de bâtiments du campus Nord La Timone au profit du pôle Neurosciences financée dans le cadre du CPER (14,15 M€ dont 4,73 M€ État) ;
- la requalification du site Saint Charles dans le centre de Marseille financée dans le cadre du CPER (7,7 M€ dont 2,5 M€ État) ;
- la restructuration de l'IAE sur le site Pyuricard à Aix-en-Provence financée dans le cadre du CPER (4,1 M€ dont 1,3 M€ État) ;
- la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence financée dans le cadre du CPER (4,9 M€ dont 0,5 M€ État).

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) permettra à l'université de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie immobilière définie dans son SPSI.

- UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

L'université de Bordeaux est une des quatre universités qui avaient été retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier. À l'issue d'un travail préparatoire qui l'a conduite à définir le périmètre des biens immobiliers à transférer sur la base d'une connaissance renforcée de son patrimoine et à élaborer un SPSI très développé, tant sur la partie diagnostic que la partie stratégie, l'université est passée à la dévolution depuis la signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI le 15 juillet 2019.

Le volet stratégique du SPSI, validé en 2018, repose sur le principe que l'immobilier est un actif qui peut être valorisé. L'université a évalué son potentiel immobilier valorisable à 29 hectares et 450 000 m² constructibles qui pourrait répondre aux besoins du territoire en termes de logements, étudiants ou non, ou d'accueil d'entreprises et de générer ainsi de nouvelles ressources pour rénover et entretenir le parc existant au service de ses missions régaliennes de formation et de recherche (nouveau modèle financier). Le président de l'université de Bordeaux a d'ailleurs précisé que disposer de la propriété du patrimoine immobilier offre la possibilité de transformer ce qui est considéré comme une charge en un actif à valoriser.

Les principales opérations immobilières de l'université, qu'elles soient réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 ou de l'Opération campus (le site de Bordeaux bénéficie d'une dotation extra-budgétaire de 475 M€ générant 19,2 M€ de revenus annuels), ont pour objectif la remise à niveau du parc immobilier afin de disposer de locaux adaptés aux besoins des activité d'enseignement et de recherche, en intégrant le développement des usages du numérique et la mise aux normes de sécurité dans des bâtiments porteurs de modernité ou de différentiation :

- la tranche 2 de l'Opération Campus qui porte sur le secteur biologie-santé implanté sur le campus de Carreire et le site de la Victoire ;
- la tranche 3 de l'Opération Campus qui concerne le secteur sciences humaines et sociales sur le domaine universitaire Talence-Pessac ;
- la réhabilitation partielle de l'IUT de Bordeaux sur le domaine universitaire à Gradignan financée dans le cadre du CPER (6,9 M€ dont 2,3 M€ État) ;
- la réhabilitation générale des équipements de chauffage, ventilation et climatisation prévue dans le schéma directeur énergie, financée dans le cadre du CPER (4,1 M€ dont 1,35 M€ État) ;
- la restructuration du campus Périgord à Périgueux financée dans le cadre du CPER (6,5 M€ dont 1,5 M€ État) ;
- la relocalisation du pôle océanique aquitain à Arcachon, financée dans le cadre du CPER (31,7 M€ dont 2,6 M€ État et 20,7 M€ de produit de cession du site actuel).

L'opération Campus de Bordeaux présente un montage particulier avec une filiale universitaire SRIA qui été créée pour assurer le portage opérationnel des projets et dont le capital majoritairement universitaire est aussi ouvert à la Région Nouvelle Aquitaine, à la CDC et plus récemment à Bordeaux.

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) permettra à l'université de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie immobilière définie dans son SPSI avec un accent sur la réhabilitation énergétique et la modernisation des espaces de recherche.

- UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES (UGA)

L'université Grenoble Alpes, issue de la fusion des trois ex-universités, Université Joseph Fourier, Université Pierre Mendès-France, Université Stendhal, est née le 1er janvier 2016. La fusion a permis à l'UGA d'avoir une vision globale et prospective au niveau du site, de favoriser une politique d'aménagement et de simplifier les relations entre les établissements.

L'UGA bénéficie d'importantes opérations au titre du CPER et du plan campus qui ont changé l'image des sites grenoblois : Campus Est sur les communes de Saint-Martin-d'Hères et Gières ainsi que le site de la Presqu'île.

Le site de Grenoble a été lauréat de l'Opération Campus en 2008 et doté d'une dotation non consomptible de 400 M€ et de financements des collectivités à hauteur de 88 M€ (40 € Région Rhône-Alpes, 40 M€ Communauté urbaine de Grenoble et 8 M€ ville de Grenoble) qui a permis la réalisation de trois opérations principales mises en œuvre dans le cadre de contrats de partenariat :

- Greener : construction neuve localisée sur le site de la Presqu'île dont les locaux ont été livrés en 2015, qui permet de regrouper les activités de formation et recherche de l'INPT et de l'UGA dans le domaine de l'énergie ;
- PILSI-EDD- BEeSy : qui comprend trois constructions neuves pour la recherche sur le campus Est : PILSI pour l'informatique, EDD pour le pôle environnement et développement durable et BEeSy pour la biologie environnementale et systématique ;
- SHS : le projet porte sur 4 bâtiments sur le campus Est dont deux reconstructions (droit et espace européen sciences sociales), une construction pour un espace scénique et une restructuration (bâtiment sciences de l'Homme et mathématiques).

L'opération Campus a également permis le financement sur intérêts intermédiaires d'opérations de requalification et d'amélioration de la vie de campus de toutes natures pour un montant d'environ 35 M€ (espace santé, amélioration des espaces sportifs…).

Par ailleurs, l'université bénéfice d'opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 dont :

- extension du site Briffaud à Valence, au profit notamment du STAPS (5 M€ dont 1,25 M€ État) ;
- réorganisation urbaine des IUT sur le site grenoblois (7,3 M€ dont 2,8 M€ État) ;
- Smart campus formation et international sur le campus Est (9 M€ dont 6,5 M€ État) ;
- espaces numériques de travail (Smart campus Langues et humanités numériques) sur le campus Est (7,5 M€ dont 5,5 M€ État) ;
- opération CRESI (15 M€ dont 4 M€ État) : construction neuve et réutilisation de locaux existants (amphithéâtre, bibliothèque) sur le site du CRSSA, libéré par le ministère des Armées sur la commune de la Tronche, afin d'installer, à proximité des laboratoires de recherche en santé de l'université et du CHU, un centre de recherche pour la santé intégrative (CRéSI).

L'UGA travaille depuis 2 ans à l'élaboration d'un programme conjoint d'actions et d'investissements ciblés sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants et la décarbonation des campus. Certaines opérations de ce programme très ambitieux pourront être financées dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation).

- UNIVERSITÉ DE CLERMONT-AUVERGNE

L'Université de Clermont Auvergne, créée le 1er janvier 2017, est la fusion des universités d'Auvergne Clermont 1 et Clermont 2. La particularité de cette université est qu'elle est propriétaire d'une partie de du patrimoine qu'elle occupe et qui correspond aux biens immobiliers de l'ancienne université Clermont 1.

En effet, l'université Clermont 1 a bénéficié du transfert de propriété du patrimoine immobilier de l'État dans le cadre de la 1ère vague de dévolution de 2011. À ce titre, l'université reçoit annuellement une dotation récurrente de l'État (6 M€), qui se substitue au financement CPER, afin de mettre en œuvre le programme pluriannuel immobilier sur 25 ans (PPI) annexé à la convention de dévolution qu'elle a signée avec le MESRI, dont l'opération phare est la réhabilitation du bâtiment Henri Dunant qui abrite la faculté de médecine et qui présentait une résistance au feu non conforme au regard de la réglementation incendie et qui en raison de sa faiblesse présentait de réels risques.

L'Université Blaise Pascal (UBP) Clermont 2, elle, n'a pas bénéficié du transfert en pleine propriété des biens immobiliers de l'État, en dépit de réflexions qui avait été engagées en ce sens.

L'université de Clermont-Auvergne a repris à son compte la stratégie que l'UBP avait décliné pour le campus des Cézeaux, axée sur le développement durable et destinée à transformer le site en éco-campus.
L'axe « développement durable » se décline de façon opérationnelle de deux manières :

- à court terme à travers l'intracting de 1,7 M€ auxquels participent les collectivités région Auvergne et Clermont Communauté. L'intracting concerne un bouquet de travaux sur l'équipement et les réseaux (comme les compteurs intelligents) avec un taux de retour attendu entre 5 et 10 ans ;
- à moyen terme via le CPER 2015-2020 où les opérations inscrites pour l'université s'inscrivent dans la stratégie de développement durable (intégration de la performance énergétique dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants, développement d'espaces dédiés à la vie étudiante, équipement numérique du campus) :
- la réhabilitation du bâtiment 1er cycle de l'UFR Sciences et la réalisation d'un pôle mutualisé d'enseignement (15,2 M€ dont 3 M€ État et solde collectivités) ;
- la rénovation du Pôle biologie (11,5 M€ dont 3,5 M€ État et solde collectivités).

Dans le SPSI remis mi 2020, l'université prévoit de poursuivre la rénovation énergétique mais aussi la politique de mutualisation et optimisation de ses locaux, notamment ceux dédiés à la recherche et de mise en conformité de son parc immobilier. Elle souhaite également développer les lieux de vie étudiante, insuffisants aujourd'hui. Le futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation) devra lui permettre de répondre à ces objectifs.

- UNIVERSITÉ DE LILLE

L'Université de Lille est née en 2018 de la fusion des trois ex-universités lilloises Lille 1, Lille 2 et Lille 3. Elle a été labellisée « plan campus », en 2008, qui a permis la réalisation de grands chantiers immobiliers avec le soutien des collectivités territoriales :

- le marché de partenariat « Formation et Innovation » (coût d'investissement de 53,2 M€ HT), ce projet, livré de façon échelonnée depuis 2016, a permis une optimisation du patrimoine utilisé par les ex-universités Lille 2 et Lille 3 sur deux sites et l'abandon de locaux devenus obsolètes :
- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour la recherche, le développement et formation sur l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Etrangères Appliquées - IMMD-LEA).
- le marché de partenariat « recherche – cité scientifique » (coût d'investissement de 36 M€ HT), projet implanté sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, qui comprend trois opérations immobilières dont les livraisons ont eu lieu entre 2018 et 2019 :
- la construction d'une animalerie (1 140 m²),

- la réhabilitation/extension du bâtiment D (7 280 m²) pour le pôle STIC SOFT et les labos LML et LGCgE,
- la construction de l'institut Chevreul (2 700 m²) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux
- la transformation de la bibliothèque des sciences sur le Campus de Villeneuve d'Ascq en learning center (35 M€), cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la région a été livrée.

En parallèle à ce plan, l'Université de Lille mène une politique d'investissement immobilier ambitieuse dont la visée est également de renforcer l'attractivité des campus et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail en s'appuyant sur les projets CPER :

- la restructuration des locaux de chimie sur le campus de Villeneuve d'Ascq (6 M€),
- la construction d'un bâtiment pour l'institut interdisciplinaire en cancérologie (25 M€),
- la transformation de la bibliothèque de SHS en learning center (40 M€) au stade des études préalables.

Dans le cadre d'un avenant au CPER 2015-2020, l'université a souhaité engagé la relocalisation de l'IUT du Recueil sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq. Ce projet qui comprend la réhabilitation d'un bâtiment existant et une construction neuve permettra de libérer un site isolé et mal desservi dont les locaux très vétustes posent des problèmes de sécurité.

Dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'université de Lille souhaite transformer ses campus en éco-quartiers et revaloriser son patrimoine bâti (réhabilitation énergétique et mise en conformité).

- ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS (ENSAM)

L'école nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) présente la particularité de disposer d'une nombre important d'implantations : 11 sites dont 1 à Paris et 10 en régions : Aix-en Provence (13), Bastia (2B), Angers (49), Bordeaux-Talence (33), Châlons-en-Champagne (51), Cluny (71), Châlons-sur-Saône (71), Lille (59), Metz (57) et Le Bourget du Lac (73). Cette situation a constitué pendant plusieurs années un vrai handicap par manque de synthèse au niveau national. La création d'une direction chargée de l'immobilier a pour objectif d'y remédier.

L'établissement bénéficie par ailleurs de quatre opérations dans le CPER 2015-2020, qui ont pour principal objectif de remettre à niveau une partie du patrimoine des sites concernés :

- pour le site de Cluny, la réhabilitation de la résidence interne de logement (8 M€) ;
- pour le site d'Angers, la restructuration des bâtiments d'enseignement E et F (9 M€) et la construction d'une Halle d'essais et de caractérisation (4 M€), opération justifiée par l'état de vétusté du site.

Dans son SPSI validé en 2020, l'ENSAM souhaite poursuivre une stratégie immobilière cohérente en s'engageant dans une démarche d'optimisation et de rationalisation des surfaces, d'amélioration du fonctionnement des installations et de la qualité d'accueil des étudiants, de réhabilitation énergétique. Les opérations envisagées dans le cadre du futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation) devraient lui permettre de répondre à ces objectifs.

- INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE (IPG)

L'institut de physique du Globe a fusionné au 1er janvier 2020 avec les universités Paris V René Descartes et l'institut de physique du Globe immobilière. L'IPG, qui dispose de locaux neufs sur le site Cuvier, n'a aucune opération immobilière prévue à court terme.

- UNIVERSITÉ LYON 1 – CLAUDE BERNARD

L'université Lyon 1, dans son SPSI validé en 2020, a défini les grands axes de sa stratégie patrimoniale :

- l'optimisation de l'utilisation des locaux, tout en maintenant des possibilités de développement pour de nouveaux projets ;
- la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine au même rythme entre les différents sites ;
- le déploiement des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité ;
- la réduction de la consommation en fluides par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- la construction si nécessaire de surfaces complémentaires en fonction du développement de certaines formations, pour l'IUT notamment, mais également pour les enseignements de STAPS.

Elle a bénéficié de l'opération Campus Lyon dont les opérations d'envergure programmées lui ont permis d'améliorer son patrimoine et les conditions de vie sur deux de ses sites principaux :

- sur le site de Lyon Sud Campus Charles Mérieux :
- extension de la faculté de médecine en marché de partenariat afin de développer l'offre de salles d'enseignement et d'amphithéâtres (opération livrée dont le coût d'investissement est de 20,6 M€)
- construction du centre européen de nutrition pour la santé / institut du lymphome livrée en 2018 (15,9 M€)
- aménagement extérieur du site
- sur le Campus Lyontech La Doua :
- réhabilitation en marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) de 13 bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers, mettre en sécurité et accessibilité les locaux ainsi que regrouper les activités d'enseignement et recherche par quartier scientifique avec une phase travaux s'étalant de 2016 à 2021 (coût total de cette opération incluant l'INSA de Lyon : 184,9 M€ pour 140 000 m²)
- construction de deux bâtiments dédiés à la recherche livrés en 2018 (chimie-bio pour 17,3 M€ sur intérêts campus et INL-CPE /nanotechnologies et électronique pour 29,2 M€ sur financement et maîtrise d'ouvrage collectivités)
- réhabilitation du bâtiment Chevreul pour remettre à niveau les locaux et regrouper des laboratoires de recherche sur l'environnement et les matériaux (11,5 M€ financés sur intérêts ANR), livrée en 2018
- réhabilitation des équipements sportifs du campus financés sur crédits Campus et CPER.

Par ailleurs, les crédits CPER ont également permis à l'université de développer et améliorer le Campus Santé Est avec la construction de la 2e phase du bâtiment Neurocampus (6,7 M€), la 2e phase de requalification du site Rockefeller (8,2 M€) et du site Laennec – La Buire (6,1 M€).

Le prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation) devrait permettre à l'université de poursuivre la réhabilitation de son parc immobilier en traitant les sites qui n'étaient pas inclus dans le périmètre de l'Opération Campus ou dont la rénovation n'a pas été financée par le CPER actuel.

- INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON (INSA LYON)

L'INSA de Lyon bénéficie de l'opération Campus Lyon qui comporte un certain nombre d'opérations d'envergure pour améliorer son patrimoine et les conditions de vie sur le Campus Lyontech La Doua où il est implanté :

- réhabilitation en marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) de 10 bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers, de mettre en sécurité et accessibilité les locaux et de regrouper les activités d'enseignement et recherche par quartier scientifique avec une phase travaux s'étalant de 2016 à 2021 (coût total de cette opération incluant l'université Lyon 1 : 184,9 M€ pour 140 000 m²)
- opération tiroir entre 2014 et 2018 permettant la construction de nouveaux bâtiments en remplacement de la Halle Jacquard : plate-forme moteurs (4,3 M€), tour D pour le département génie mécanique (10 M€) et bâtiment Mecamat (12 M€)
- aménagement d'un axe vert en lien avec l'université Lyon 1.

Dans le cadre du futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'INSA souhaite poursuivre sa réhabilitation notamment énergétique de son parc immobilier et son campus.

- UNIVERSITÉ LYON 2

Dans le cadre de l'opération campus, l'université Lyon 2 a bénéficié d'un projet d'ampleur permettant la réhabilitation des bâtiments du site des Quais – Berges du Rhône afin de les remettre à niveau, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'accessibilité et d'améliorer leur performance énergétique. Ce projet qui concerne également l'université Lyon 3 a porté sur 15 bâtiments représentant une surface totale de 68 000 m² pour un coût de 57,2 M€. L'opération campus a aussi permis la rénovation du Musée des Moulages (5,6 M€).

Par ailleurs, l'autre site principal de l'université, le campus Porte des Alpes situé à Bron, fait l'objet d'opérations structurantes dans le cadre du CPER 2015-2020 : la requalification des bâtiments K et L et la reconstruction de la bibliothèque pour y accueillir un learning center (15 M€ inscrits au CPER pour les deux opérations auxquelles s'ajoute une participation sur fonds propres conséquente de l'université).

Dans son SPSI validé en 2019, l'université a présenté une stratégie immobilière en continuité avec les opérations déjà menées et axées sur la préservation du patrimoine, l'optimisation du parc immobilier, l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des locaux au standard numérique.

Les opérations projetées pour le futur CPER 2021-2027 (en cours de négociation) s'ancrent dans cette stratégie, notamment la poursuite de la requalification du campus de la Porte des Alpes qui s'appuie sur un « plan guide », schéma directeur de développement du site élaboré en concertation avec les partenaires locaux.

- UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

L'université de Strasbourg bénéficie d'opérations structurantes dans le cadre du CPER et de l'opération Campus, qui lui permettent de réhabiliter une partie de son patrimoine en lieux cohérents et attractifs.

L'opération Campus, qui porte sur les Campus historiques et de l'Esplanade en centre-ville de Strasbourg, est entrée dans sa phase active depuis 2016. Il comprend 25 opérations dont 8 pour la recherche, 4 pour l'enseignement, 2 pour l'enseignement et la recherche, 2 pour la culture scientifique et 9 pour la vie étudiante. Sur ces opérations, 4 ont été livrées, 13 sont en travaux, 3 en phase de conception, 2 en dialogue compétitif et 3 restent à lancer.

Certains projets correspondent à des restructurations plus ou moins lourdes (a minima réhabilitation énergique et mise aux normes), d'autres à des constructions neuves ou des aménagements extérieurs. À titre d'illustration, quelques projets importants réalisés dans le cadre de Campus sont cités : la construction du centre sportif (20,39 M€ en cours d'études), la construction du Studium pour regrouper les bibliothèques (30,2 M€ en travaux), la rénovation énergétique et mise aux normes du Patio dédié à l'enseignement (15 M€ en travaux), la construction du Centre de Recherche Biomédecine de Strasbourg (CRBS) - 44,5 M€ financés sur CPER et Campus livré en 2019-.

Les projets CPER touchent essentiellement le campus d'Illkirch (rénovation énergétique des bâtiments de l'IUT et aménagement du campus).

Dans son SPSI validé fin 2019, l'université de Strasbourg a axé sa stratégie immobilière dans la poursuite de la réhabilitation de son patrimoine, notamment énergétique, et de construction ciblée dans un contexte de croissance de la démographie étudiante. Les opérations que l'université a proposées pour le futur CPER 2015-2020 s'inscrivent dans cette continuité.

S'appuyant sur les conclusions d'un schéma directeur immobilier élaboré en 2019, l'université a prévu de candidater à la dévolution de son patrimoine dès l'annonce d'une prochaine vague.

- UNIVERSITÉ DE LORRAINE

L'université de Lorraine a bénéficié d'opérations structurantes dans le cadre du CPER et du plan Campus qui lui ont permis de structurer son patrimoine en pôles forts, visibles et attractifs.

Les deux projets principaux du plan Campus ont été réalisés en marchés de partenariat :

- le transfert du campus du Saulcy vers le site du Technopôle de Metz de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique – MIM » et de 5 laboratoires (LEM3) qui lui sont associés dans deux bâtiments neufs (9 973 m² pour l'UFR MIM et 3 561 m² pour le LEM3) ; l'opération dont le coût s'est élevé à 32,55 M€ HT a été livrée en 2017 ;

- l'opération « biologie-santé Brabois » qui a permis le regroupement des activités de formation et de recherche dans le domaine de la santé sur le campus Brabois, au sein de l'agglomération nancéenne, avec le transfert dans un nouveau bâtiment de 8 800 m² des UFR de pharmacie et odontologie à proximité de l'UFR de médecine et du CHU déjà présents sur le site. Le projet dont le coût s'est élevé à 43,67 M€ HT comprend également la construction d'une animalerie principale de 1 800 m² ; la mise à disposition des locaux est intervenue à partir de mai 2018.

L'université bénéficie également d'une opération réalisée selon les modalités des marchés publics (MOP) : « Gestion-management » d'un coût de 18,1 M€ qui consiste en la restructuration de locaux rue Baron Louis à Nancy et la restructuration du pôle lorrain de gestion.

Les opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 représentent une enveloppe de l'ordre de 26 M€ dont les principales sont :

- travaux d'interface Institut Jean Lamour à Nancy tranche 2 (8 M€) : cette opération vient compléter la construction du bâtiment financé sur le CPER 2007-2014 pour un montant de plus de 78 M€ (dont 13,6 M€ État)
- restructuration des locaux libérés par l'UFR MIM et les laboratoires associés sur le campus du Saulcy (10 M€)
- restructuration de locaux de la faculté des sciences et techniques (Campus des Aiguillettes à Vandoeuvre les Nancy) afin d'y transférer notamment le laboratoire interdisciplinaire (4,6 M€). Pour ce site, des réflexions sont en cours pour lancer une réhabilitation d'ampleur en termes énergétiques, dont le coût a été évalué à 155 M€, qui pourrait faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un nouveau modèle économique reposant sur des économies d'énergie, une rationalisation des surfaces et une valorisation du patrimoine (PEEC 2030).

Dans le cadre du prochain CPER 2021-2027 (en cours de négociation), l'université de Lorraine envisage de poursuivre la rationalisation de ses sites nancéens avec la restructuration du Campus des Aiguillettes et du campus Lettres et sciences humaines.

- UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Les orientations immobilières retenues dans le SPSI de l'université de Montpellier, validé en 2020, ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail, d'études et de vie, de rendre les sites de l'université plus lisibles et cohérents, d'optimiser les surfaces et renforcer les mutualisations, de valoriser le parc immobilier en lui octroyant une dimension durable et responsable, de développer des projets innovants, de favoriser la lisibilité de ses formations et de prendre en compte le développement de sa recherche.

Les principaux projets de l'université de Montpellier inscrits dans le CPER 2015-2020 dont la poursuite de la réhabilitation des bâtiments de l'IUT de Montpellier, Sète et Nîmes embarquant la transition et l'efficacité énergétique (14,8 M€ dont 6 M€ financés par l'État) et dans le Plan Campus concourent à la mise en œuvre de cette stratégie immobilière.

En ce qui concerne le Plan Campus, les projets sont à des stades plus ou moins avancés :

- pour certains les travaux sont achevés :
- la nouvelle Faculté de Médecine Arnaud de Villeneuve pour 41 M€
- le Pôle chimie Balard Formation pour 35,6 M€
- le Pôle Tic de Saint-Priest pour 34 M€
- pour d'autres les chantiers sont en cours :
- le Pôle chimie Balard recherche pour une opération totale de 63 M€
- le village des Sciences A pour une opération totale de 36 M€
- pour le dernier, l'opération Atrium d'un coût total de 57 M€, la livraison est repoussée à 2023.

Malgré les retards liés aux perturbations universitaires de 2018, le Plan Campus montpelliérain semble définitivement sur sa lancée. L'avancement du projet de la métropole concernant la ligne 5 du tramway, ligne majeure pour la desserte du campus et la valorisation des sites, est aussi à signaler.

Les opérations envisagées au titre du futur CPER 2021-2027 s'inscrivent dans la stratégie immobilière mise en œuvre par l'université (poursuite de la réhabilitation énergétique du parc immobilier, développement d'espaces pour l'innovation pédagogique…).

Analyse de l'évolution des crédits

Les projets immobiliers importants sont essentiellement financés par :

- des dotations extra-budgétaires et non consomptibles de l'Opération campus qui, en 2019, étaient versées en intégralité aux 10 sites bénéficiaires qui avaient été lauréats à l'appel d'offres de 2008 ;
- des dotations budgétaires campus versées en fonction de l'avancement des opérations et, pour les contrats de partenariat, par le versement de subventions correspondant au montant prévu dans les conventions de réalisation avec les établissements porteurs des projets pour financer les redevances ;
- des dotations régionales prévues dans la programmation annuelle des crédits CPER. Le CPER actuel finissant au 31 décembre 2020, une nouvelle génération de CPER est en cours de négociation pour la période 2021-2027.

Par ailleurs, 1,3 Md€ doivent doivent être consacrés à la réhabilitation du parc immobilier sur l'ensemble du périmètre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du Plan de Relance.

P231 VIE ÉTUDIANTE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 est doté de crédits destinés principalement à allouer des aides financières aux étudiants inscrits dans des filières relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Ce système d'aide sociale a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'articule autour d'aides allouées directement aux étudiants : bourses sur critères sociaux attribuées en fonction des ressources et charges des parents, aides au mérite en complément des bourses sur critères sociaux, aides à la mobilité internationale en faveur d'étudiants boursiers souhaitant suivre une formation ou un stage à l'étranger s'inscrivant dans leurs cursus d'études et dans le cadre d'un programme d'échanges, aides ponctuelles en faveur d'étudiants rencontrant de graves difficultés, ou allocations annuelles pour les étudiants rencontrant des difficultés pérennes (aides spécifiques), aides à la mobilité master.

Il permet également de financer des aides indirectes : logement et restauration, compétences assurées par le réseau des œuvres universitaires - Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) -.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le réseau des œuvres universitaires (CNOUS et CROUS) intervient tant sur le champ des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant ainsi que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier : améliorer la conservation du patrimoine immobilier
- être un État exemplaire avec l'objectif « rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap ».

Contribution du programme à la politique transversale

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité et à un moindre coût. Les moyens du programme 231 consacrés à la politique du logement et de la restauration étudiante sont regroupés sur l'action n° 2 « aides indirectes ». Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est l'acteur historique et incontournable en matière de politique de logement étudiant. Le réseau des CROUS gère un parc de 175 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire national. On distingue, pour le CROUS, les résidences anciennes dites Cités U ou traditionnelles et les résidences récentes conventionnées. Les Cités U sont composées de chambres individuelles meublées avec une superficie inférieure à 10 m² et sanitaires collectifs.

Il reste encore environ 84 000 chambres en Cités U dont 15 000 chambres doivent encore être rénovées, en passant à des studios un peu plus grands, équipés d'une salle de bain, d'un coin cuisine et de mobiliers permettant d'optimiser l'espace.

Le Plan de relance lancé par le gouvernement en septembre 2020 et l'appel à projets dédié à la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent une opportunité sans précédent pour accélérer la requalification du parc immobilier ancien des CROUS. Ils se sont fortement mobilisés pour répondre aux objectifs du plan de relance et plus de 250 millions d'euros au total ont été attribués au réseau des Crous pour permettre d'accélérer de manière très significative les opérations de réhabilitation des résidences comme de modernisation des structures de restauration..

La construction de nouveaux logements étudiants est soutenue. Le lancement d'un nouveau Plan quinquennal de 60 000 logements étudiants qui s'inscrit dans le prolongement du plan précédent a été décidé par le Gouvernement avec l'installation d'une mission interministérielle le 14 février 2018 et la nomination de deux nouveaux chefs de projet en juillet 2019 pour encourager, animer le réseau d'acteurs qui contribue à la production du logement étudiant sur la durée du quinquennat.

Les places retenues dans le comptage sont les mêmes que celles du Plan 40 000, à caractère social dans des opérations ayant bénéficié des financements de droit commun du logement social (principalement PLS, pour partie PLUS en Île-de-France, aides locales, CPER, CROUS) dans des résidences destinées en totalité ou partiellement aux étudiants. La méthodologie élaborée depuis 2013 est aussi similaire. Une enquête est menée chaque année au 31 mars auprès des services déconcentrés (DREAL, rectorats, CROUS notamment) et attestée par les Préfets de région et des Recteurs pour connaître le nombre de places réalisées et prévues sur les prochaines années. La comptabilisation se fait sur des résidences mises en service, donc ouvertes aux étudiants et non aux résidences simplement financées par l'État dont la construction peut être différée.

Le résultat de l'enquête 2021 indique 35 926 nouvelles places de 2018 à 2022 inclus, se répartissant entre 16 394 pour l'Île-de-France et 19 532 pour les autres régions.

Il ne s'agit que d'une photographie, des projets de construction de résidences étudiantes peuvent évoluer et de nouveaux projets apparaissent, ce qui ressortira de la prochaine enquête qui démarrera en janvier 2022.

Le réseau des CROUS contribue activement au développement de l'offre de logement étudiant dans le cadre des plans gouvernementaux : 41 % des nouvelles places livrées en France entre 2013 et 2017 et 30 % des places livrées et prévues de 2018 à 2022 inclus sont ou seront gérées par les CROUS.

La programmation du logement étudiant s'inscrit dans la programmation de droit commun du logement locatif social. La priorisation en faveur du logement étudiant a été encore confirmée par le Fonds national des aides à la pierre qui émet des orientations sur l'utilisation des agréments et des enveloppes allouées chaque année aux territoires pour produire et réhabiliter. L'objectif national de 10 000 agréments PLS-PLUS est partagé entre tous les acteurs. Cependant la consommation des fonds programmés est toujours en deçà de cet objectif. Le principal frein n'est pas le financement pour les bailleurs et CROUS, mais la question déterminante de la disponibilité rapide de fonciers.

En parallèle, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en partenariat avec le ministère de la ville et du logement ainsi que la Caisse des dépôts et consignations, finance la fédération nationale des agences d'urbanisme afin que les agences d'urbanisme animent des observatoires territoriaux du logement étudiant. Ces observatoires doivent permettre d'associer les collectivités, les universités et les écoles afin de mieux connaître

les besoins pour trouver des solutions adaptées et au plus proche des territoires et de leurs besoins. Les appels à manifestation d'intérêt lancés ont conduit à la labellisation d'une vingtaine d'OTLE en 2019 puis six nouveaux en 2021.

En lien avec ces observatoires, la plate-forme Info Centre sur le Logement Étudiant en France (CLEF) mutualise toutes les données existantes sur le logement étudiant pour compléter les diagnostics et les partager entre les principaux acteurs. Complétée et mise à jour par les services des DREAL, IRE (Rectorat) et CROUS, elle s'ouvre depuis juin 2020 aux référents chargés de l'accueil, de la vie étudiante ou d'accompagner les étudiants vers l'accès au logement au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Des crédits immobiliers ont été identifiés. Ils sont destinés à financer des opérations immobilières comme les constructions nouvelles, les restructurations, les réhabilitations, les acquisitions, ou encore les opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments. Les dotations en fonds propres versées au réseau des œuvres universitaires leur permettent de réaliser les opérations suivantes :

- assurer le premier équipement des nouveaux logements étudiants,
- financer des réhabilitations de logements.

Par ailleurs, l'un des axes prioritaires du volet « enseignement supérieur » des contrats de plan État-régions (CPER) 2015-2020 est de répondre aux besoins de logements étudiants. Un montant de 99,57 M€ a été contractualisé par l'État sur le programme 231 pour financer, en partenariat avec les collectivités territoriales (régions essentiellement) et le CNOUS, des opérations de réhabilitation et d'extension du parc de logements étudiants géré par les CROUS. Ce montant a été porté à 98,95 M€ en raison de la clôture anticipée des CPER des Outre-mer auxquels se sont substitués des contrats de convergence et de transformation (CCT) pour la période 2019-2022 avec une participation de l'État sur le programme 231 pour des opérations de logements étudiants de 1,43 M€.

Au titre des CPER 2015-2020, l'État aura mis en place entre 2015 et fin 2020 un montant de 97,2 M€ en AE et de 77,1 M€ en CP (dont 14,3 M€ en AE et 12,6, M€ en CP en 2020), ce qui représente un taux d'exécution en AE à l'échéance de cette génération de CPER particulièrement favorable de 98,2 %, marquant l'enjeu du logement étudiant pour le MESRI.Une enveloppe de CP de 11,42 M€ est inscrite en LFI 2021 pour cette génération de CPER.

À ce jour, l'opération de logements étudiants inscrite dans le CCT de la Réunion n'a pas été engagée.

Une nouvelle génération de CPER est en cours de négociation pour la période 2021-2027 dont l'une des priorités pour le volet immobilier du MESRI est le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité.

P172 RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 172 constitue un instrument majeur pour le pilotage du système français de recherche et d'innovation ainsi que pour la mise en œuvre des politiques nationales afférentes placées sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, chef de file de la politique de recherche mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle (MIRES).

Le programme 172 vise à permettre la production de connaissances et de savoir-faire dans tous les champs disciplinaires, à tous les niveaux de la recherche, de la plus théorique et fondamentale à la plus appliquée, ainsi qu'à favoriser leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de la société, dans un contexte international de compétition intense.

Ainsi, le programme :

– soutient les organismes publics de recherche placés sous la tutelle ou la co-tutelle du ministère chargé de la recherche, l'activité de leurs personnels et leur coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'avec les partenaires scientifiques publics et privés français, européens et internationaux ;

– finance de la recherche sur projets via l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;

– finance les infrastructures et équipements nécessaires au développement de la recherche d'excellence ;

– favorise l'accroissement de l'effort de recherche et d'innovation des entreprises sur le territoire national.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– l'Académie des technologies
– l'Agence nationale de la recherche (ANR)
– le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
– le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
– le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
– le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
– Génopole
– l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
– l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)
– l'Institut national des études démographiques (INED)
– l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
– l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
– l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut Polaire français Marie-Paule Victor (IPEV)
– l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

– améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :
– conserver le parc immobilier
– rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
– professionnaliser la gestion du parc immobilier
– être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par des opérateurs de l'État, principalement des organismes de recherche, qui sont amenés, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier assez important et parfois très spécialisés (laboratoires scientifiques, animaleries, très grandes infrastructures de recherche…). Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de ces organismes, qui est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public. Ces opérateurs ont presque tous terminé l'élaboration de leur deuxième schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

P193 RECHERCHE SPATIALE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 193 vise à promouvoir l'innovation, le développement des filières d'excellence spatiales françaises, de la recherche et de l'industrie ainsi que le développement des usages du spatial au service de la société. Cette stratégie est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre national d'études spatiales (CNES), dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020 et de son futur COP 2021-2025, en cours d'élaboration.

Le programme soutient la recherche tant pour la filière des lanceurs que pour les systèmes orbitaux et les applications spatiales. Ces activités sont réalisées via l'Agence Spatiale Européenne, Eumetsat, ou directement via le CNES.

Dans le contexte spatial mondial en pleine évolution, avec de nouveaux acteurs et une accélération de l'innovation sans précédent, le programme 193 permet de préserver la compétitivité de la filière spatiale nationale et d'appuyer l'industrie à l'export, notamment dans le cadre de l'action de diplomatie économique promue par le gouvernement.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

– Centre national d'études spatiales (CNES)

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

– améliorer la gestion de l'immobilier de l'État
– conserver le parc immobilier
– rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
– professionnaliser la gestion du parc immobilier
– être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par l'opérateur de l'État, le Centre national d'études spatiales (CNES) qui est amené, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier assez important et très spécialisé. Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de cet organisme, qui est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public.

P124 CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Affaires immobilières	101 243 315	52 569 055	45 715 832	55 150 995	338 560 453	74 439 689
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	**101 243 315**	**52 569 055**	**45 715 832**	**55 150 995**	**338 560 453**	**74 439 689**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 124 porte les moyens dits de « soutien » des politiques publiques mises en œuvre au travers des programmes d'interventions des missions « solidarité, insertion et égalité des chances »et « santé ».

Pour les services des ministères sociaux, centraux ou déconcentrés, ainsi que pour les agences régionales de santé (ARS), il porte l'intégralité de la masse salariale et une partie des moyens de fonctionnement.

Le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 a porté création, au sein d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS), de la direction des finances, des achats et des services (DFAS) qui, outre sa fonction de responsable du programme 124, a pour mission notamment de :

- piloter, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les schémas prévisionnels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 124 porte les moyens immobiliers des ARS.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant de l'administration centrale, le programme 124 porte l'ensemble des crédits immobiliers, hors entretien lourd, des ministères sociaux.

Depuis la LFI 2018, les moyens logistiques et immobiliers destinés à l'administration centrale du ministère du travail, portés par le programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ont été transférés au programme 124.

Une politique d'optimisation des moyens immobiliers est conduite par les ministères sociaux. Le SPSI d'administration centrale des ministères sociaux vise notamment à réduire à deux le nombre de sites au lieu des quatre actuellement occupés. Afin de lancer les premières phases du projet d'installation d'une partie des services des ministères sociaux sur le site Malakoff libéré par l'INSEE, un budget de 19,7 M€ en AE et 6,1 M€ en CP est mobilisé (études préalables et appel à candidatures).

De plus, afin de maintenir le bon état d'entretien du site Duquesne dont la première phase de rénovation a été engagée il y a plus de 20 ans, un plan GER a été initié en 2019 pour 25 ans. En 2021, 2 M€ en AE et 2,4 M€ en CP ont été dédiés à la poursuite d'un plan pluriannuel de gros entretien et réparation (GER), pour le site de Duquesne, initié en 2020. En 2022, il est prévu 1,9 M€ en AE et 2,3 M€ en CP.

Dans le cadre de la réforme de l'OTE et du transfert du secteur Jeunesse, sports et vie associative au Ministère chargé de l'Éducation nationale, le bail du site central de l'avenue de France, qui accueillait notamment la direction des sports (DS) et la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), a été repris par le Ministère de l'Éducation nationale (programme 214 : soutien de la politique de l'éducation nationale) à compter du 1er 2021. De ce fait, à partir de la LFI 2021, le programme 124 ne porte plus les crédits immobiliers liés à ce site (loyer, entretien, fluides...)

Pour les services déconcentrés des ministères sociaux, la majeure partie des moyens destinés à leurs dépenses immobilières ne sont plus portés par le programme 124, en raison des transferts successifs vers le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la mutualisation des moyens de fonctionnement des services déconcentrés autour du préfet de région :

- depuis 2011, l'ensemble des crédits immobiliers attachés aux services déconcentrés (régionaux et départementaux) hors services d'outre-mer ont été transférés vers le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

- à l'issue d'une première année d'expérimentation en 2017, la mutualisation sur le programme 333 des moyens de fonctionnement de la DJSCS de la Martinique a été reconduite en 2018 et 2019. Dans ce cadre, l'ensemble des crédits destinés aux dépenses immobilières de la DJSCS de Martinique ont fait l'objet d'un transfert en gestion vers le programme 333 ;
- depuis 2020 et dans la suite de cette expérimentation, les moyens immobiliers des DJSCS de la Martinique, Guyane, Réunion, Guadeloupe et Mayotte sont transférés en base sur le nouveau programme 354 « administration générale et territoriale de l'État »;
- ainsi, s'agissant des services déconcentrés, le programme 124 ne porte plus que les crédits immobiliers de la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour le parc immobilier des agences régionales de santé porté par le programme 124, les coûts immobiliers sont identifiés à hauteur de 56,3 M€ en exécution 2020 (49 M€ en budget initial 2021) et intègrent des montants d'investissements de 1,8 M€ en exécution 2020 (1,9 M€ en budget initial 2021).

Compte tenu de ces éléments, les indicateurs de performance immobilière suivis au titre du programme 124 portent donc sur les bâtiments occupés par l'administration centrale et les ARS.

P102 ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en général et, de manière plus ciblée, des publics particuliers qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le marché du travail.

Ce programme contribue ainsi :

– à mobiliser les moyens d'action du service public de l'emploi et de ses opérateurs en faveur du rapprochement entre offres et demandes d'emploi ;
– à financer les interventions de solidarité pour les personnes en fin de droit de l'assurance chômage ;
– à accompagner les publics spécifiques (jeunes, travailleurs handicapés, insertion par l'activité économique) ;
– à offrir un retour à l'emploi (parcours emploi compétences).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– Pôle emploi (le principal)

Cet opérateur participe à la mise en oeuvre du service public de l'emploi. En 2017, Pôle emploi a fortement été sollicité pour participer, en lien avec les Conseils régionaux, à la mise en oeuvre du plan d'urgence pour l'emploi. En 2018, Pôle emploi participe au déploiement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Pôle emploi est en 2019 un des principaux acteurs du PIC et a participé à la réforme de l'assurance chômage. Il est également en 2020 un acteur central du plan de relance, notamment par le renforcement de son action en matière d'accompagnement des demandeurs d'emplois et plus particulièrement par le renforcement de son action en faveur des jeunes.

– l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)

Cet opérateur est placé sous la triple tutelle des ministres chargés des armées, du travail et de la cohésion des territoires. Il s'adresse aux jeunes de moins de vingt-six ans de métropole sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation et qui se portent volontaire pour entrer dans le dispositif qui vise à leur apporter les savoirs de base essentiels à l'insertion professionnelle.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Les dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

P103 ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de favoriser l'anticipation des mutations économiques dans les entreprises, les branches et les territoires, mais aussi d'améliorer l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences.

Ce programme poursuit ainsi un triple objectif :

• favoriser la sécurisation des parcours professionnels (activité partielle, contrat de sécurisation professionnelle, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
• développer l'emploi au travers de l'accroissement de l'activité (exonérations sectorielles : zones de revitalisation rurale, micro-entreprises, zones de revitalisation de la Défense, aides et prêts à taux zéro pour les créateurs d'entreprises)
• suivre spécifiquement les mesures relevant du plan d'investissement dans les compétences.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (INFFO)

Cet opérateur constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle. Sa mission est d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national à destination des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

– AFPA

L'ordonnance n°2016-1519 du 10 novembre 2016 prise en application de l'article 39 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a prévu la création, au 1er janvier 2017, d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1er janvier 2017 pour reprendre, dans un cadre rénové, les missions assurées auparavant par l'Association pour la formation professionnelle des adultes
Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, cet établissement public intitulé l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a intégré la liste des opérateurs de l'État.
La création de cet établissement public, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'emploi, de la formation professionnelle et du budget, tient à la nécessité pour l'État de pouvoir mieux appuyer ses politiques en faveur de l'emploi grâce à une meilleure coordination entre les acteurs du service public de l'emploi.
Cet opérateur assure des missions de service public financées par une subvention de l'État. Ces missions s'articulent autour de 4 piliers : l'ingénierie de la formation professionnelle, l'incubateur des formations aux métiers et compétences émergentes et l'appui aux opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Par l'intermédiaire de ses filiales et hors financement État, l'opérateur peut également proposer des actions dans le champ concurrentiel telles que des prestations aux entreprises désireuses de former leurs salariés.

- France compétences a été créé par l'article 36 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 précise ses modalités d'organisation et de

fonctionnement. Gouverné par l'État, les régions et les partenaires sociaux, l'opérateur intervient sur les trois aspects métiers suivants : le financement, le traitement de données et la certification. France compétences est chargé d'assurer les missions suivantes :

- assurer la répartition et la péréquation des fonds de l'alternance et de la formation professionnelle auprès des opérateurs de compétences et des régions, y compris les fonds dédiés au compte personnel de formation (CPF) et à la formation des demandeurs d'emploi ;
- assurer la répartition des fonds pour le financement du plan de formation des entreprises de moins de cinquante salariés auprès des opérateurs de compétences et du CPF transition auprès des commissions paritaires régionales ;
- financer les opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les actifs occupés hors agents publics ;
- établir et actualiser le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le répertoire spécifique (qui se substitue à l'inventaire) dans le cadre d'une commission dédiée et selon un processus simplifié pour fluidifier l'enregistrement des diplômes et titres publics ;
- émettre des recommandations aux autorités publiques chargées de l'alternance (État, régions, les présidents des opérateurs de compétences) sur la politique mise en oeuvre.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

P155 CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

	Exécution 2020		LFI + LFRs 2021		PLF 2022	
Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	24 973	19 847				
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	**24 973**	**19 847**				

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 155 porte les moyens dits de « soutien » des politiques publiques mises en œuvre au titre de la mission « Travail et Emploi » placée sous l'autorité de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Le programme porte l'intégralité de la masse salariale et une partie des moyens de fonctionnement pour les directions d'administration centrale relevant de la ministre chargée du travail, pour ses services déconcentrés - les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS), nées de la fusion des services cohésion sociale des ex-D(R)(D)JSCS et des ex-DI(R)ECCTE-, ainsi que la subvention pour charges de service public de l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP).

En effet, une large part des moyens de fonctionnement de ces services a été transférée en loi de finances vers d'autres programmes :

– le programme 124 (l'autre programme support des ministères sociaux) porte les moyens de fonctionnement courant, d'immobilier, de bureautique et d'infrastructures informatiques des services centraux mutualisés depuis la LFI 2018 ;

– le programme 354 « administration territoriale de l'État » porte pour les D(R)EETS les moyens destinés au fonctionnement courant, à l'informatique, à la gestion et l'entretien du parc immobilier ainsi qu' aux formations transverses.

En administration centrale, le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 porte création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS). Au sein de ce dernier, la direction des finances, des achats et des services (DFAS) assure les missions de direction financière et immobilière pour l'ensemble des ministères sociaux et porte les programmes « soutien » 124 et 155.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS, outre sa fonction de responsable du programme 155, a pour mission notamment de :

– piloter, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
– coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
– assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 155 porte les moyens immobiliers de l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Aujourd'hui, le programme 155 ne porte plus de crédits. En effet, ceux-ci ont fait l'objet de transferts successifs :

– depuis 2011, l'ensemble des crédits immobiliers attachés aux services déconcentrés (régionaux et départementaux), hors outre-mer, ont été transférés vers le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
– depuis 2017, les moyens immobiliers de la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon sont mutualisés sur le programme 124 ;
– depuis 2018, les moyens immobiliers l'administration centrale qui étaient auparavant inscrits sur le programme 155 sont portés en gestion par le programme 124 pour tenir compte de la mutualisation par un secrétariat général des moyens de fonctionnement centraux ;
- depuis 2020, les moyens immobiliers des DIECCTE de Martinique, Guyane, la Réunion, Guadeloupe et Mayotte sont transférés en base sur le programme 354 « administration territoriale de l'État ».

Par conséquent, aucun crédit n'est inscrit en LFI 2021 et en PLF 2022 sur l'action « affaires immobilières » du programme 155. Les faibles montants affichés en exécution, pour l'exercice 2020, sur cette action résultent d'erreurs d'imputation des services.

ANNEXES

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

I PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR L'ÉTAT ET SES OPÉRATEURS

(en m² de SUB) au 31.12.2020 - Source de données : Chorus RE-Fx

- **VENTILATION PAR OCCUPANT ET PAR PROPRIÉTAIRE**

L'État et ses opérateurs occupent un parc immobilier de 94 313 511 m² SUB, réparti en France et à l'étranger, soit57 051 097 m² occupés par l'État (60 %) et 32 256 965 m² (34 %) occupés par ses opérateurs.

La ligne « Divers » correspond au parc immobilier qui n'est occupé ni par un service de l'État, ni par un opérateur (mais par un tiers établissement public non opérateur au sens du jaune budgétaire, collectivité locale……suivis dans l'inventaire pour les besoins de la politique immobilière de l'Etat), soit 5 % des surfaces domaniales en 2020. A la marge, certains services de l'État sont implantés dans des bâtiments qui sont la propriété des opérateurs, ce qui correspond à 5 % des surfaces propres des opérateurs.

Occupation	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
ETAT	2020	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	**57 051 097**
OPERATEURS	2020	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	**32 256 965**
DIVERS	2020	4 499 0100	192 337	136 934	177 078	**5 005 449**
TOTAL	2020	**67 939 971**	**8 619 383**	**7 571 368**	**10 182 789**	**94 313 511**

- **VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE**

Les régions Île-de-France (21 %), Grand Est (10 %), Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle Aquitaine (9 % chacune) concentrent plus de la moitié des surfaces occupées par l'État et ses opérateurs.

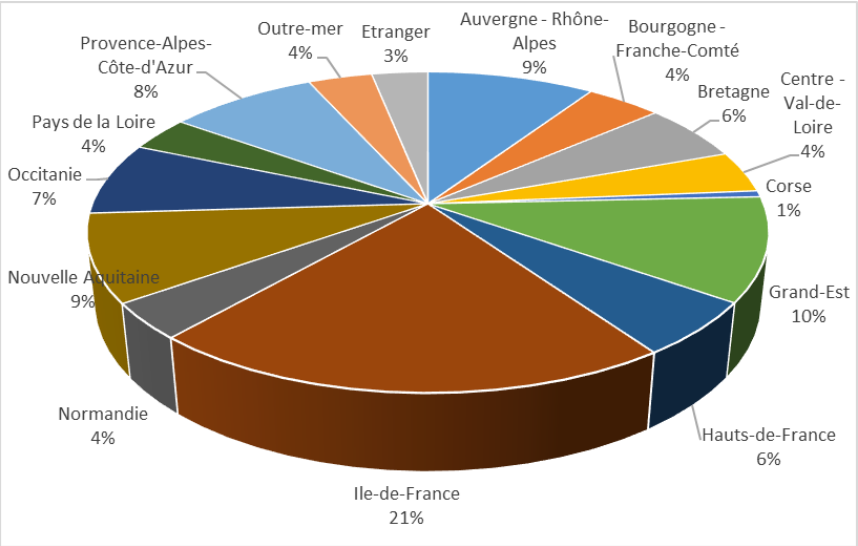

Région	Occupation	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	ETAT	3 295 975	41 253	738 930	544 479	**4 620 638**	**8 872 950**
	OPERATEURS	2 516 857	826 831	246 401	314 574	**3 904 663**	
	DIVERS	313 911	28 538	356	4 844	**347 649**	
Bourgogne-Franche-Comté	ETAT	1 683 462	31 427	363 656	198 777	**2 277 322**	**4 003 400**
	OPERATEURS	1 030 479	324 395	109 958	61 421	**1 526 253**	
	DIVERS	195 074	0	0	4 751	**199 825**	
Bretagne	ETAT	2 929 280	5 673	215 782	266 647	**3 417 382**	**5 489 166**
	OPERATEURS	993 548	561 040	146 547	148 432	**1 849 566**	
	DIVERS	211 717	8 867	315	1 318	**222 217**	
Centre-Val-de-Loire	ETAT	2 314 809	27 003	260 326	162 429	**2 764 567**	**3 944 553**
	OPERATEURS	514 229	357 440	111 485	46 493	**1 029 647**	
	DIVERS	116 879	275	32 549	636	**150 339**	
Corse	ETAT	368 384	15 970	36 138	70 799	**491 291**	**594 597**
	OPERATEURS	13 287	25 232	13 599	33 763	**85 882**	
	DIVERS	17 009	74	0	341	**17 424**	
Grand-Est	ETAT	5 804 951	42 275	497 181	482 357	**6 826 764**	**9 841 448**
	OPERATEURS	1 901 359	364 431	201 052	232 402	**2 699 244**	
	DIVERS	257 565	22 282	32 410	3 183	**315 440**	
Hauts-de-France	ETAT	1 994 098	22 912	391 010	399 348	**2 807 368**	**5 210 466**
	OPERATEURS	1 364 753	427 795	283 122	177 069	**2 252 739**	
	DIVERS	134 532	4 759	2 466	8 602	**150 359**	
Ile-de-France	ETAT	1 994 098	22 912	391 010	399 348	**2 807 368**	**5 210 466**
	OPERATEURS	1 364 753	427 795	283 122	177 069	**2 252 739**	
	DIVERS	134 532	4 759	2 466	8 602	**150 359**	
Normandie	ETAT	1 336 506	20 062	314 254	233 236	**1 904 058**	**3 448 999**
	OPERATEURS	674 292	468 951	56 223	87 643	**1 287 110**	
	DIVERS	255 777	0	0	2 054	**257 831**	
Nouvelle-Aquitaine	ETAT	4 346 053	66 029	589 057	380 535	**5 381 674**	**8 336 780**
	OPERATEURS	1 328 216	768 278	166 512	323 978	**2 586 984**	
	DIVERS	359 511	6 515	203	1 893	**368 122**	
Occitanie	ETAT	2 869 024	43 388	562 566	457 880	**3 932 859**	**6 919 273**
	OPERATEURS	1 581 897	669 032	195 351	145 559	**2 591 839**	
	DIVERS	334 967	14 855	38 806	5 948	**394 576**	
Pays-de-la-Loire	ETAT	1 453 006	2 698	234 099	210 587	**1 900 390**	**3 298 878**
	OPERATEURS	891 616	206 595	57 393	114 577	**1 270 180**	
	DIVERS	95 630	14 095	13 877	4 706	**128 308**	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	ETAT	4 650 930	24 309	415 823	197 914	**5 288 976**	**7 889 276**
	OPERATEURS	1 220 108	669 805	148 340	126 736	**2 164 988**	
	DIVERS	417 080	11 698	5 793	741	**435 312**	
Outre-mer	ETAT	2 075 120	10 770	134 141	515 875	**2 735 905**	**3 396 095**
	OPERATEURS	275 712	116 741	44 882	65 329	**502 663**	
	DIVERS	146 716	8 588	0	2 222	**157 526**	
Etranger	ETAT	1 139 576	12 183	1 657	1 066 054	**2 219 470**	**2 979 892**
	OPERATEURS	422 539	44 218	0	137 732	**604 489**	
	DIVERS	155 673	0	0	260	**155 933**	

Région	Occupation	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Sous-total	ETAT	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	**57 051 097**	**94 313 511**
	OPERATEURS	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	**32 256 965**	
	DIVERS	4 499 100	192 337	136 934	177 078	**5 005 449**	
TOTAL		**67 939 971**	**8 619 383**	**7 571 368**	**10 182 789**	**94 313 511**	

- **VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE**

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles occupés par ses services et ses opérateurs (72 % des surfaces). Les ministères des Armées et de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur occupent à eux seuls près de la moitié de la superficie totale occupée par l'État et les opérateurs (52 %).

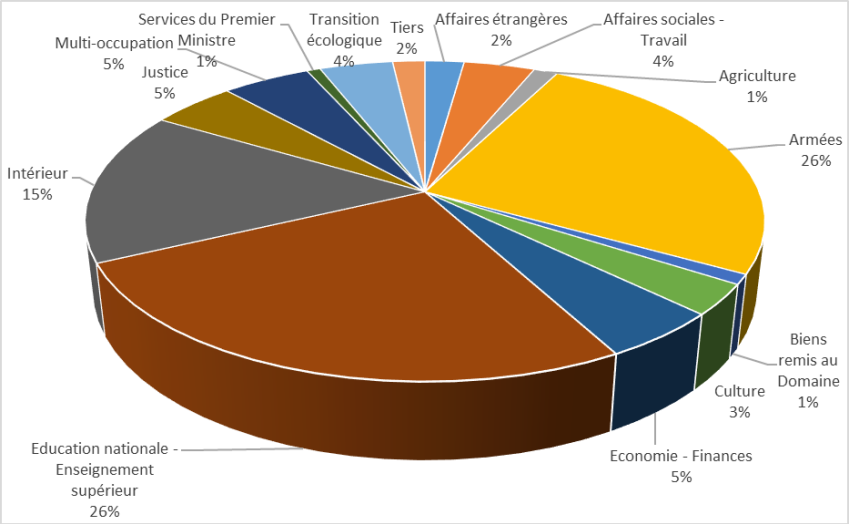

Ministère	Occupation	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Affaires étrangères	ETAT	1 049 428	180	1657	346 863	**1 398 128**	**2 089 015**
	OPERATEURS	389 317	29 723	0	127 276	**546 316**	
	DIVERS	140 447	0	0	4 123	**144 570**	
Affaires sociales - Travail	ETAT	150 739	202	4 081	130 773	**285 796**	**3 796 005**
	OPERATEURS	267 992	1 881 293	109 306	1 005 598	**3 264 189**	
	DIVERS	125 253	99 442	1 511	19 8158	**246 020**	
Agriculture	ETAT	81 740	848	3 377	21 190	**107 155**	**1 277 629**
	OPERATEURS	582 881	297 436	68 368	138 175	**1 086 860**	
	DIVERS	83 614	0	0	0	**83 614**	
Armées	ETAT	21 576 232	103 354	115 073	1 392 032	**23 186 691**	**24 029 318**
	OPERATEURS	445 798	141 743	5 741	12 534	**605 816**	
	DIVERS	181 391	22 967	80	32 373	**236 811**	
Culture	ETAT	873 380	1 520	26 230	26 233	**927 363**	**2 912 862**
	OPERATEURS	1 658 171	74 714	38 528	139 163	**1 910 577**	
	DIVERS	74 497	425	0	0	**74 922**	

Ministère	Occupation	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Économie - Finances	ETAT	2 925 563	23 828	390 674	527 531	**3 867 596**	**4 608 851**
	OPERATEURS	254 458	211 495	5 2158	22 568	**493 736**	
	DIVERS	204 151	8 811	1 058	33 499	**247 519**	
Éducation nationale - Enseignement supérieur	ETAT	808 472	20 616	177 717	129 061	**1 135 866**	**24 474 130**
	OPERATEURS	13 791 183	4 662 402	1 809 315	1 317 975	**21 580 875**	
	DIVERS	1 621 865	12 193	123 331	0	**1 757 389**	
Intérieur	ETAT	7 545 886	228 116	3 627 421	3 089 637	**14 491 060**	**14 585 610**
	OPERATEURS	37 666	10 366	2 667	20 411	**71 111**	
	DIVERS	20 839	2 600	0	0	**23 439**	
Justice	ETAT	3 252 213	7 847	608 629	619 293	**4 487 981**	**4 532 944**
	OPERATEURS	24 503	13 752	0	4 257	**42 522**	
	DIVERS	0	0	1 142	1 299	**2 441**	
Services du Premier Ministre	ETAT	440 586	3 937	95 955	155 752	**696 230**	**727 906**
	OPERATEURS	364	0	0	31 312	**31 676**	
Transition écologique	ETAT	1 218 152	5 038	67 836	223 126	**1 514 153**	**3 913 175**
	OPERATEURS	1 153 248	656 319	34 701	92 511	**1 936 778**	
	DIVERS	416 904	41 949	0	3 390	**462 243**	
Multi-occupation	ETAT	3 417 983	10 880	215 466	372 325	**4 016 655**	**4 703 165**
	OPERATEURS	559 801	41 435	25 737	59 536	**686 510**	
Biens remis au Domaine	ETAT	935 117	0	738	568	**936 423**	**936 423**
Tiers	DIVERS	1 630 139	3 950	9 812	82 579	**1 726 480**	**1 726 480**
Sous-total	ETAT	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	57 051 097	**94 313 511**
	OPERATEURS	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	32 256 965	
	DIVERS	4 499 100	192 337	136 934	177 078	5 005 449	
TOTAL		**67 939 971**	**8 619 383**	**7 571 368**	**10 182 789**	**94 313 511**	

II PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR L'ÉTAT

(en m² de SUB) au 31.12.2020 - Source de données : Chorus RE-Fx

La prise en compte des mouvements de biens (transferts de biens aux collectivités territoriales ou à des opérateurs, par exemple) et résiduellement les travaux d'amélioration continue de la qualité des données, menés par la direction de l'immobilier de l'État, constituent autant de facteurs d'évolution permanente des données entre deux exercices.

- **VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE**

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles qu'il occupe (78 % des surfaces). Les ministères des Armées et de l'Intérieur occupent respectivement 41 % et 25 % de la superficie totale à disposition des services de l'Etat.

L'évolution à la baisse des surfaces du parc domanial en 2018 s'explique par divers transferts, notamment :

- le transfert de propriété et de gestion des établissements du second degré de l'État vers les collectivités territoriales (cela concerne les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture),
- la fiabilisation du parc immobilier de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), notamment les biens concédés qui ont été transférés de l'État (ministère de la Transition écologique et solidaire) vers une personne morale.

En 2019, l'évolution à la hausse des surfaces du parc domanial s'explique principalement par des travaux d'enrichissement dans Chorus RE-Fx des surfaces à usage de logement du parc immobilier des ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Armées.

L'évolution à la baisse des surfaces du parc domanial en 2020 s'explique principalement par des travaux liés à l'évolution normative des mesurages au regard des règles de gestion dans Chorus RE-Fx : les biens notamment à usage d'infrastructures portuaires, de plateformes aéronautiques et certains monuments et mémoriaux des ministères des armées et de la transition écologique ont vu leurs mesurages sortir du périmètre des m² SUB.

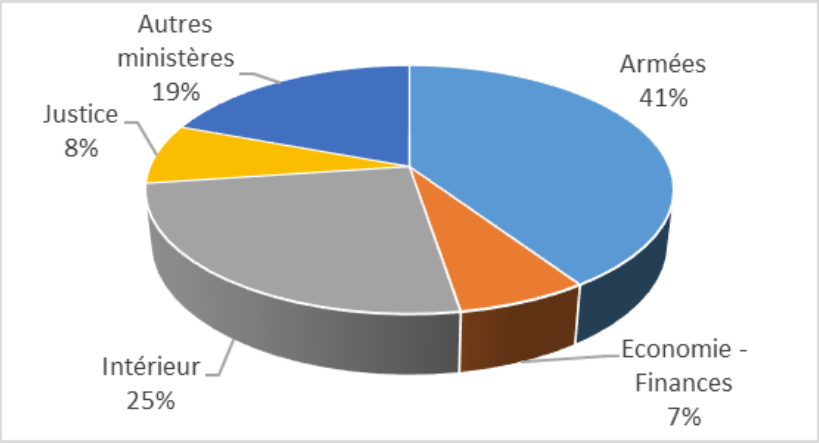

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	1 183 272	195	2 378	333 095	1 518 940
	2017	1 177 221	195	1 657	331 362	1 510 435
	2018	1 016 123	180	1 657	335 297	1 353 257
	2019	1 043 701	180	1 657	349 255	1 394 793
	2020	**1 049 428**	**180**	**1 657**	**346 863**	**1 398 128**
Affaires sociales – Travail *	2016	392 476	2 136	13 366	167 546	575 523
	2017	311 851	1 182	11 037	146 109	470 179
	2018	185 990	239	4 168	144 727	335 124
	2019	181 493	239	4 081	145 461	331 275
	2020	**150 739**	**202**	**4 081**	**130 773**	**285 796**
Agriculture	2016	469 528	1 821	50 581	36 557	558 487
	2017	357 560	848	58 402	28 964	445 774
	2018	89 914	848	21 046	26 953	138 761
	2019	81 890	848	3 377	21 152	107 267
	2020	**81 740**	**848**	**3 377**	**21 190**	**107 155**
Armées	2016	24 351 520	22 762	130 833	1 109 525	25 614 639
	2017	23 834 109	22 762	126 119	1 362 435	25 345 425
	2018	23 236 522	123 025	121 923	1 301 733	24 783 203
	2019	23 130 935	107 340	117 966	1 404 342	24 760 582
	2020	**21 576 232**	**103 354**	**115 073**	**1 392 032**	**23 186 691**
Culture	2016	1 031 321	11 574	44 032	16 516	1 103 442
	2017	1 044 960	11 574	27 432	18 314	1 102 280
	2018	913 728	1 520	27 894	24 439	967 581
	2019	903 596	1 520	26 190	26 123	957 429
	2020	**873 380**	**1 520**	**26 230**	**26 233**	**927 363**
Économie – Finances **	2016	3 166 694	17 761	513 720	653 619	4 351 795
	2017	3 133 607	19 264	470 047	581 866	4 204 784
	2018	2 970 582	19 030	430 386	549 159	3 969 157
	2019	2 940 277	19 714	398 139	539 822	3 897 951
	2020	**2 925 563**	**23 828**	**390 674**	**527 531**	**3 867 596**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	3 446 033	17 664	284 006	110 280	3 857 983
	2017	2 910 199	17 144	282 608	112 695	3 322 646
	2018	786 103	14 000	195 977	106 562	1 102 642
	2019	773 348	14 000	177 332	113 137	1 077 817
	2020	**808 472**	**20 616**	**177 717**	**129 061**	**1 135 866**
Intérieur	2016	7 549 523	111 272	3 368 648	2 488 922	13 518 365
	2017	7 523 097	106 106	3 376 503	2 286 764	13 292 470
	2018	7 516 175	111 555	3 334 682	2 371 519	13 333 931
	2019	7 672 738	115 898	3 542 296	3 034 285	14 365 217
	2020	**7 545 886**	**228 116**	**3 627 421**	**3 089 637**	**14 491 060**
Justice	2016	3 086 540	3 142	618 731	496 688	4 205 101
	2017	3 111 305	2 824	611 702	509 813	4 235 644
	2018	3 085 941	2 824	602 623	496 929	4 188 317
	2019	3 143 979	6 959	605 024	612 456	4 368 419
	2020	**3 252 213**	**7 847**	**608 629**	**619 293**	**4 487 981**
Services du Premier Ministre	2016	223 858	0	41 595	95 129	360 582
	2017	463 899	4 322	100 106	145 288	713 615
	2018	484 331	5 001	103 297	151 768	744 397

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2019	466 240	6 701	101 593	151 264	725 799
	2020	**440 586**	**3 937**	**95 955**	**155 752**	**696 230**
Transition écologique	2016	3 378 511	11 044	161 275	346 200	3 897 030
	2017	2 835 855	11 697	105 748	248 902	3 202 202
	2018	1 754 763	4 174	77 986	228 274	2 065 197
	2019	1 790 678	3 348	71 822	239 244	2 105 092
	2020	**1 218 152**	**5 038**	**67 836**	**223 126**	**1 514 153**
Multi-occupation***	2016	2 817 546	43 076	117 967	279 113	3 257 702
	2017	3 211 546	35 623	166 270	330 480	3 743 919
	2018	3 348 004	9 128	151 042	332 270	3 840 444
	2019	3 528 474	8 793	217 980	351 813	4 107 060
	2020	**3 417 983**	**10 880**	**215 466**	**372 325**	**4 016 655**
Biens remis au Domaine	2016	3 530 669	9 369	54 727	57 725	3 652 490
	2017	2 209 048	359 467	22 442	75 228	2 666 185
	2018	1 545 147	0	343	30 559	1 576 049
	2019	1 258 203	0	190	30 612	1 289 005
	2020	**935 117**	**0**	**738**	**568**	**936 423**
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	**44 275 491**	**406 367**	**5 334 854**	**7 034 385**	**57 051 097**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville ».

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics ».

*** Multi-occupation par l'État : bien dont au moins l'un des occupants est un service de l'État.

VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

La part des biens situés en France représente 96 % des surfaces, dont 91 % en France métropolitaine et 5 % en Outre-mer. Les régions Île-de-France et Grand Est concentrent presque un tiers des surfaces occupées par l'État.

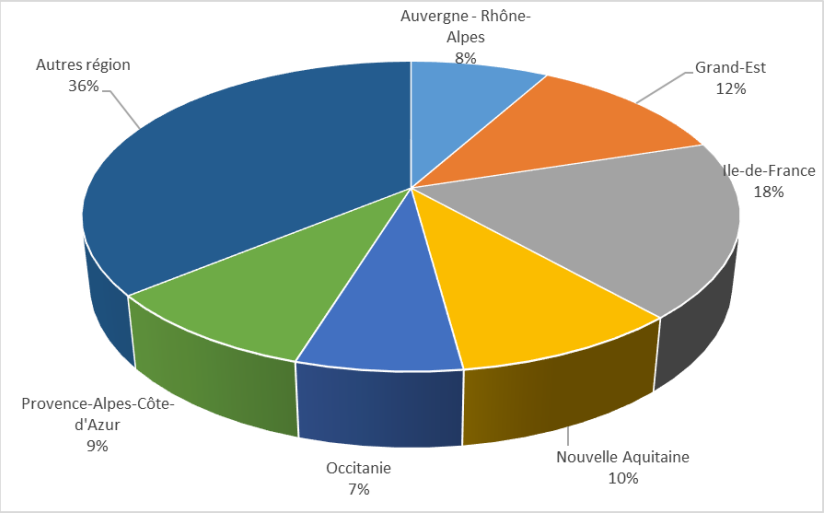

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	4 306 473	15 564	715 995	679 564	5 717 595
	2017	3 996 712	19 062	713 404	437 261	5 166 439
	2018	3 537 206	28 861	702 432	443 926	4 712 425
	2019	3 553 854	31 711	735 061	513 582	4 834 209
	2020	**3 295 975**	**41 253**	**738 930**	**544 479**	**4 620 638**
Bourgogne-Franche-Comté	2016	2 140 552	23 933	2 140 553	23 934	2 140 554
	2017	2 101 567	22 458	402 464	175 994	2 702 483
	2018	1 753 315	20 896	361 575	179 937	2 315 723
	2019	1 752 834	17 809	359 962	199 844	2 330 449
	2020	**1 683 462**	**31 427**	**363 656**	**198 777**	**2 277 322**
Bretagne	2016	3 493 473	5 628	211 002	221 825	3 931 927
	2017	3 337 552	8 204	207 732	225 635	3 779 122
	2018	3 143 072	7 342	200 146	213 539	3 564 099
	2019	3 137 476	1 896	206 094	274 252	3 619 719
	2020	**2 929 280**	**5 673**	**215 782**	**266 647**	**3 417 382**
Centre-Val-de-Loire	2016	2 778 095	13 326	262 975	128 618	3 183 014
	2017	2 550 474	12 947	267 316	122 723	2 953 460
	2018	2 501 869	15 468	238 808	116 461	2 872 606
	2019	2 432 443	21 403	248 478	152 577	2 854 901
	2020	**2 314 809**	**27 003**	**260 326**	**162 429**	**2 764 567**
Corse	2016	401 079	159	39 005	51 144	491 387
	2017	535 894	97	37 821	49 952	623 764
	2018	384 253	15 997	35 308	50 011	485 569
	2019	377 066	15 997	35 169	64 672	492 904
	2020	**368 384**	**15 970**	**36 138**	**70 799**	**491 291**
Grand-Est	2016	6 521 712	26 886	518 764	354 163	7 421 524
	2017	6 359 275	31 792	481 616	356 664	7 229 347
	2018	6 195 343	31 777	475 947	369 652	7 072 719
	2019	6 026 406	31 957	484 475	489 068	7 031 907
	2020	**5 804 951**	**42 275**	**497 181**	**482 357**	**6 826 764**
Hauts-de-France	2016	2 731 600	14 080	382 123	316 014	3 443 816
	2017	2 489 970	20 040	380 045	324 266	3 214 321
	2018	2 068 045	17 328	379 482	325 010	2 789 865
	2019	2 062 960	20 897	386 893	364 888	2 835 638
	2020	**1 994 098**	**22 912**	**391 010**	**399 348**	**2 807 368**
Ile-de-France	2016	10 177 944	69 685	580 618	1 526 716	12 354 964
	2017	9 565 056	400 810	553 707	1 751 542	12 271 115
	2018	8 187 475	23 345	523 102	1 657 262	10 391 184
	2019	8 278 489	18 516	580 777	1 824 548	10 702 331
	2020	**8 014 317**	**40 413**	**580 234**	**1 847 469**	**10 482 433**
Normandie	2016	1 754 177	4 179	305 938	190 424	2 254 718
	2017	1 640 736	3 802	294 164	190 906	2 129 608
	2018	1 395 432	3 407	291 656	195 528	1 886 023
	2019	1 400 062	2 985	298 210	230 870	1 932 127
	2020	**1 336 506**	**20 062**	**314 254**	**233 236**	**1 904 058**

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Nouvelle-Aquitaine	2016	4 740 067	4 831	548 257	331 149	5 624 304
	2017	4 598 362	5 776	564 567	339 928	5 508 633
	2018	4 396 637	47 523	540 418	339 660	5 324 238
	2019	4 410 418	47 088	586 951	395 270	5 439 726
	2020	**4 346 053**	**66 029**	**589 057**	**380 535**	**5 381 674**
Occitanie	2016	4 131 715	36 495	614 249	380 346	5 162 805
	2017	3 661 745	24 804	634 343	384 531	4 705 422
	2018	3 229 024	24 917	564 393	388 240	4 206 574
	2019	3 241 820	25 853	571 307	490 372	4 329 351
	2020	**2 869 024**	**43 388**	**562 566**	**457 880**	**3 932 859**
Pays-de-la-Loire	2016	1 878 407	620	248 011	154 374	2 281 413
	2017	1 763 315	619	246 875	149 010	2 159 819
	2018	1 467 640	467	229 622	157 196	1 854 925
	2019	1 465 854	450	230 007	197 693	1 894 005
	2020	**1 453 006**	**2 698**	**234 099**	**210 587**	**1 900 390**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	5 951 051	8 206	435 510	198 502	6 593 270
	2017	5 899 704	14 325	431 212	200 282	6 545 523
	2018	5 411 611	24 979	394 552	188 987	6 020 129
	2019	5 451 229	24 977	405 143	196 764	6 078 114
	2020	**4 650 930**	**24 309**	**415 823**	**197 914**	**5 288 976**
Outre-mer	2016	2 330 503	16 027	137 152	352 161	2 835 844
	2017	2 334 614	16 074	143 150	345 780	2 839 618
	2018	2 100 987	17 034	133 926	375 138	2 627 085
	2019	2 155 829	11 817	137 462	514 297	2 819 405
	2020	**2 075 120**	**10 770**	**134 141**	**515 875**	**2 735 905**
Etranger	2016	1 290 641	12 198	1 657	1 135 253	2 439 749
	2017	1 289 282	12 198	1 657	1 123 748	2 426 885
	2018	1 161 414	12 183	1 657	1 099 642	2 274 896
	2019	1 168 812	12 183	1 657	1 110 268	2 292 920
	2020	**1 139 576**	**12 183**	**1 657**	**1 066 054**	**2 219 470**
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	**44 275 491**	**406 367**	**5 334 854**	**7 034 385**	**57 051 097**

VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par l'État sont majoritairement des immeubles à usage professionnel. Les locaux d'activité (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments agricoles ou d'élevage) et les bureaux représentent 32 % et les logements 27 %.

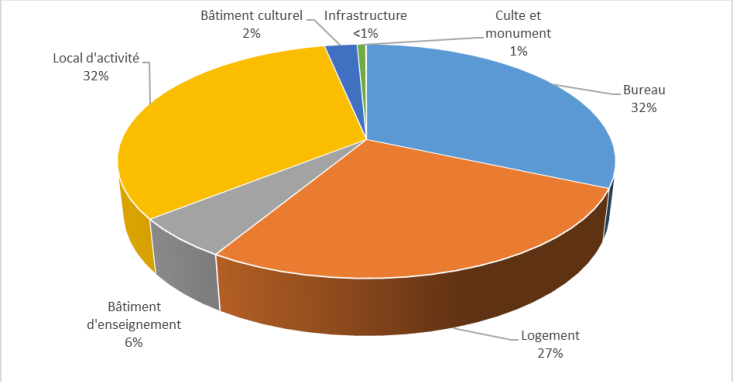

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 861	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	**12 624 792**	**83 091**	**2 638 997**	**2 667 132**	**18 014 012**
Logement	2016	6 539 255	75 637	2 011 063	2 354 802	10 980 757
	2017	9 836 987	75 159	2 040 417	2 405 654	14 358 217
	2018	9 463 932	78 187	2 020 245	2 409 755	13 972 119
	2019	9 634 379	92 178	2 224 754	3 264 151	15 215 462
	2020	**9 635 163**	**193 326**	**2 330 708**	**3 291 755**	**15 450 952**
Bâtiment d'enseignement*	2019	3 020 596	10 047	81 480	113 595	3 225 719
	2020	**3 004 206**	**10 671**	**80 714**	**108 182**	**3 203 773**
Local d'activité*	2016	30 910 629	68 886	540 966	1 186 902	32 707 384
	2017	24 225 599	123 089	496 349	927 181	25 772 219
	2018	20 296 807	137 271	312 956	913 040	21 660 074
	2019	17 079 812	112 304	270 500	824 881	18 287 496
	2020	**17 269 715**	**116 119**	**276 232**	**859 244**	**18 521 311**
Bâtiment culturel	2016	1 107 991	3 227	25 283	107 771	1 244 272
	2017	1 128 394	30 768	9 129	97 945	1 266 235
	2018	873 539	3 120	7 956	98 638	983 253
	2019	892 487	3 120	7 578	95 950	999 135
	2020	**1 338 336**	**3 120**	**7 384**	**99 064**	**1 447 903**
Culte et monument	2016	458 754	0	840	2 376	461 970
	2017	890 639	0	840	2 376	893 855
	2018	836 298	0	840	2 568	839 706
	2019	839 652	0	840	2 568	843 060
	2020	**373 182**	**0**	**339**	**2 560**	**376 081**
Infrastructure	2016	2 474 076	1 693	22 516	84 517	2 582 803
	2017	2 781 347	3 501	22 257	86 999	2 894 104
	2018	2 669 638	3 846	21 648	87 396	2 782 528
	2019	2 682 766	4 436	33 031	61 693	2 781 927
	2020	**30 097**	**40**	**481**	**6 448**	**37 066**
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	**44 275 491**	**406 367**	**5 334 854**	**7 034 385**	**57 051 097**

*A compter de 2019 : les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

III PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(**en m² de SUB) au 31.12.2020** - Source de données : Chorus RE-Fx

VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les opérateurs de l'État occupent majoritairement des surfaces qui sont la propriété de l'État (59 %). Les opérateurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation représentent 67% du parc immobilier occupé par des opérateurs (il s'agit principalement du parc des universités et des CROUS - Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

Les variations importantes constatées entre 2017 et 2018 sur le parc immobilier des opérateurs de l'État se justifient notamment par les importants travaux de fiabilisation des données dans Chorus RE-Fx, en particulier sur les parcs conséquents de l'ONF (office national des forêts) et de Pôle emploi.

Les variations à la baisse constatées entre 2018 et 2019 concernent principalement le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Les variations des données surfaciques s'expliquent principalement par les importants travaux de fiabilisation des données dans Chorus RE-Fx engagés par les opérateurs notamment dans le cadre de la rédaction des SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) et du plan de relance. L'évolution à la hausse constatée en 2020 concerne principalement le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur notamment le CEA.

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	464 458	31 575	0	128 369	624 402
	2017	602 684	31 575	0	174 890	809 149
	2018	513 016	22 575	0	160 304	695 895
	2019	517 760	30 007	0	160 813	708 580
	2020	**389 317**	**29 723**	**0**	**127 276**	**546 316**
Affaires sociales – Travail *	2016	569 210	501 955	117 686	677 721	1 866 572
	2017	694 550	1 928 792	217 723	891 476	3 732 541
	2018	343 274	1 868 600	113 576	902 415	3 227 865
	2019	322 348	1 896 961	102 342	913 662	3 235 312
	2020	**267 992**	**1 881 293**	**109 306**	**1 005 598**	**3 264 189**
Agriculture	2016	743 447	330 056	90 676	72 485	1 236 664
	2017	813 053	330 028	101 690	63 809	1 308 580
	2018	699 809	325 010	92502	64 571	1 181 892
	2019	686 488	330 540	78 951	83 724	1 179 703
	2020	**582 881**	**297 436**	**68 368**	**138 175**	**1 086 860**
Armées	2016	341 725	384 636	3 245	8 382	737 988
	2017	394 716	348 299	7 043	7 220	757 278
	2018	457 153	113 686	5890	6 317	583 046
	2019	443 337	97 450	5 890	7 844	554 522
	2020	**445 798**	**141 743**	**5 741**	**12 534**	**605 816**

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Culture	2016	1 555 687	47 413	46 666	155 945	1 805 710
	2017	1 742 222	59 374	51 382	166 209	2 019 187
	2018	1 655 805	58 949	45878	157 548	1 918 180
	2019	1 682 233	64 143	45 765	150 605	1 942 746
	2020	**1 658 171**	**74 714**	**38 528**	**139 163**	**1 910 577**
Économie – Finances **	2016	461 484	324 140	3 062	112 223	900 909
	2017	486 145	351 031	4 232	125 029	966 437
	2018	229 906	253 368	484	29 992	513 750
	2019	237 145	250 506	5 224	27 282	520 157
	2020	**254 458**	**211 495**	**5 215**	**22 568**	**493 736**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	13 325 580	2 033 102	1 902 382	2 266 246	19 527 309
	2017	14 154 119	1 835 705	2 027 765	2 502 991	20 520 579
	2018	13 777 999	2 333 286	1 945 282	1 950 038	20 006 605
	2019	13 656 474	2 196 331	1 855 423	1 873 739	19 581 967
	2020	**13 791 183**	**4 662 402**	**1 809 315**	**1 317 975**	**21 580 875**
Intérieur	2016	58 952	20 040	2 449	30 297	111 739
	2017	58 854	29 342	2 488	24 000	114 684
	2018	39 669	10 366	2 667	19 389	72 091
	2019	39 669	10 366	2 667	19 163	71 865
	2020	**37 666**	**10 366**	**2 667**	**20 411**	**71 111**
Justice	2016	23 538	177	14 323	1 022	39 060
	2017	24 349	354	14 894	190	39 787
	2018	24 349	0	13752	3 368	41 469
	2019	24 349	0	13 752	3 866	41 967
	2020	**24 503**	**13 752**	**0**	**4 267**	**42 522**
Services du Premier Ministre	2016	182	0	3 006	31 312	34 500
	2017	364	0	6 012	108 411	114 787
	2018	364	0	6012	105 974	112 350
	2019	364	0	6 012	31 312	37 688
	2020	**364**	**0**	**0**	**31 312**	**31 676**
Transition écologique	2016	2 754 516	640 807	25 825	435 147	3 856 295
	2017	2 802 661	824 602	29 307	780 775	4 437 345
	2018	1 197 872	753 973	30788	106 325	2 088 958
	2019	1 190 895	742 711	37 120	101 566	2 072 292
	2020	**1 153 248**	**656 319**	**34 701**	**92 511**	**1 936 778**
Multi-occupation***	2018	612 272	39 979	37196	61 619	751 066
	2019	535 707	40 731	23 201	55 989	655 628
	2020	**559 801**	**41 435**	**25 737**	**59 536**	**686 510**
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	**19 165 381**	**8 020 679**	**2 099 580**	**2 971 325**	**32 256 965**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville »

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics »

*** Multi-occupation par les opérateurs de l'État : bien dont aucun occupant n'est un service de l'Etat et dont au moins l'un des occupants est un opérateur.

VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement propriété de l'État (59 %) et sont principalement situées en France (98 % dont 96 % en France métropolitaine et 2 % en Outre-mer).

Les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent 36 % du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État.

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 551 301	472 459	335 833	263 359	3 622 952
	2017	2 639 750	602 113	358 660	422 831	4 023 355
	2018	2 538 260	604 707	279 596	347 009	3 769 572
	2019	2 488 881	586 121	266 438	262 916	3 604 355
	2020	**2 516 857**	**826 831**	**246 401**	**314 574**	**3 904 663**
Bourgogne-Franche-Comté	2016	1 006 208	63 937	104 387	78 513	1 253 045
	2017	1 009 823	113 276	155 022	109 106	1 387 227
	2018	1 031 418	135 864	114 549	76 303	1 358 134
	2019	1 031 989	139 226	120 989	85 599	1 377 802
	2020	**1 030 479**	**324 395**	**109 958**	**61 421**	**1 526 253**
Bretagne	2016	1 011 078	312 101	109 497	124 180	1 556 856
	2017	1 077 789	577 854	165 745	114 176	1 935 564
	2018	1 034 050	597 399	144 245	82 275	1 857 969
	2019	1 059 187	594 538	143 595	64 430	1 861 749
	2020	**993 548**	**561 040**	**146 547**	**148 432**	**1 849 566**
Centre-Val-de-Loire	2016	547 895	175 953	213 258	141 009	1 078 115
	2017	689 182	265 345	158 448	74 427	1 187 402
	2018	616 644	273 058	132 982	56 225	1 078 909
	2019	524 034	269 798	122 462	47 041	963 336
	2020	**514 229**	**357 440**	**111 485**	**46 493**	**1 029 647**
Corse	2016	24 300	36 557	37 978	49 291	148 126
	2017	28 978	36 570	38 564	39 468	143 580
	2018	13 489	25 230	38 565	33 608	110 892
	2019	13 489	25 229	13 305	33 765	85 789
	2020	**13 287**	**25 232**	**13 599**	**33 763**	**85 882**
Grand-Est	2016	1 962 746	203 822	206 911	205 358	2 578 837
	2017	1 998 867	338 141	242 987	243 205	2 823 200
	2018	1 928 847	381 426	228 855	187 894	2 727 022
	2019	1 906 673	369 596	207 407	200 031	2 683 707
	2020	**1 901 359**	**364 431**	**201 052**	**232 402**	**2 699 244**
Hauts-de-France	2016	1 206 064	240 076	278 585	170 063	1 894 788
	2017	1 342 229	336 514	302 938	185 889	2 167 570
	2018	1 325 696	383 687	303 426	161 616	2 174 425
	2019	1 321 795	373 892	303 615	168 070	2 167 372
	2020	**1 364 753**	**427 795**	**283 122**	**177 069**	**2 252 739**
Île-de-France	2016	5 050 478	1 332 096	284 597	1 361 370	8 028 540
	2017	5 435 962	1 207 524	315 573	1 662 412	8 621 471

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2018	4 465 472	1 111 094	337 458	1 392 871	7 306 895
	2019	4 410 479	1 121 115	322 039	1 326 975	7 180 609
	2020	**4 436 487**	**2 189 895**	**318 717**	**955 617**	**7 900 716**
Normandie	2016	1 159 426	126 134	47 440	129 626	1 462 627
	2017	1 222 817	293 631	45 206	186 031	1 747 685
	2018	726 721	309 628	45 319	187 209	1 268 877
	2019	718 580	309 850	40 716	199 665	1 268 810
	2020	**674 292**	**468 951**	**56 223**	**87 643**	**1 287 110**
Nouvelle-Aquitaine	2016	1 552 084	362 265	196 105	335 577	2 446 032
	2017	1 606 844	560 308	201 498	430 725	2 799 375
	2018	1 329 260	507 919	206 783	425 513	2 469 475
	2019	1 330 611	515 338	163 350	427 985	2 437 283
	2020	**1 328 216**	**768 278**	**166 512**	**323 978**	**2 586 984**
Occitanie	2016	1 336 729	479 790	168 256	274 016	2 258 791
	2017	1 560 913	693 281	176 787	191 222	2 622 204
	2018	1 563 661	726 364	170 779	114 094	2 574 898
	2019	1 590 208	607 729	185 015	129 875	2 512 827
	2020	**1 581 897**	**669 032**	**195 351**	**145 559**	**2 591 839**
Pays-de-la-Loire	2016	941 008	52 001	90 463	114 301	1 197 773
	2017	916 224	166 431	90 462	87 333	1 260 450
	2018	916 019	159 188	80 395	101 045	1 256 647
	2019	904 754	171 419	81 488	121 201	1 278 862
	2020	**891 616**	**206 595**	**57 393**	**114 577**	**1 270 180**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	1 265 241	266 415	109 574	122 090	1 763 319
	2017	1 275 252	358 612	167 635	151 623	1 953 121
	2018	1 226 487	415 551	166 143	169 914	1 978 095
	2019	1 212 369	408 204	159 452	135 897	1 915 920
	2020	**1 220 108**	**669 805**	**148 340**	**126 736**	**2 164 988**
Outre-mer	2016	189 904	139 286	26 437	400 492	756 118
	2017	321 875	132 968	43 012	757 569	1 255 424
	2018	291 267	104 674	44 932	60 369	501 242
	2019	274 780	124 259	46 479	62 329	507 846
	2020	**275 712**	**116 741**	**44 882**	**65 329**	**502 663**
Etranger	2016	494 315	51 010	0	149 903	695 228
	2017	647 211	56 532	0	188 984	892 727
	2018	544 197	44 003	0	171 915	760 115
	2019	548 941	43 432	0	163 787	756 160
	2020	**422 539**	**44 218**	**0**	**137 732**	**604 489**
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	**19 165 381**	**8 020 679**	**2 099 580**	**2 971 325**	**32 256 965**

VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement des bâtiments d'enseignement (44 %) et des locaux d'activités (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments agricoles ou d'élevage 31 %), quand les bureaux ne représentent que 13 % des surfaces occupées, les bâtiments culturels et les logements 6 %.

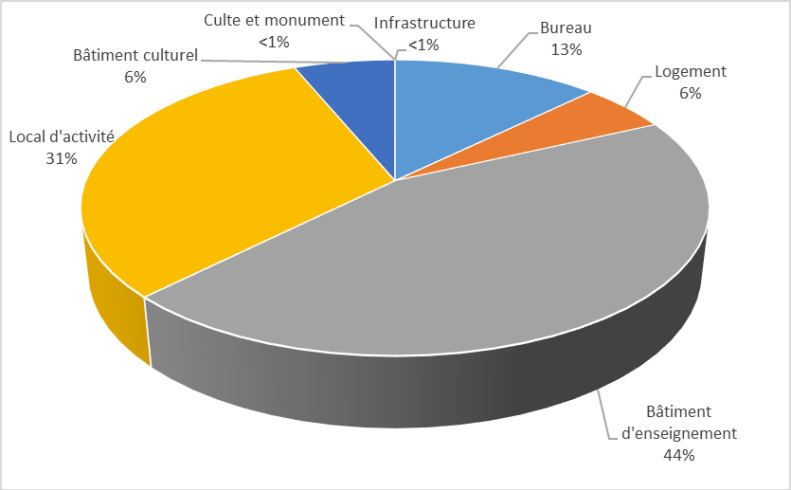

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952
	2019	1 049 081	1 356 145	167 801	1 262 265	3 835 291
	2020	**1 058 132**	**1 457 242**	**188 530**	**1 377 139**	**4 081 044**
Logement	2016	811 462	194 647	231 694	253 741	1 491 543
	2017	909 013	250 361	267 379	388 107	1 814 859
	2018	708 064	284 232	172 663	309 919	1 474 878
	2019	735 071	308 487	190 673	339 960	1 574 191
	2020	**790 100**	**519 204**	**126 580**	**305 973**	**1 741 857**
Bâtiment d'enseignement*	2019	10 713 285	1 835 392	1 337 821	424 322	14 310 820
	2020	**10 645 101**	**1 902 860**	**1 338 929**	**434 272**	**14 321 162**
Local d'activité*	2016	15 914 766	2 640 701	1 730 312	2 228 391	22 514 171
	2017	17 040 280	3 892 376	1 947 786	2 351 623	25 232 064
	2018	15 782 198	4 004 367	1 906 626	1 973 968	23 667 159
	2019	4 834 360	1 987 880	436 273	1 381 275	8 639 788
	2020	**4 811 694**	**4 042 926**	**417 968**	**840 166**	**10 112 754**
Bâtiment culturel	2016	1 305 271	99 685	33 263	20 895	1 459 115
	2017	1 517 978	89 291	39 917	14 576	1 661 762
	2018	1 613 481	72 765	36 540	13 557	1 736 343
	2019	1 626 669	72 960	29 401	13 557	1 742 588
	2020	**1 856 747**	**98 405**	**27 573**	**13 762**	**1 996 487**

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Culte et monument	2016	348 401	26 152	2 122	7 079	383 754
	2017	371 095	26 152	2 008	7 079	406 334
	2018	336 623	21 855	2 008	7 079	367 565
	2019	338 915	21 855	2 008	7 079	369 857
	2020	**3 581**	**42**	**0**	**13**	**3 636**
Infrastructure	2016	783 246	125 521	13 525	345	922 637
	2017	789 533	113 677	13 525	542	917 277
	2018	57 973	78 418	12 372	507	149 270
	2019	39 387	77 026	12 372	1 107	129 892
	2020	**25**	**0**	**0**	**0**	**25**
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	**19 165 381**	**8 020 679**	**2 099 580**	**2 971 325**	**32 256 965**

*A compter de 2019 : les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

IV PARC DE BUREAU

(en m² de SUB) au 31.12.2020 - Source de données : Chorus RE-Fx

1. ***IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR L'ÉTAT***

- *VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE*

Le parc immobilier de type « bureau » est principalement occupé par le ministère de l'Intérieur (23 %), le ministère de l'Économie et des Finances (19 %) et le ministère des Armées (18 %). L'État est majoritairement propriétaire du parc immobilier de type « bureau » qu'il occupe (70 %).

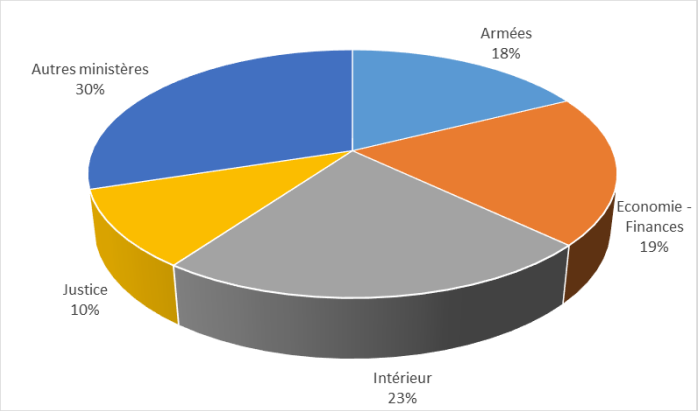

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	358 776	0	0	105 648	464 424
	2017	353 060	0	0	109 656	462 716
	2018	319 137	0	0	113 027	432 164
	2019	330 413	0	0	120 033	450 446
	2020	**372 873**	**0**	**0**	**119 161**	**492 034**
Affaires sociales – Travail *	2016	184 331	2 136	11 652	160 465	358 585
	2017	162 816	1 182	9 323	139 804	313 126
	2018	161 718	239	4 168	139 334	305 459
	2019	157 757	239	4 081	140 209	302 287
	2020	**142 934**	**202**	**4 081**	**127 867**	**275 084**
Agriculture	2016	77 938	1 611	15 235	29 674	124 458
	2017	65 074	643	2 646	25 396	93 759
	2018	60 655	643	2 898	23 766	87 962
	2019	55 417	643	1 808	20 154	78 022
	2020	**55 574**	**643**	**1 808**	**20 021**	**78 046**

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Armées	2016	2 971 387	2 647	18 636	105 517	3 098 187
	2017	3 218 903	1 680	26 779	287 567	3 534 929
	2018	2 888 793	1 165	22 660	277 629	3 190 247
	2019	2 882 498	843	16 973	277 349	3 177 664
	2020	**2 868 232**	**843**	**16 973**	**279 551**	**3 165 600**
Culture	2016	109 258	0	3 646	4 424	117 328
	2017	100 822	0	2 863	4 499	108 184
	2018	89 146	0	2 863	8 781	100 790
	2019	90 603	0	2 716	9 346	102 665
	2020	**90 708**	**0**	**2 820**	**9 346**	**102 874**
Économie – Finances **	2016	2 716 692	14 648	497 558	582 542	3 811 443
	2017	2 717 778	16 185	460 895	515 750	3 710 608
	2018	2 674 554	16 351	422 745	487 888	3 601 538
	2019	2 641 753	17 815	393 335	478 000	3 530 901
	2020	**2 635 557**	**21 564**	**385 553**	**475 512**	**3 518 187**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	520 508	3 001	196 397	88 782	808 688
	2017	428 020	2 481	194 260	89 713	714 474
	2018	419 027	2 228	190 185	86 792	698 232
	2019	410 327	2 228	171 204	90 998	674 756
	2020	**424 574**	**4 285**	**171 592**	**101 660**	**702 111**
Intérieur	2016	2 355 943	30 460	1 249 119	575 231	4 210 753
	2017	2 359 832	31 593	1 247 707	604 067	4 243 199
	2018	2 256 182	30 307	1 226 739	634 261	4 147 489
	2019	2 252 477	23 855	1 217 235	607 936	4 101 502
	2020	**2 233 405**	**39 461**	**1 219 195**	**615 595**	**4 107 656**
Justice	2016	830 957	2 670	608 980	233 750	1 676 357
	2017	859 285	2 670	602 319	249 459	1 713 733
	2018	876 823	2 670	592 107	240 183	1 711 783
	2019	897 168	2 670	594 175	320 586	1 814 599
	2020	**905 672**	**3 000**	**597 067**	**324 589**	**1 830 328**
Services du Premier Ministre	2016	200 488	0	41 155	41 492	283 135
	2017	424 627	4 112	96 178	126 512	651 429
	2018	431 889	4 097	94 551	133 193	663 730
	2019	413 995	4 097	92 375	132 164	642 631
	2020	**393 834**	**2 027**	**88 042**	**137 346**	**621 249**
Transition écologique	2016	853 208	6 752	77 741	232 005	1 169 706
	2017	575 112	6 520	29 263	145 604	756 500
	2018	384 245	2 272	19 188	139 437	545 142
	2019	383 291	2 272	16 876	137 047	539 486
	2020	**378 548**	**2 272**	**14 243**	**137 489**	**532 552**
Multi-occupation	2016	1 502 347	36 626	77 210	271 969	1 888 152
	2017	1 653 153	19 820	112 142	317 711	2 102 826
	2018	1 869 604	9 128	131 106	303 162	2 313 000
	2019	1 985 365	8 793	138 623	320 968	2 453 749
	2020	**1 909 014**	**8 793**	**137 011**	**318 994**	**2 373 813**
Biens remis au Domaine	2016	454 950	1 822	3 861	23 048	483 681
	2017	342 809	273 605	6 707	42 328	665 449
	2018	361 336	0	169	1 339	362 844

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2019	264 796	0	64	1 339	266 19
	2020	**213 868**	**0**	**612**	**0**	**214 480**
Total	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 860	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	**12 624 792**	**83 091**	**2 638 997**	**2 667 132**	**18 014 012**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville ».

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics ».

*** Multi-occupation par l'État : bien dont au moins l'un des occupants est un service de l'Etat.

- *VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE*

Plus du quart du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État est situé en Ile-de-France (28 %).

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1 106 393	6 841	347 027	177 407	1 637 668
	2017	1 106 489	6 576	348 081	145 105	1 606 251
	2018	1 057 544	5 160	343 570	145 951	1 552 225
	2019	1 052 570	5 160	342 413	143 429	1 543 573
	2020	**1 023 763**	**6 813**	**340 667**	**153 363**	**1 524 606**
Bourgogne-Franche-Comté	2016	487 280	3 856	182 558	69 663	743 357
	2017	502 708	3 856	185 422	67 877	759 864
	2018	462 587	2 305	175 379	70 650	710 921
	2019	449 501	2 483	173 018	68 224	693 226
	2020	**450 432**	**3 558**	**171 511**	**66 870**	**692 371**
Bretagne	2016	682 413	1 770	144 664	80 046	908 892
	2017	667 716	5 025	138 865	86 890	898 496
	2018	646 339	1 225	131 531	75 049	854 144
	2019	641 479	1 066	130 986	92 752	866 284
	2020	**641 864**	**1 678**	**131 384**	**93 791**	**868 717**
Centre-Val-de-Loire	2016	541 794	1 175	123 489	30 396	696 853
	2017	601 284	208	125 053	29 100	755 645
	2018	579 974	577	117 077	29 606	727 234
	2019	510 015	915	114 117	29 338	654 385
	2020	**505 983**	**915**	**117 407**	**30 357**	**654 662**
Corse	2016	78 419	62	16 918	18 372	113 772
	2017	79 864	0	16 219	17 365	113 448
	2018	79 092	0	15 987	19 232	114 311
	2019	78 676	0	15 986	18 946	113 608
	2020	**79 875**	**0**	**16 795**	**17 994**	**114 664**
Grand-Est	2016	1 112 703	5 759	270 982	142 977	1 532 421
	2017	1 179 837	10 458	277 781	140 820	1 608 896

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2018	1 083 800	8 782	276 511	152 914	1 522 007
	2019	1 075 923	9 186	266 005	158 671	1 509 786
	2020	**1 051 510**	**12 096**	**265 760**	**157 050**	**1 486 416**
Hauts-de-France	2016	792 113	9 550	262 690	107 304	1 171 657
	2017	767 738	10 342	262 961	112 337	1 153 378
	2018	778 676	9 983	258 539	114 791	1 161 989
	2019	765 326	10 241	247 833	114 229	1 137 629
	2020	**755 658**	**10 862**	**242 154**	**122 751**	**1 131 424**
Ile-de-France	2016	3 617 035	54 253	335 123	1 100 161	5 106 571
	2017	3 394 897	300 339	330 290	1 324 195	5 349 721
	2018	3 322 422	21 085	314 327	1 245 419	4 903 253
	2019	3 321 881	14 998	300 213	1 300 566	4 937 658
	2020	**3 332 892**	**17 190**	**299 273**	**1 309 838**	**4 959 194**
Normandie	2016	447 735	2 406	169 505	63 461	683 107
	2017	482 694	2 347	166 703	65 770	717 514
	2018	473 781	2 343	161 047	64 621	701 792
	2019	474 119	2 343	156 729	69 334	702 524
	2020	**473 511**	**7 372**	**155 685**	**65 390**	**701 957**
Nouvelle-Aquitaine	2016	1 138 939	1 459	266 407	100 947	1 507 753
	2017	1 214 873	1 474	266 345	99 094	1 581 786
	2018	1 129 817	1 944	260 527	98 783	1 491 071
	2019	1 139 045	1 419	262 065	94 576	1 497 105
	2020	**1 134 513**	**4 367**	**261 881**	**89 759**	**1 490 520**
Occitanie	2016	851 067	9 452	264 358	146 128	1 271 005
	2017	907 202	8 795	263 081	136 951	1 316 028
	2018	891 606	8 939	250 384	142 451	1 293 380
	2019	955 984	9 035	241 663	136 103	1 342 785
	2020	**885 491**	**10 640**	**242 440**	**131 151**	**1 269 722**
Pays-de-la-Loire	2016	494 028	567	100 474	71 650	666 720
	2017	500 492	534	100 490	65 922	667 438
	2018	469 851	354	97 305	71 027	638 537
	2019	469 581	354	94 525	72 482	636 943
	2020	**467 467**	**1 346**	**92 264**	**76 883**	**637 960**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	918 854	1 530	233 561	87 741	1 241 687
	2017	986 478	7 684	226 796	89 323	1 310 281
	2018	966 389	2 841	226 408	85 157	1 280 795
	2019	986 615	2 841	223 362	83 891	1 296 709
	2020	**968 562**	**2 841**	**221 501**	**84 624**	**1 277 528**
Outre-mer	2016	468 210	3 338	83 434	61 875	616 858
	2017	465 557	2 498	82 993	71 962	623 010
	2018	454 652	3 206	80 787	71 224	609 869
	2019	459 704	3 056	80 547	69 518	612 825
	2020	**449 102**	**3 056**	**80 274**	**68 504**	**600 936**
Etranger	2016	399 800	356	0	196 418	596 574
	2017	403 464	356	0	205 357	609 177
	2018	396 579	356	0	201 917	598 852
	2019	385 442	356	0	204 069	589 867
	2020	**404 171**	**356**	**0**	**198 808**	**603 335**

Région	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Total	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 860	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	**12 624 792**	**83 091**	**2 638 997**	**2 667 132**	**18 014 012**

B. IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR LES OPÉRATEURS

- *VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PROPRIÉTAIRE*

Le parc immobilier de type « bureau » est majoritairement occupé par les opérateurs sous la tutelle du MESRI (38 %) et sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et du travail (33 %), notamment Pôle emploi, le CEA et l'AFPA. Les opérateurs de l'État sont propriétaires du parc immobilier de type « bureau » qu'ils occupent à hauteur de 36 % (34 % autres propriétaires, 26 % État et 4 % collectivités territoriales).

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	2 865	12	0	11 942	14 819
	2017	4 617	12	0	23 879	28 508
	2018	69	12	0	23 784	23 865
	2019	69	4 851	0	26 243	31 163
	2020	**69**	**4 567**	**0**	**18 483**	**23 119**
Affaires sociales – Travail *	2016	85 679	298 698	69 380	621 433	1 075 189
	2017	102 471	337 661	70 925	824 866	1 335 923
	2018	55 660	313 002	44 196	829 220	1 242 078
	2019	50 172	329 502	42 714	852 755	1 275 143
	2020	**36 119**	**322 575**	**49 918**	**938 156**	**1 346 768**
Agriculture	2016	56 665	58 371	3 057	65 584	183 677
	2017	64 999	85 553	9 374	58 726	218 652
	2018	50 704	91 691	10 004	58 404	210 803
	2019	51 890	97 473	10 212	56 514	216 088
	2020	**38 731**	**100 331**	**10 212**	**60 404**	**209 677**
Armées	2016	30 739	49 894	1 579	7 306	89 519
	2017	27 206	71 604	894	6 734	106 438
	2018	59 998	15 121	894	6 317	82 330
	2019	44 966	4 409	894	7 844	58 113
	2020	**44 566**	**4 659**	**745**	**12 534**	**62 504**
Culture	2016	29 473	17 775	0	48 157	95 405
	2017	28 825	16 932	0	46 817	92 574
	2018	29 849	16 932	0	40 558	87 339
	2019	30 381	16 662	0	41 054	88 097
	2020	**57 631**	**25 510**	**0**	**39 407**	**122 548**
Économie – Finances **	2016	57 545	88 260	484	38 016	184 305
	2017	76 073	124 488	484	45 750	246 795

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2018	11 465	28 768	484	18 960	59 677
	2019	11 465	23 750	484	16 250	51 949
	2020	**11 465**	**17 191**	**475**	**11 536**	**40 667**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	620 515	482 164	102 209	176 231	1 381 120
	2017	622 598	432 650	85 283	297 713	1 438 244
	2018	611 754	561 872	83 541	120 668	1 377 835
	2019	622 023	597 411	81 345	113 135	1 413 913
	2020	**645 167**	**692 291**	**96 757**	**127 511**	**1 561 726**
Intérieur	2016	4 404	9 943	2 449	30 201	46 997
	2017	4 124	10 366	2 488	24 000	40 978
	2018	5 778	10 366	2 667	19 344	38 155
	2019	5 778	10 366	2 667	19 118	37 929
	2020	**3 775**	**10 366**	**2 667**	**20 366**	**37 175**
Justice	2016	1 780	177	571	972	3 500
	2017	1 780	354	1 142	140	3 416
	2018	1 780	0	0	3 318	5 098
	2019	1 780	0	0	3 675	5 455
	2020	**1 780**	**0**	**0**	**4 113**	**5 893**
Services du Premier Ministre	2016	0	0	0	8 563	8 563
	2017	0	0	0	11 001	11 001
	2018	0	0	0	8 563	8 563
	2019	0	0	0	8 563	8 563
	2020	**0**	**0**	**0**	**15 629**	**15 629**
Transition écologique	2016	245 967	221 900	18 676	400 292	886 835
	2017	213 125	287 625	21 331	743 450	1 265 530
	2018	205 592	251 990	21 227	82 584	561 393
	2019	209 857	242 567	29 486	79 000	560 909
	2020	**197 927**	**257 592**	**27 756**	**74 156**	**557 431**
Multi-occupation***	2016	-	-	-	-	-
	2017	-	-	-	-	-
	2018	20 500	28 401	805	51 110	100 816
	2019	20 702	29 152	0	38 114	87 968
	2020	**20 903**	**22 159**	**0**	**54 845**	**97 907**
Total	2016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952
	2019	1 049 081	1 356 145	167 801	1 262 265	3 835 291
	2020	**1 058 132**	**1 457 242**	**188 530**	**1 377 139**	**4 081 044**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville ».

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics ».

*** Multi-occupation par l'État : bien dont au moins l'un des occupants est un service de l'État.

V PARC IMMOBILIER FIGURANT AU BILAN DE L'ÉTAT

(en euros) au 31.12.2020 - Source de données : Chorus RE-Fx et FI-AA

Les biens contrôlés sont les biens immobiliers dont l'État a la maîtrise des conditions d'utilisation ou la maîtrise du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation. Le parc contrôlé est valorisé à l'actif du bilan de l'État établi annuellement.

Dans cette partie sont présentés les terrains et constructions, y compris les biens spécifiques et les constructions spécialisées valorisés selon les principes fixés dans le recueil des normes comptables de l'État (norme n° 6 et norme n°17). Jusqu'au 31 décembre 2017 les biens contrôlés par l'État étaient valorisés au bilan à la valeur vénale pour la majorité d'entre eux ; désormais seuls les bâtiments de bureaux et de logements restent évalués en valeur vénale, les autres biens étant désormais valorisés majoritairement au coût historique (amorti pour le bâti).

NB : cette évolution n'a pas d'incidence sur les biens valorisés de manière symbolique (sites naturels, cimetières, biens historiques et culturels) ou au coût de remplacement déprécié (établissements pénitentiaires, routes).

Ne sont pas pris en compte dans le présent paragraphe les routes, les autoroutes, les concessions et ouvrages hydrauliques.

Inventaire des biens contrôlés (à l'actif du bilan de l'État) - parc France + Étranger, en valeur

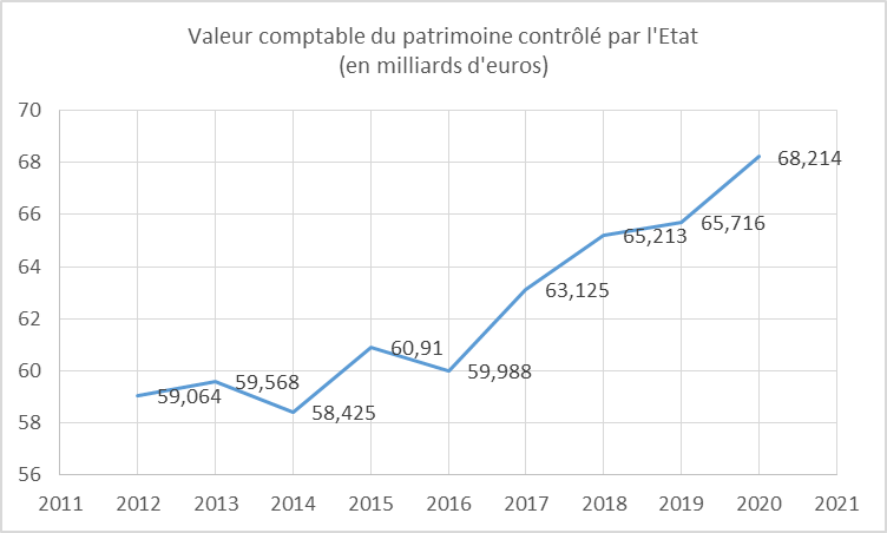

Entre 2017 et 2018, la valeur du parc immobilier contrôlé par l'État a augmenté mécaniquement de 2 milliards d'euros, en raison notamment de la mise en service de la Direction régionale de la police judiciaire à Paris et de nouvelles enceintes pénitentiaires.

En 2019, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par L'État s'explique principalement par des réévaluations croissantes en raison de la hausse du marché immobilier (site du Grand Balard + 153 M€, site de Bercy

+ 74 M€, notamment) mais aussi par l'entrée dans l'inventaire du Palais de Tokyo (pour 107,3 M€) et du campus Condorcet (pour 22 M€).

En 2020, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'Etat s'explique essentiellement par la prise en compte de la totalité des travaux en sus de la valeur des biens. En tout état de cause, la valeur du bilan a augmenté d'environ 1 milliard d'euros en 2020. L'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis de 113 M€ (site Amaury/Bacardi à Saint-Ouen) et de 25 M€ (campus Grand Paris Nord à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan.

Les services de l'État se mobilisent pour assurer, via le module FI-AA de Chorus, la bonne valorisation au bilan des biens dont ils maîtrisent les conditions d'occupation.

A. TOUT TYPE DE BIENS

- *VENTILATION PAR MINISTÈRE*

La ventilation par ministère résulte du rattachement des immobilisations aux différents programmes budgétaires. La répartition par propriétaire autre que l'État est réalisée au moyen de la catégorie d'immobilisation « mise à disposition ». La valeur du parc contrôlé par l'État et occupé par le ministère des Armées, par le ministère de la Justice et par le ministère de l'Intérieur représente plus de la moitié (67 %) de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

Les biens dont l'État est propriétaire représentent 85 % de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

Depuis 2016, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État se concentre essentiellement sur les ministères de la Justice (33 %) et de la transition écologique et solidaire (17 %).

Au cours de l'année 2018, le ministère de l'Intérieur a mis en service la Direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (pour 162 500 000 €) et le ministère de la Justice de nouvelles enceintes pénitentiaires (la Santé à Paris pour 211 000 000 €, Aix-Luynes 2 à Aix-en-Provence pour 120 000 000 € et les Baumettes 2 à Marseille pour 117 000 000 €).

Au cours de l'année 2019, le ministère de l'Agriculture connaît une hausse de 10 % qui s'explique essentiellement par une réévaluation de + 26 M € du ministère rue de Varennes à Paris.

Au cours de l'année 2020, l'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis (sites Amaury-Bacardi/ Ministère de l'Intérieur / 113 M€ et Campus Grand Paris Nord / Enseignement supérieur / 25 M€ à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan de l'Etat.

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	4 714 380 967	472 917 697	5 187 298 664
	2017	4 735 606 441	472 770 293	5 208 376 734
	2018	4 529 878 979	412 984 289	4 942 863 268
	2019	4 496 376 308	419 191 537	4 915 567 845
	2020	**4 711 004 516**	**450 313 208**	**5 161 317 724**
Affaires sociales – Travail *	2016	1 186 240 719	47 172 871	1 233 413 590
	2017	936 680 039	43 033 084	979 713 123
	2018	946 748 422	44 292 617	991 041 039
	2019	969 573 718	43 268 712	1 012 842 430
	2020	**1 218 793 877**	**46 251 748**	**1 265 045 625**

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Agriculture	2016	418 552 505	39 085 005	457 637 510
	2017	435 308 063	31 529 721	466 837 784
	2018	454 698 977	28 998 210	483 697 188
	2019	501 063 552	28 859 558	529 923 110
	2020	**514 276 124**	**27 702 124**	**541 978 248**
Armées	2016	14 239 326 046	1 972 282 894	16 211 608 940
	2017	14 554 993 193	1 869 661 708	16 424 654 901
	2018	14 964 386 534	1 700 307 653	16 664 694 187
	2019	14 418 062 776	1 822 051 075	16 240 113 850
	2020	**15 669 417 272**	**1 850 576 645**	**17 519 993 916**
Culture	2016	1 395 738 102	4 448 907	1 400 187 008
	2017	1 409 844 425	4 409 230	1 414 253 655
	2018	1 430 128 310	4 346 033	1 434 474 343
	2019	1 494 049 307	4 241 596	1 498 290 903
	2020	**1 624 909 940**	**3 975 258**	**1 628 885 198**
Économie – Finances **	2016	6 878 293 913	102 831 262	6 981 125 175
	2017	7 177 279 223	119 331 058	7 296 610 281
	2018	7 292 830 634	109 522 407	7 402 353 041
	2019	7 166 235 830	109 971 422	7 276 207 252
	2020	**7 360 966 990**	**107 985 190**	**7 468 952 179**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	1 579 328 993	165 630 547	1 744 959 541
	2017	1 656 687 339	149 089 144	1 805 776 483
	2018	1 733 266 439	153 343 602	1 886 610 041
	2019	1 794 218 300	174 735 824	1 968 954 124
	2020	**1 885 376 762**	**178 814 208**	**2 064 190 971**
Intérieur	2016	8 978 047 991	2 960 243 730	11 938 291 721
	2017	9 356 782 587	2 976 456 348	12 333 238 935
	2018	9 876 074 194	2 995 483 129	12 871 557 324
	2019	10 239 331 506	3 038 116 156	13 277 447 662
	2020	**10 334 956 738**	**3 127 016 704**	**13 461 973 442**
Justice	2016	8 565 623 651	2 130 628 645	10 696 252 296
	2017	9 589 842 947	3 084 062 451	12 673 905 398
	2018	10 561 804 512	3 324 237 066	13 886 041 578
	2019	10 987 428 371	3 203 914 492	14 191 342 863
	2020	**11 061 184 925**	**3 201 878 198**	**14 263 063 123**
Services du Premier Ministre	2016	1 268 558 149	47 930 024	1 316 488 173
	2017	1 303 960 579	51 826 332	1 355 786 911
	2018	1 270 842 162	54 071 651	1 324 913 813
	2019	1 363 818 962	55 980 579	1 419 799 542
	2020	**1 332 245 219**	**44 320 758**	**1 376 565 977**
Transition écologique	2016	2 166 554 999	719 177 407	2 885 732 406
	2017	2 220 080 250	944 816 754	3 164 897 004
	2018	2 351 064 521	973 978 051	3 325 042 572
	2019	2 392 534 741	992 930 013	3 385 464 755
	2020	**2 404 364 649**	**1 057 210 148**	**3 461 574 797**
Total	2016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394
	2019	55 822 693 371	9 893 260 965	65 715 954 336

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
	2020	**58 117 497 011**	**10 096 044 189**	**68 213 541 200**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville »

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics »

VENTILATION PAR RÉGION

La valeur du parc immobilier contrôlé par l'État en Ile-de-France représente 40 % de la valeur totale.

En 2018, l'Ile-de-France a fait l'objet de la principale augmentation de la valeur totale en raison notamment de la mise en service de la Direction régionale de la police judiciaire, dans le quartier des Batignolles à Paris, pour 162 500 000 € qui masque les effets liés à la cession à Paris d'une partie de l'îlot Saint Germain, rue Saint Dominique, et de l'Hôtel de Vogüé, sis 18 rue de Martignac, valorisés respectivement à 29 millions d'euros et 27 millions d'euros dans Chorus.

Au cours de l'année 2019, l'Ile-de-France concentre la majorité des réévaluations à la hausse du parc contrôlé par l'Etat (site du Grand Balard + 153 M€, site de Bercy + 74 M€, notamment).

En 2020, l'Ile-de-France continue de concentrer la majorité des réévaluations à la hausse du parc contrôlé par l'Etat comme le site de la « Grande Arche » à Paris (+ 80 M€), les bureaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à Paris-Convention (+ 52 M€), la caserne de gendarmerie Schomberg à Paris 4eme (+ 35 M€), le site du Grand Balard à Paris (Ministère des Armées : + 27 M€). L'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis (sites Amaury-Bacardi pour 113 M€ et Campus Grand Paris Nord pour 25 M€ à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan de l'Etat. La fiabilisation de la valeur des biens à l'étranger a conduit à une réévaluation de neuf sites conduisant à une hausse de la valeur (site de l'ambassade à Tokyo +94 Mds €, campus diplomatique à Pékin +26 Mds €, l'institutfrançais à Londres +17 Mds €).

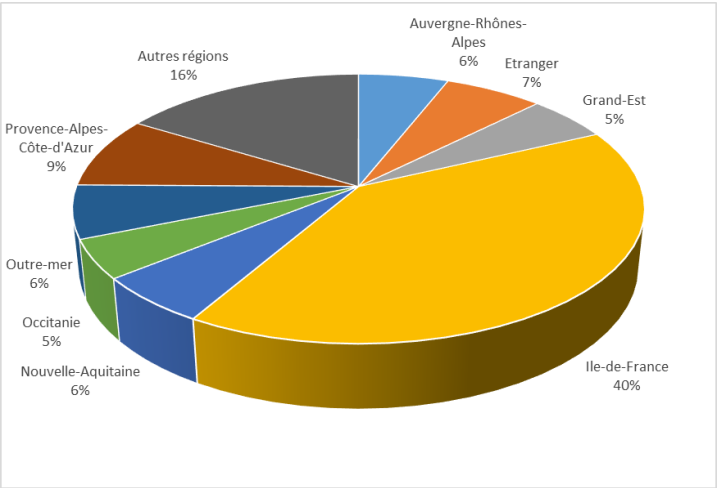

Région	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 908 369 196	751 095 073	3 659 464 269
	2017	2 990 403 584	834 516 335	3 824 919 919
	2018	3 124 008 976	798 670 766	3 922 679 742
	2019	3 131 852 079	802 104 955	3 933 957 034
	2020	**3 246 294 782**	**818 852 229**	**4 065 147 011**
Bourgogne-Franche-Comté	2016	1 023 276 719	127 636 036	1 150 912 755
	2017	1 033 799 590	130 261 407	1 164 060 997
	2018	1 067 186 307	120 004 578	1 187 190 886
	2019	1 030 591 608	123 605 546	1 154 197 154
	2020	**1 074 323 628**	**123 035 952**	**1 197 359 580**
Bretagne	2016	1 708 948 705	96 626 979	1 805 575 683
	2017	1 777 726 374	96 937 940	1 874 664 314
	2018	1 859 542 177	92 265 886	1 951 808 063
	2019	1 801 510 801	99 707 816	1 901 218 617
	2020	**2 172 657 834**	**103 333 794**	**2 275 991 628**
Centre-Val-de-Loire	2016	1 220 841 687	108 712 480	1 329 554 167
	2017	1 291 827 717	113 173 935	1 405 001 652
	2018	1 307 520 148	113 656 662	1 421 176 811
	2019	1 276 502 409	109 840 245	1 386 342 654
	2020	**1 381 646 479**	**109 081 253**	**1 490 727 732**
Corse	2016	364 769 213	26 343 647	391 112 859
	2017	369 660 263	27 741 461	397 401 724
	2018	387 805 955	29 833 419	417 639 374
	2019	412 201 342	31 190 628	443 391 970
	2020	**442 622 891**	**31 987 017**	**474 609 908**
Grand-Est	2016	2 938 838 231	325 218 582	3 264 056 812
	2017	3 099 699 420	339 582 269	3 439 281 689
	2018	3 216 467 379	342 000 951	3 558 468 329
	2019	3 239 051 408	324 219 786	3 563 271 194
	2020	**3 421 462 290**	**324 039 925**	**3 745 502 215**
Hauts-de-France	2016	2 066 431 727	314 583 792	2 381 015 518
	2017	2 156 254 858	367 804 894	2 524 059 752
	2018	2 250 509 744	371 635 017	2 622 144 760
	2019	2 284 325 454	378 410 018	2 662 735 472
	2020	**2 299 287 517**	**372 066 357**	**2 671 353 874**
Ile-de-France	2016	18 814 993 491	4 762 285 416	23 577 278 907
	2017	19 491 807 036	5 598 886 122	25 090 693 158
	2018	20 379 815 324	5 691 003 460	26 070 818 784
	2019	20 984 843 125	5 778 659 379	26 763 502 505
	2020	**21 581 133 164**	**5 968 779 358**	**27 549 912 522**
Normandie	2016	994 736 069	270 551 393	1 265 287 462
	2017	1 087 687 405	290 245 927	1 377 933 332
	2018	1 122 690 711	289 239 790	1 411 930 501
	2019	1 172 243 017	294 833 174	1 467 076 191
	2020	**1 190 934 002**	**290 926 385**	**1 481 860 387**
Nouvelle-Aquitaine	2016	3 065 765 871	320 532 771	3 386 298 642
	2017	3 182 271 353	354 086 264	3 536 357 617
	2018	3 367 089 907	361 800 716	3 728 890 623

Région	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
	2019	3 456 216 654	360 614 702	3 816 831 356
	2020	**3 582 434 205**	**358 606 383**	**3 941 040 588**
Occitanie	2016	2 633 239 787	317 355 517	2 950 595 304
	2017	2 685 304 761	315 028 084	3 000 332 845
	2018	2 822 377 166	306 593 390	3 128 970 556
	2019	2 768 485 182	309 153 869	3 077 639 051
	2020	**2 868 424 148**	**311 196 786**	**3 179 620 934**
Pays-de-la-Loire	2016	1 034 658 465	279 405 167	1 314 063 632
	2017	1 073 210 999	295 194 985	1 368 405 984
	2018	1 092 525 563	310 894 838	1 403 420 402
	2019	1 117 645 988	312 091 422	1 429 737 410
	2020	**1 164 489 945**	**308 613 648**	**1 473 103 594**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	4 583 215 922	332 733 211	4 915 949 133
	2017	4 913 357 885	326 723 322	5 240 081 207
	2018	5 159 215 511	324 108 598	5 483 324 109
	2019	5 093 991 820	339 921 555	5 433 913 375
	2020	**5 521 153 954**	**333 561 014**	**5 854 714 968**
Outre-mer	2016	3 740 243 124	178 104 126	3 918 347 251
	2017	3 946 956 627	199 238 603	4 146 195 230
	2018	4 282 180 598	190 375 307	4 472 555 906
	2019	4 189 966 277	186 220 624	4 376 186 901
	2020	**4 176 097 354**	**179 666 879**	**4 355 764 233**
Etranger	2016	4 292 317 830	451 164 798	4 743 482 628
	2017	4 277 097 215	457 564 577	4 734 661 792
	2018	3 972 788 219	459 481 331	4 432 269 550
	2019	3 863 266 206	442 687 246	4 305 953 452
	2020	**3 994 534 816**	**462 297 210**	**4 456 832 026**
Total	2016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394
	2019	55 822 693 371	9 893 260 965	65 715 954 336
	2020	**58 117 497 011**	**10 096 044 189**	**68 213 541 200**

VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT

La part des bâtiments à usage de bureau représente 42 % du patrimoine immobilier contrôlé par l'État. Les logements, les établissements pénitentiaires et les sites militaires constituent respectivement 16 %, 14 % et 12 % de la valeur totale du parc contrôlé.

Regroupement de types de composant	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
Bureau	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136	2016
	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281	2017
	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070	2018
	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554	2019
	22 010 924 915	**6 653 778 330**	**28 664 703 245**	**2020**
Logement	8 217 287 775	1 412 604 358	9 629 892 132	2016
	8 596 651 117	1 420 450 365	10 017 101 482	2017
	8 967 249 124	1 438 301 352	10 405 550 476	2018

Regroupement de types de composant	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
	9 263 431 392	1 405 535 017	10 668 966 409	2019
	9 482 366 048	**1 459 510 863**	**10 941 876 911**	**2020**
Bâtiment d'enseignement*	1 402 932 698	41 180 684	1 444 113 381	2019
	1 397 518 249	**40 332 046**	**1 437 850 295**	**2020**
Local d'activité*	6 117 780 238	364 051 820	6 481 832 058	2016
	5 881 572 692	390 149 991	6 271 722 683	2017
	5 890 407 845	84 367 090	5 974 774 935	2018
	4 413 711 599	64 337 915	4 478 049 514	2019
	4 396 337 721	**65 263 328**	**4 461 601 049**	**2020**
Bâtiment culturel	575 615 597	59 446 481	635 062 078	2016
	556 773 725	57 301 551	614 075 276	2017
	693 325 465	53 847 977	747 173 442	2018
	792 198 782	63 137 009	855 335 792	2019
	793 041 664	**78 141 269**	**871 182 933**	**2020**
Culte et monument	42 396 449	124 856	42 521 305	2016
	53 225 908	137 331	53 363 239	2017
	45 360 324	263 806	45 624 130	2018
	49 770 497	241 667	50 012 164	2019
	36 704 906	**236 632**	**36 941 538**	**2020**
Infrastructure	933 015 940	15 385 566	948 401 507	2016
	973 907 723	15 645 079	989 552 802	2017
	981 470 536	7 260 831	988 731 367	2018
	916 828 042	7 146 847	923 974 889	2019
	915 245 467	**7 127 653**	**922 373 121**	**2020**
Terrain	1 725 231 655	29 838 874	1 755 070 528	2016
	1 645 709 152	28 865 908	1 674 575 060	2017
	1 658 943 492	32 206 009	1 691 149 500	2018
	1 675 633 546	52 832 257	1 728 465 803	2019
	1 638 347 485	**52 832 257**	**1 691 179 742**	**2020**
Site militaire (dont terrains)	8 253 911 329	183 246 102	8 437 157 430	2016
	8 507 218 843	213 010 062	8 720 228 905	2017
	8 432 625 936	107 288 065	8 539 914 001	2018
	8 222 009 106	105 119 847	8 327 128 953	2019
	8 051 981 921	**103 491 007**	**8 155 472 929**	**2020**
Total	45 475 461 367	7 481 053 807	52 956 515 175	2016
	46 510 846 694	8 326 727 034	54 837 573 728	2017
	47 365 943 014	8 143 933 908	55 509 876 921	2018
	48 070 442 024	8 228 165 435	56 298 607 459	2019
	48 722 468 377	**8 460 713 385**	**57 183 181 762**	**2020**
Etablissement pénitentiaire			6 789 225 027	2016
			8 038 103 385	2017
			9 144 757 501	2018
			9 417 346 877	2019
			9 412 401 389	**2020**
Autres			307 254 823	2016
			248 374 098	2017
			558 653 972	2018
			0	2019
			1 617 958 049	**2020**

Regroupement de types de composant	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
			60 052 995 024	2016
			63 124 051 209	2017
Total général			65 213 288 394	2018
			65 715 954 336	2019
			68 213 541 200	**2020**

*A compter de 2019 : les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

B. PARC CONTROLÉ DE TYPE BUREAU

- *VENTILATION PAR MINISTÈRE*

La valeur du parc domanial de type « bureau » contrôlé par l'État dépend majoritairement du ministère de l'Économie et des Finances (27 %).
A contrario, la valeur du parc de type « bureau » mis à la disposition de l'État dépend majoritairement du ministère de l'Intérieur (30 %).

Ministère	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	2 197 558 611	114 378 015	2 311 936 625
	2017	2 239 194 318	120 510 641	2 359 704 959
	2018	2 348 056 577	156 869 998	2 504 926 575
	2019	2 308 925 895	157 227 175	2 466 153 070
	2020	**2 548 310 510**	**153 321 266**	**2 701 631 776**
Affaires sociales – Travail *	2016	799 707 879	43 016 444	842 724 323
	2017	766 774 310	42 850 735	809 625 045
	2018	798 514 124	44 029 567	842 543 691
	2019	818 862 830	43 005 662	861 868 492
	2020	**857 416 079**	**41 611 537**	**899 027 616**
Agriculture	2016	388 570 053	37 465 569	426 035 621
	2017	404 018 990	30 429 960	434 448 950
	2018	420 543 906	27 914 950	448 458 856
	2019	461 418 750	27 946 646	489 365 396
	2020	**477 874 705**	**26 805 714**	**504 680 419**
Armées	2016	1 637 753 915	1 488 040 541	3 125 794 456
	2017	1 705 525 104	1 293 796 686	2 999 321 790
	2018	1 534 407 192	1 358 243 508	2 892 650 699
	2019	1 568 666 467	1 519 694 402	3 088 360 869
	2020	**1 608 015 791**	**1 534 785 346**	**3 142 801 138**
Culture	2016	602 146 154	1 174 410	603 320 564
	2017	608 074 160	1 237 384	609 311 544
	2018	618 407 172	1 237 384	619 644 556
	2019	651 661 870	1 234 754	652 896 624
	2020	**660 482 371**	**1 238 078**	**661 720 449**
Économie – Finances **	2016	5 389 568 213	81 942 353	5 471 510 566
	2017	5708391485	96152611	5804544096
	2018	5 783 730 869	95 663 616	5 879 394 485
	2019	5 798 728 861	96 125 526	5 894 854 387

	2020	**5 880 796 982**	**94 270 172**	**5 975 067 154**
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	1 070 777 362	160 701 335	1 231 478 697
	2017	1 098 870 612	145 384 128	1 244 254 740
	2018	1 116 023 055	150 703 487	1 266 726 542
	2019	**1 204 784 853**	**128 779 927**	**1 333 564 780**
	2020	**1 251 712 544**	**132 921 109**	**1 384 633 652**
Intérieur	2016	3 301 877 961	1 878 167 075	5 180 045 037
	2017	3 417 448 544	1 905 722 428	5 323 170 972
	2018	3 708 017 447	1 923 197 531	5 631 214 977
	2019	3 843 917 251	1 967 121 206	5 811 038 457
	2020	**4 038 472 281**	**2 023 746 584**	**6 062 218 865**
Justice	2016	1 802 170 059	947 527 209	2 749 697 268
	2017	1 868 431 492	1 667 113 006	3 535 544 498
	2018	1 945 040 873	1 669 644 838	3 614 685 711
	2019	2 114 157 127	1 533 653 619	3 647 810 746
	2020	**2 138 176 569**	**1 577 072 936**	**3 715 249 505**
Services du Premier Ministre	2016	1 208 901 979	47 780 402	1 256 682 380
	2017	1 238 792 397	51 669 602	1 290 461 999
	2018	1 146 845 012	53 837 953	1 200 682 965
	2019	1 251 156 721	55 749 914	1 306 906 634
	2020	**1 213 300 960**	**44 320 734**	**1 257 621 695**
Transition écologique	2016	1 211 190 199	616 162 400	1 827 352 599
	2017	1 240 266 122	846 299 569	2 086 565 691
	2018	1 276 974 067	939 055 947	2 216 030 014
	2019	1 311 645 737	958 095 360	2 269 741 098
	2020	**1 336 366 122**	**1 023 684 855**	**2 360 050 977**
Total	2016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
	2018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070
	2019	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554
	2020	**22 010 924 915**	**6 653 778 330**	**28 664 703 245**

* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » +« Santé Sport » +« Logement Ville »

** Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » +« Action et comptes publics » +« Pouvoirs publics »

- *VENTILATION PAR RÉGION*

La région Ile-de-France regroupe assez logiquement la majorité du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'État, soit 59 %.

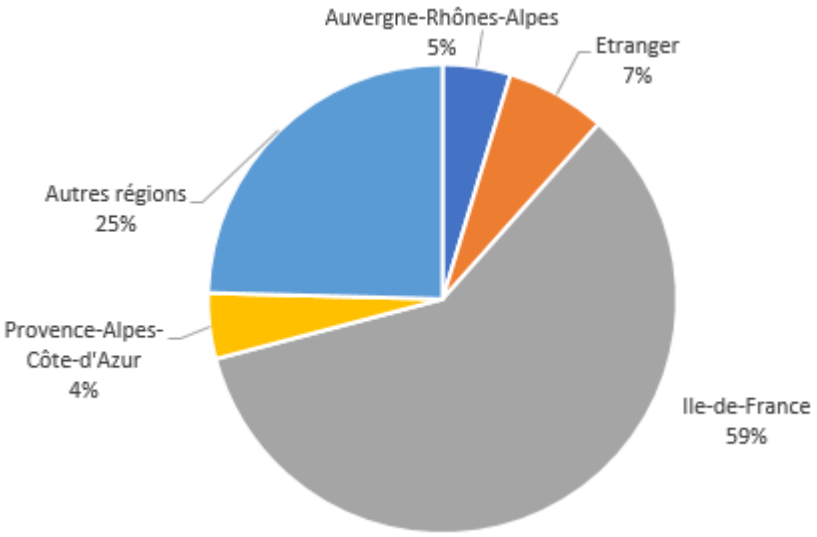

Région	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1 001 276 115	210 352 679	1 211 628 794
	2017	1 053 462 808	218 789 324	1 272 252 132
	2018	1 055 373 426	219 088 368	1 274 461 794
	2019	1 072 508 326	228 016 828	1 300 525 155
	2020	**1 101 185 37**	**240 133 673**	**1 341 319 052**
Bourgogne-Franche-Comté	2016	306 702 393	108 231 806	414 934 199
	2017	307 548 620	110 945 767	418 494 387
	2018	309 325 251	106 372 259	415 697 510
	2019	304 051 253	108 830 075	412 881 328
	2020	**310 100 019**	**108 318 082**	**418 418 101**
Bretagne	2016	424 693 844	77 531 467	502 225 311
	2017	430 640 195	78 942 874	509 583 069
	2018	449 179 953	77 062 746	526 242 699
	2019	456 587 490	78 339 444	534 926 934
	2020	**468 380 060**	**80 791 476**	**549 171 536**
Centre-Val-de-Loire	2016	253 325 331	64 496 699	317 822 030
	2017	252 566 273	65 698 152	318 264 425
	2018	252 301 727	67 441 639	319 743 365
	2019	249 493 099	63 784 903	313 278 002
	2020	**243 728 472**	**61 085 420**	**304 813 892**
Corse	2016	97 589 814	21 606 961	119 196 775
	2017	102 567 359	22 767 933	125 335 292
	2018	108 999 444	24 477 448	133 476 892
	2019	109 782 504	24 940 566	134 723 070
	2020	**114 784 365**	**26 740 700**	**141 525 065**
Grand-Est	2016	692 731 788	170 150 222	862 882 010

Région	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
	2017	697 973 769	169 417 613	867 391 381
	2018	722 783 434	180 473 778	903 257 212
	2019	745 804 018	159 457 466	905 261 483
	2020	**767 972 995**	**164 571 893**	**932 544 888**
Hauts-de-France	2016	580 804 271	129 502 705	710 306 976
	2017	579 223 548	133 330 633	712 554 181
	2018	585 320 468	134 659 367	719 979 835
	2019	610 569 819	136 776 405	747 346 225
	2020	**630 393 489**	**128 547 424**	**758 940 913**
Ile-de-France	2016	10 606 192 769	3 659 659 880	14 265 852 649
	2017	11 061 298 618	4 430 426 478	15 491 725 096
	2018	11 212 533 418	4 609 425 548	15 821 958 966
	2019	11 720 412 588	4 664 959 548	16 385 372 135
	2020	**12 176 331 655**	**4 823 644 577**	**16 999 976 232**
Normandie	2016	338 280 310	111 398 402	449 678 712
	2017	344 677 732	116 167 055	460 844 788
	2018	342 567 674	110 640 629	453 208 303
	2019	351 996 979	112 010 999	464 007 979
	2020	**363 844 806**	**112 607 687**	**476 452 493**
Nouvelle-Aquitaine	2016	747 530 576	140 304 104	887 834 680
	2017	762 955 936	141 873 390	904 829 326
	2018	789 002 396	145 224 495	934 226 891
	2019	898 433 892	150 699 264	1 049 133 156
	2020	**903 216 127**	**154 308 438**	**1 057 524 565**
Occitanie	2016	775 550 013	157 852 382	933 402 394
	2017	812 612 875	144 407 622	957 020 497
	2018	857 327 913	145 089 381	1 002 417 294
	2019	862 330 398	146 589 776	1 008 920 174
	2020	**885 720 311**	**152 553 737**	**1 038 274 048**
Pays-de-la-Loire	2016	469 643 764	83 423 729	553 067 493
	2017	480 650 982	84 800 511	565 451 493
	2018	473 570 725	86 328 154	559 898 879
	2019	475 893 954	85 316 439	561 210 394
	2020	**500 006 819**	**86 978 749**	**586 985 568**
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	886 369 651	251 943 302	1 138 312 953
	2017	991 650 146	249 865 446	1 241 515 592
	2018	1 007 083 532	248 103 234	1 255 186 766
	2019	1 030 729 024	263 856 162	1 294 585 186
	2020	**1 039 631 722**	**257 650 433**	**1 297 282 155**
Outre-mer	2016	682 113 208	114 891 688	797 004 896
	2017	658 732 039	112 591 598	771 323 636
	2018	688 901 562	108 622 014	797 523 576
	2019	682 016 684	107 829 141	789 845 825
	2020	**677 790 677**	**102 524 775**	**780 315 452**
Etranger	2016	1 747 418 538	115 009 725	1 862 428 264
	2017	1 759 226 636	121 142 351	1 880 368 987
	2018	1 842 289 371	157 389 717	1 999 679 088
	2019	1 763 316 333	157 227 175	1 920 543 509
	2020	**1 827 838 021**	**153 321 266**	**1 981 159 286**

Région	Année	Propriétaire Etat	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
	2016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
Total	2018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070
	2019	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554
	2020	**22 010 924 915**	**6 653 778 330**	**28 664 703 245**

VI ÉVALUATION DES EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les résultats présentés dans le tableau suivant sont déclaratifs et estimatifs, et doivent à ce titre être interprétés sous toutes réserves ; ils ne pourraient être considérés comme un engagement des responsables de programme à respecter le nombre des emplois et le montant des dépenses de personnel afférentes dans le cadre de leur gestion immobilière.

Les données ont été agrégées à partir des données déclarées par les responsables de programme sur le périmètre dont ils sont responsables. Ces données n'existent pas de manière centralisée au niveau de l'État. Leur calcul a été établi à partir des systèmes d'information à disposition des responsables de programme de chaque ministère.

Néanmoins, il a été proposé à chacun des responsables de programme de suivre des principes et une méthode de calcul communs afin de pouvoir consolider les données. Notamment, les emplois sont calculés en tant qu'équivalents d'un temps plein travaillé et les dépenses de personnel à prendre en compte sont les rémunérations d'activité (catégorie 21), les cotisations et contributions sociales (catégorie 22) et les prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23), exception faite des contributions au compte d'affectation spéciale « pensions ».

Les catégories d'emplois utilisées sont celles correspondant aux catégories d'emplois de la fonction publique de l'État et aux catégories d'emplois du personnel militaire de l'État. De manière générale, ces catégories d'emplois sont utilisées par les ministères dans les projets et rapports annuels de performance. Néanmoins, du fait de spécificités, certains ministères utilisent des catégories d'emplois différentes. L'agrégation des emplois selon la classification proposée dans le tableau suivant a donc nécessité un reclassement des emplois n'entrant pas dans les catégories d'emplois génériques. Ce reclassement a été fait sur la base du coût moyen d'un ETPT.

	Exécution 2020		LFI 2021		PLF 2022	
Ministère/programme/ catégorie	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Affaires étrangères	112	10 042 859	116	10 442 572	116	10 546 997
105	112	10 042 859	116	10 442 572	116	10 546 997
A (dont A+)	52	6 209 423	55	6 548 769	55	6 614 257
B	34	2 809 488	36	2 898 789	36	2 927 777
C	26	1 023 948	25	995 013	25	1 004 964
Agriculture	41	2 950 649	41	2 960 045	41	2 969 515
215	41	2 950 649	41	2 960 045	41	2 969 515
A (dont A+)	14	1 414 685	14	1 416 100	14	1 417 516
B	13	819 819	13	820 639	13	821 459
C	14	716 145	14	723 307	14	730 540
Armées	6 944	490 107 479	7 035	497 340 938	7 020	511 563 739
144	311	21 375 623	316	22 262 757	301	21 323 320
A (dont A+)	88	7 931 966	95	8 765 160	85	7 956 179
B	135	8 624 565	133	8 663 068	131	8 627 833
C	88	4 819 092	88	4 834 529	85	4 739 308
212	6 634	468 731 856	6 719	475 078 181	6 719	490 240 419
A (dont A+)	1 535	156 114 628	1 570	159 637 984	1 570	166 356 109
B	2 376	157 195 752	2 474	155 587 966	2 474	168 112 983
C	2 723	155 421 476	2 675	159 852 231	2 675	155 771 327
Culture	25	2 237 176	25	2 212 858	24	2 262 265

Ministère/programme/ catégorie	Exécution 2020		LFI 2021		PLF 2022	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
224	25	2 237 176	25	2 212 858	24	2 262 265
A (dont A+)	22	2 075 790	22	2 048 631	22	2 157 240
B	1	59 962	1	61 017	0	0
C	2	101 424	2	103 209	2	105 026
Éducation nationale	847	44 084 938	843	45 585 499	843	45 585 499
214	847	44 084 938	843	45 585 499	843	45 585 499
A (dont A+)	135	11 250 892	138	11 753 057	138	11 753 057
B	68	3 668 520	67	4 234 489	67	4 234 489
C	644	29 165 526	638	29 597 953	638	29 597 953
Finances	1 577	80 903 056	1 554	80 238 411	1 534	79 610 244
134	4	238 912	4	240 496	4	243 592
A (dont A+)	4	232 647	4	234 105	4	237 073
B	0	6 266	0	6 391	0	6 519
C	0	0	0	0	0	0
156	1 172	59 403 957	1 149	58 359 550	1 126	57 218 825
A (dont A+)	551	36 254 787	541	35 627 534	531	34 968 984
B	260	11 012 866	255	10 801 080	250	10 589 295
C	361	12 136 304	353	11 930 936	345	11 660 546
218	218	12 720 734	218	13 185 289	221	13 655 573
A (dont A+)	88	6 482 771	96	7 161 266	100	7 573 289
B	104	5 195 739	104	5 248 347	105	5 382 879
C	26	1 042 224	19	775 676	17	699 406
220	98	4 295 955	98	4 322 755	98	4 306 879
A (dont A+)	9	692 415	9	694 287	9	690 408
B	47	2 107 668	47	2 121 298	47	2 113 543
C	42	1 495 872	42	1 507 170	42	1 502 928
302	85	4 243 498	85	4 130 321	85	4 185 375
A (dont A+)	25	1 696 950	25	1 625 825	25	1 640 875
B	16	757 552	16	747 312	16	758 496
C	44	1 788 996	44	1 757 184	44	1 786 004
Intérieur	1 539	72 033 006	1 961	90 548 683	2 015	94 058 035
152	371	14 116 144	385	14 628 898	399	15 299 485
A (dont A+)	21	1 503 894	24	1 707 264	23	1 652 941
B	350	12 612 250	361	12 921 634	376	13 646 544
C	0	0	0	0	0	0
161	4	286 199	4	290 378	4	294 617
A (dont A+)	1	79 952	1	81 120	1	82 304
B	3	206 247	3	209 258	3	212 313
C	0	0	0	0	0	0
176	215	11 827 249	215	12 016 485	215	12 208 749
A (dont A+)	50	3 513 243	50	3 569 455	50	3 626 566
B	98	5 680 234	98	5 771 118	98	5 863 456
C	67	2 633 772	67	2 675 913	67	2 718 727
216	192	6 864 478	198	7 532 368	215	8 309 390
A (dont A+)	60	2 951 273	67	3 276 973	80	3 947 687
B	42	1 479 128	44	1 575 603	45	1 610 364
C	90	2 434 078	87	2 679 792	90	2 751 339
354	757	38 938 935	1 158	56 080 554	1 181	57 945 793

	Exécution 2020		LFI 2021		PLF 2022	
Ministère/programme/ catégorie	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
A (dont A+)	80	6 096 648	139	9 177 502	142	9 482 745
B	135	7 923 391	247	12 278 590	252	12 686 976
C	541	24 918 897	771	34 624 462	787	35 776 072
Justice	384	19 354 715	405	20 885 147	416	21 583 467
107	126	5 933 076	134	6 369 146	138	6 596 270
A (dont A+)	60	3 489 360	68	3 861 108	72	4 088 232
B	46	1 825 096	47	1 897 625	47	1 897 625
C	20	618 620	19	610 413	19	610 413
166	76	3 989 502	80	4 176 965	87	4 473 941
A (dont A+)	76	3 989 502	80	4 176 965	86	4 420 653
B	0	0	0	0	2	53 288
C	0	0	0	0	0	0
182	22	1 234 837	27	1 704 645	27	1 704 645
A (dont A+)	14	909 319	19	1 341 815	19	1 341 815
B	3	127 142	3	154 138	3	154 138
C	5	198 376	5	208 692	5	208 692
310	160	8 197 300	164	8 634 391	164	8 808 612
A (dont A+)	108	6 195 371	110	6 486 483	110	6 618 819
B	38	1 553 733	39	1 679 757	39	1 712 512
C	15	448 195	15	468 152	15	477 281
Outre-Mer	68	3 791 093	68	3 791 093	68	3 791 093
138	68	3 791 093	68	3 791 093	68	3 791 093
A (dont A+)	11	903 566	11	903 566	11	903 566
B	35	1 929 019	35	1 929 019	35	1 929 019
C	22	958 507	22	958 507	22	958 507
Premier ministre	107	5 732 348	110	6 034 867	110	6 211 554
126	10	401 250	10	401 250	8	489 249
A (dont A+)	1	69 000	1	69 000	1	105 898
B	1	63 800	1	63 800	1	57 243
C	8	268 450	8	268 450	6	326 107
129	43	2 410 295	46	2 626 190	46	2 633 493
A (dont A+)	22	1 506 942	24	1 671 945	24	1 679 247
B	3	156 962	4	229 597	4	229 597
C	18	746 391	17	724 648	17	724 648
164	32	1 678 179	32	1 678 179	32	1 678 179
A (dont A+)	10	864 217	10	864 217	10	864 217
B	12	495 820	12	495 820	12	495 820
C	10	318 143	10	318 143	10	318 143
165	22	1 242 624	22	1 329 248	23	1 378 097
A (dont A+)	10	787 332	10	885 574	11	926 037
B	2	84 928	2	84 129	2	83 731
C	10	370 364	9	359 545	10	368 329
308	0	0	0	0	0	32 536
A (dont A+)	0	0	0	0	0	32 536
B	0	0	0	0	0	0
C	0	0	0	0	0	0
333			0	0	0	0

	Exécution 2020		LFI 2021		PLF 2022	
Ministère/programme/ catégorie	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
A (dont A+)			0	0	0	0
B			0	0	0	0
C			0	0	0	0
Sociaux	26	1 700 426	28	1 855 192	28	1 891 588
124	26	1 700 426	28	1 855 192	28	1 891 588
A (dont A+)	17	1 315 511	19	1 470 277	20	1 547 660
B	4	179 980	4	179 980	4	179 980
C	5	204 935	5	204 935	4	163 948
Transition écologique	268	18 129 021	201	14 743 127	199	14 613 737
205	22	1 839 375	21	1 744 650	21	1 694 661
A (dont A+)	0	0	0	0	0	0
B	5	868 805	5	783 902	6	744 351
C	17	970 570	16	960 749	15	950 310
217	208	11 654 646	142	8 363 477	140	8 284 076
A (dont A+)	18	1 692 325	16	1 561 585	16	1 562 735
B	43	2 649 277	27	1 724 683	27	1 725 906
C	147	7 313 043	99	5 077 209	97	4 995 435
613	38	4 635 000	38	4 635 000	38	4 635 000
A (dont A+)	7	1 760 000	7	1 760 000	7	1 760 000
B	16	975 000	16	975 000	16	975 000
C	15	1 900 000	15	1 900 000	15	1 900 000
Total général	11 938	751 066 766	12 386	776 638 431	12 413	794 687 735

VII ÉVALUATION DES CRÉDITS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant d'une politique transversale soutenant l'action de l'État, l'évaluation des crédits consacrés à la politique transversale trouve un intérêt particulier à une présentation par grande nature de dépenses.

Afin d'assurer une cohérence dans la présentation de cette évaluation, il est retenu huit grandes natures de dépenses:

- acquisitions/constructions : opérations d'acquisitions, de constructions selon le code des marchés publics, en vente en l'état futur d'achèvement ou non
- travaux structurants : travaux de réhabilitation, de restructuration, d'agrandissement, d'amélioration dont la réalisation augmente directement la valeur vénale de l'ensemble immobilier
- entretien lourd : entretien à la charge du propriétaire
- entretien courant : entretien à la charge de l'occupant
- énergies et fluides : énergies et fluides consommés dans le cadre de la gestion de l'immobilier (eau, gaz, fioul, électricité, réseau de froid et de chaud)
- loyers budgétaires : loyers versés par les administrations occupantes à l'État-propriétaire pour les immeubles soumis à de tels loyers

Il convient de noter que dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, le dispositif des loyers budgétaires des ministères civils a fait l'objet d'une évolution : l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'État occupés est désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires. De fait, leur facturation a été ainsi supprimée à compter de l'exercice 2019 et les crédits auparavant inscrits sur le programme au titre de cette dépense ont fait l'objet d'un débasage du même montant.

- loyers non budgétaires : loyers versés par l'État à des bailleurs publics (en dehors des loyers budgétaires) ou privés et charges locatives
- autres dépenses.

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Affaires étrangères (P105)	Brique Propriétaire	2,7	6,9	6,0	6,3	11,4	10,3	22,8	18,8	20,6	17,6	25,6	27,0	67,5	67,5	79,6	68,7
	Acquisitions/ constructions	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9	5,9	14,9	7,9
	Entretien lourd	2,7	2,7	6,0	6,3	11,4	10,3	22,8	18,8	20,6	17,6	25,6	27,0	61,6	61,6	64,7	60,8
	Brique Occupant	169,6	172,1	150,8	150,3	147,7	153,5	34,9	33,1	46,9	46,5	81,3	86,1	83,4	87,2	82,9	92,3
	Entretien courant	11,1	14,6	15,3	15,6	14,6	15,0	0,0	0,0	9,2	6,1	29,1	26,0	20,8	20,8	24,1	25,9
	Énergies et fluides	15,2	14,9	15,8	14,2	12,4	14,0	5,3	3,3	6,7	3,3	11,7	13,8	19,9	16,8	15,3	17,7
	Loyers budgétaires	90,5	90,5	90,2	90,2	90,8	90,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	25,4	27,5	27,1	27,9	28,5	32,0	27,7	28,0	28,9	35,1	28,8	34,5	31,4	38,3	32,1	37,3
	Autres dépenses	27,3	24,7	2,3	2,4	1,4	1,6	1,8	1,8	2,0	2,0	11,7	11,8	11,3	11,3	11,4	11,4
	Total	172,4	179,0	156,8	156,5	159,1	163,8	57,6	51,9	67,5	63,8	106,9	113,1	151,0	154,7	162,5	161,1
152-Gendarmerie nationale	Brique Propriétaire			104,9	72,7	98,7	79,6	108,7	95,7	89,2	91,9	89,0	86,8	122,0	111,3	183,1	101,4
	Acquisitions/ constructions			16,0	11,9	15,8	10,3	29,8	14,1	28,2	18,0	19,2	26,1	0,0	37,2	94,4	43,7
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,6	26,6	87,3	52,1	31,9	8,3
	Entretien lourd			88,9	60,8	83,0	69,3	78,9	81,6	61,1	73,9	42,2	34,2	34,8	22,0	56,9	49,4
	Brique Occupant			728,7	621,9	746,8	638,1	755,6	690,9	1 365,4	654,0	1 122,0	682,8	1 166,6	662,8	1 009,6	681,7
	Entretien courant			55,3	53,2	62,7	57,1	48,9	49,2	47,5	45,8	65,8	60,1	36,9	35,0	38,8	35,0

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			92,7	71,9	85,4	62,2	111,2	82,1	221,7	88,1	32,0	90,5	234,3	82,7	87,5	92,0
	Loyers budgétaires			24,6	24,6	24,9	24,9	27,3	23,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			532,1	438,8	555,2	466,0	549,9	508,1	1 078,0	496,5	1 006,3	511,5	878,2	525,7	866,5	535,3
	Autres dépenses			24,0	33,4	18,6	27,8	18,3	28,2	18,2	23,6	17,9	20,6	17,1	19,4	16,8	19,4
	Total			833,6	694,6	845,5	717,7	864,2	786,6	1 454,6	745,9	1 211,0	769,6	1 288,6	774,1	1 192,7	783,2
161-Sécurité civile	Brique Propriétaire			10,6	15,4	5,6	10,5	6,4	5,3	3,8	6,7	8,4	3,3	6,3	7,6	6,4	7,7
	Acquisitions/ constructions			4,4	12,3	2,2	6,4	4,9	1,7	2,5	4,9	1,7	1,5	2,3	2,9	2,3	2,9
	Travaux structurants			5,2	2,2	3,0	2,4	1,1	3,1	1,2	1,3	6,3	1,6	1,4	3,2	1,4	3,2
	Entretien lourd			1,0	0,9	0,4	1,8	0,4	0,5	0,1	0,5	0,5	0,2	2,6	1,5	2,6	1,5
	Brique Occupant			7,3	6,1	8,4	5,9	1,8	2,5	8,9	7,2	6,1	7,0	5,1	6,3	5,3	6,9
	Entretien courant			2,7	2,4	1,5	1,8	0,0	0,0	1,5	1,7	1,7	1,8	1,2	1,2	1,8	1,8
	Énergies et fluides			2,1	1,4	3,9	1,8	0,9	1,6	4,3	2,1	0,7	2,0	0,8	2,0	0,4	2,0
	Loyers budgétaires			0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			1,2	1,2	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	1,1	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
	Autres dépenses			0,9	0,7	1,8	1,3	0,0	0,0	2,6	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
	Total			17,9	21,5	14,0	16,4	8,3	7,8	12,7	13,9	14,5	10,3	11,4	13,9	11,7	14,5
176-Police nationale	Brique Propriétaire			83,3	166,3	137,6	140,0	135,3	115,8	167,9	127,1	113,5	151,6	61,6	57,6	404,2	171,6
	Acquisitions/ constructions			23,5	90,1	39,6	56,0	72,9	46,4	62,6	53,4	5,1	3,6	17,3	26,7	324,5	115,0
	Travaux structurants			36,5	58,1	47,4	52,4	30,2	43,3	35,9	3,2	34,2	67,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			23,3	18,1	50,6	31,7	32,2	26,2	69,4	70,6	74,2	80,9	44,3	30,9	79,8	56,6
	Brique Occupant			276,8	244,2	280,6	264,5	297,6	288,0	360,4	206,8	184,3	213,5	218,1	197,9	201,7	214,8
	Entretien courant			88,2	70,8	55,3	52,7	94,9	94,6	100,7	92,0	101,5	98,8	82,6	79,1	94,1	90,6
	Énergies et fluides			63,9	41,5	44,1	42,9	63,2	44,0	124,2	44,9	9,6	41,5	73,6	42,5	37,0	42,9
	Loyers budgétaires			57,3	57,2	59,8	59,3	61,8	62,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			63,6	68,5	75,1	69,4	74,2	81,1	132,5	64,7	68,9	66,1	55,8	68,4	61,6	70,4
	Autres dépenses			3,8	6,3	46,3	40,1	3,6	6,3	3,0	5,1	4,2	7,1	6,0	7,9	9,0	10,9
	Total			360,1	410,5	418,2	404,5	432,9	403,9	528,3	333,9	297,7	365,1	279,6	255,5	605,9	386,4
207-Sécurité et éducation routières	Brique Propriétaire			1,2	1,3	1,1	0,9	1,5	1,4	3,1	2,6	2,5	3,2	3,8	3,8	3,8	3,8
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	2,0	2,5	3,2	2,9	2,9	3,8	3,8
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			1,2	1,3	1,1	0,9	1,5	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
	Brique Occupant			1,8	2,0	0,9	0,9	0,8	0,9	1,1	1,0	1,9	1,9	1,0	1,0	1,1	1,1
	Entretien courant			1,3	1,7	0,8	0,7	0,8	0,9	1,1	1,0	1,9	1,9	1,0	1,0	1,1	1,1
	Énergies et fluides			0,4	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			3,0	3,4	2,0	1,8	2,3	2,3	4,2	3,6	4,4	5,0	4,8	4,8	4,9	4,9
216-Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Brique Propriétaire			64,5	41,3	15,9	43,3	24,1	53,5	11,1	11,6	9,6	31,4	17,8	34,5	75,5	78,4
	Acquisitions/ constructions			61,1	38,1	6,4	35,5	6,2	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			3,4	3,1	9,5	7,8	17,8	17,6	11,1	11,6	9,6	31,4	17,8	34,5	75,5	78,4
	Brique Occupant			86,8	95,1	99,3	94,8	66,2	94,8	56,5	122,0	74,4	94,8	74,6	102,7	97,9	128,6
	Entretien courant			22,2	18,9	16,8	16,5	18,1	17,5	11,9	13,2	17,7	16,8	19,6	21,0	22,7	22,9

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			10,2	6,2	3,2	7,2	13,6	7,8	16,9	7,6	2,9	9,1	16,3	11,0	7,1	10,7
	Loyers budgétaires			22,0	22,0	21,2	21,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			32,9	48,4	58,0	49,9	34,5	69,6	17,6	56,5	44,5	57,2	28,8	58,1	57,2	82,7
	Autres dépenses			-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	44,8	9,3	11,7	10,0	12,5	10,8	12,3
	Total			151,3	136,4	115,2	138,1	90,3	148,3	67,7	133,6	84,1	126,2	92,5	137,2	173,5	207,0
354- Administration territoriale de l'Etat	Brique Propriétaire							0,0	0,0	55,4	54,9	48,0	43,7	55,9	55,5	59,8	57,3
	Acquisitions/ constructions							0,0	0,0	17,4	11,8	3,8	5,2	8,2	8,0	8,3	8,1
	Travaux structurants							0,0	0,0	14,0	18,3	18,3	13,8	13,5	19,4	17,0	21,0
	Entretien lourd							0,0	0,0	24,0	24,7	25,9	24,7	34,2	28,0	34,5	28,2
	Brique Occupant							0,0	0,0	273,9	241,5	231,7	243,7	244,3	245,1	263,5	258,6
	Entretien courant							0,0	0,0	64,4	73,0	82,1	70,2	73,9	71,2	88,4	74,3
	Énergies et fluides							0,0	0,0	100,3	38,8	14,3	38,7	36,4	38,4	37,0	39,0
	Loyers budgétaires							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires							0,0	0,0	63,5	83,5	87,1	88,8	83,0	87,4	84,4	88,9
	Autres dépenses							0,0	0,0	45,7	46,2	48,1	46,0	51,0	48,2	53,7	56,4
	Total							0,0	0,0	329,3	296,3	279,6	287,3	300,3	300,6	323,3	315,9
232-Vie politique	Brique Propriétaire			0,5	0,5	0,8	0,5	0,6	0,9	0,7	0,6	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	0,8
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			0,5	0,5	0,8	0,5	0,6	0,9	0,7	0,6	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7	0,8
	Brique Occupant			0,1	1,3	3,3	1,2	0,0	1,2	0,5	1,2	9,1	1,4	0,1	1,0	0,3	0,8
	Entretien courant			0,0	0,1	0,4	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,1	0,1	2,7	1,0	0,0	0,9	0,5	1,1	8,8	1,3	0,0	0,9	0,0	0,5
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
	Total			0,6	1,8	4,1	1,7	0,7	2,0	1,2	1,8	10,1	2,2	0,8	1,8	1,0	1,6
303-Immigration et asile	Brique Propriétaire			1,8	1,8	4,1	2,9	10,5	8,0	41,6	10,7	10,0	15,2	22,5	29,2	39,4	32,0
	Acquisitions/ constructions			0,3	0,7	0,0	0,3	1,0	0,2	34,3	5,2	4,9	10,5	15,3	23,8	34,4	27,0
	Travaux structurants			0,2	0,3	0,5	0,6	5,0	4,0	5,7	4,4	2,9	2,8	4,9	3,1	3,2	3,2
	Entretien lourd			1,4	0,8	3,6	1,9	4,5	3,8	1,6	1,1	2,1	1,8	2,3	2,3	1,8	1,8
	Brique Occupant			6,8	6,5	6,9	6,4	8,5	7,1	9,6	8,0	6,9	6,9	8,0	8,0	9,5	8,5
	Entretien courant			5,7	5,3	5,1	5,2	8,5	7,1	9,6	8,0	6,9	6,9	8,0	8,0	9,5	8,5
	Énergies et fluides			1,1	1,1	1,7	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			8,7	8,3	11,0	9,3	19,0	15,0	51,3	18,7	16,8	22,1	30,4	37,1	48,9	40,5
307-Administration territoriale	Brique Propriétaire			14,3	28,7	35,3	24,9	51,0	44,7	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions			1,0	7,5	1,3	2,9	10,3	9,4	0,0	0,0						
	Travaux structurants			1,1	8,4	16,2	5,8	15,2	9,2	0,0	0,0						
	Entretien lourd			12,1	12,8	17,7	16,2	25,4	26,1	0,0	0,0						
	Brique Occupant			48,5	43,7	51,5	43,5	41,7	40,6	0,0	0,0						
	Entretien courant			23,1	21,9	17,6	16,7	14,7	12,7	0,0	0,0						

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			1,8	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires			2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires			1,4	0,8	0,5	0,6	1,3	0,7	0,0	0,0						
	Autres dépenses			19,5	16,4	28,9	21,7	21,2	22,8	0,0	0,0						
	Total			62,8	72,3	86,7	68,4	92,6	85,3	0,0	0,0						
Ministère de l'intérieur	Brique Propriétaire	276,9	229,8	281,2	328,1	299,0	302,7	338,1	325,3	372,9	306,0	282,0	335,9	290,7	300,2	773,0	453,1
	Acquisitions/ constructions	118,1	143,3	106,3	160,7	65,3	111,5	125,2	107,8	147,2	95,3	37,2	50,0	46,0	101,4	467,6	200,6
	Travaux structurants	54,1	13,8	43,0	68,9	67,1	61,1	51,6	59,6	57,7	27,8	89,3	111,9	107,1	77,9	53,6	35,7
	Entretien lourd	104,7	72,6	131,8	98,4	166,6	130,1	161,3	157,9	167,9	182,9	155,5	173,9	137,6	120,9	251,8	216,8
	Brique Occupant	1 061,5	1 062,6	1 156,9	1 020,7	1 197,7	1 055,2	1 172,2	1 125,9	2 076,4	1 241,7	1 636,3	1 252,0	1 717,9	1 224,8	1 588,9	1 300,9
	Entretien courant	161,5	162,5	198,5	174,4	160,3	150,8	185,9	182,1	236,7	234,8	277,6	256,5	223,2	216,6	256,4	234,1
	Énergies et fluides	135,8	133,0	172,3	124,3	140,1	117,1	190,3	136,9	467,4	181,5	59,7	181,8	361,5	176,6	169,0	186,6
	Loyers budgétaires	116,3	116,3	107,0	108,0	109,2	108,7	92,4	88,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	584,3	590,9	631,2	557,7	692,3	587,5	660,5	660,9	1 292,7	703,1	1 216,7	725,5	1 046,4	741,0	1 070,3	778,4
	Autres dépenses	63,5	59,9	47,8	56,3	95,9	91,1	43,1	57,3	79,7	122,4	82,3	88,2	86,8	90,6	93,2	101,8
	Total	1 338,3	1 292,3	1 438,1	1 348,8	1 496,7	1 357,9	1 510,4	1 451,3	2 449,2	1 547,8	1 918,2	1 587,9	2 008,5	1 525,1	2 361,8	1 753,9
Ministère des outre-mer (P 138)	Brique Propriétaire	19,2	20,9	22,5	20,5	15,1	20,3	19,2	12,1	12,9	19,7	11,3	12,7	14,7	12,3	17,4	14,5
	Acquisitions/ constructions	10,8	15,3	17,5	13,5	8,2	15,2	8,4	5,2	3,6	9,3	3,7	4,6	11,5	5,5	6,3	6,2
	Travaux structurants	2,9	3,9	2,1	2,4	3,7	2,2	4,1	2,7	3,0	3,6	2,4	3,5	1,7	3,4	4,5	4,5
	Entretien lourd	5,5	1,7	2,9	4,6	3,2	2,8	6,7	4,3	6,2	6,9	5,2	4,5	1,4	3,4	6,5	3,8
	Brique Occupant	17,0	18,6	18,7	18,2	21,2	20,4	20,7	21,2	20,4	20,1	22,7	21,9	12,7	12,7	13,6	13,6
	Entretien courant	5,6	6,2	6,5	6,2	8,0	7,3	7,9	8,3	7,2	7,1	9,0	8,4	2,0	2,0	2,3	2,3
	Énergies et fluides	2,1	2,4	2,5	2,3	2,3	2,3	2,4	2,5	2,8	2,6	2,9	2,7	1,1	1,1	1,3	1,3
	Loyers budgétaires	0,4	0,4	0,5	0,5	1,3	1,3	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	8,9	9,6	9,2	9,1	9,6	9,4	9,9	9,8	10,3	10,4	10,8	10,8	9,6	9,6	10,1	10,1
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	36,3	39,5	41,3	38,7	36,2	40,6	40,0	33,2	33,3	39,8	33,9	34,6	27,3	24,9	31,0	28,1
Ministère de l'agriculture (P 215)	Brique Propriétaire	2,5	3,3	2,4	3,2	5,3	1,7	3,4	0,4	2,3	2,2	0,6	1,7	14,6	5,7	6,6	4,4
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,3	0,6	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,2	3,1	0,8	0,8
	Travaux structurants	1,6	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	2,6	0,4
	Entretien lourd	0,9	1,7	2,1	2,5	5,2	1,4	3,4	0,4	2,3	2,2	0,6	1,7	2,2	2,6	3,2	3,2
	Brique Occupant	15,9	21,2	19,7	23,9	18,2	23,5	21,3	28,3	7,2	11,5	4,5	8,3	5,2	11,1	14,5	10,1
	Entretien courant	0,0	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5	2,9	6,0	3,6	4,2	1,1	1,1	2,5	2,3	1,7	2,7
	Énergies et fluides	1,0	1,1	1,6	1,2	0,8	1,3	2,2	1,5	2,7	1,3	0,8	1,2	1,4	1,4	0,7	1,3
	Loyers budgétaires	12,9	12,9	14,1	14,1	14,9	14,9	15,3	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	2,0	6,7	3,2	8,0	2,1	6,8	0,8	5,5	0,9	6,0	2,6	6,0	1,3	7,4	12,0	6,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	18,4	24,5	22,0	27,0	23,5	25,2	24,7	28,7	9,4	13,7	5,1	10,0	19,8	16,8	21,1	14,5
144-Environnement et prospective de la politique de défense	Brique Propriétaire					38,7	22,1	62,0	58,8	57,2	81,1	157,3	88,2	1 001,9	151,7	299,2	117,4
	Acquisitions/ constructions					33,1	16,9	56,2	53,0	48,5	74,1	150,0	80,9	994,4	144,3	291,7	109,9
	Travaux structurants					0,1	0,2	5,8	5,8	8,7	7,0	7,3	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5
	Entretien lourd					5,5	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant					12,6	8,9	12,3	11,4	14,5	13,0	18,5	12,1	12,0	12,0	12,5	12,5
	Entretien courant					3,6	2,7	3,9	3,8	5,8	4,7	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides					6,8	5,0	5,7	5,9	7,0	6,6	11,4	5,2	5,9	5,9	5,6	5,6
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,1	0,1	1,5	0,1	0,2	0,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,3	0,3
	Autres dépenses					2,0	1,1	1,2	1,5	1,5	1,2	1,8	1,5	0,9	0,9	1,6	1,6
	Total					51,3	31,0	74,2	70,2	71,8	94,1	175,7	100,3	1 013,9	163,7	311,7	129,9
146-Équipement des forces	Brique Propriétaire					32,5	23,3	31,2	33,3	30,5	32,8	280,1	339,0	732,0	365,2	796,3	455,9
	Acquisitions/ constructions					0,0	0,0	0,1	0,0	14,3	15,4	17,7	17,3	19,9	12,7	25,5	17,4
	Travaux structurants					9,9	0,9	7,8	6,1	0,0	0,0	169,0	211,6	482,0	236,4	518,7	292,7
	Entretien lourd					22,6	22,4	23,4	27,2	16,2	17,4	93,4	110,2	230,0	116,1	252,2	145,7
	Brique Occupant					53,7	48,7	47,2	48,3	46,8	46,2	56,1	36,5	42,8	39,9	49,7	47,6
	Entretien courant					37,2	34,7	31,4	33,7	31,0	31,1	30,5	22,3	23,3	20,5	27,1	23,7
	Énergies et fluides					15,3	12,9	14,4	13,3	14,5	13,9	24,0	12,9	17,9	17,9	21,2	22,4
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					1,2	1,2	1,4	1,3	1,3	1,3	1,6	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5
	Autres dépenses					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total					86,2	72,0	78,5	81,6	77,3	79,1	336,2	375,5	774,8	405,1	846,1	503,5
178-Préparation et emploi des forces	Brique Propriétaire					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	558,4	454,3	577,6	469,4	484,5	519,0
	Acquisitions/ constructions					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	358,6	311,9	385,0	317,3	320,5	343,3
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	199,8	142,4	192,5	152,1	163,9	175,7
	Brique Occupant					486,5	388,3	343,6	412,4	400,2	421,0	1 070,1	789,6	940,6	723,4	691,1	840,8
	Entretien courant					136,3	129,3	134,8	132,0	139,1	140,8	538,5	504,5	482,9	467,2	410,3	406,8
	Énergies et fluides					340,2	247,1	198,6	267,0	251,0	266,9	520,2	270,3	445,7	243,7	132,2	278,0
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,7	0,7	1,2	1,0	0,8	0,9	1,3	1,3	0,9	0,9	1,1	1,2
	Autres dépenses					9,3	11,2	9,0	12,4	9,2	12,4	10,1	13,6	11,1	11,6	147,5	154,7
	Total					486,5	388,3	343,6	412,4	400,2	421,0	1 628,5	1 243,9	1 518,1	1 192,8	1 175,6	1 359,8
169-Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	Brique Propriétaire					2,2	2,0	1,4	1,7	2,2	2,4	1,2	1,3	1,7	1,7	1,8	1,8
	Acquisitions/ constructions					0,8	0,4	0,1	0,4	1,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd					1,4	1,7	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,7	1,7	1,8	1,8
	Brique Occupant					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total					2,2	2,0	1,4	1,7	2,2	2,4	1,2	1,3	1,7	1,7	1,8	1,8
212 – Soutien de la politique de la défense	Brique Propriétaire					1 317,8	1 173,7	1 317,3	1 242,2	1 320,5	1 144,1	542,3	393,8	600,3	509,7	652,4	520,2
	Acquisitions/ constructions					191,8	255,9	171,0	242,1	0,0	0,0	227,5	89,0	232,8	152,1	258,2	191,6
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	904,7	777,3	143,3	170,7	171,0	189,0	177,8	189,3
	Entretien lourd					1 126,0	917,8	1 146,3	1 000,2	415,8	366,8	171,6	134,2	196,4	168,6	216,4	139,2
	Brique Occupant					539,4	509,6	677,8	578,6	673,8	741,3	204,0	215,8	171,5	207,1	232,4	172,9
	Entretien courant					359,8	347,1	432,9	358,8	463,8	495,1	63,2	90,4	28,0	63,2	36,5	32,5

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides					6,4	3,8	2,2	4,0	4,3	2,8	5,3	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires					90,9	90,9	86,5	86,5	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					82,2	67,7	7,4	11,9	82,0	75,2	70,5	68,2	69,8	75,0	108,8	76,4
	Autres dépenses					0,1	0,1	148,7	117,4	39,5	83,9	65,0	54,6	73,7	68,8	87,1	64,1
	Total					1 857,2	1 683,3	1 995,1	1 820,8	1 994,3	1 885,4	746,3	609,6	771,8	716,8	884,8	693,1
Ministère des armées	Brique Propriétaire	755,6	680,6	1 293,6	1 089,6	1 391,2	1 221,1	1 412,0	1 336,0	1 410,4	1 260,4	1 539,2	1 276,6	2 913,4	1 497,6	2 234,2	1 614,2
	Acquisitions/ constructions	59,3	9,5	236,1	257,9	225,8	273,1	227,3	295,5	63,9	90,7	753,7	499,1	1 632,2	626,3	895,9	662,3
	Travaux structurants	101,3	152,5	0,0	1,9	10,0	1,1	13,6	11,9	913,4	784,3	319,6	389,6	660,6	432,9	704,0	489,5
	Entretien lourd	595,0	518,6	1 057,6	829,9	1 155,4	946,9	1 171,1	1 028,7	433,1	385,3	465,9	388,0	620,7	438,5	634,3	462,4
	Brique Occupant	1 041,3	1 050,2	1 092,3	992,1	1 092,2	955,5	1 080,9	1 050,7	1 135,4	1 221,5	1 348,7	1 054,0	1 166,8	982,4	985,8	1 073,9
	Entretien courant	306,9	307,5	541,6	526,8	536,8	513,7	603,0	528,3	639,8	671,7	637,1	622,1	539,2	556,0	478,8	468,0
	Énergies et fluides	201,4	260,5	355,2	253,2	368,7	268,8	220,9	290,2	276,9	290,3	560,9	290,9	469,5	267,5	158,9	306,0
	Loyers budgétaires	120,8	121,1	90,0	89,8	90,9	90,9	86,5	86,5	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	66,4	65,6	75,0	81,9	84,3	69,7	11,5	14,3	84,3	77,8	73,9	71,3	72,4	77,6	111,8	79,5
	Autres dépenses	345,9	295,7	30,5	40,3	11,4	12,4	158,9	131,4	50,2	97,6	76,9	69,7	85,8	81,4	236,3	220,4
	Total	1 797,0	1 730,8	2 386,0	2 081,7	2 483,4	2 176,7	2 492,9	2 386,7	2 545,8	2 481,9	2 888,0	2 330,6	4 080,3	2 480,1	3 219,9	2 688,1
131-Création	Brique Propriétaire			1,3	4,4	3,3	3,8	3,9	3,1	11,0	7,2	19,4	6,1	17,6	11,4	26,6	20,4
	Acquisitions/ constructions			0,7	1,0	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,0	0,1	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			0,6	3,3	3,3	3,8	3,9	3,1	11,0	7,2	19,4	6,1	17,6	11,4	26,6	20,4
	Brique Occupant			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			1,3	4,4	3,3	3,8	3,9	3,1	11,0	7,2	19,4	6,1	17,6	11,4	26,6	20,4
175-Patrimoines	Brique Propriétaire			12,6	13,4	33,6	17,5	13,2	26,0	14,3	22,2	10,3	13,4	25,4	20,4	12,1	20,8
	Acquisitions/ constructions			1,4	9,6	NC	NC	5,4	16,4	11,2	19,0	2,4	5,6	17,1	13,1	3,8	13,5
	Travaux structurants			3,2	2,3	NC	NC	7,8	9,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			8,1	1,5	33,6	17,5	0,0	0,0	3,2	3,2	8,0	7,8	8,3	7,3	8,3	7,3
	Brique Occupant			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			12,6	13,4	33,6	17,5	13,2	26,0	14,3	22,2	10,3	13,4	25,4	20,4	12,1	20,8
224-Soutien aux politiques du ministère de la culture	Brique Propriétaire			7,8	24,6	41,3	38,0	18,7	21,3	66,7	27,8	0,0	0,0	1,3	1,3	1,3	1,3
	Acquisitions/ constructions			0,8	17,6	2,7	16,9	12,2	14,6	39,7	12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			2,0	4,3	22,8	18,5	3,2	3,2	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			5,0	2,7	15,9	2,6	3,3	3,5	27,0	14,1	0,0	0,0	1,3	1,3	1,3	1,3
	Brique Occupant			22,4	25,5	25,0	23,9	26,3	24,3	6,3	5,4	4,7	8,3	9,5	7,5	9,5	7,5
	Entretien courant			0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	5,2	6,3	5,4	4,7	8,3	9,5	7,5	9,5	7,5

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			18,8	18,8	NC	NC	19,1	19,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			3,6	6,7	25,0	23,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			30,3	50,1	66,3	61,9	45,0	45,6	73,0	33,2	4,7	8,3	10,9	8,9	10,9	8,9
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Brique Propriétaire											27,1	3,6	5,8	3,2	20,8	14,5
	Acquisitions/ constructions											27,1	3,5	0,0	3,0	15,0	10,0
	Travaux structurants											0,0	0,1	2,2	0,2	2,2	0,5
	Entretien lourd											0,0	0,0	3,6	0,0	3,6	4,0
	Brique Occupant											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses											0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total											27,1	3,6	5,8	3,2	20,8	14,5
Ministère de la culture	Brique Propriétaire	52,2	48,3	21,8	42,5	78,2	59,3	35,7	50,4	92,0	57,2	56,8	23,1	50,2	36,3	60,9	57,0
	Acquisitions/ constructions	7,7	11,0	2,9	28,3	0,0	0,0	17,6	31,0	50,8	31,8	29,5	9,1	17,1	16,1	18,8	23,5
	Travaux structurants	32,1	26,5	5,2	6,7	0,0	0,0	10,9	12,7	0,0	1,0	0,0	0,1	2,2	0,2	2,2	0,5
	Entretien lourd	12,3	10,8	13,7	7,5	52,8	23,8	7,2	6,7	41,1	24,5	27,4	13,9	30,8	20,0	39,8	33,0
	Brique Occupant	22,2	24,8	22,4	25,5	25,0	23,9	26,3	24,3	6,3	5,4	4,7	8,3	9,5	7,5	9,5	7,5
	Entretien courant	1,6	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	5,2	6,3	5,4	4,7	8,3	9,5	7,5	9,5	7,5
	Énergies et fluides	1,2	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	18,7	18,8	18,8	18,8	0,0	0,0	19,1	19,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,3	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,4	0,3	3,6	6,7	25,0	23,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	74,4	73,1	44,2	68,0	103,2	83,1	62,1	74,7	98,3	62,6	61,5	31,4	59,7	43,8	70,4	64,6
126-Conseil économique, social et environnemental	Brique Propriétaire			2,5	2,5	1,3	1,3	0,7	0,7	0,6	0,6	0,2	0,2	3,7	3,7	0,0	0,0
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			2,0	2,0	0,8	0,8	0,3	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Entretien lourd			0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	1,6	1,6	0,0	0,0
	Brique Occupant			1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
	Entretien courant			0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
	Énergies et fluides			0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses			0,4	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Total			3,6	3,6	2,5	2,5	1,9	1,9	1,7	1,7	1,3	1,3	4,7	4,7	1,1	1,1
112-Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Brique Propriétaire			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant			0,9	4,1	1,8	4,7	0,1	0,2	0,0	0,0						
	Entretien courant			0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires			0,5	3,6	0,8	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses			0,4	0,4	1,0	1,1	0,1	0,2	0,0	0,0						
	Total			0,9	4,1	1,8	4,7	0,1	0,2	0,0	0,0						
164-Cour des comptes et autres juridictions financières	Brique Propriétaire			2,5	1,6	0,9	1,8	0,8	0,7	2,1	1,2	1,4	2,0	2,2	0,1	0,5	0,5
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			1,8	1,0	0,3	1,1	0,4	0,4	2,1	1,2	0,9	1,4	2,2	0,1	0,5	0,5
	Entretien lourd			0,8	0,6	0,6	0,7	0,4	0,2	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0		
	Brique Occupant			16,8	9,5	10,1	9,3	6,9	9,3	18,9	9,0	9,7	8,3	7,8	9,0	7,3	8,5
	Entretien courant			1,0	1,0	3,3	3,3	2,7	3,1	3,9	3,8	2,6	2,3	2,7	2,6	2,8	2,3
	Énergies et fluides			1,8	1,0	1,8	0,9	0,2	0,9	2,6	0,9	0,3	0,8	1,1	0,9	0,3	0,9
	Loyers budgétaires			0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			10,5	4,6	4,3	4,5	3,3	4,6	12,4	4,3	5,8	3,8	2,8	4,4	3,0	4,3
	Autres dépenses			3,1	2,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	1,0	1,5	1,1	1,2	1,2	1,1
	Total			19,3	11,1	11,0	11,2	7,8	10,0	20,9	10,3	11,1	10,4	9,9	9,1	7,8	9,0
165-Conseil d'État et autres juridictions administratives	Brique Propriétaire			8,0	6,4	23,0	7,5	7,5	9,6	64,4	8,5	16,7	9,6	6,1	15,3	8,6	31,3
	Acquisitions/ constructions			1,7	1,5	16,9	1,4	2,4	4,4	59,5	3,3	7,4	5,4	0,0	8,1	1,5	23,2
	Travaux structurants			1,0	1,0	3,7	2,9	1,5	2,2	0,8	1,3	4,9	1,1	0,0	4,5	1,1	4,1
	Entretien lourd			5,3	3,8	2,4	3,2	3,6	3,1	4,1	3,9	4,4	3,1	6,1	2,7	6,0	4,0
	Brique Occupant			18,7	29,7	24,6	29,8	36,1	31,4	20,8	27,7	46,5	31,5	58,0	32,5	14,8	32,7
	Entretien courant			1,3	1,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5
	Énergies et fluides			2,7	1,7	1,1	1,8	3,5	1,9	5,3	2,0	0,7	1,7	2,0	2,0	2,3	2,0
	Loyers budgétaires			5,0	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			5,3	16,7	12,9	17,4	21,2	18,2	8,9	19,9	38,3	22,2	48,3	23,1	2,7	23,2
	Autres dépenses			4,4	4,8	5,1	5,0	5,9	5,8	6,2	5,4	7,2	7,2	7,2	7,0	9,3	7,1
	Total			26,7	36,1	47,6	37,2	43,6	41,1	85,2	36,3	63,2	41,1	64,1	47,8	23,4	64,0
308-Protection des droits et libertés	Brique Propriétaire			0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Brique Occupant			1,6	7,1	-2,1	1,2	0,5	1,2	1,2	1,5	1,5	1,9	2,5	1,6	1,3	1,7
	Entretien courant			0,6	0,4	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,6	6,1	-1,9	1,0	0,3	1,1	0,8	1,1	1,1	1,6	2,5	1,6	1,3	1,7
	Autres dépenses			0,2	0,4	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total			1,6	7,1	-2,1	1,5	0,7	1,4	1,3	1,5	1,6	2,0	2,6	1,7	1,4	1,8
129-Coordination du travail gouvernemental	Brique Propriétaire			4,3	5,1	11,0	9,1	13,9	11,5	13,4	10,7	9,4	10,8	43,1	18,9	16,6	26,5
	Acquisitions/ constructions			2,4	3,0	3,0	2,4	6,6	4,1	1,9	1,7	0,9	1,2	31,6	10,3	3,3	13,4
	Travaux structurants			2,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	5,2	4,4
	Entretien lourd			0,0	0,0	8,0	6,7	7,3	7,4	11,5	9,0	8,4	9,6	8,0	8,6	8,1	8,7
	Brique Occupant			46,2	45,8	35,1	56,6	28,7	57,4	28,6	46,5	47,5	45,2	23,9	44,5	14,7	51,4
	Entretien courant			5,1	4,6	4,9	2,2	2,6	6,6	4,0	4,7	7,1	4,7	7,2	7,0	5,1	7,1

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			4,3	2,6	2,4	2,8	6,4	3,7	2,8	3,3	5,4	3,9	6,3	3,8	3,0	4,6
	Loyers budgétaires			17,6	17,6	17,7	17,7	12,6	12,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			3,9	10,6	2,2	23,7	0,6	28,8	14,0	30,6	25,7	31,2	5,8	29,6	2,2	35,6
	Autres dépenses			15,3	10,3	7,9	10,2	6,5	5,8	7,8	7,9	9,2	5,3	4,6	4,1	4,3	4,2
	Total			50,5	50,9	46,1	65,7	42,6	68,9	42,0	57,1	56,8	56,0	67,0	63,3	31,3	77,9
333-Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Brique Propriétaire			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant			391,9	330,6	437,0	346,7	318,5	345,0	0,0	0,0						
	Entretien courant			49,6	50,4	67,1	59,3	61,2	57,5	0,0	0,0						
	Énergies et fluides			53,9	35,5	70,9	35,6	14,3	35,9	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires			131,1	131,2	133,4	133,3	136,2	136,3	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires			121,1	82,3	132,3	84,2	75,3	82,9	0,0	0,0						
	Autres dépenses			36,2	31,2	33,1	34,2	31,5	32,5	0,0	0,0						
	Total			391,9	330,6	437,0	346,7	318,5	345,0	0,0	0,0						
Services du Premier ministre	Brique Propriétaire	9,4	9,4	17,4	15,6	36,2	20,0	23,0	22,7	80,6	21,1	27,7	22,8	55,2	38,1	25,7	58,4
	Acquisitions/ constructions	0,1	0,8	4,1	4,5	19,8	3,8	9,0	8,5	61,3	5,0	8,4	6,7	31,6	18,4	4,8	36,6
	Travaux structurants	0,5	0,5	6,7	6,2	4,9	4,8	2,2	2,9	3,1	2,7	5,7	2,4	7,8	6,7	6,8	9,0
	Entretien lourd	8,8	8,0	6,6	4,9	11,5	11,3	11,9	11,3	16,1	13,4	13,6	13,7	15,8	13,0	14,1	12,8
	Brique Occupant	388,7	426,6	477,1	427,9	507,7	449,4	392,1	445,7	70,6	85,9	106,2	88,0	93,1	88,6	39,1	95,5
	Entretien courant	64,2	61,2	57,9	58,4	76,1	65,6	67,6	68,1	8,7	9,4	10,5	7,8	10,7	10,4	8,8	10,2
	Énergies et fluides	46,5	43,5	63,1	41,4	76,5	41,5	24,8	42,7	11,1	6,6	6,7	6,7	9,7	6,9	5,9	7,7
	Loyers budgétaires	156,8	157,1	154,1	154,2	156,6	156,6	154,3	154,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	83,6	126,2	141,9	123,9	150,6	134,3	100,7	135,5	36,0	55,9	71,0	58,8	59,3	58,6	9,2	64,8
	Autres dépenses	37,5	38,6	60,0	50,0	47,9	51,4	44,7	44,9	14,7	14,0	18,1	14,7	13,4	12,7	15,2	12,8
	Total	398,1	436,0	494,5	443,5	543,9	469,4	415,1	468,4	151,2	106,9	134,0	110,7	148,3	126,7	64,9	153,9
181-Prévention des risques	Brique Propriétaire					0,7	0,9	1,1	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acquisitions/ constructions					0,1	0,2	0,8	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd					0,6	0,8	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant					1,3	1,3	1,7	1,2	0,7	0,7	0,8	0,8	47,7	5,5	0,7	5,5
	Entretien courant					0,3	0,3	0,9	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
	Énergies et fluides					0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,2	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	47,0	4,8	0,0	4,8
	Autres dépenses					0,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total					2,0	2,2	2,8	2,5	0,7	0,7	0,8	0,8	47,7	5,5	0,7	5,5
203-Infrastructures et services de transports	Brique Propriétaire					16,8	25,5	20,3	24,5	19,4	25,7	19,6	23,4	20,0	26,7	19,0	26,8
	Acquisitions/ constructions					16,8	25,5	20,3	24,5	0,0	0,0	8,2	13,8	8,0	14,7	7,2	15,0
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	9,6	12,0	12,0	11,8	11,8
	Brique Occupant					10,3	10,3	11,1	11,1	12,4	12,3	12,5	12,5	11,8	11,8	11,7	11,7
	Entretien courant					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	10,7	9,8	9,8	9,7	9,7

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses					10,3	10,3	11,1	11,1	0,0	0,0	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
	Total					27,1	35,7	31,4	35,6	31,8	38,0	32,1	35,9	31,8	38,5	30,7	38,5
205-Affaires maritimes	Brique Propriétaire					1,3	2,2	0,0	0,0	1,4	1,4	1,6	2,0	1,7	1,7	1,7	1,7
	Acquisitions/ constructions					0,6	1,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7
	Entretien lourd					0,8	1,3	0,0	0,0	0,9	0,9	0,6	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7
	Brique Occupant					4,7	4,6	0,0	0,0	4,2	3,7	3,1	4,2	3,5	3,5	3,5	3,5
	Entretien courant					0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	1,0	1,0	1,9	1,9	1,9	1,9
	Énergies et fluides					1,6	1,3	0,0	0,0	2,0	1,5	0,3	1,5	0,8	0,8	0,8	0,8
	Loyers budgétaires					1,3	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					1,2	1,3	0,0	0,0	1,5	1,5	1,6	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6
	Autres dépenses					0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
	Total					6,1	6,9	0,0	0,0	5,6	5,1	4,7	6,2	5,2	5,2	5,2	5,2
217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Brique Propriétaire					6,4	43,6	12,8	53,1	1,9	1,7	3,8	4,9	7,3	4,3	6,2	6,1
	Acquisitions/ constructions					0,0	41,8	9,2	48,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	3,3	5,7	2,5	2,8	2,8
	Entretien lourd					6,4	1,8	3,6	4,2	1,9	1,6	1,6	1,6	1,6	1,8	3,4	3,4
	Brique Occupant					35,4	44,7	36,3	34,2	35,5	74,9	28,0	68,8	50,5	73,0	29,5	72,0
	Entretien courant					3,4	4,6	3,4	3,3	4,6	5,1	1,8	1,3	1,5	1,3	1,2	1,2
	Énergies et fluides					2,9	2,8	6,8	4,3	5,6	3,6	1,5	2,9	5,1	3,6	1,3	2,6
	Loyers budgétaires					11,6	11,6	11,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					0,6	8,0	-0,2	0,1	7,5	53,6	18,8	54,3	24,6	55,1	19,6	55,9
	Autres dépenses					16,8	17,6	14,6	14,7	17,7	12,7	5,9	10,4	19,2	13,0	7,3	12,3
	Total					41,8	88,3	49,1	87,2	37,4	76,6	31,8	73,7	57,8	77,3	35,6	78,1
613-Soutien aux prestations de l'aviation civile	Brique Propriétaire					2,3	1,6	6,5	4,7	2,9	4,4	2,8	3,0	10,5	10,4	2,9	3,2
	Acquisitions/ constructions					0,6	0,1	1,2	0,7	1,5	1,5	1,4	1,6	7,5	7,4	1,4	1,6
	Travaux structurants					0,0	0,0	0,7	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd					1,7	1,5	4,6	3,6	1,4	2,8	1,5	1,5	3,0	3,0	1,5	1,6
	Brique Occupant					6,8	7,7	12,3	12,8	10,8	10,3	9,1	9,4	10,3	10,3	9,2	9,5
	Entretien courant					2,4	3,2	4,7	5,2	3,9	4,0	4,4	4,3	3,9	3,9	4,5	4,3
	Énergies et fluides					1,0	1,1	2,1	2,4	2,9	2,4	0,6	1,0	2,3	2,3	0,7	1,1
	Loyers budgétaires					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires					3,2	3,2	3,4	3,4	3,9	3,9	3,7	3,7	3,9	3,9	3,7	3,7
	Autres dépenses					0,2	0,2	2,1	1,7	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3
	Total					9,0	9,3	18,8	17,5	13,6	14,7	12,0	12,4	20,7	20,6	12,1	12,7
Ministère de la transition écologique	Brique Propriétaire	33,0	68,0	42,8	67,5	27,5	73,8	40,7	83,6	6,2	7,5	27,8	33,3	39,4	43,0	29,7	37,8
	Acquisitions/ constructions			25,0	52,9	18,1	68,5	31,5	75,2	2,0	2,1	9,9	15,8	15,9	22,5	9,0	17,0
	Travaux structurants			6,8	6,2	0,0	0,0	0,7	0,5	0,0	0,0	2,8	3,7	6,4	3,2	3,4	3,4
	Entretien lourd			11,1	8,4	9,5	5,4	8,5	7,9	4,2	5,4	15,1	13,8	17,2	17,4	17,3	17,4
	Brique Occupant	67,1	86,4	531,0	509,5	58,5	68,5	61,4	59,2	51,1	89,5	53,6	95,7	123,7	104,0	54,6	102,1
	Entretien courant			62,8	68,3	6,2	8,2	9,0	9,1	9,2	9,8	18,7	17,9	17,6	17,4	17,9	17,7

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			68,2	45,7	5,8	5,4	8,9	6,8	10,5	7,4	3,3	6,2	9,4	7,9	3,9	5,6
	Loyers budgétaires			168,0	168,0	12,9	13,0	11,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			145,1	148,8	5,3	12,8	3,7	3,9	13,0	59,0	24,2	59,6	76,1	64,4	24,0	65,1
	Autres dépenses			86,9	78,7	28,3	29,2	28,0	27,7	18,4	13,3	7,4	11,9	20,5	14,3	8,8	13,8
	Total	100,1	154,4	573,8	577,0	86,0	142,4	102,1	142,8	57,3	97,0	81,4	129,0	163,1	147,0	84,3	139,9
134-Développement des entreprises et régulations	Brique Propriétaire			0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant			1,8	1,5	6,9	7,3	24,2	9,3	3,9	5,7	2,0	5,9	2,4	5,9	4,7	6,4
	Entretien courant			0,2	0,3	1,0	1,0	4,0	3,9	1,0	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	1,1	1,1
	Énergies et fluides			0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	Loyers budgétaires			0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			1,1	0,8	5,3	5,8	19,8	4,9	2,7	4,5	0,9	4,7	1,4	4,8	3,4	5,1
	Autres dépenses			0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total			1,8	1,5	6,9	7,3	24,3	9,3	3,9	5,7	2,0	5,9	2,4	5,9	4,7	6,4
156-Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Brique Propriétaire			20,4	21,0	19,9	20,1	24,0	22,6	28,0	26,3	34,3	29,4	36,1	36,1	36,1	43,1
	Acquisitions/ constructions			3,9	4,6	3,6	4,2	6,1	4,6	10,1	8,5	13,5	10,6	10,0	10,0	10,0	10,0
	Travaux structurants			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Entretien lourd			16,3	16,3	16,3	15,8	17,8	17,9	17,9	17,8	20,6	18,8	26,0	26,0	26,0	33,0
	Brique Occupant			498,1	479,7	465,0	471,4	558,9	479,2	298,8	234,2	269,0	245,3	289,5	233,7	308,1	233,9
	Entretien courant			33,7	32,4	35,2	33,5	40,9	41,3	43,5	45,2	48,4	45,3	43,6	43,0	39,1	45,0
	Énergies et fluides			63,4	41,3	34,3	44,7	76,2	41,5	107,4	41,3	4,6	39,3	58,0	41,4	23,4	42,8
	Loyers budgétaires			236,4	236,4	239,6	239,6	241,7	241,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			111,7	113,7	99,3	104,2	147,2	100,9	100,4	95,3	130,6	96,0	133,4	95,8	194,4	94,9
	Autres dépenses			53,0	56,0	56,5	49,4	52,8	53,8	47,4	52,5	85,4	64,6	54,4	53,6	51,2	51,2
	Total			518,5	500,6	484,9	491,5	582,9	501,9	326,8	260,6	303,3	274,7	325,6	269,8	344,2	277,1
218-Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Brique Propriétaire			0,0	0,0	184,7	184,4	0,1	0,9	0,0	0,0	1,6	0,6	6,5	8,8	5,8	5,8
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	184,3	184,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,9	0,0	0,0	1,6	0,6	6,5	8,8	5,8	5,8
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant			298,7	190,4	239,0	199,1	106,6	188,6	76,8	84,1	57,6	85,5	93,4	86,5	55,8	96,4
	Entretien courant			18,2	18,5	25,7	24,5	19,7	26,5	20,8	24,3	23,5	21,0	25,7	22,8	28,5	28,9
	Énergies et fluides			10,3	10,5	23,5	11,3	3,1	13,1	26,8	12,6	2,2	12,1	24,3	12,2	4,3	13,4
	Loyers budgétaires			108,5	108,5	107,3	107,3	95,4	95,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			147,2	36,9	57,9	33,3	-31,5	33,1	9,1	26,6	10,8	33,3	8,6	30,3	12,0	31,2
	Autres dépenses			14,5	16,0	24,6	22,7	19,9	20,5	20,2	20,7	21,1	19,1	34,8	21,2	11,0	22,8
	Total			298,7	190,4	423,7	383,4	106,7	189,5	76,8	84,1	59,2	86,0	99,9	95,4	61,6	102,2
220-Statistiques et études économiques	Brique Propriétaire			0,0	0,0	1,3	1,1	1,4	1,5	4,0	3,6	1,6	1,7	3,3	3,2	2,7	2,5
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,3	0,5	0,3	0,3	2,4	2,2	0,2	0,3	0,4	2,9	0,3	0,3
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,3	0,8	0,8
	Entretien lourd			0,0	0,0	1,0	0,6	1,0	1,3	1,6	1,4	1,4	1,3	2,8	0,0	1,6	1,4
	Brique Occupant			19,6	18,9	17,0	18,3	27,4	18,1	8,4	9,1	12,6	11,2	13,8	9,2	10,6	12,2
	Entretien courant			0,9	1,0	0,9	1,2	2,0	1,3	1,4	1,2	1,0	1,4	1,4	1,2	1,9	2,2

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides			1,9	1,5	2,5	1,1	0,3	1,1	3,5	1,1	0,3	1,2	0,9	1,1	3,7	1,2
	Loyers budgétaires			9,2	9,2	8,8	8,8	8,6	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			6,4	6,0	3,0	5,8	14,8	5,8	3,1	6,2	7,3	5,5	10,8	6,2	1,9	5,7
	Autres dépenses			1,2	1,3	1,8	1,4	1,7	1,3	0,4	0,6	4,0	3,1	0,7	0,7	3,1	3,1
	Total			19,6	18,9	18,3	19,4	28,8	19,6	12,4	12,7	14,3	12,9	17,1	12,3	13,3	14,7
302-Facilitation et sécurisation des échanges	Brique Propriétaire			8,5	8,8	8,1	6,0	8,7	8,7	8,7	8,7	12,4	12,8	2,7	7,5	10,7	14,9
	Acquisitions/ constructions			2,3	2,7	5,1	1,8	3,0	5,0	3,0	5,0	4,4	4,6	1,0	3,3	2,6	2,9
	Travaux structurants			4,4	4,5	1,5	2,6	4,1	2,0	4,1	2,0	5,9	6,3	1,2	2,3	7,7	11,7
	Entretien lourd			1,8	1,6	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6	1,7	2,1	1,9	0,5	1,9	0,4	0,4
	Brique Occupant			90,7	50,7	68,1	55,6	58,6	58,0	42,1	41,4	50,4	45,4	49,3	45,3	44,6	46,3
	Entretien courant			6,9	6,8	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			10,5	5,6	10,0	5,4	2,5	5,6	2,5	5,6	1,2	5,8	4,3	5,8	1,2	6,0
	Loyers budgétaires			17,7	17,7	17,3	17,3	16,5	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			50,0	15,0	19,6	16,7	20,8	17,8	20,8	17,8	25,8	19,2	21,3	20,3	20,6	20,6
	Autres dépenses			5,6	5,6	16,8	11,7	18,7	18,0	18,7	18,0	23,4	20,3	23,6	19,2	22,7	19,6
	Total			99,2	59,5	76,2	61,6	67,3	66,7	50,7	50,1	62,8	58,2	52,0	52,9	55,3	61,2
Ministère de l'économie, des finances et de la relance	Brique Propriétaire	46,1	49,3	28,9	29,8	214,0	211,6	34,1	33,8	40,7	38,7	50,0	44,4	48,6	55,6	55,2	66,4
	Acquisitions/ constructions	7,6	13,2	6,2	7,3	193,4	190,8	9,5	9,8	15,5	15,7	18,2	15,4	11,5	16,2	12,9	13,1
	Travaux structurants	1,8	2,6	4,6	4,6	1,9	2,7	4,2	3,1	4,1	2,0	7,7	7,0	7,9	11,5	14,4	18,4
	Entretien lourd	36,7	33,5	18,1	17,9	18,7	18,1	20,4	21,0	21,1	20,9	24,1	22,0	29,3	27,9	28,0	34,9
	Brique Occupant	697,3	754,3	908,8	741,2	796,0	751,7	775,8	753,2	430,1	374,5	391,6	393,2	448,3	380,7	423,8	395,2
	Entretien courant	39,7	48,5	59,9	58,9	67,1	64,6	66,6	72,9	66,7	71,5	73,7	68,6	71,6	67,8	70,7	77,3
	Énergies et fluides	71,1	63,6	86,3	58,9	70,6	62,8	82,2	61,5	140,4	60,7	8,6	58,6	87,6	60,8	32,8	63,6
	Loyers budgétaires	379,8	379,8	372,0	372,0	373,2	373,2	362,5	362,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	140,7	193,2	316,4	172,4	185,2	165,9	171,2	162,5	136,1	150,3	175,4	158,8	175,6	157,4	232,3	157,5
	Autres dépenses	66,0	69,3	74,4	79,0	99,9	85,2	93,3	93,8	86,8	92,0	134,0	107,2	113,6	94,7	88,0	96,8
	Total	743,4	803,7	937,8	771,0	1 010,0	963,3	809,9	787,0	470,7	413,2	441,6	437,7	496,9	436,3	479,1	461,6
309 - Entretien des bâtiments de l'État	Brique Propriétaire	110,8	127,1	102,8	103,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions	52,0	65,0	46,7	48,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants	0,5	0,2	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd	58,3	62,0	55,8	55,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant	22,7	16,8	22,9	24,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien courant	2,5	2,5	2,2	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Énergies et fluides	0,7	0,8	0,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses	19,2	13,3	20,3	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Total	133,5	143,9	125,7	128,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Brique Propriétaire	298,5	314,6	180,6	250,5	472,8	354,8	362,6	480,6	598,3	385,8	392,5	522,0	285,0	275,0	370,0	420,0
	Acquisitions/ constructions	298,3	314,6	162,3	205,0	352,4	280,4	213,3	319,9	419,6	215,0	238,1	363,0	145,0	110,0	210,0	260,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	2,3	6,7	14,8	12,9	21,9	22,0	23,0	22,7	25,0	21,8	18,7	20,7	21,9	21,9
	Entretien lourd	0,2	0,0	16,0	38,7	105,5	61,4	127,3	138,8	155,7	148,1	129,4	137,3	121,3	144,3	138,1	138,1
	Brique Occupant	110,8	96,8	61,3	65,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant	45,0	28,6	3,2	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides	1,9	1,9	2,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	8,6	8,1	0,2	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	55,3	58,2	55,9	56,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	409,3	411,5	242,0	316,0	472,8	354,8	362,6	480,6	598,3	385,8	392,5	522,0	285,0	275,0	370,0	420,0
724 - Opérations immobilières déconcentrées	Brique Propriétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	115,3	114,9	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	115,2	114,8	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant	0,0	0,0	0,0	0,0	42,8	35,3	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	17,4	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	21,3	21,2	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	158,1	150,2	0,0	0,0	0,0	0,0						
348 - Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Brique Propriétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	1,8	93,5	11,9	165,7	35,0	0,0	266,4	0,0	266,4
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,4	0,4	97,6	13,4	0,0	112,0	0,0	116,9
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	1,8	11,0	7,6	10,2	7,1	0,0	48,6	0,0	9,8
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	82,0	3,9	57,9	14,4	0,0	105,8	0,0	139,7
	Brique Occupant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	1,8	93,5	11,9	165,7	35,0	0,0	266,4	0,0	266,4
362 - Écologie	Brique Propriétaire													2 700,0	1 192,0	0,0	729,0
	Acquisitions/ constructions													0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants													0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd													2 700,0	1 192,0	0,0	729,0
	Brique Occupant													0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien courant																
	Énergies et fluides																
	Loyers budgétaires																
	Loyers non budgétaires																
	Autres dépenses																
	Total													2 700,0	1 192,0	0,0	729,0
107-Administration pénitentiaire	Brique Propriétaire	22,4	274,3	280,6	306,2	636,9	282,4	406,0	161,4	423,8	219,4	1 111,7	330,9	1 214,0	555,8	987,0	649,7
	Acquisitions/ constructions	22,4	270,5	177,4	212,8	510,4	156,4	273,2	39,9	295,9	103,8	769,9	239,1	840,8	401,7	680,9	466,4
	Travaux structurants	0,0	0,5	54,0	48,3	54,9	48,2	70,5	64,2	47,0	44,7	34,9	34,0	38,1	57,1	30,5	65,2
	Entretien lourd	0,0	3,4	49,2	45,2	71,6	77,9	62,3	57,3	80,9	70,8	306,9	57,8	335,1	97,0	275,6	118,1
	Brique Occupant	300,4	174,4	290,2	396,0	384,5	214,8	2,5	2,5	0,0	0,0	133,3	130,9	155,2	155,2	160,2	160,2
	Entretien courant	79,9	57,5	107,0	170,8	303,0	93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	57,8	57,8	67,3	68,6	68,5	69,8

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides	1,6	1,5	96,0	116,6	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	12,1	12,1	14,1	14,3	14,3	14,6
	Loyers budgétaires	2,1	2,2	2,1	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	212,3	110,1	32,3	20,2	79,2	118,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	4,4	3,1	52,8	85,9	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	63,4	60,9	73,8	72,3	77,4	75,9
	Total	322,7	448,7	570,8	702,2	1 021,4	497,3	408,5	163,9	423,8	219,4	1 245,0	461,8	1 369,2	711,0	1 147,2	809,9
166-Justice judiciaire	Brique Propriétaire	-54,6	145,6	64,0	61,8	109,6	138,9	103,3	189,6	205,3	185,5	564,3	174,6	294,3	226,8	252,6	239,0
	Acquisitions/ constructions	-4,4	72,1	2,8	5,6	32,0	67,5	30,1	119,3	119,4	95,6	391,1	93,1	159,6	98,7	140,0	109,6
	Travaux structurants	19,6	37,6	11,9	14,7	23,8	23,9	22,3	18,5	18,2	24,1	69,7	28,7	84,0	43,0	47,6	60,4
	Entretien lourd	-69,7	36,0	49,4	41,5	53,8	47,5	50,9	51,8	67,7	65,8	103,5	52,8	50,7	85,2	64,9	69,0
	Brique Occupant	148,6	163,9	173,4	167,6	199,7	189,7	204,4	194,5	238,4	192,5	168,1	190,7	226,3	216,3	278,5	220,3
	Entretien courant	45,7	42,5	49,7	43,4	63,1	57,3	73,6	68,8	72,4	73,5	68,2	71,0	92,2	88,9	114,5	90,5
	Énergies et fluides	26,2	24,8	33,0	24,4	34,6	25,6	28,7	25,0	66,1	26,2	8,8	25,7	28,0	26,6	34,2	27,1
	Loyers budgétaires	1,1	1,1	1,7	1,6	1,8	1,8	1,7	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	19,9	40,8	25,9	40,5	30,7	42,3	36,3	35,4	26,7	25,9	25,8	23,7	25,9	24,6	31,6	25,0
	Autres dépenses	55,7	54,6	63,1	57,7	69,5	62,6	64,1	63,7	73,2	66,8	65,4	70,2	80,3	76,2	98,2	77,7
	Total	94,0	309,5	237,4	229,4	309,3	328,6	307,7	384,1	443,8	378,0	732,4	365,3	520,7	443,1	531,1	459,3
182-Protection judiciaire de la jeunesse	Brique Propriétaire	9,1	9,7	3,9	8,1	4,9	5,5	8,5	5,9	11,8	10,1	23,4	12,7	20,1	22,9	22,6	23,6
	Acquisitions/ constructions	6,1	2,5	0,9	3,7	0,2	1,6	2,8	1,0	1,4	3,4	3,9	0,9	4,2	5,3	2,6	4,8
	Travaux structurants	1,8	4,5	0,5	0,6	2,6	1,6	0,5	1,2	2,8	1,3	9,0	3,1	6,6	5,9	8,6	8,6
	Entretien lourd	1,1	2,8	2,6	3,8	2,1	2,4	5,3	3,6	7,6	5,5	10,5	8,7	9,3	11,8	11,4	10,2
	Brique Occupant	39,0	32,5	41,0	34,3	40,5	35,3	46,6	35,2	48,0	33,5	49,5	37,2	48,4	35,1	46,8	41,7
	Entretien courant	5,1	5,0	7,7	6,1	6,1	6,4	6,8	6,2	7,2	7,1	7,7	7,3	7,1	7,0	9,3	9,4
	Énergies et fluides	4,5	4,3	7,7	4,4	7,0	4,3	2,7	4,3	13,7	4,3	1,6	4,7	2,0	4,6	2,0	5,0
	Loyers budgétaires	4,0	4,0	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	17,8	13,4	15,3	13,6	15,6	13,8	24,1	13,7	18,5	14,5	27,1	15,4	29,1	16,7	23,5	17,1
	Autres dépenses	7,5	5,8	6,3	6,3	7,8	6,7	9,0	7,2	8,6	7,6	13,0	9,8	10,2	6,8	11,9	10,2
	Total	48,1	42,2	44,9	42,4	45,4	40,8	55,1	41,1	59,8	43,6	72,9	49,9	68,5	58,0	69,4	65,3
310-Conduite et pilotage de la politique de la justice	Brique Propriétaire	-213,0	3,9	3,0	4,8	3,4	16,8	8,3	12,8	7,2	16,2	2,0	17,0	10,1	19,4	12,1	19,3
	Acquisitions/ constructions	-215,8	0,9	0,0	0,0	0,0	12,3	7,6	12,5	0,0	12,7	0,0	12,9	0,0	13,1	0,0	13,3
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,3	7,2	3,6	2,0	4,1	10,1	6,3	12,1	6,0
	Entretien lourd	2,7	3,1	3,0	4,8	3,4	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant	242,3	38,8	21,1	31,8	21,2	13,9	22,6	22,8	69,1	20,4	17,3	19,2	43,8	34,8	54,5	37,1
	Entretien courant	5,7	3,3	1,4	1,4	1,6	1,6	1,5	1,4	2,2	2,0	1,6	1,5	6,1	6,0	4,9	4,9
	Énergies et fluides	1,1	1,7	0,9	0,9	1,1	1,1	1,1	0,5	5,2	5,4	5,3	5,5	9,6	7,0	5,0	6,0
	Loyers budgétaires	6,5	6,5	5,4	5,4	5,0	5,0	5,1	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	221,6	19,2	9,6	20,4	10,7	4,8	6,5	5,6	61,7	12,9	10,3	12,1	28,1	21,8	44,6	26,2
	Autres dépenses	7,4	8,1	3,8	3,8	2,7	1,4	8,4	10,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	29,3	42,8	24,1	36,6	24,5	30,6	30,9	35,6	76,3	36,6	19,2	36,2	53,9	54,2	66,6	56,4
Ministère de la justice	Brique Propriétaire	-236,1	433,6	351,6	380,9	754,8	443,6	526,1	369,6	648,1	431,3	1 701,3	535,2	1 538,5	825,0	1 274,3	931,6
	Acquisitions/ constructions	-191,7	345,9	181,0	222,2	542,5	237,7	313,6	172,7	416,7	215,5	1 164,9	346,0	1 004,6	518,7	823,5	594,1
	Travaux structurants	21,4	42,5	66,4	63,5	81,3	73,7	94,1	84,2	75,3	73,6	115,6	69,9	138,8	112,3	98,8	140,2
	Entretien lourd	-65,8	45,2	104,2	95,3	130,9	132,2	118,5	112,7	156,1	142,1	420,9	119,3	395,2	194,0	352,0	197,3
	Brique Occupant	730,3	409,5	525,6	629,7	645,8	453,7	276,1	255,0	355,6	246,3	368,2	377,9	473,7	441,3	539,9	459,3
	Entretien courant	136,4	108,3	165,8	221,7	373,8	159,1	81,9	76,4	81,9	82,6	135,4	137,7	172,7	170,5	197,1	174,5

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides	33,5	32,4	137,6	146,3	42,7	31,1	32,5	29,7	85,0	35,9	27,8	48,1	53,6	52,5	55,6	52,7
	Loyers budgétaires	13,8	13,8	13,0	13,5	13,0	13,2	13,2	13,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	471,6	183,4	83,2	94,6	136,3	179,7	66,9	54,7	106,9	53,4	63,2	51,3	83,1	63,0	99,8	68,3
	Autres dépenses	75,1	71,6	126,0	153,6	80,0	70,7	81,5	81,1	81,8	74,4	141,8	141,0	164,3	155,3	187,5	163,8
	Total	494,2	843,2	877,2	1 010,7	1 400,6	897,3	802,2	624,7	1 003,7	677,6	2 069,5	913,2	2 012,2	1 266,3	1 814,2	1 391,0
Ministère de l'éducation nationale (P 214)	Brique Propriétaire	120,0	105,7	79,5	100,9	60,0	88,0	20,2	16,8	38,0	20,8	22,4	25,0	49,5	38,9	42,6	70,2
	Acquisitions/ constructions	101,8	91,2	66,3	82,3	48,9	76,1	0,0	0,0	0,4	0,5	7,2	2,6	0,0	0,0	0,5	38,9
	Travaux structurants	8,1	4,0	4,9	8,4	2,5	3,6	4,7	4,9	27,3	7,4	3,4	12,3	0,0	0,0	31,0	17,3
	Entretien lourd	10,0	10,5	8,3	10,3	8,6	8,3	15,5	11,9	10,4	12,9	11,8	10,2	49,5	38,9	11,0	14,0
	Brique Occupant	140,6	136,9	129,3	140,1	125,6	141,0	146,4	145,7	84,9	77,6	91,5	72,4	151,7	89,6	65,7	93,6
	Entretien courant	23,3	21,4	21,7	22,7	22,2	23,7	24,0	24,4	24,6	27,0	34,1	25,3	31,4	30,4	30,6	32,8
	Énergies et fluides	12,9	11,0	11,4	9,2	8,3	10,2	19,1	10,7	28,0	11,4	3,3	9,9	12,6	12,6	3,6	14,4
	Loyers budgétaires	67,8	67,8	70,3	70,3	70,7	70,7	72,3	72,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	36,6	36,8	25,9	37,9	24,4	36,4	31,1	38,4	32,3	39,1	54,1	37,1	107,7	46,6	31,5	46,4
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	260,6	242,6	208,8	241,0	185,6	229,0	166,6	162,5	122,9	98,3	113,9	97,4	201,1	128,6	108,2	163,8
150-Formations supérieures et recherche universitaire	Brique Propriétaire	233,1	329,4	366,0	228,4	251,9	242,2	243,4	227,5	218,6	256,7	199,6	222,7	170,3	268,8	194,4	247,0
	Acquisitions/ constructions	7,1	11,0	4,0	5,2	3,5	3,8	3,7	3,4	3,3	3,8	8,8	0,9	6,9	3,8	14,1	12,1
	Travaux structurants	15,6	76,2	12,8	39,6	15,1	15,2	14,6	13,7	13,1	15,4	25,3	29,5	27,1	38,5	32,0	39,9
	Entretien lourd	0,5	0,5	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,9	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0
	Autres dépenses	209,9	241,7	349,0	183,2	233,0	222,8	224,8	210,1	201,9	237,0	164,5	190,7	134,2	224,5	146,3	192,9
	Brique Occupant	65,7	65,7	50,2	50,2	-1,0	3,1	72,3	72,3	64,9	64,9	64,2	64,2	63,8	63,8	63,8	63,8
	Entretien courant	0,0	0,4	0,2	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,2	12,2	13,1	12,1	-1,1	3,0	15,0	15,0	16,7	16,7	15,6	15,6	19,3	19,3	19,3	19,3
	Autres dépenses	65,5	53,1	36,8	37,5	NC	NC	57,3	57,3	48,2	48,2	48,6	48,6	44,5	44,5	44,5	44,5
	Total	298,8	395,1	416,2	278,6	250,9	245,3	315,7	299,8	283,5	321,6	263,8	287,0	234,1	332,6	258,2	310,8
231 - Vie étudiante	Brique Propriétaire	21,3	21,0	6,8	10,1	4,1	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions			-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants			6,5	9,9	3,8	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd			0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant	0,0	0,0	100,1	66,7	90,1	90,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses	0,0	0,0	100,1	66,7	90,0	90,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Total	21,3	21,0	106,8	76,8	94,1	96,3	0,0	0,0	0,0	0,0						

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
124-Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Brique Propriétaire			0,6	0,8	-0,1	-0,1	0,2	0,2	2,8	0,3	2,4	1,4	21,6	8,5	242,3	27,2
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	1,4	0,8	19,7	6,1	230,8	22,2
	Travaux structurants			0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,5	1,9	2,4	11,5	5,0
	Entretien lourd			0,6	0,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant			48,1	78,4	42,8	77,9	54,2	78,6	26,8	54,4	98,8	51,2	24,1	46,7	96,2	47,2
	Entretien courant			3,5	3,0	2,0	3,5	7,8	9,1	9,2	12,0	11,5	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides			4,1	2,1	0,7	2,1	4,0	2,4	0,1	2,2	5,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires			24,1	24,1	24,2	24,2	24,5	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			12,4	41,6	7,8	40,9	12,1	35,7	10,3	36,1	81,4	33,5	11,1	34,4	79,6	32,3
	Autres dépenses			4,1	7,6	8,0	7,1	5,8	6,8	7,1	4,2	0,9	4,3	13,0	12,3	16,7	14,9
	Total			48,7	79,2	42,7	77,8	54,4	78,8	29,6	54,7	101,2	52,6	45,7	55,2	338,6	74,4
155-Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Brique Propriétaire			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Acquisitions/ constructions			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Travaux structurants			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Entretien lourd			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Brique Occupant			9,3	7,4	2,4	2,3	3,5	2,1	0,7	1,5	0,0	0,0				
	Entretien courant			5,5	4,9	0,3	0,5	0,3	0,3	0,6	0,6	0,0	0,0				
	Énergies et fluides			0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Loyers budgétaires			0,9	0,9	0,5	0,5	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Loyers non budgétaires			1,9	0,9	1,2	0,9	2,3	0,9	0,1	0,9	0,0	0,0				
	Autres dépenses			0,8	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0				
	Total			9,3	7,4	2,4	2,3	3,5	2,1	0,7	1,5	0,0	0,0				
Ministères sociaux	Brique Propriétaire	0,0	0,0	0,6	0,8	-0,1	-0,1	0,2	0,2	2,8	0,3	2,4	1,4	21,6	8,5	242,3	27,2
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	1,4	0,8	19,7	6,1	230,8	22,2
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,5	1,9	2,4	11,5	5,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,6	0,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Brique Occupant	82,3	88,0	57,4	85,8	45,2	80,1	57,8	80,7	27,5	55,9	98,8	51,2	24,1	46,7	96,2	47,2
	Entretien courant	14,8	12,2	9,0	7,9	2,3	4,0	8,1	9,4	9,8	12,6	11,5	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	2,8	2,5	4,3	2,3	1,0	2,3	4,2	2,6	0,1	2,2	5,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	24,8	24,8	25,0	25,0	24,7	24,7	25,1	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	35,9	43,6	14,3	42,4	9,0	41,8	14,4	36,6	10,4	37,0	81,4	33,5	11,1	34,4	79,6	32,3
	Autres dépenses	4,1	5,0	4,9	8,1	8,1	7,3	6,0	7,1	7,1	4,2	0,9	4,3	13,0	12,3	16,7	14,9
	Total	82,3	88,0	58,0	86,6	45,1	80,1	58,0	80,9	30,3	56,2	101,3	52,6	45,7	55,2	338,6	74,4
Jeunesse et sports	Brique Propriétaire	8,2	17,6	1,3	6,6	0,8	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Acquisitions/ constructions	0,2	1,5	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Travaux structurants	8,0	16,1	1,3	6,6	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Brique Occupant	11,6	11,8	11,5	11,7	11,7	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Loyers non budgétaires	11,6	11,8	11,5	11,7	11,7	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
	Total	19,8	29,4	12,9	18,2	12,4	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0						

	En M€	2015		2016		2017		2018		2019		2020		LFI 2021		PLF 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
TOTAL	Brique Propriétaire	1 753,5	2 465,6	2 805,8	2 684,9	3 622,1	3 057,4	3 087,3	2 979,7	3 637,7	2 837,3	4 505,1	3 118,8	8 259,0	4 931,1	5 405,8	5 066,0
	Acquisitions/ constructions	469,8	1 026,6	854,0	1 084,0	1 480,7	1 279,9	959,4	1 028,8	1 187,1	685,2	2 378,6	1 327,3	2 954,1	1 560,0	2 695,1	2 004,3
	Travaux structurants	470,0	596,7	156,1	225,9	228,4	201,8	228,0	220,1	1 131,1	948,2	607,4	659,4	986,1	764,3	1 001,7	803,5
	Entretien lourd	770,2	768,4	1 432,5	1 180,4	1 680,2	1 353,0	1 675,1	1 520,8	1 117,6	966,9	1 354,6	941,4	4 184,6	2 382,4	1 562,7	2 065,2
	Autres dépenses	0,0	0,0	349,0	183,2	233,0	222,8	224,8	210,1	201,9	237,0	164,5	190,7	134,2	224,5	146,3	192,9
	Brique Occupant	4 644,6	4 442,5	5 336,2	4 983,3	4 781,6	4 281,9	4 138,1	4 095,3	4 377,1	3 541,4	4 272,2	3 573,2	4 374,0	3 540,4	3 978,4	3 755,1
	Entretien courant	812,8	775,9	1 092,2	1 115,0	1 268,9	1 013,5	1 064,1	990,1	1 103,7	1 142,2	1 242,3	1 190,8	1 101,3	1 101,6	1 097,9	1 053,1
	Énergies et fluides	526,1	569,2	860,0	662,6	729,2	556,8	592,9	588,4	1 031,6	603,3	690,4	622,1	1 026,2	604,0	447,0	656,8
	Loyers budgétaires	1 002,5	1 003,2	970,1	971,4	959,6	959,2	853,0	849,4	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	1 476,4	1 318,2	1 360,7	1 212,2	1 339,1	1 291,9	1 113,5	1 165,1	1 768,6	1 243,6	1 817,8	1 262,9	1 693,3	1 317,7	1 731,8	1 364,9
	Autres dépenses	770,1	695,5	592,3	610,2	488,1	463,8	514,7	502,3	389,0	468,1	521,7	497,3	553,3	517,1	701,6	680,3
	Total	6 398,1	6 908,1	8 142,0	7 668,3	8 403,7	7 339,3	7 225,4	7 075,0	8 014,8	6 378,7	8 777,3	6 692,0	12 633,0	8 471,5	9 384,2	8 821,1